

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN
DES
COMMISSIONS ROYALES
D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE.



BRUXELLES
IMPRIMERIE VAN LANGHENDONCK, RUE DES CHARTREUX, 60

1902

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1902

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. LAGASSE-DE LOCHT (Ch.), ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. HELLEPUTTE (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain, et HELBIG (J.), artiste peintre, à Liège.

Membres : MM. ACKER, architecte, à Bruxelles.
BIOMME (L.), architecte provincial, à Anvers.
BORDIAU (G.), architecte, à Bruxelles.
CLUYSENAAR (A.), artiste peintre, à Bruxelles.
DELACENSERIE (L.), architecte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.
MAQUET (H.), architecte, à Bruxelles.
REUSENS (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.
VAN ASSCHE (A.), architecte, à Gand.
VAN WINT (B.), statuaire, à Anvers.
VINÇOTTE (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : MASSAUX (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. SMEKENS (Th.), président honoraire du tribunal de 1^{re} instance, à Anvers.

Membres : MM. BILMEYER (J.), architecte, à Anvers.

DE BRAECKELEER (J.), statuaire, à Borgerhout.

DE VINCK DE WINNEZEELE (Bon), archéologue, à Anvers.

DIERCKX, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre de la ville de Turnhout.

MAST (E.), archéologue, échevin, à Lierre.

NÈVE (L.), ingénieur, à Saint-Léonard (Brecht).

VAN CASTER (abbé), archéologue, à Malines.

VAN DER OUDERAA, artiste peintre, à Anvers.

VAN LEEMPUTTEN (F.), artiste peintre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : M. DONNET (F.), administrateur de l'Académie des Beaux-Arts, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. JACOBS (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. VAN EVEN (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

Membres : MM. CARDON, artiste peintre, à Bruxelles.

DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.

DELVIGNE, chanoine, archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.

DE VRIENDT (J.), artiste peintre, à Bruxelles.

MM. DUMORTIER (V.), architecte provincial en chef,
à Bruxelles.

HANON DE LOUVET, archéologue, à Nivelles.

JANLET (E.), architecte, à Bruxelles.

JANSSENS (W.), architecte, à Bruxelles.

LANGEROCK (P.), architecte, à Louvain.

LICOT (C.), architecte provincial, à Schaerbeek.

Secrétaire-adjoint : M. DESTRÉE (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. BETHUNE (B^{on} F.), chanoine-archidiacre, à Bruges.

BETHUNE (B^{on} J.-B.), membre de la Députation
permanente du Conseil provincial, à Bruges.

DE GEYNE (L.), architecte, à Courtrai.

DE MEYER (D.), docteur en médecine, à Bruges.

VANDERMERSCH (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : M. VAN RUYMBEKE (J.), archéologue, bourgmestre d'Oedelem.

Secrétaire-adjoint : M. ANTERS (H.), docteur en droit, chef de division à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. SERRURE (E.), architecte-archéologue, à Gand.

Membres : MM. CLOQUET (L.), professeur à l'Université de Gand.

DE WAELE (J.), architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

LYBAERT (T'), artiste peintre, à Gand.

MM. TYTGADT (L.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VAN BIESBROECK (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

VANDERHAEGEN (F.), bibliothécaire à l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.

Membre-Secrétaire : M. DE CEULENEER (A.), professeur de l'Université, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. DE LANDTSHEER (J.), chef de division à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Membres : MM. CADOR (A.), ancien architecte de la ville, à Charleroi.

DEVILLERS (L.), archiviste de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.

SOIL (E.), juge d'instruction, à Tournai.

SONNEVILLE (C.), architecte, à Tournai.

VAN BASTELAER (D.), archéologue, à Saint-Josse-ten-Noode.

Membre-Secrétaire : M. HUBERT (J.), architecte-ingénieur, à Mons.

LIEGE

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. RENIER (J.), artiste peintre, à Verviers.

Membres : MM. BORMANS, administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liège.

DRION (M.-P.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liège.

- MM. FEULLAT (F.), architecte, à Huy.
FRANCOTTE (G.), Ministre de l'industrie et du travail, à Bruxelles.
JAMAR (E.), architecte, à Liège.
SCHUERMANS (H.), premier président honoraire de la Cour d'appel, à Liège.
SCHOOLMEESTERS (E.), archéologue, vicaire général, à Liège.

Membre Secrétaire : M. LOHEST (P.), archéologue, à Liège.

Secrétaire-adjoint : M. ANGENOT (H.), greffier provincial, à Liège.

LIMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. VAN NEUSS (H.), archiviste de l'État, à Hasselt.

Membres : MM. COURROIT (J.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Hasselt.

DANIELS (l'abbé P.), archéologue, à Zolder.

DE GRÜNNE (C^r G.), sénateur, à Russon.

JAMINÉ (L.), architecte provincial, à Hasselt.

SCHAETZEN (Chevalier O.), à Tongres.

SERRURE (E.), architecte, à Saint-Trond.

Membre-Secrétaire : M. DE BORMAN (Chevalier C.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire-adjoint : M. VAN WEDDINGEN (A.), commis à l'Administration provinciale, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.

Vice-Président : M. TANDEL, commissaire d'arrondissement, à Arlon.

- Membres : MM. CUPPER (J.), architecte provincial, à Bastogne.
DÉOME, avocat, à Neufchâteau.
DE MATHÉLIN, statuaire, à Liège.
le P. GOFFINET, membre de l'Institut archéologique d'Arlon.
KURTH (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liège.
VAN DE WYNGAERT père, directeur de l'école industrielle, à Arlon.
VAN LIMBURG-SIIRUM (C^{te} A.), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
WILMAR, archéologue, à Amonins.
- Secrétaire : M. ANDRÉ (A.), chef de bureau au Gouvernement provincial, à Arlon.

NAMUR.

- Président : M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE.
Vice-Président : M. BEQUET (A.), président de la Société archéologique, à Namur.
- Membres : MM. BOVEROULLE, architecte provincial, à Namur.
DARDENNE, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.
DEL MARMOL (Bⁿ F.), archéologue, à Dinant.
LÉANNE (F.), architecte honoraire de la ville de Namur, à Etterbeck.
SOREIL, ingénieur, à Maredsous (Sosoie).
SOSSON, chanoine titulaire, à Namur.
- Secrétaire-adjoint : M. VANDENNEUKER, chef de division à l'Administration provinciale, à Namur.
-

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. HELLEPUTTE (G.), architecte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain.

Membres : MM. DE GROOT (G.), statuaire, à Bruxelles.
HELBIG (J.), artiste peintre, à Liège
HENNEBICQ (A.), artiste peintre, à Bruxelles.
MARCHAL (le Chevalier Edm.), secrétaire perpétuel
de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
REUSENS (le chanoine Edm.), archéologue, à
Louvain.
VINÇOTTE (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. MASSAUX (A.), à Etterbeek.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.



RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.



SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 janvier; des 1^{er}, 8, 15 et 22 février 1902.



PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1^o Le projet relatif au placement d'un chemin de la croix peint dans l'église de Ghoy (Hainaut); auteur, M. Ch. Janssens; Église de Ghoy.
Chemin
de la croix.

2^o Le projet relatif à la décoration picturale de l'église de Teuven (Liège). Il conviendrait de conserver aux écoinçons les anges que l'auteur a supprimés par erreur dans le projet modifié. L'attention du conseil de fabrique a été appelée sur la convenance qu'il y aurait de placer des vitraux dans l'édifice avant de commencer la peinture. On évitera ainsi des mécomptes dans l'effet d'ensemble de la coloration, celle-ci étant susceptible d'être modifiée par le placement ultérieur des vitraux; auteurs, MM. Scheen et fils; Église de Teuven.
Décoration.

Eglise de Huyse.
Décoration.

5° Le projet concernant la décoration picturale de l'église de Huyse (Flandre orientale). L'auteur, M. Coppejans, a été engagé à développer l'Arbre de Jessé sur toute la surface du pignon, à mieux pondérer la frise du chœur en donnant plus d'importance aux anges et en réduisant l'arc, enfin, à vérifier si l'enduit sur lequel il doit peindre est suffisamment résistant et dans un état de siccité tel qu'il n'y ait pas à craindre des mécomptes dans l'avenir. Il devra être tenu scrupuleusement compte de ces recommandations;

Eglise
de Montegnée.
Vitreaux.

4° Le projet relatif au placement de vitreaux dans l'église de Montegnée (Liège), sous réserve de prolonger l'architecture au-dessus des figures inférieures de façon à former un soubassement aux figures de la rangée supérieure, afin d'éviter le damier intermédiaire, dont l'effet n'est pas heureux;

Eglise
de Reninghelst.
Vitreaux.

5° Les projets relatifs au placement de vitreaux dans l'église de Reninghelst. Au cours de l'exécution, il y aura lieu de donner un caractère plus architectural aux soubassements, de mieux encadrer les sujets et de revoir les nuages qui manquent de style. Il importera aussi que l'auteur, M. Dobbelaere, tienne la main à ce que la coloration ait la même vigueur dans l'ensemble des verrières;

Eglise de
Saint-Boniface,
à Ixelles.
Vitreaux.

6° Le dessin-spécimen de deux vitreaux destinés au chœur de l'église de Saint-Boniface, à Ixelles (Brabant). Cette étude a rencontré l'assentiment unanime du Collège. Aussi, il l'a revêtue de son approbation sans aucune réserve; auteur, M. Ladon;

Eglise
de Saint-Nicolas,
à Dixmude.
Vitrail.

7° Le projet d'un vitrail à placer dans l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude (Flandre occidentale). Lors de l'exécution, l'auteur, M. Dobbelaere, devra s'attacher à masquer

les tons bruns des costumes, le brun étant incompatible avec la peinture sur verre ; par sa nature même elle doit être essentiellement translucide ;

8° Le projet élaboré par M. Ladon en vue du placement d'une verrière dans l'église de Notre-Dame, à Saint-Trond (Limbourg). Cette étude remarquable a rencontré l'approbation unanime et sans la moindre réserve du Collège.

Église
de Notre-Dame,
à Saint-Trond.
Verrière.

— A la suite du rapport du 18 décembre 1901, de nouveaux échantillons ont été présentés en vue des modifications proposées à l'entourage des stations du chemin de la croix de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles.

Église
de Notre-Dame
du Sablon,
à Bruxelles.
Chemin
de la croix.

Lors de l'inspection du 1^{er} février 1902, il a été reconnu que le fond d'or diapré pour les stations devrait être lozangé plutôt que quadrillé ; l'effet en serait plus satisfaisant.

Le dernier type présenté vers le côté ouest de l'église pour le diaprage des arcatures semble, par son aspect plus tranquille, devoir obtenir la préférence ; il convient de lui donner la tonalité rouge du premier compartiment vers le transept.

Pour la délimitation du champ d'or des stations, le Collège préfère le modèle à trois petites arcatures rouges ; celles-ci seront délimitées, au-dessus, par un filet d'or les séparant du diaprage. Ces arcatures encadrent bien le sujet et délimitent mieux le diaprage qui les surmonte.

Il faut éviter de dorer les chanfreins longeant les arcatures ; les chanfreins doivent être traités dans le ton des colonnettes ; ils se rattachent à l'ossature de l'édifice, par conséquent, ils ne peuvent se confondre avec les fonds.

Il sera utile de renforcer un peu le ton des anges ; ceux-ci doivent davantage se détacher des fonds diaprés.

Eglise
Saint-Roch,
Deurne,
Vitraux.

— Le vitrail dont le dessin a reçu le visa le 16 mars 1899, a été entièrement placé dans l'église de Saint-Roch, à Deurne.

Les auteurs se sont inspirés des recommandations faites par la Commission en ce sens qu'ils ont remplacé la partie incolore par des verres de couleur translucide dessinant une bonne architecture. Quoique le soubassement, sous ce dernier rapport, laisse à désirer, l'œuvre artistique est convenable et mérite le subsidé de l'État.

Eglise de Leeuw
Saint-Pierre,
Vitraux.

— Il a été procédé, le 30 décembre 1901, à l'examen des vitraux placés dans le chœur de l'église de Leeuw-Saint-Pierre.

Les verrières dont il s'agit ayant été convenablement exécutées, rien ne s'oppose à leur approbation.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Hôtel de ville
de Mons.

1^o Le projet présenté par l'administration communale, en vue de la restauration de la salle des Saquieaux à l'hôtel de ville de Mons (Hainaut). L'attention de l'auteur de ce projet, M. l'architecte Delacenserie, a été appelée sur la convenance de s'assurer, au cours de l'exécution, s'il ne serait pas possible, au point de vue de l'aspect de la salle, de placer l'escalier parallèlement au mur ;

Hôtel de ville
de Bruges.

2^o Le décompte final des travaux de restauration effectués au vestibule de l'hôtel de ville de Bruges (Flandre occidentale), dont le montant s'élève à fr. 42,607-56.

P. C. J.
de Bruges, 1901.

— Il a été procédé, le 25 décembre 1901, à l'examen, sur place des propositions relatives au couronnement de la

façade principale et de la tourelle d'escalier de l'ancienne poterne de Humelghem (Brabant).

Étant donnée l'importance du chéneau et surtout des arcatures qui le supportent, il semble qu'il a existé autrefois un parapet. Il y a donc lieu de le rétablir mais en réduisant sa hauteur au strict nécessaire pour ne pas trop changer l'aspect de l'édifice qui est fort intéressant, même dans sa situation actuelle.

L'escalier qui dessert non seulement les combles et les échanguettes mais en même temps l'étage de la poterne qui a été régulièrement habité, a dû nécessairement être couvert. Mais le voisinage du pignon à gradins permet de supposer que cette couverture était peu élancée ; il est même probable qu'elle se composait de dalles superposées à recouvrement dont l'aspect ne jouait guère de rôle dans la vue d'ensemble du bâtiment. L'architecte, présent à l'inspection, a été engagé à étudier un projet dans ce sens.

Les lucarnes projetées pour éclairer les combles sont inutiles ; il suffit, pour assurer cet éclairage, de ménager une petite baie rectangulaire dans le sommet du pignon qui doit être reconstruit.

Les observations qui précèdent ayant été communiquées à M. Van Nooten, cet architecte a apporté au projet les modifications nécessaires. Cette étude a été revêtue du visa.

Les travaux de restauration déjà effectués à l'édifice sont bien exécutés. Seulement, l'appareil des contreforts nouveaux est trop régulier ; on fera bien de le rendre un peu plus fruste au moyen de quelques coups de ciseau. Il conviendra aussi de remonter le gradin inférieur établi pour neutraliser la poussée de la voûte sur le pignon sud ; ce

gradin devra s'arrêter à proximité du gradin supérieur et les deux se termineront en glacis.

Le rejointoyage des parements devra être effectué à fleur des maçonneries; il n'empiètera en aucune façon sur les pierres.

Avant l'acquisition de la poterne par l'État, le propriétaire a vendu à M. Delacre, pharmacien, à Bruxelles, une espèce de crédence qui se trouvait encastrée dans le mur de la salle de l'étage. Ce récipient avait un écoulement au dehors par un petit caniveau. Il serait extrêmement intéressant de remettre ce récipient à la place qu'il occupait. Il paraît que M. Delacre serait disposé à le revendre à l'État, moyennant le prix qu'il lui a coûté, soit 125 francs.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction
et restauration
de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Assebroucke (Flandre occidentale); architecte, M. Charels;

2° A la reconstruction du presbytère du Nukerke (Flandre orientale), à la condition que l'on aura égard aux observations présentées dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 21 janvier 1902; architecte, M. Vossaert;

3° A la construction d'un presbytère à Buysinghen (Brabant); architecte, M. Toen ;

4° A la construction d'un presbytère à Morhet (Luxembourg); architecte, M. Cupper ;

5° A la restauration et à l'amélioration du presbytère de Stabroeck (Anvers); architecte, M. Gife.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Koekelberg, paroisse de Sainte-Anne (Brabant), sous les réserves suivantes : *a)* La partie de l'édifice exposée directement sur le boulevard Léopold II est seule construite en pierre, tandis que le reste du monument, également visible du boulevard, est en brique. Il en résultera un effet malheureux. Il importerait que tout l'extérieur fût ou en pierre ou en brique. Si on adoptait la brique, il faudrait faire choix de matériaux de toute première qualité. Si on adoptait la pierre on pourrait employer à cette fin celle qui est prévue pour les parements intérieurs et se borner à crépir ceux-ci. La quantité de pierre prévue pour l'intérieur suffirait pour construire les parements extérieurs ; *b)* le faux triforium doit être supprimé. La Commission s'est ralliée à l'avis de M. l'architecte provincial en chef, que les colonnes doivent avoir un diamètre plus fort si on les exécute en brique ; que l'on doit prévoir les moyens de chauffage et de ventilation du temple ; que des citernes doivent être construites pour recueillir les eaux pluviales ; que la surface des sacristies et du refuge doit être augmentée ; architecte, M. Ramaekers ;

Eglise
de Sainte-Anne,
à Koekelberg.

2° A Wépion (Namur) ; architecte, M. Van Gheluwe ;

Eglise
de Wépion.

3° A Lierre, paroisse de la Sainte-Famille (Anvers) ; architecte, M. Careels.

Eglise de la
Sainte-Famille,
à Lierre.

Ont aussi été visés les projets relatifs :

1° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Passchendaele (Flandre occidentale). A la demande du

Eglise
de Passchendaele

Collège, l'auteur a apporté au projet certaines modifications, entre autres quelques-unes de celles suggérées par M. le baron Bethune, auxquelles la Commission s'était ralliée, d'autres indiquées lors d'une conférence avec l'auteur, M. Depauw. La Commission avait engagé l'architecte à examiner si la voûte de la nef centrale est suffisamment contrebutée et posé la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux y établir un plafond en bois. M. Depauw a répondu que ses calculs établissent qu'aucun danger n'est à craindre. Au point de vue de la construction de cette voûte, on ne peut que lui laisser pleine liberté, tout en regrettant cependant qu'il n'adopte pas un plafond en bois, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué autrefois dans les anciennes églises romanes de notre pays. Le transept et le chœur de l'église de Passchendaele peuvent être rangés dans la 5^e classe des monuments du culte ;

Eglise
de Clermont-sur-
Berwinne.

2° A la construction d'une chapelle contre l'entrée sud de l'église de Clermont-sur-Berwinne (Liège); architecte, M. Salée;

Église de Goé.

3° A la construction d'une sacristie à l'église de Goé (Liège); architecte, M. Jamar.

Objets mobiliers
d'églises.

Ainsi que les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Montegnée (Liège) : maître-autel ;

Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant) : autel et banc de communion ;

Saint-Servais, à Schaerbeck (Brabant) : deux autels latéraux ;

Neerpelt (Limbourg) : maître-autel et banc de communion ;

Opitter (Limbourg) : banc de communion ;

Lommel (Limbourg) : maître-autel ;

Torgny (Luxembourg) : banes ;

Callenelle (Hainaut) : buffet d'orgues.

— Il a été procédé, le 20 février 1902, à l'examen du maître-autel placé dans l'église de Nokere. Église de Nokere.

M. Van Biesbroeck, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen, dont il résulte que le meuble dont il s'agit a été exécuté dans de bonnes conditions. En conséquence, rien ne s'oppose à la liquidation du subside alloué par l'État en vue de sa réalisation.

— Les deux autels latéraux et le lambris de la chapelle de la Sainte-Vierge, placés récemment dans l'église de Braine-le-Comte, ont fait l'objet d'un examen, le 19 décembre 1901, de concert avec MM. Van Bastelaer, Devillers, Hubert et Soil, membres du Comité des correspondants du Hainaut. Église de Braine-le-Comte.

Il a été constaté que les œuvres dont il s'agit sont exécutées d'une façon très satisfaisante. Il y a lieu, conséquemment, de liquider le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet de restauration de l'église d'Angreau (Hainaut) ; architecte, M. Dosveld ; Église d'Angreau.

2° Le projet concernant la restauration de l'église d'Hyon (Hainaut) ; architecte, M. Lenain ; Église d'Hyon.

- Église de Tohogne. 5° Le projet de divers travaux de restauration à effectuer à l'église de Tohogne (Luxembourg); architecte, M. Cupper ;
- Église de Frasnes-lez-Gosselies. 4° Le projet relatif à la restauration de l'église de Frasnes lez Gosselies (Hainaut); architecte, M. Simon ;
- Église de Villers-sur-Semois. 3° Le projet de restauration de l'église de Villers-sur-Semois (Luxembourg);
- Église de Saint-Loup, à Namur. 6° Le projet relatif à la restauration des vitrages des fenêtres de l'église de Saint-Loup, à Namur ;
- Église de Jenefte. 7° Le projet concernant des travaux divers de réparation à effectuer à l'église de Jenefte (Namur);
- Église de Wilskerke. 8° Le projet de restauration de l'église de Wilskerke (Flandre occidentale); architecte, M. Pil ;
- Église des Haies, à Marcinelle. 9° Le projet de travaux de réparation à exécuter à l'église des Haies, à Marcinelle (Hainaut);
- Église de Moorslede. 10° Le projet relatif à la restauration de l'église de Moorslede (Flandre occidentale);
- Église de Xhignesse. 11° Le projet de restauration de l'église de Xhignesse (Liège); architecte, M. Lohest ;
- Église de Saint-Jean-Baptiste, à Wavre. 12° Le projet d'une première série de travaux de restauration à exécuter à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Wavre (Brabant); architecte, M. Langerock ;
- Comptes de travaux de restauration. 15° Les comptes des travaux de restauration effectués aux églises de :
- Saint-Martin, à Hal (Brabant) : exercice 1900 ;
- Notre-Dame, à Anvers : premier semestre de 1901.
- Église de Rhode-Saint-Brice. — La délégation qui a procédé, le 20 janvier 1902, à l'inspection de l'église de Rhode-Saint-Brice, sous Meysse (Brabant), a constaté que cet édifice mérite, autant par l'aspect original que présente la succession et la disposition des toitures de chacune de ses parties que par l'époque

reculée de leur construction, d'être compris dans la 5^e classe des monuments. Son état exigeant des travaux de restauration et d'appropriation assez importants, il conviendra de faire effectuer un relevé soigné de l'église et un projet complet de restauration. Il sera utile aussi que l'architecte, à ce commis, s'assure si la charpente et la voûte sont anciennes et qu'il fasse procéder à la mise à nu d'une partie des murs intérieurs, cette opération devant révéler la nature des matériaux mis en œuvre.

— Pour satisfaire à la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 10 février 1902, à l'inspection de l'église de Werchter (Brabant), à l'effet d'apprécier si elle peut être rangée au nombre des édifices monumentaux du culte.

Église
de Werchter.

Le vaisseau de cette église remonte tout entier à la dernière période ogivale, mais la construction du chœur paraît avoir précédé quelque peu celle du reste du temple. La base de la tour appartient également à cette période, tandis que sa partie supérieure est plus récente; elle porte, du reste, la date de 1657. Son couronnement bulbeux ne manque pas d'une certaine élégance.

Quelques parties de ce temple, notamment le transept et peut-être aussi le haut de la grande nef, ont subi des remaniements.

Les voûtes en maçonnerie de la haute nef et du transept sont d'une époque plus récente que la construction; elles ont probablement été substituées à des voûtes en bardeaux dont des fragments sont encore visibles sous les combles du transept sud.

Le chœur est recouvert par une belle voûte ogivale

remontant à l'époque de la construction de cette partie de l'église.

Tous les parements extérieurs de l'édifice sont construits en belles pierres ferrugineuse et grise.

Les fenêtres de la haute nef et celles du chœur sont ornées de meneaux d'un beau tracé et d'un bon profil.

En somme, l'église de Werchter offre un bel ensemble, d'un caractère imposant; son mérite artistique et archéologique est suffisant pour qu'il y ait lieu de la ranger dans la 5^e classe des monuments du culte.

L'église de Werchter possède une cuve baptismale en marbre blanc très curieuse. A cause du caractère étrange de ses sculptures, il est difficile de lui assigner une date approximative; en tous cas, elle remonte à une époque très reculée. Le couvercle en bronze, d'une forte épaisseur, semble appartenir au xvi^e siècle; il a visiblement été confectionné pour la cuve dont il suit tous les mouvements; la potence en fer forgé qui le fait mouvoir date de la dernière période ogivale; elle est intéressante.

L'église possède également une croix triomphale du xv^e siècle, d'un travail soigné et délicat.

Eglise de
Sainte-Waudru,
à Mons.

— Il a été procédé, le 16 décembre 1901, dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons, à l'examen du programme d'ensemble de tous les ouvrages qu'il est désirable de voir effectuer à l'intérieur de cette ancienne collégiale.

MM. Devillers, Hubert et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cet examen.

Le programme tracé par le conseil de fabrique, d'accord avec son architecte, M. Mortier, est accompagné d'un

mémoire rédigé par M. le doyen Lemaître, notamment pour ce qui concerne les orgues et leur emplacement.

Après un examen attentif de ces documents et une inspection minutieuse de l'édifice, la délégation s'est trouvée d'accord avec M. le doyen et le conseil de fabrique pour admettre l'établissement d'un petit orgue d'environ quinze jeux dans la première travée au côté nord du chœur.

Il y a eu également accord unanime pour admettre la proposition de M. le doyen, de dégager immédiatement la partie inférieure de la tour, des constructions informes qui y ont été élevées en 1817 pour l'établissement d'un jubé. La nécessité de ce dégagement, au point de vue de l'aspect du temple et des convenances, ne peut être mise en doute.

L'emplacement du grand orgue serait réservé. Il pourrait être choisi soit sous la grande verrière de la tour, soit dans le transept nord. Cette dernière disposition permettrait de réédifier l'ancien jubé de Jacques Dubroeuq, artiste qui a exécuté pour l'église de Sainte-Waudru des œuvres remarquables. Il est d'ailleurs indispensable que les bas-reliefs soient placés à la même hauteur et dans les mêmes conditions où ils l'étaient autrefois dans le jubé démoli; tout leur effet artistique en dépend.

Avant de rien décider au sujet de l'une ou de l'autre de ces deux solutions, il y a lieu de prier M. l'architecte Mortier de soumettre une esquisse du projet de rétablissement du jubé dans le sens de ce qui précède et une esquisse d'après ses idées personnelles, c'est-à-dire du rétablissement à l'entrée près de la tour. Ces esquisses doivent être très sommaires et indiquer, par une teinte, ce qui existe encore de l'ancien jubé.

La délégation partage encore l'avis de M. le doyen en ce qui concerne les nouvelles stalles du chœur, lesquelles doivent être conçues en style gothique, dans le goût de celles de Saint-Pierre, à Louvain. Les stalles actuelles, appropriation peu heureuse des stalles chorales de l'ancienne église de Saint-Germain, de Mons, seraient déplacées, divisées en panneaux et reportées dans les chapelles, en forme des anciens banes des maîtres de confréries.

Le style gothique devra aussi être adopté pour les clôtures du chœur comme pour celles des chapelles ; le type de ces dernières clôtures a été adopté le 15 juin 1901.

Le conseil de fabrique rappelle l'urgence de restaurer les toitures et les voûtes de l'église. Il ajoute qu'il y a lieu de restaurer encore les bases et les fûts des colonnes, les larmiers des fenêtres et de remplacer par la pierre bleue diverses réfections faites au ciment, aux colonnes et aux nervures, entamées pour le placement de l'ornementation en style renaissance, aux siècles passés.

Il y a accord parfait avec le conseil de fabrique sur le point qui précède : il faut enlever le ciment aux colonnes et aux nervures. Il faut aussi remplacer toute pierre endommagée ; mais il faut écarter, autant que possible, le ciment, même pour les joints trop ouverts, pour la réparation des ébréchures ou écornures des pierres, etc.

Il y a lieu également d'adopter le programme concernant les vitraux : ceux de la haute nef et du transept seront reconstitués en style renaissance, des fragments de cette époque, retrouvés dans les combles, étant suffisants pour rétablir au moins dix verrières. Les autres baies du vaisseau principal et la grande fenêtre du portail ouest recevront une

décoration de même style lorsque les ressources le permettront. Quant aux vitraux des basses-nefs et des bas-côtés du chœur, ils seront en style ogival approprié au caractère de la construction, soit dans le type de ceux placés récemment, lesquels ont obtenu les approbations requises.

Pour le maître-autel, la délégation estime, contrairement à l'avis du conseil de fabrique, qu'il serait opportun d'adopter le style gothique comme pour les stalles et les clôtures, bien entendu si l'on adopte la reconstitution du jubé de Dubroeuq. En tous cas, cette question, comme celle du jubé, doit être réservée jusqu'après la réception des études réclamées ci-dessus à l'architecte.

C'est à l'unanimité que l'on adopte l'idée d'exécuter les confessionnaux en style gothique.

Mais, à l'unanimité aussi, on repousse l'idée d'établir deux autels nouveaux dans le transept.

Dans les murailles de plusieurs chapelles, le décapage de l'église a ouvert des baies bordées de forts moellons. On adopte la proposition de les fermer par des portes parcheminées comme celles qui sont placées déjà à la chapelle de Notre-Dame de Tongres.

On adopte également l'idée d'exécuter en marbre la statue du Christ au tombeau qui manque dans la petite chapelle en hors-d'œuvre située à l'angle formé par le mur extérieur de la nef nord et celui du transept. Les deux portes d'entrée de ladite chapelle peuvent être en chêne sculpté avec des armatures en fer forgé.

On est de même d'accord pour admettre que les retables à exécuter pour les dix-sept chapelles qui en sont dépourvues, seront traités dans le style de l'église. Mais on appelle

toute l'attention du conseil de fabrique sur la nécessité de doter la collégiale de Sainte-Waudru de retables dignes de cet admirable monument ; qu'ils soient, dans leur variété, à la hauteur de ceux existants et surtout de celui de la chapelle de Saint-Joseph. Il va sans dire que cette assimilation s'applique aux anciens retables et nullement à celui placé récemment dans une chapelle de la nef sud, lequel laisse beaucoup à désirer au point de vue de la conception et de l'exécution.

Il paraît qu'il existe un projet ayant pour but d'abaisser le niveau du sanctuaire de Sainte-Waudru. Ce projet devra, le cas échéant, être mûrement examiné.

Le rapport du 19 décembre 1896, dressé à la suite de l'inspection du 19 novembre précédent, signalait la nécessité de déplacer la châsse de Sainte-Waudru qui occupe l'arcade derrière le maître-autel et empêche la vue de s'étendre au fond de la chapelle absidale. Il importe d'étudier le projet de ce déplacement.

Il doit être formellement entendu qu'aucun travail, quel qu'il soit, ne pourra être entamé et poursuivi qu'après que le projet en aura été régulièrement soumis aux Autorités compétentes et approuvé par elles.

Les avis relatés ci-dessus ont été formulés à l'unanimité des membres de la Commission royale.

Eglise
d'Hautrage.

— Il a été procédé, le 16 janvier 1902, à l'inspection de l'église d'Hautrage, à laquelle il est question d'exécuter des travaux de restauration tant intérieurs qu'extérieurs.

MM. Hubert, Devillers, Soil et Sonnevillle, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cette inspection.

La tour de l'église d'Hautrage semble remonter au

xvi^e siècle, et le vaisseau date, paraît-il, de 1829. C'est un ensemble de constructions n'ayant aucune valeur artistique.

L'entretien de cet édifice a été très négligé.

A l'extérieur de l'édifice il n'y a pas d'écoulement d'eau au pied des murailles, celles-ci se détériorent, pourrissent littéralement. Les toitures sont en mauvais état; les gouttières et les tuyaux de descente sont dégradés, insuffisants et manquent même à certains endroits; les seuils des fenêtres du vaisseau et la retraite de l'étage de la tour n'ont pas de larmier, de sorte que les eaux coulent sur les murs et s'y introduisent. Des travaux de rejointoyage en recherche s'imposent à toutes les maçonneries et surtout aux faces sud et ouest de la tour.

L'intérieur de l'édifice est aussi dans un état précaire. Certaines parties des plafonds et des enduits sont tombées, d'autres, crevassées, menacent ruine. L'humidité transperce les murs et les plafonds. Les soffites qui relient les colonnes s'affaissent. Bref, tout l'édifice réclame une restauration sérieuse et urgente; on devra l'entamer dans le plus court délai possible en commençant par l'extérieur. Parmi les mesures les plus pressantes il convient de citer celle ayant trait à la vérification des soffites dont l'état de situation ne peut être déterminé exactement sans procéder à l'enlèvement des plâtrages qui les recouvrent. Le soffite du jubé a subi un mouvement inquiétant; on fera chose prudente en l'étançonnant, en attendant qu'il soit possible d'en entamer la restauration. Sa situation paraît assez grave pour que l'autorité locale prenne des mesures sérieuses en vue de mettre sa responsabilité à couvert.

Deux devis ont été dressés par M. l'architecte Sonnevillè,

l'un au montant de 7,480 francs pour les travaux extérieurs, le second s'élevant approximativement à 7,855 francs pour les ouvrages intérieurs.

Estimant que ces dépenses sont exagérées, le conseil communal a fait dresser un devis par M. l'architecte Lhoest dont le total s'élève à fr. 5,226-58; il comporte la restauration des toitures et du plafonnage.

Étant donné l'état de situation de l'édifice, le travail ainsi limité par le conseil communal ne constituerait qu'un palliatif. Il importe de procéder à un travail sérieux et, à cette fin, il est à prévoir que les deux devis réunis de M. Sonnevile constitueront une estimation qui se rapprochera de la réalité.

Les travaux devraient être exécutés par voie d'adjudication restreinte, à bordereau de prix, entre quelques entrepreneurs connus.

L'église d'Hautrage possède une œuvre de sculpture intéressante, en pierre blanche, qui paraît remonter au xv^e siècle; elle représente l'Ensevelissement du Christ.

Il y a lieu de prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour qu'elle ne subisse aucune détérioration pendant les travaux qui s'exécuteront à l'intérieur de l'édifice. On devrait même profiter de ces ouvrages pour lui assigner un emplacement définitif autre que celui d'à présent; elle est simplement déposée sur le pavement de la chapelle latérale sud. On pourrait peut-être l'installer dans une niche à creuser dans le mur séparant le chœur de ladite chapelle ou l'utiliser comme retable d'autel.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 5 février 1902, à l'inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Nieuport.

M. le baron Bethune, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistait à la visite.

Il résulte de cet examen que les travaux dont il s'agit s'effectuent dans de très bonnes conditions. On ne peut que louer les artistes chargés de ce travail, leurs collaborateurs et les autorités civiles et ecclésiastiques qui les inspirent et les appuient.

Des recherches opérées dans la façade longitudinale de la chapelle sud bordant le chœur, ont permis de constater que des fenêtres géminées primitives, semblables à celles récemment restaurées de la chapelle nord, ont existé; elles ont été remplacées postérieurement par des fenêtres simples. Il y aura lieu de rétablir la situation primitive infiniment plus intéressante que celle qui lui a été substituée.

Au côté nord, contre le chœur, il existe une ancienne tribune ou oratoire d'une architecture très intéressante et d'une grande légèreté de construction. Il importe que cette annexe soit débarrassée des objets de toute espèce qui l'encombrent et qu'on procède à sa restauration complète.

Le projet de restauration de l'édifice, adopté par les Autorités compétentes, prévoit une voûte en bardeaux pour la croisée du transept. Des culs-de-lampe en maçonnerie semblent démontrer qu'il a existé à cet endroit ou que l'on a eu l'intention de construire une voûte en maçonnerie. Cette partie du projet devra être revue et étudiée avec grand soin avant de passer à l'exécution du travail.

On a soulevé la question d'abaisser le seuil de la grande fenêtre du transept sud au niveau de celui des autres baies de l'édifice en vue d'obtenir plus d'unité. Ce parti est à conseiller, car rien ne fait prévoir, dans l'avenir, le rétablis-

sement des chapelles érigées autrefois par des corporations et qui ont été démolies vers 1855.

Il n'y a pas lieu de compléter les contreforts du chœur par des pinacles, les dispositions architectoniques de l'édifice ne demandent pas cet amortissement.

Aux angles du chœur, il a existé des tourelles ; leurs points d'appui sont encore en place. Il y a lieu de les rétablir en s'inspirant, pour leurs proportions, de celles qui cantonnent le porche d'entrée.

L'ancienne sacristie offre un type de construction très curieux ; il faudra étudier avec le soin le plus scrupuleux le projet de sa restauration. Il semble que cette annexe était couronnée par un chéneau à bahut avec plate-forme. En tous cas, il faudra conserver le plus possible les anciens fragments de sa corniche d'un caractère aussi original que distingué.

Parmi les travaux à effectuer en premier lieu, il faut noter ceux ayant pour but d'éloigner de l'église les eaux pluviales et celles provenant des habitations voisines, lesquelles séjournent contre les murailles du temple. On devra profiter de ce travail pour rétablir à son ancien niveau le sol formant le pourtour de l'édifice ; du côté de la place, l'abaissement devrait être opéré à partir de la dernière rangée d'arbres.

Il est désirable aussi de voir dégager la vue des deux principaux édifices de Nieuport, son église majestueuse et sa halle qui témoigne et rappelle une prospérité florissante ; il suffirait de démolir quelques maisons de peu de valeur pour obtenir un résultat remarquable au point de vue de l'embellissement de la ville.

— La délégation du Collège qui s'est rendue à Saint-Hubert, le 20 janvier 1902, en vue de résoudre définitivement la question relative à la restauration intérieure de l'église de cette localité, a été, comme les délégations antérieures, unanime pour réclamer l'enlèvement des crépis teintés appliqués sur les murs et les voûtes du côté nord, opération très peu artistique déjà critiquée lors des précédentes visites.

Eglise
de Saint-Hubert.

Après une longue étude de cette affaire importante, la majorité du Collège (7 voix contre 4) est d'avis que le dérochage ne doit pas se faire sur toute l'étendue des parois de l'église ; il peut être continué sur toutes les surfaces de parements en pierre taillée. Ces parties peuvent être rejointoyées ; plus tard, si on peint l'édifice, on peindra sur la pierre même.

Le dérochage peut, de même, être poursuivi sur les murs soit en moellons, soit en briques, dans tous les endroits où l'adhérence et la solidité du crépi seraient compromises, mais on doit s'abstenir de faire cette opération à ceux des crépis des voûtes qui seraient solides et bien secs. Les parties des voûtes où le décrépiage devra avoir lieu seront récrépiées au fur et à mesure de l'enlèvement de l'enduit en mauvais état.

Il y a lieu de conserver telles qu'elles sont actuellement les parties de murs et de voûtes déjà dérochées. On conservera aussi aux parements en briques, aux deux côtés de l'entrée de l'édifice, le crépi qui y a été appliqué dans le ton général dominant de la pierre.

La proposition du conseil de fabrique de donner aux voûtes en briques une teinte uniforme pour les harmoniser

n'est pas admissible. On ne peut davantage admettre le ciment teinté pour donner aux nervures en briques résultant de la restauration de l'église, après l'incendie de 1568, l'apparence de nervures en pierre. Il est préférable d'enlever les nervures en briques, si ce travail est praticable, et d'y substituer la pierre en suivant le profil des parties primitives de ces nervures restées intactes à leur point d'appui.

Étant donné que le soubassement des murailles du côté nord de la nef est approprié, il n'y a pas lieu d'insister pour qu'on y apporte des changements en vue de le mettre en rapport avec celui du côté sud.

Lors de la restauration des bases des colonnes des nefs extrêmes, on devra conserver le moellonnage tel qu'il est aux parties où lesdites bases étaient masquées par les marches donnant accès à ces nefs, afin que l'on puisse reconnaître, plus tard, quel était leur niveau primitif.

Le Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

MARQUES & MONOGRAMMES

DE

FAÏENCIERS ANDENNAIS

PRÉCÉDÉS DU

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

FABRIQUES DE FAÏENCE D'ANDENNE

d'après des documents authentiques inédits

SUIVIS D'UNE

NOTICE SUR JACQUES RICHARDOT

SCULPTEUR-FAÏENCIER

PAR

E. - J. DARDENNE

Membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Andenne

FAÏENCES D'ANDENNE

Le Comité du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* avait encouragé M. DARDENNE, auteur d'un très intéressant travail sur les « Faïences d'Andenne », à des recherches complémentaires dans les anciens actes de notaires, des paroisses et de l'état civil ; il est résulté de là un afflux considérable de renseignements précieux, et la nécessité de remettre le travail entier sur le métier, pour le transformer en monographie spéciale, du genre de celles que M. Soil a consacrées aux porcelaines et aux faïences de Tournai.

Mais pour ne pas priver le public de la communication de détails dès à présent parachevés, le Comité les distrait de l'œuvre, avec l'assentiment de l'auteur et les communique aux lecteurs du *Bulletin*.

(Note de la rédaction.)

I

Tableau chronologique des fabriques de faïence d'Andenne

I. Première fabrique fondée par Joseph Wouters.
(Société anonyme des Terres plastiques et Produits réfractaires d'Andenne, actuellement.)

Joseph Wouters.

J. Wouters, G. Shoan et J.-C. Hennich, 50 avril 1785.

J. Wouters, J.-J.-E. baron Van de Wardt-d'Onsel et
L.-J.-W. de Kessel, 21 décembre 1784.

Van de Wardt et de Kessel (Harell, chef de fabrication
et séquestre), 10 juillet 1786.

Van de Wardt, de Kessel, d'Hondt et Boucquéau,
51 août 1786.

Van de Wardt, de Kessel, Hennisch et Boucquéau,
25 janvier 1787.

Directeurs : Hennisch ;

Van de Wardt et de Kessel, 15 avril 1787 ;
de Kessel ;

Harell, 50 août 1791 ;

Hennisch ;

Van de Wardt, 50 juin 1795 ;

Boucquéau.

Partage de la fabrique entre Van de Wardt et Bouc-
quéau, 14 février 1804.

a) Boucquéau.

Jacques Fourmy, 1815.

En faillite, 21 mai 1818.

b) Van de Wardt.

Mathieu Servais, 50 octobre 1815.

Leroy.

Les deux parties sont réunies par la Société Pastor-Michiels et C^{ie}, devenue en 1856 Société anonyme Pastor-Bertrand et C^{ie}, fabricants de produits réfractaires.

II. Seconde fabrique fondée par J. Wouters (usine E. et L. Godin et C^{ie}).

Joseph Wouters, 1794.

J. Wouters, J.-P. Verdussem et B. Lammens, 21 mars 1805.

J.-P. Verdussem et B. Lammens, 12 décembre 1806.
(B. Lammens et C^{ie}.)

Cockerill, papeterie et impression de coton.

III. Jean-François Kreymans, 1804. Place du Chapitre.
Concordat, 17 mai 1806. Emmanuel Malevé, curateur.

Jean-Philippe Becquevort, 28 février 1806.

Aimé-Victor Bécherel, 4 juillet 1829.

Bâtiments vendus à la ville d'Andenne, 1857.

(École moyenne et école primaire de garçons.)

IV. Rue des Polonais.

Lambert Crefœur, fabricant.

Michel Fonder, 51 juillet 1816, propriétaire.

Emmanuel-Fulgence Richard, 15 octobre 1817, propriétaire.

- Amand-Joseph Pire, fabricant, 16 juillet 1816.
Rose Bonhivers et C^{ie}, 1821.
Antoine-Fossion et Joseph Rouleau, 1822.
Arnold Bonhivers.
Emmanuel Deville, 9 mai 1852.
Marcellin Deville.
Vendue à divers propriétaires et démolie.
- V. Charles Smet, rue des Passettes, rue Neuve actuelle.
Smet et Joseph Nihoul, 20 juin 1855.
Joseph Nihoul.
Édouard Lapierre, 1848.
Camille Renard, fabrique de porcelaine.
Jules Dothée, fabrique de porcelaine.
Démolie.
- VI. Famille Richard au Stappe, 1812-1862.
Démolie. M^{lles} Ramelot, propriétaires.
- VII. Henneau, rue d'Hornilles.
Leroy.
Ferdinand Boulanger.
Tiburce Courtoy.
Transformée en maisons ouvrières.
- VIII. Joseph Lapierre, rue des Chats.
Joseph Lapierre, place du Chapitre ; finit vers 1844.
Transformée en habitations.
- IX. Mentions isolées.
Charles Nihoul, époux Charlotte Polet, 1814.
Louis Winand, Grand'Rue, 1817.
Transformée en fabrique de porcelaine, actuellement
en démolition.
-

II

Marques et monogrammes des faïences d'Andenne

Nous passerons en revue les marques et monogrammes de faïences d'Andenne que nous avons relevés ; ils nous paraissent incontestables. C'est à dessein que nous avons négligé quelques monogrammes de pièces que nous nous croyons autorisé à attribuer à Andenne, soit parce qu'ils ne nous semblent pas revêtir un caractère suffisant d'authenticité, soit parce qu'ils sont appliqués sur des pièces de qualité inférieure, ne méritant à aucun titre de figurer dans une collection quelque peu sérieuse.

1. Wouters, Andenne, en bleu, au pinceau. (Pl. V, n° 1.)

Plat à marly blanc ; diamètre extérieur : 0^m265 ; diamètre du bassin, 0^m185.

Le fond est décoré d'un paysage en camaïeu exécuté à la main. Le premier plan est très accentué, le second est en lointain et le ciel vaporeux est légèrement nuagé.

Pour sujet, un château à donjon carré, campé sur un rocher ; au pied, un chemin à profondes ornières, bordé de broussailles, d'où s'élance un arbre assez élevé, d'une belle silhouette et très bien détaillé. Une large rivière semble couler derrière le château ; elle sépare les deux plans, rejetant perspectivement le second à une assez grande distance ; dans ce second plan, on aperçoit un vaste château

avec escalier extérieur, pont, tourelles, etc. On le voit, nous sommes loin du réalisme ; c'est une composition assez compliquée, arrangée de toutes pièces. Tenant compte de la difficulté inhérente à la décoration céramique, où les couleurs et les teintes ne prennent leur valeur réelle qu'après la cuisson, cette pièce témoigne d'une grande habileté, d'une main sûre et délicate. Bref, c'est un très beau spécimen d'une exécution irréprochable, avec cette particularité que le marly, assez large pourtant, ne porte aucun ornement.

2. Même marque, mais interposée, c'est-à-dire Andenne, Wouters, imprimée en creux dans la pâte, sous le vernis. (Pl. V. n° 2.)

Assiette au marly festonné, 0^m225 de diamètre ; c'est un modèle lourd, peu gracieux, à cause de la forme concave trop accentuée du marly. Le modèle est une imitation malhabile de celui de Luxembourg ; les festons manquent d'élégance et de souplesse dans la courbe, de modelé dans la forme. Cette pièce est d'une pâte commune ; le vernis en est jaunâtre, épais ; le décor en est original, curieux par sa naïveté, manquant absolument de beauté.

5. J. Wouters, à Andenne, marque en creux sous vernis (1). (Pl. V, n° 5.)

Beurrière ou compotier ovale, adhérent à son plateau, 0^m22 × 0^m165. Récipient 0^m15 × 0^m10. Hauteur 0^m165.

Le couvercle est surmonté, en guise de bouton, d'une vache couchée, que nous supposons avoir été modelée par J. Richardot. Cette superbe pièce, au vernis quelque peu

(1) Feu Renard-Soubre, de Liège, attribuait cette marque à Van de Waardt. Rien ne nous paraît justifier cette manière de voir.

teinté de jaune, résultat d'un défaut de fabrication, est décorée de branches de bluets en vernis. Sur le bord du plateau, du couvercle et du récipient, court une mince guirlande bleue esquissée par un simple coup de pinceau à droite et à gauche de la ligne génératrice. Les fleurs ou plutôt les bouquets sont traités avec beaucoup de grâce et de légèreté, brun pour la tige, vert pâle pour les feuilles, bleu pour les capitules.

Presque le même décor se retrouve sur une cafetière et sur un pot à lait, d'une exécution beaucoup moins soignée au point de vue faïencier, mais ne portant aucune marque de fabrique et que nous croyons d'origine anglaise.

4. Wouters, Andenne, marque en bleu au pinceau. (Pl. V, n° 4.)

Grand plat au bord découpé par quatre groupes de légers festons. La partie extérieure du marly porte une bande guillochée, formée d'écailles imbriquées, fortement saillantes, disposées sur cinq rangs, le sixième se confondant avec le bord extérieur. Sur le reste du marly, un léger décor en bleu au pinceau, dont le motif se répète trois fois sur le pourtour. Au centre se trouve une simple petite fleurette ou brindille dont il serait assez difficile de fixer la signification.

C'est une pièce originale comme modèle et comme décoration, mais peu remarquable sous le rapport de la fabrication. C'est aussi le seul spécimen que nous connaissons de guillochis appliqué aux faïences d'Andenne.

Quant aux deux lettres accolées AB, placées sous le monogramme, elles désignent probablement le décorateur ; or, nous trouvons à la fabrique Wouters, en 1786-1787, un

peintre décorateur Augustin Bel ou Lebel, — les deux orthographes se rencontrent, — et qui nous paraît s'y appliquer exactement.

5. J. Wouters, Andenne, en bleu, au pinceau. (Pl. V, n° 5.)

Nombre d'amateurs sont portés à l'attribuer plus spécialement à Van de Wardt.

Cette marque se trouve sur une saucière à côtes ou festons, faisant partie du service des assiettes au marly festonné ; le décor, en effet, rappelle complètement celui des assiettes, bien que les palmes soient notablement simplifiées, en raison sans doute de l'espace qu'elles peuvent occuper. Le modelé présente une autre différence : les festons sont plus étroits, proportionnés aux dimensions de la pièce ; les côtes sont plus saillantes, les bords plus nets.

Pied, 0^m074 × 0^m058. Longueur, 0^m195. Hauteur, 0^m08.

Consignons ici une remarque intéressante.

Parmi les nombreuses quittances remises au sequestre Milquet (1786-1787), il s'en rencontre plusieurs signées Jean Walt, peintre en faïence. Or, pour celle qui porte le n° 258 (1), Walt a remplacé la lettre majuscule calligraphique de son nom par un W identique comme forme et facture à la même lettre de la marque n° 4 ou n° 5. Nous pouvons, nous semble-t-il, inférer de là que les pièces ainsi marquées furent décorées par Walt lui-même, de sorte que ce sigle renferme en lui-même non pas toujours mais dans bien des cas, une double indication.

6. Verdussem et Wouters, en creux, sous vernis. (Pl. V, n° 6.)

(1) Archives de l'État à Namur, liasse : Fabriques d'Andenne.

Huilier décoré en bleu par de simples filets accentuant les contours. Le plateau est de forme losangée presque régulière, mesurant 0^m17 de longueur sur 0^m09 de largeur. Le bord est formé d'une côte arrondie, s'épanouissant à ses extrémités en deux ou trois feuilles de laurier qui, par leur rencontre deux à deux affrontées, accusent les quatre angles du losange. Les logettes destinées à recevoir les carafes sont de forme cylindrique ; les parois en sont formées de rubans plats entrelacés, donnant huit festons pour le pourtour ; elles mesurent 0^m07 de hauteur et 0^m08 de diamètre.

Modèle simple, élégant, de belle exécution.

7. Bernard Lammeus et C^{ie}, en creux, sous vernis. (Pl. V, n° 7.)

Plat au marly ajouré ; diamètre intérieur 0^m265 ; diamètre supérieur du bassin, 0^m18 ; hauteur, 0^m027.

Sous le monogramme une étoile au tampon, en creux, sous vernis ; les deux marques furent appliquées séparément, car leur position relative n'est pas fixe sur les deux pièces que nous avons sous les yeux. Sur une assiette décorée de festons bleus, notre sigle est accompagné du n° 15, toujours en creux, simple marque ou numéro de série, sans aucun doute.

Le profil de notre plat est très élégant ; il est peu profond et le marly s'étale presque horizontalement. Le fond du bassin est orné d'une sorte de guillochis formé de rayons et de cercles concentriques de plus en plus rapprochés vers le centre. La partie extérieure du marly, imitant assez bien les brindilles d'osier tressées des vanniers, est enlacée dans un ruban bleu en spirale, coloré en bleu foncé. Entre le marly et le bassin court une mince corde en bleu clair. Le marly

offre autant de jours que de pleins, les uns et les autres déterminés par le prolongement des rayons du guilloché central. Ce plat portait une corbeille à fruits ajourée, de forme sphérique surbaissée, d'un travail analogue, mais plus léger et plus délicat que celui du marly, véritable moulage de vannerie, qui figura à la vente de feu Eug. Lapierre, d'Andenne.

8. Bernard Lammens et C^{ie}, en creux, sous vernis.
(Pl. V, n° 8)

Cette marque se trouve sur deux pièces décorées à la molette.

a) Pot à lait, hauteur, 0^m10; grand diamètre, 0^m085, exécuté en pâte gris-cendré, avec incrustations de pâte blanche. Vers le bas, formant en quelque sorte le pied, se voit un rang de perles enserré entre deux très minces filets noirs au pinceau. Plus haut, immédiatement au-dessus du grand diamètre, c'est une frise, blanche aussi, formée de trois rangs de petites rosettes très serrées, bordée de deux rangs de petites perles ou grênetis et aussi cernée de deux lignes ou filets noirs au pinceau (1).

b) Encrier en pâte brun clair, — brun Campana, — avec incrustations noires. Il est de forme cylindrique, mesurant 0^m165 de diamètre et 0^m055 de hauteur. En somme, c'est un simple plateau au bord relevé verticalement, portant à

(1) Le même pot à lait, identique de forme, de dimensions et de décor, — sauf la couleur, — fut aussi fabriqué en pâte rouge vermillon très fine, polie, sans vernis.

Cette dernière pièce nous permet de fixer l'origine allemande d'un sucrier de forme ovoïde, avec couvercle surmonté d'un bouton et de même exécution. Hauteur 0^m11; diamètre supérieur de la coupe, 0^m076; il est aussi moletté de grênetis et de frises à rosettes.

l'intérieur trois petits appendices destinés à recevoir plumes ou crayons. Au centre s'élève un cylindre noir à parois minces, dans lequel tombe le godet, muni de son couvercle à bouton également noirs. Pour décoration de la face extérieure, trois bandes incrustées à la molette : une imitation de galon de passementerie imprimée dans la pâte même, serti de deux filets noirs légèrement creusés au centre et bordés de deux grênetis très fins.

Ce modèle paraîtra peut-être peu élégant, quelque peu simplot; il ne manque pas toutefois d'originalité, et puis il est d'une exécution irréprochable. Ce type d'ailleurs, exécuté en faïence blanche ou en porcelaine, est resté longtemps dans le commerce.

9. Marque du grand service de table, décoré en noir, par impression. Cachet rond, 0^m028 de diamètre, en creux, sous vernis. (Pl. 5, n° 9.)

Vues de châteaux et monastères tirées des « Délices du Pays de Liège », gravées par Leloup. Ces illustrations sont utilisées pour les grandes pièces : plats, poissonnières, assiettes, soupières. Pour les pièces accessoires, ce sont de petits sujets de paysage, composés par le graveur lui-même; parfois, selon l'espace à décorer, c'est une fleurette, un trophée avec divers attributs, comme en offrent les deux vases de cheminée, de 0^m25 de hauteur (1).

Le sommet du cachet est marqué tantôt d'une étoile, tantôt d'une couronne royale; l'inscription d'exergue se lit

(1) Nous avons cru inutile de donner une reproduction photographique de ces assiettes; on les rencontre d'ailleurs assez fréquemment dans les collections ou les ventes particulières; il nous paraît préférable de représenter ce type de décoration par un des vases de cheminée.

en conséquence de haut en bas et de droite à gauche. Il nous souvient d'avoir rencontré dans une collection particulière une assiette de ce même service dont le cachet était chargé d'un caducée en pal, posé au milieu du cercle central et coupant la firme sociale.

Il est de tradition à Andenne que Leloup parcourut le pays, son album et son crayon en mains, relevant çà et là les vues que Lammens utilisa pour le décor de ses faïences; parfois, dit-on, il fut l'hôte de l'abbé ou du châtelain et alors il couronna la cheminée principale d'un panache de fumée qui, dans sa pensée, porte au loin le symbole de sa reconnaissance pour l'hospitalité qu'il a reçue, mémorial des fourneaux allumés en son honneur; l'origine des sujets décoratifs étant connue, nous estimons que cette tradition ne mérite qu'une très minime confiance, elle eut cours, du reste, pour les dessins originaux de Leloup.

Peut-être faut-il attribuer exclusivement à Leloup, comme nous l'avons dit plus haut, les dessins destinés aux petites pièces du service, les accessoires divers, les bordures de marly.

Seraient sans doute aussi du même graveur les sujets que nous appellerions de *genre* ou de *fantaisie*, tels que « Pape-terie sur la Moselle », « Famille indigente », aussi imprimés en noir, avec un type spécial de guirlande du marly. Les spécimens de cette série que nous possédons sont beaucoup moins beaux comme gravure et comme impression que ceux du grand service : le sujet occupe moins d'espace sur le fond du bassin, le noir en est moins vif, l'aspect quelque peu grisâtre, résultat sans doute de tailles moins profondes ou d'une gravure moins bien exécutée. Toutefois la guirlande

est plus étalée, moins lourde et plus large que celle du service (1).

10. Bernard Lammens et C^{ie}. Cachet ovale, en creux sous vernis, 0^m051 sur 0^m018. (Pl. V, n° 10.)

L'étoile marquant le point initial de l'inscription en exergue, se trouve placée en bas ; contrairement à la marque précédente, la lecture se fait de bas en haut et de gauche à droite. Remarquons que la firme sociale, inscrite dans le champ du cachet, est seulement notée en initiales.

Cette marque est appliquée sur des assiettes et sur des plats à festons bleus au pinceau, pièces de beau modèle, d'excellente fabrication au vernis blanc et pur.

Nous l'avons aussi rencontrée sur le plateau ovale d'une corbeille à fruits au bord ajouré, forme bateau, sorte d'imitation de vannerie, décorée en bleu. Elle est enfin appliquée sur un sucrier ou petit fruitier, ovale, avec couvercle, adhérent à son plateau, accompagné d'une délicieuse petite louche en passoire, décoré en bleu, genre feston, comme les assiettes et les plats renseignés plus haut.

11. Bernard Lammens. (Pl. V, n° 11.)

Assiette au marly festonné, décoré de quatre bouquets en bleu, au pinceau. Dans le fond s'étale un autre bouquet assorti de lignes, de dimensions plus grandes et de composition plus compliquée.

(1) Il est intéressant de rapprocher et de comparer, sous le rapport du décor imprimé en noir, les spécimens d'Andenne et ceux de Creil : les premiers sont de beaucoup supérieurs aux seconds comme vigueur de ton, élégance et correction de dessin, intérêt des sujets choisis ; faisons aussi cette observation que le marly, lourd, compact, quelque peu empâté à Andenne, est plus léger, plus élégant à Creil, mais parfois étrange, même naïf, dans sa simplicité de composition.

Le modèle est élégant, le vernis blanc pur, gras et brillant; bref, c'est une pièce de très belle exécution, offrant une grande analogie avec des pièces de même forme portant la marque de Tournai.

Diamètre, 0^m255; hauteur, 0^m025.

12. Bernard Lammens, marque en creux, sous vernis.
(Pl. V, n° 12.)

Cette marque se trouve sur deux pièces :

1° Une magnifique corbeille ovale ajourée, genre vanerie, avec son plateau à marly également ajouré; décor bleu clair. Les anses de la corbeille sont formées par de gentils nœuds de rubans.

2° Cache-pot de forme cylindrique, arrondi vers le bas, avec petite moulure formant pied, et une moulure peu saillante cerclant le bord supérieur. Deux anses accolées à la paroi, genre rocaille, à saillie légère, complètent la décoration modelée.

Faïence blanche, légèrement jaunâtre, vernis brillant. Pour décor, des festons bleus (huit pour le contour entier), tombant du cercle supérieur, où ils sont reliés deux à deux par des nœuds; une chute coupe l'angle vers le dessous. Chaque feston porte en son milieu, au bas de sa courbe, une assez grande fleurette; la guirlande est formée d'une simple ligne agrémentée de brindilles latérales s'allongeant à mesure qu'elles se rapprochent des fleurettes. En somme, rien que des lignes, rien qui ressemble à quelque imitation de feuillage.

12^{bis}. Un autre cache-pot de même genre et de même décor, bien que d'un profil légèrement modifié, moins heureux que le premier, porte les deux lettres BL, impri-

mées sur la paroi latérale intérieure du pied ; de plus, une lettre est tracée au pinceau, en bleu, sur le fond.

Nous retrouvons le même décor sur deux autres pièces :

a) Un bol à deux anses, de forme hémisphérique avec pied mouluré ; l'ensemble est d'un profil élégant et la pièce d'une belle fabrication.

Hauteur, 0^m097 ; diamètre de la coupe, 0^m14 ; diamètre, les anses comprises, 0^m21.

b) Un encrier de bureau, de forme cylindrique, légèrement évasé vers le bord supérieur, avec godet au centre, genre du n° 8.

Hauteur, 0^m06 ; diamètre inférieur, 0^m11 ; diamètre supérieur, 0^m148.

15. Bernard Lammens, en bleu, au pinceau. (Pl. V, n° 15)

Assiette à dessert : diamètre, 0^m22 ; hauteur, 0^m027.

Le bord du marly est découpé en festons circulaires, alternativement larges et étroits ; trois bouquets alternant avec trois brindilles décorent le marly. Cette décoration, tout au moins inspirée par celle du n° 11, est toutefois d'une exécution plus artistique.

Dans le fond du bassin s'étale un écusson avec casque fermé en cimier et lambrequins ; l'écu est tiercé en bande, de gauche à droite ; cette bande est en pointillé, donc de sable, en termes héraldiques, relevée de trois pièces au contour très indécis, presque trois taches sur le caractère desquelles il serait difficile de se prononcer. Elles éveillent en nous, sans trop savoir pourquoi, l'image de la bande aux trois coquilles des Beaufort-Spontin. Le champ de l'écu est hachuré verticalement, donc de gueules ; dans le quartier de droite, il est relevé de deux pièces posées de fasce, et dans

le quartier de gauche, vers la pointe, d'une seule de ces mêmes pièces. Cette pièce de l'écu se retrouve enfin posée sur le sommet du casque. Sous l'écusson se déroule, avec fort peu d'élégance, il faut en convenir, une banderole portant en caractères romains majuscules MR : AND : L. FOSSOUL. C'est le nom, non du fabricant, mais bien celui du propriétaire, André-Louis Fossoul, beau-père de François Wouters.

Cette assiette, mince de profil, nette et élégante de forme, fine de pâte, claire, de vernis blanc pur bien égal et bien brillant, est une des plus belles pièces que nous ayons rencontrées.

Les assiettes portant cette marque furent fabriquées pour *André-Louis Fossoul*, beau-père de François Wouters (fils de Joseph), dont le mariage eut lieu le 15 octobre 1817; elles demeurèrent dans la famille, religieusement conservées, jusqu'en ces dernières années. Or, François Wouters travaillait chez B. Lammens et C^{ie} comme ouvrier mouleur en faïence (1). L'interprétation de ce monogramme ne présente pour nous aucune difficulté; c'est bien celui de B. Lammens. Le lire d'une autre façon ce serait attribuer la pièce, comme d'aucuns pourraient peut-être le faire, à la fabrique Boch (Luxembourg). Mais n'oublions pas que cette fabrique était fermée depuis 1809 et qu'alors notre François Wouters comptait seulement quinze printemps. Il serait absurde de supposer qu'à cet âge le jeune Wouters eût commandé au concurrent de son patron, — et encore en admettant qu'il

(1) C'est ainsi qu'il est qualifié à son acte de mariage et que nous l'avons rencontré en divers actes authentiques ou d'état civil.

fût déjà son patron, — le cadeau de mariage qu'il destinait à son futur beau-père.

Il y a seulement quelques années que la famille Wouters se dessaisit de ces intéressants spécimens de faïence andennaise, en faveur du Musée archéologique de Namur et de notre propre collection. Un exemplaire figure au Musée céramique de Sèvres.

14-15. L'interprétation de ces deux monogrammes, qui offrent une étroite analogie et se trouvent sur des pièces de mêmes formes, des assiettes de même fabrication et de décor identique, nous rend assez perplexé.

Ces assiettes à marly festonné à côtes sont bien de la famille luxembourgeoise, mais on ne peut guère lire cette marque Boch ni Bécherel. Nous tenons néanmoins nos exemplaires pour andennais, à cause de leur provenance ou de leur découverte. Nous inclinierions à croire que c'est plutôt la signature du décorateur que la marque du fabricant.

Quoi qu'il en soit, le modèle est joli, à fleur de coin, le décor assez heureux, le vernis de belle qualité, mais non d'une irréprochable blancheur.

16. Bécherel ou Beequevort, marque en bleu au pinceau.

Saucière à côtes en festons, analogue à celle portant la marque n° 5, mais plus aplatie, plus écrasée, le bord de la coupe plus fortement infléchi en dedans; les côtes sont aussi plus saillantes, plus fortement accusées, plus vivement modelées. Le décor en est aussi analogue, quoique plus compliqué, d'une exécution plus lourde; la couleur est un bleu foncé manquant de pureté et qui se rapproche beaucoup de celle du numéro suivant.

17. Marque ou cachet en creux sous vernis, inscrite dans un cœur, 0^m014 × 0^m015.

Jean-Philippe Becquevort.

Ce sigle se trouve apposé sur deux pièces qui par elles-mêmes ne présentent pas grand mérite : modèle peu gracieux, pâte épaisse, vernis grisâtre, et, de plus, grattées, détériorées au possible ; mais elles nous sont précieuses comme seuls spécimens de décoration à l'estampille.

1^o Un plat de 0^m51 de diamètre, hauteur 0^m04, décoré en bleu franc de teinte foncée, posé sous vernis. Le centre du fond du bassin est marqué par une sorte de rosace ; le pourtour du marly est exécuté en petit motif posé sur un filet extérieur et qui ne se répète pas moins de cent vingt fois sur le cercle entier. On se demande ce qu'il faut le plus admirer dans cet ouvrage, ou la patience du décorateur ou sa dextérité. L'adresse qu'il déployait dans ce travail, d'une régularité presque complète, eût sans nul doute produit un résultat infiniment meilleur si elle se fût exercée avec un pinceau au lieu du rustique tampon de buis.

2^o Un saladier ou légumier, mesurant 0^m525 de diamètre et 0^m09 de hauteur ; la paroi latérale est relevée presque en forme cylindrique et terminée en son contour supérieur par six grands festons en accolade. Il conserve quelque aspect des belles décorations au pinceau et sert en quelque sorte de transition entre les deux procédés. En effet, certaines parties de ce qui représente des roses sont faites à l'estampille et complétées par de larges et francs coups de pinceau pour terminer le grand bouquet qui occupe la plus grande partie du fond du bassin. Hâtons-nous de dire qu'on y chercherait en vain la grâce, la légèreté, le sentiment décoratif, délicat

et distingué des pièces andennaises d'une époque même quelque peu antérieure.

18. Cachelot en creux, sous vernis, ovale 0^m018 × 0^m014.
Arnold Bonhivers.

Petit plat ovale de 0^m214 sur 0^m156.

Pièce d'assez belle fabrication, mince de pâte, légère et élégante de profil, au marly bombé, à vernis blanc, légèrement verdâtre et brillant. Un filet bleu assez large suit le bord extérieur; un autre plus mince marque le milieu du marly, le long duquel serpente un feston barbelé. Malgré sa simplicité, ce décor ne manque ni de grâce ni d'agrément.

19. Marque donnée par Demmin, dans son *Guide de l'amateur de faïence et de porcelaine* (1).

Nous venons de la rencontrer sur une superbe pièce, un plat à marly ajouré, décoré en bleu foncé, de composition identique au modèle n° 7, mesurant 0^m50 de diamètre.

Faisons aussi remarquer que le même auteur attribue notre marque n° 4 à Van der Waert (pour Van de Wardt?).

(1) 3^e édition. Paris, 1867.

III

JACQUES RICHARDOT, sculpteur-faïencier

Pendant vingt années, Jacques Richardot travailla à Andenne, soit dans les ateliers de Wouters, — première et deuxième fabrique, — soit chez Van de Wardt. La quantité de pièces qu'il produisit, le genre de ses sculptures, le souvenir qu'il laissa à Andenne lui méritent, nous semble-t-il, une place spéciale dans notre modeste travail.

Jacques Richardot naquit à Lunéville (Lorraine), le 28 juillet 1745 ; il était fils de Claude Richardot, attaché à la fabrique de G. Charmette, le doyen des faïenciers lorrains, et tenu en haute estime par son patron (1).

De bonne heure, J. Richardot, filleul de Charmette, s'essaya à façonner l'argile et à manier l'ébauchoir, encouragé sans doute par Charmette lui-même, heureux, comme on le serait en pareille circonstance, de secourir ses belles dispositions naturelles. Jacques reçut probablement les premières leçons de P.-L. Cyfflé (2). Un fatal événement faillit compromettre cette carrière qui s'ouvrait sous de si heureux auspices : en 1758, Charmette mourut ; son usine

(1) Notes pour servir à la biographie de Jacques Richardot, par Ed. Niffle-Anciaux. Brochure in-8°, Paris, 1895. (Extrait du *Bulletin des Sociétés des Beaux-Arts des départements*.)

(2) « Les groupes et statuettes de Lunéville, surtout celles dues au sculpteur Cyfflé, sont très recherchées. » Ed. Garnier : *Céramique*, *Revue encyclopédique de Larousse*, 1899.

se ferma et la famille Richardot dut chercher ailleurs une occupation qui assurât son pain quotidien. Notre jeune sculpteur comptait alors quinze printemps !

Précisément à cette époque, une ardente rivalité existait entre deux fabriques de faïence bruxelloises, celle de Jacques Artoisenet et celle des héritiers Philippe Mombaerts. Ce fut vers Bruxelles que Claude Richardot dirigea ses pas, escorté de toute sa famille; tout ce que l'on sait, c'est qu'il entra dans l'un des deux ateliers rivaux, M. Niffle ne put découvrir quel patron se l'attacha.

Nous ne savons rien non plus des études sculpturales de J. Richardot; rien ne transpire ni quant à l'atelier ou l'école qu'il fréquenta, ni quant au maître qui dirigea son éducation artistique. D'après M. Niffle, le caractère de ses œuvres semble avoir subi l'influence de Cyflé (1); toujours est-il que notre jeune sculpteur vécut dans l'ombre durant dix-huit ans.

Au début de l'année 1786, Jacques Richardot travaille à la fabrique de Saint-Servais, près de Namur; du 15 juin 1786 au 24 octobre, nous le voyons figurer, avec son fils Guillin, parmi les ouvriers de la fabrique J. Wouters et C^{ie} (ouvriers modeleurs); le 5 novembre 1786, Guillin Richardot épousa Anne-Joseph Touglet, de famille andennaise; J. Harell, directeur de la fabrique, signa l'acte de mariage comme témoin (2).

(1) Après la débâcle de Charmette, Cyflé fonda à Hastière une fabrique de faïence qui fut autorisée par octroi du 6 août 1785.

(2) A la suite de différends survenus avec ses associés (Van de Wardt et de Kessel), Jacques Wouters introduisit au conseil provincial de Namur une demande en dissolution de société. De leur côté, ses adversaires

Dans le courant de cette année 1786, Claude Richardot vint rejoindre son fils Jacques et son petit-fils Guillin à Andenne, où la société Van de Wardt et de Kessel lui ouvrit ses ateliers. Il figure au compte du séquestre comme tourneur en faïence. Guillin est inscrit comme modeleur (1).

Enfin, en 1804, J. Richardot signale sa présence à l'atelier de Wouters par son « Napoléon », signé tout au long : « Fait à Andenne, dans la fabrique du sieur Wouters, le 2 thermidor, au premier de l'empire français. Fait par

voulurent faire prononcer son exclusion de la fabrique. Afin de ne pas interrompre le travail à la manufacture, ce qui eût nécessairement entraîné la ruine de l'une et de l'autre des parties, le conseil provincial nomma un séquestre chargé de l'administration de l'usine. Harell, directeur ou chef de fabrication, s'occupa de la direction et de la marche des ateliers et l'on préposa à la caisse le notaire Milquet, d'Andenne. C'est en cette qualité que Milquet reçut les fonds provenant des ventes de marchandises ou versés par Van de Wardt et de Kessel ; d'autre part, il distribua force à-compte aux ouvriers et fournisseurs, mais en ayant soin de se faire donner par chacun un reçu en due forme. Tous ces reçus constituent un volumineux dossier du plus haut intérêt, déposé aux archives de l'État à Namur.

Durant les seize mois de comptabilité de Milquet, Jacques Richardot reçut 34 florins 12 sols 10 deniers, bien maigre salaire sans doute pour un artiste, surtout pendant une telle période. Nous ne nous appesantirons pas sur la triste émotion que nous causa cette constatation ; pour la rendre plus poignante encore, la liasse aux quittances nous fait passer sous les yeux quatre pièces qui ne laissent aucun doute sur la situation gênante où il se trouvait alors et toutes sont antérieures à son mariage ; ce sont des notes de fournisseurs, qui se font payer à la fabrique, en déduction de son salaire. Ce n'est pas à dire cependant que la besogne manquait aux ateliers, puisque son compagnon, le modeleur Soudre, reçoit 305 florins, qu'à tel tourneur on paie 525 florins, qu'un peintre touche 544 florins et même un manoeuvre 170 florins. Quelque mystère se cache sans doute là-dessous.

(1) Claude reçut du séquestre 66 florins 7 sols 6 deniers, les à-compte payés à Guillin s'élèvent à 209 florins 7 sols 6 deniers. (Dossier du séquestre.)

Richardot père », pièce qui se trouve au Musée des Arts décoratifs de Bruxelles. (Pl. I.)

Quelle que soit l'école à laquelle se forma le sculpteur J. Richardot, ou l'influence du maître qui dirigea ses premiers essais, on ne peut lui contester un réel talent tout personnel; ce fut un sculpteur de mérite, surtout dans la période de floraison de son talent, un artiste consciencieux, une nature richement douée, qui se révéla par les plus heureuses dispositions. Hélas! il s'arrêta en chemin; son génie avait à peine pris son essor qu'il replia ses ailes; l'artiste brillant et radieux au début retombe bientôt, piétine sur place, s'alanguit, pour s'éteindre de la plus poignante façon, à l'âge de soixante-trois ans et dans l'indigence (18 novembre 1806)!

Issu d'une famille de sculpteurs-céramistes, Richardot fut, dès ses plus tendres années, un pétrisseur de terre; sa vocation semble se dessiner de très bonne heure et, sous l'œil paternel, il s'essaie, il réussit. Charmette, le patron de son père, Charmette qui l'a tenu sur les fonts baptismaux de Lunéville, l'entoure de sa bienveillante sollicitude, s'intéresse à ses débuts, encourage ses efforts. Sous l'influence du milieu dans lequel il grandit, son talent de sculpteur se développe, tout en évoluant vers l'application à la céramique. La mort de Charmette, en 1758, faillit briser son avenir. Nous devons supposer que le jeune sculpteur continua de se perfectionner à Bruxelles, car dès 1786, alors qu'il travaillait à Saint-Servais, il produit son œuvre capitale « Andromède », groupe de faïence de 60 centimètres de hauteur.

Cette œuvre est bien d'un sculpteur, la figure principale

est bien d'un artiste dans toute l'acception du terme; c'est une figure classique, d'un classique pur, correct, élégant. Mais, pour terminer ce groupe, il fallait autre chose qu'un sculpteur : le céramiste apparaît, et il se montre d'une étonnante habileté dans le groupement des accessoires, dans la disposition, dans l'agencement des branches et des verdures, des blocs de rochers, etc.

En contemplant ce groupe, on sent que l'auteur, tout en le modelant, s'occupe du travail qui s'accomplira à son insu, dans le four de cuisson. Son habileté technique triomphe magistralement des difficultés qu'il a prévues ou pressenties : quand sa pièce sort du four, aucun détail n'a gauchi, aucune ligne ne s'est affaissée, tous les moindres accessoires sont bien restés en place, intimement soudés à la masse.

Les pièces importantes de Richardot sont peu nombreuses ; après *Andromède*, nous citerons « Le grand vase décoratif » et « la Fontaine », trois pièces du Musée archéologique de Namur.

Le mérite de ces œuvres n'est toutefois pas égal. *Andromède* est de beaucoup la plus importante par sa valeur artistique, la science de sa composition, l'habileté de son modelé et les qualités mêmes de son exécution. Le « Vase » nous fournit une des caractéristiques du talent personnel de Richardot, c'est-à-dire son habileté, sa surprenante dextérité pour le modelé des fleurs. Cette pièce, qui mesure 45 centimètres de hauteur, est une note typique du talent méticuleux et délicat de Richardot ; une opulente guirlande de fleurs, toutes modelées avec une légèreté, une souplesse étonnante, tombe sur la panse du vase et cela sans entassement, sans

apparence d'encombrement; elle orne, elle décore, mais sans peser, sans êtreindre.

La « Fontaine » disputerait peut-être la première place à Andromède. Ici, le céramiste avait moins à compter avec l'action du feu : la pièce est plus condensée, les détails sont mieux fixés, plus intimement massés; l'inégalité ou le caprice du retrait à la cuisson n'offre plus autant de danger pour l'affaissement ou le gauchissement de la masse. Le modelleur est ici seul en évidence et c'est un modelleur travaillant d'inspiration, maniant l'ébauchoir avec une aisance remarquable, une rare fermeté; il fouille sa pâte avec une connaissance approfondie de la figure, une entente parfaite de l'ornementation.

Citons encore, pour terminer notre visite au musée namurois, « les Enfants jouant au bord d'un ruisseau » et la « Scène de chasse », genre Watteau. Ce sont des groupes intéressants, qui dénotent un certain talent de modelage, une grande aisance de composition, une énorme fantaisie d'agencement et une surprenante dextérité d'exécution; mais l'art proprement dit n'y intervient que pour une part assez légère. Ces œuvres marquent en quelque sorte la transition dans l'évolution du talent de Richardot; il devient surtout céramiste.

Deux autres pièces du même musée nous le démontrent plus particulièrement. Voici d'abord une aiguière, genre rocaïlle, avec son bassin. C'est d'un très joli modelé, d'une forme élégante; les ornements, traités avec beaucoup de grâce et de délicatesse, sont d'une grande pureté de style; le décor, en bleu foncé, appliqué au pinceau, accentue et complète très heureusement la note de la décoration modelée.

Enfin, voici la grande « Écritoire » en faïence blanche, forme carrée; au plan inférieur, en avant, la case pour les plumes et accessoires de bureau; au second plan et plus élevés, les deux godets; en arrière et pyramidalant sur le tout, le motif décoratif proprement dit, surmonté, pour couronnement, d'un petit vase dont nous retrouvons le profil agrandi, l'ornementation amplifiée, dans le petit fruitier à couvercle ajouré. Ici apparaît le céramiste, tel que nous l'avons retrouvé à Andenne, chez Wouters.

Revenons au sculpteur. Le « Napoléon » du Musée des Arts décoratifs l'emporte, par ses dimensions, sur les autres groupes que nous venons de signaler. Mais il leur est inférieur par son modelé; la figure principale est lourde, massive, le socle peu harmonisé avec le groupe; n'était le petit amour posé sur le bord du piédestal, les divers attributs qui gisent aux pieds de l'impériale effigie et les trophées qui ornent le socle, on aurait peine, à première vue, à reconnaître la main de notre grand sculpteur. (Pl. I.) Quant à la décoration, elle est bonne au point de vue technique, sonorité de la masse, perfection de la cuisson, éclat de transparence du vernis, mais les couleurs ne sont rien moins qu'harmonieuses. A noter toutefois une circonstance atténuante : cette dernière pièce est une œuvre de vieillesse; Richardot avait alors atteint la soixantaine et, chez lui, la vieillesse avait devancé les ans; il avait perdu cette imagination vive des belles années, sa main s'était alourdie, peut-être tremblait-elle par les habitudes prises, car, dans ses dernières années, Richardot ne fut rien moins que tempérant; et c'est avec une poignante émotion que nous relevons dans son acte de décès, — 18 novem-

bre 1806, — la mention officielle « sculpteur indigent ».

Les œuvres de Richardot sont actuellement peu communes; d'après ce qui nous en reste, nous pouvons cependant affirmer qu'il fut d'une assez grande productivité. Son œuvre comprend des statuettes, qu'il modelait avec un réel talent, dont il fouillait les détails et les accessoires avec une patience, une dextérité réellement étonnantes. Comme preuve, nous citerons le petit médaillon ovale ($0^m125 \times 0^m10$), « La Vierge à la Chaise », composition toute gracieuse, se rapprochant assez bien de celle de Raphaël, modelée avec science et exactitude; sur le cadre sont jetées deux branches de fleurs, deux guirlandes n'ayant avec la masse du cadre que les adhérences absolument nécessaires; bref, c'est d'une délicatesse inouïe. (Pl. II.)

Notons ensuite les deux « Porte-Montre », l'un qu'on pourrait intituler « Mercure et Vénus » (pl. III), l'autre décoré d'attributs militaires (pl. II); tous deux sont vernissés en blanc, les reliefs accusés par des rehauts bleus (1). Puis deux plaques, la plus grande rectangulaire ($0^m57 \times 0^m55$), « Le Feu » (pl. IV), de très belle exécution; une autre ovale ($0^m24 \times 0^m18$), « Les Quatre Saisons ». Voici un « Christ » isolé, puis un autre plus petit, fixé à une croix plantée sur un massif rocailleux, avec branches de lierre qui poussent dans les interstices. Vient enfin le cortège des bergers et bergères, jardiniers et jardinières, des saints, des vierges, des petits bonshommes gras et dodus, hauts parfois de 8 à 12 centi-

(1) Le premier se trouve au Musée des Arts décoratifs. La reproduction que nous en donnons a été faite d'après un exemplaire en terre rouge, non vernissé, sorti de l'atelier de Richardot.

mètres, assis sur un tertre gazonné et naturellement parsemé de fleurettes, ou bien abrités sous un arbre aux rameaux robustes, chargés de feuilles délicates qui semblent trembler sous le souffle du curieux examinateur. Il y a certainement de l'art dans toutes ces pièces, dans le modelé de tous ces petits corps, mais il est noyé dans un flot de minuties qui font perdre de vue l'ensemble et empêchent la pensée de se dégager complètement ; c'est joli, c'est délicat, mais ce n'est pas d'un artiste.

Vu leurs faibles dimensions et leur fragilité, on s'explique que ces œuvrettes aient facilement disparu ; c'est réellement par un concours de circonstances toutes spéciales qu'il en est arrivé jusqu'à nous, mais combien de détériorées ou mutilées ! Elles montrent néanmoins le talent de leur auteur, elles décèlent sa facilité de composition, sa science du modelé, ses connaissances anatomiques et son admirable dextérité pour l'exécution des détails, fleurs et légumes dont certaines pièces sont parfois surchargées.

Nous avons émis l'opinion que Richardot se trouvait chez Wouters, — première ou deuxième fabrique, — non pas seulement comme sculpteur proprement dit, mais aussi comme modelleur, comme ornemaniste. En rapprochant les œuvres authentiques que nous connaissons, on voit figurer ici un petit génie, un amour que l'on retrouve à peu près dans la même attitude, isolé, posé sur un socle, avec des attributs différents ; ailleurs, c'est un petit vase, ornement tout accessoire, qui échapperait à première vue, et qui donne la silhouette d'une pièce de service de table. Partout, la main du maître sculpteur se retrouve souple, habile, savante et féconde.

L'exposition de Liège de l'an dernier « Exposition des anciennes guildes et corporations » nous fournit un puissant argument en faveur de notre hypothèse. Là figurait, en effet, sous le n° 655, page 82 du catalogue, « Service à café fond saumon, reliefs blancs. » L'une des tasses est signée « Richardot ». Voilà bien la preuve que non seulement notre artiste préparait, combinait les modèles de pièces ou groupes de faïence, mais encore qu'il prenait part à leur décoration. Eh bien ! ce décor de déjeuner, nous le retrouvons sur un vase également fond saumon, décoré dans le style dit premier Empire, en émail blanc ou blanc fixe, très voisin du décor du service à café (1).

Passons rapidement en revue son œuvre sculpturale secondaire, — nous avons renseigné les principales plus haut.

1° *Jardinier* et *bouquetière*, deux figurines se faisant pendant, de 16 centimètres de hauteur, posées chacune sur un simple socle cylindrique que l'auteur, contrairement à ses habitudes, laissa complètement nu. (Pl. IV.) Le jardinier s'appuyait sans doute sur une bêche ou sur un rateau qui a disparu. De sa main gauche, la bouquetière tient une corbeille de fleurs posée sur sa hanche; de la main droite, — qui a disparu, — elle offrait sans doute une fleur à son compagnon. On peut lire dans les yeux de ces minuscules personnages les sentiments qui les animent. Ces deux figures sont bien posées et bien construites, les chairs bien traitées, les vêtements étudiés et bien rendus; quant aux détails, impossible de pousser plus loin la minutie : les deux boucles du

(1) Notre vase fond saumon, avec cercles perlés ou lignes à la molette, est décoré par le procédé d'engobe, non par incrustation.

lacet qui ferme le soulier de la bouquetière sont complètement détachées du pied !

2° *Bergère*, groupe de 22 centimètres de hauteur, accompagnée d'un mouton ; elle rappelle presque trait pour trait la bouquetière de tantôt. La figure pose sur un socle rustique, avec un vieux tronc d'arbre, des racines serpentant à fleur de terre, de la mousse et des fleurettes.

3° *Jardinière*. Elle tient en mains l'arrosoir et arrose les fleurs garnissant la plate-bande sur laquelle elle marche. Hauteur 25 centimètres.

4° *Jardinier et bergère* sont du même genre et de mêmes dimensions ; c'est le même travail, le même souci des détails les plus menus.

5° Voici deux *Vierges*, l'une de 40, l'autre de 20 centimètres de hauteur. La première nous paraît bien de Richardot, — seconde période ; — la seconde nous laisse quelque hésitation, à cause des draperies raides et gauchement traitées ; entre les deux il y a cependant certaines affinités.

6° En revanche, nous n'éprouvons aucune hésitation devant le moulage de *l'Enfant Jésus couché sur la croix*. Longueur 19 centimètres, largeur 10. (Pl. III.)

7° *Enfant jouant avec un chien et Enfant tenant un pigeon*. Deux groupes se faisant pendant. Hauteur 0^m16 ; dimension du socle, 0^m11 × 0^m08. L'enfant est assis nu sur un tronc d'arbre s'élevant d'un tertre rustique tout fouillé de fleurs et de verdure. Le corps est légèrement incliné à droite, les deux bras étendus, l'un vers le haut, l'autre retombant, la tête tournée vers la gauche, semblant fixer un point ou un objet à quelque distance. Le petit épagueul pose ses deux pattes antérieures sur le genou droit de son

jeune maître et, par son attitude et son regard, semble interroger son désir ou deviner sa juvénile taquinerie.

8° Deux statuettes décoratives, de 1 mètre 28 centimètres de hauteur; ce sont et de beaucoup les plus grandes pièces que nous connaissons de Richardot, l'une est signée de son nom en toutes lettres. Elles appartiennent à M. V. Monjoie, d'Andenne.

9° Porte-montre : *Mercuré et Vénus*. Hauteur 49 centimètres. Les deux figures sont campées sur le socle, aux deux côtés de la loge de la montre, — ou d'un mouvement de pendule, — surmontée d'un coq aux ailes déployées. Sur la face antérieure du socle est un bas-relief symbolisant la géographie, très délicatement traité, spécimen très pur et très correct de style Louis XVI. Notre exemplaire est en terre cuite; il conserve ainsi les détails dans toute leur netteté. D'ordinaire, cette pièce est en faïence blanche décorée en bleu. (Musée des Arts décoratifs.)

10° Porte-montre avec attributs militaires. Style premier Empire. Hauteur : 0^m335; socle : 0^m20 × 0^m11.

11° Vase en terre cuite, à pâte d'un blanc jaunâtre, d'apparence et de consistance approchant du grès. Hauteur 24 centimètres; diamètre, 15 1/2 centimètres.

12° Vase de 18 centimètres de hauteur. C'est du pur Louis XVI, presque identique aux vases du Musée de Namur, étiquetés Saint-Servais, vernissés de diverses couleurs, réminiscence de Palissy.

13° Vase de 45 centimètres de hauteur et 20 centimètres de diamètre, de forme élégante, de profil très pur, avec deux têtes longuement barbues, servant de base ou d'attache à des anses détachées et disparues.

Quant aux petites bergères qu'on rencontre çà et là sur quelque étagère à bibelots, précieusement abritées sous leur clochette de verre, nous croyons inutile de nous y arrêter.

Pour les œuvres de céramique vernissée, nous retrouvons la main de Richardot dans diverses pièces de faïence, malheureusement privées de marques et de monogrammes, mais qui, rapprochées des documents authentiques, ne laissent subsister aucun doute quant à leur attribution. Rappelons seulement :

1° La grande melonnière. Hauteur : 0^m55. Grand diamètre : 0^m52. Pied : 0^m18.

2° Le petit fruitier. Hauteur : 0^m15. Diamètre aux anses : 0^m22. Pied : 0^m088.

3° La beurrière. Hauteur : 0^m17. Plateau : 0^m22 × 0^m15. La vache du porte-montre sert de bouton au couvercle.

4° Le sucrier. Hauteur : 0^m18. Plateau : 0^m225 × 0^m18.

5° Une salière.

E.-J. DARDENNE,

Membre correspondant de la Commission royale
des monuments, à Andenne.



MUSEE DES ARTS DÉCORATIFS
Paris du Cinquantenaire

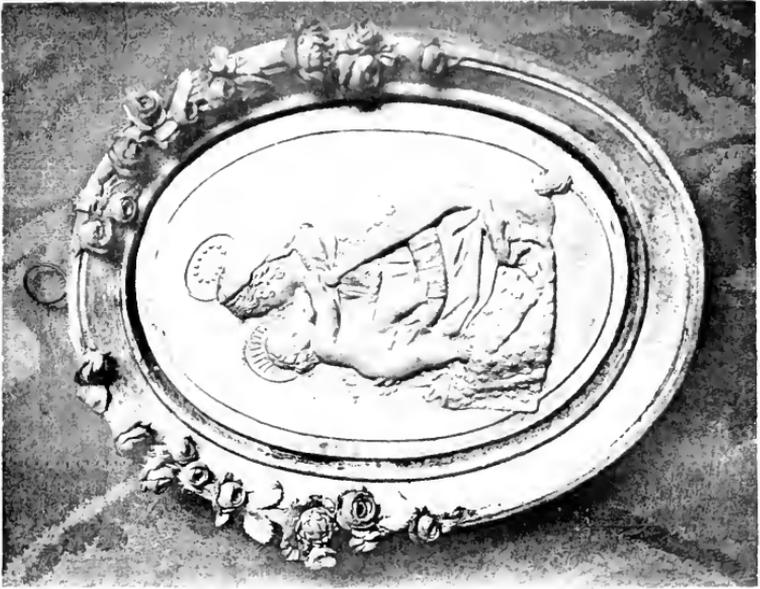


Fig. 1. Medallion.

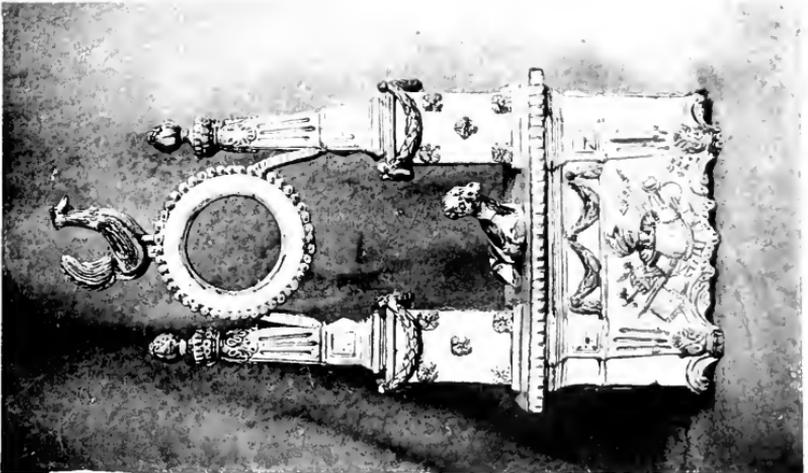
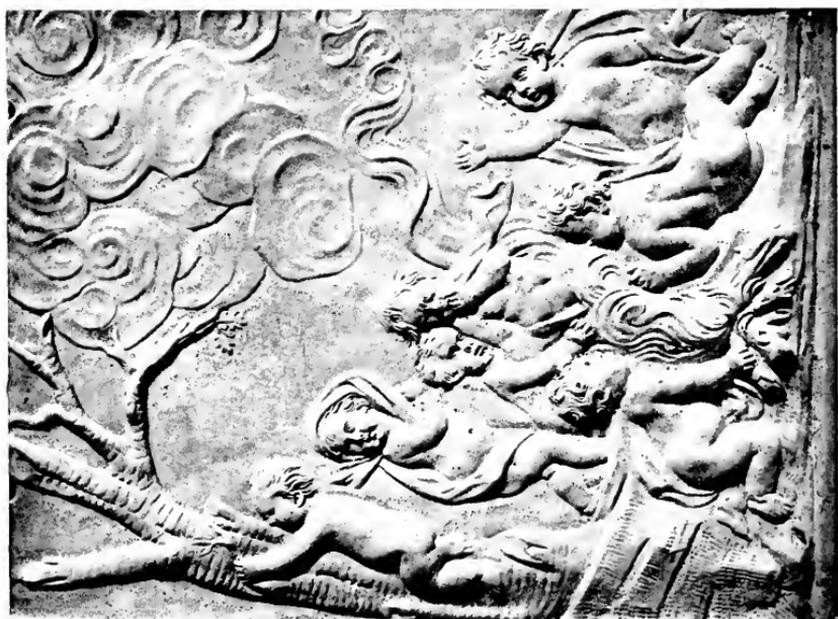


Fig. 2. Vase.





0m19 < 0m10



Hauteur 0m495.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

W.A.D

ADW
8

JWD
I

JWD
B

JWD
G

ANDENNES
V · & · W
13

BL & C^e
★ 13

B L & C.
ANDENNE



11
12
12^{bis}
13
14
15
16
17
18
19

B:

BL
1

S B L
15

B
D

R
V

R:
R

B



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 mars; des 5, 12, 19 et 26 avril 1902.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° La proposition du Comité des correspondants du Brabant de faire rétablir dans l'autel dessiné par Rubens que possède l'église de Saint-Josse-ten-Noode, la copie du tableau de ce maître qui existe dans ladite église et qui faisait autrefois partie de cet autel ;

Eglise de
Saint-Josse-ten-
Noode.
Tableau.

2° Le projet de vitraux à placer dans une des chapelles de l'église de Vosselaere (Flandre orientale); auteur, M. Coucke ;

Eglise
de Vosselaere.
Vitraux.

3° Le projet relatif au placement de vitraux dans la chapelle du Saint-Sacrement, en l'église de Saint-Ursmer, à Binche (Hainaut); auteur, M. Casier ;

Eglise
de Saint-Ursmer,
à Binche.
Vitraux.

4° Les dessins de vitraux à placer dans l'église de Hozémont (Liège); auteur, M. Grossé ;

Eglise
de Hozémont.
Vitraux.

- Église de Fontaine-Valmont, Vitraux. 3° Le projet relatif à l'exécution de vitraux pour l'église de Fontaine-Valmont (Hainaut); auteur, M. Voseh;
- Église d'Enghien, Vitrail. 6° Le dessin d'un vitrail destiné à la chapelle de Notre-Dame de Messine, en l'église paroissiale d'Enghien (Hainaut); auteur, M. Coucke;
- Église de Châtelet, Croix triomphale. 7° Le projet de restauration de la croix triomphale et des statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean de l'église des SS.-Pierre-et-Paul, à Châtelet (Hainaut); sculpteur, M. Blanchaert;
- Église de Tessenderloo, Jubé. 8° Le projet concernant la restauration du jubé de l'église de Tessenderloo (Limbourg) et le rétablissement de cet édicule à l'entrée du chœur, place qu'il a occupée autrefois; sculpteur, M. Peeters;
- Église de Wielsbeke, Vitraux. 9° Le projet relatif au placement de cinq vitraux dans le chœur de l'église de Wielsbeke (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere.
- Église de N.-D. du Sablon, à Bruxelles, Chemin de la croix. — Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 5 avril 1902, que les recommandations faites par la Commission, en ce qui concerne des modifications à effectuer à l'entourage des stations du chemin de la croix de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, ont été observées. En conséquence, il y a lieu de poursuivre le travail dans le sens de l'échantillon exécuté à la première travée sud à côté du transept, lequel paraît bien compris.

Le projet approuvé de l'autel dédié à Sainte-Anne, de la même église, comporte la polychromie de ce meuble; le conseil de fabrique désire faire exécuter cette décoration; il désire en même temps faire apporter des modifications à la polychromie de la tombe du maître-autel, laquelle n'est pas réussie. Rien ne s'oppose à l'exécution de ces projets. Il y

aura lieu de préparer des échantillons de ces ouvrages pour lesquels des fonds sont offerts par des bienfaiteurs. Le Collège les fera ensuite examiner par des délégués.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, que le travail de polychromie de l'autel du Saint-Sacrement, en l'église cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges (Flandre occidentale), a été exécuté d'une façon satisfaisante.

Cathédrale
de Bruges.
Polychromie
d'un autel.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que ce travail décoratif soit approuvé.

— A la suite d'un examen du dossier relatif au projet d'enlèvement de la peinture à l'huile sur les soubassements et du badigeon sur les murs et les voûtes de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant), la Commission a émis l'avis que, pour le débadigeonnage général de l'édifice, on ne peut faire une entreprise publique à forfait; on doit recourir à une adjudication restreinte. Mais, avant tout, il faudra revoir le devis estimatif, qui paraît insuffisant.

Église
de Saint-Pierre,
à Louvain.
Peintures
murales.

Le Collège estime aussi qu'il y a lieu de commencer l'entreprise par le chœur.

Le 4 mars 1902, il a été procédé à un examen minutieux des peintures murales découvertes sur la voûte de la chapelle absidale.

Il résulte de cet examen que le crépissage, dans toute son épaisseur, en dessous et au-dessus de ces peintures, est composé de lamelles de quelques millimètres d'épaisseur qui n'adhèrent les unes aux autres que par places, de sorte que de grandes surfaces ont une tendance à se détacher par le poids et qu'il suffit de les toucher délicatement pour ébranler toute la masse. Leur texture est par endroits pulvérolente et elles tombent en poussière au moindre contact.

Les différentes lamelles de chaux qui se trouvent entre la peinture et les briques prouvent que l'on avait donné déjà beaucoup de couches de badigeon quand on a songé à peindre.

Les peintures ont disparu complètement sur quelques-unes des voûtes; sur d'autres elles n'apparaissent que par places. Une chose digne de remarque et qui peut éclairer sur le procédé de peinture employé, est que les parties conservées sont celles qui offrent le plus d'intérêt, telles que les têtes, les bustes, les bras et les mains. C'est que, probablement, ces parties ont été plus soignées par l'artiste, qui aura ajouté à ses couleurs des gommés pour leur donner plus de transparence ou qui les a revêtues d'un onguent qui les a préservées. Ce qui porte encore à le croire, c'est qu'en frottant avec le doigt humide ces parties on ne les enlève pas.

Les autres places non protégées par cet enduit de gomme ou de résine ont dû disparaître sous l'action de la chaux du badigeon; la chaux, en effet, n'épargne que six couleurs, le blanc de craie, les terres et les ocres métalliques.

Si la chaux a pu faire de tels ravages, il paraît très imprudent d'employer le ciment pour relier les différentes couches de badigeon.

Du reste, comment l'emploierait-on? En soufflant entre les couches du ciment en poudre. Il faudrait, pour cela, écarter plus ou moins les couches, puisque sans être réunies elles se touchent. Ensuite y introduire de l'eau à l'aide d'un vaporisateur.

Le danger de faire tomber le tout est trop grand et la certitude que l'eau aurait fait sa combinaison avec le ciment

trop minime pour permettre de tenter l'expérience ; ce travail si délicat et si difficile devrait se faire pour chaque couche.

On pourrait encore discuter l'avantage qu'il y aurait à conserver les peintures à la place où elles sont. En supposant qu'on y parvienne, ces peintures auraient besoin d'être retouchées presque partout pour être appréciées ou seulement vues du bas de l'église. Que restera-t-il alors d'authentique ?

Quoi qu'il en soit, elles valent la peine d'être conservées.

Divers autres moyens de préservation ont été proposés.

Scier la peinture, on ne peut y songer, elle tomberait en poussière et la double courbe concave de la voûte s'y opposerait ; les nervures en pierre des voûtes empêcheraient l'introduction d'un instrument.

Il a été question de l'opération qu'on appelle le rentoilage et qui consiste à coller des feuilles de papier juxtaposées sur la peinture jusqu'à former un carton résistant et, ensuite, enlever une à une par au-dessus de la voûte toutes les briques et l'enduit sur lesquels se trouve la peinture.

Il faudrait, pour cela, commencer par étançonner la voûte d'à côté, les voûtes reposant l'une sur l'autre et les nervures, par suite du travail de redressement que l'on a fait, ne les soutenant plus.

Restera alors le danger, quand on aura enlevé une certaine quantité de briques, et qu'on aura détruit la stabilité de la voûte, de voir en une fois tomber toutes les autres.

Aucun des moyens proposés n'est absolument certain ni bon.

Ne serait-il pas préférable, si on arrive à enlever la peinture, ce qui paraît douteux, de la transporter dans un musée

où on pourrait au moins la juger et l'apprécier convenablement pour ce qu'elle est, sans aucune retouche, et d'y substituer des fac-simile d'après les copies qu'on est occupé à en faire? Dans ce cas, le mieux serait, pour éviter l'effet de la chaux, de coller ces peintures sur un enduit de carton-pierre qui, par sa composition de carton, de gélatine, d'huile et de craie, ne contient aucune substance caustique pouvant avoir une action sur les couleurs.

Reste à voir encore si l'opération terminée, la peinture, faite par un procédé très délicat de détrempe, de peinture à l'œuf ou à l'eau, résistera à l'opération du collage, c'est-à-dire si elle offrira une couche suffisamment épaisse pour ne pas disparaître complètement dans la colle.

Le plus sage serait de faire une expérience sur une des voûtes où la couleur a totalement disparu. On peindrait cette partie avec des couleurs imitant les tons des originaux par un procédé qui s'en rapproche à l'eau, à l'œuf ou à la détrempe sans aucun empatement. Puis on essaierait l'enlèvement de cette peinture nouvelle. En cas de réussite au moins partielle, on risquerait l'opération sur les peintures anciennes.

En cas de non-réussite de l'essai, il ne resterait qu'à laisser périr, de leur mort naturelle ces beaux vestiges artistiques.

— Lors de la réunion préparatoire à la séance générale du mois d'octobre 1901, un membre correspondant a signalé l'état de délabrement dans lequel se trouvent les peintures monumentales du vestibule de l'Université de Gand.

Il a été décidé qu'une inspection de ces œuvres d'art serait faite lors d'un prochain voyage à Gand.

Cette visite a eu lieu le 25 février 1902.

Il a été constaté, en effet, que certains panneaux décoratifs sont dans un état lamentable. Nulle part, en Belgique, on ne trouverait un second exemple d'une destruction aussi complète et aussi rapide, il y a à peine 25 ans que ces peintures existent. Aussi, cette situation déplorable provient surtout de négligences coupables dans la surveillance et l'entretien des gouttières. La situation de celles-ci est telle que les eaux s'infiltrent dans certains murs, les salpêtrant et rongent littéralement les tableaux.

D'un autre côté, l'aérage et le chauffage de la salle sont nuls; l'humidité de l'atmosphère se condense sur les murs froids et baigne constamment les peintures. Enfin, le mur ouest est exposé directement aux vents humides sans le moindre abri. Toutes ces causes contribuent encore à aggraver la situation.

Si l'on veut éviter à brève échéance la destruction totale desdites peintures, il est de la plus grande urgence de prendre les mesures suivantes :

1° Mettre obstacle aux infiltrations d'eau provenant des gouttières par une double disposition de couverture entre la rotonde et le vestibule;

2° Recouvrir d'ardoises ou de zinc les murs à l'extérieur du côté ouest; il sera même prudent de faire semblable opération au côté est;

3° Aérer convenablement le vestibule en y établissant des courants d'air facultatifs; y établir un système de chauffage.

Il importera, d'autre part :

1° D'augmenter l'éclairage central de la coupole;

2° De supprimer facultativement le jour aux deux extrémités, au-dessus des panneaux peints.

Les jours latéraux font le plus grand tort à l'effet artistique desdites peintures; en les supprimant facultativement et en augmentant la lumière centrale, la situation sera sensiblement améliorée.

Quand on aura remis les murs en bon état, on devra prendre les mesures nécessaires pour faire restaurer ces peintures d'une grande importance artistique.

Eglise
de Geystingen.
Vitrail.

— Il a été procédé, le 19 mars 1902, à l'examen du vitrail spécimen placé dans le chœur de l'église de Geystingen (Limbourg).

Il résulte de cet examen que la série de vitraux pour l'exécution de laquelle un subside a été promis sur les crédits des Beaux-Arts peut être continuée et que la promesse du subside précité peut être maintenue.

Il conviendra toutefois de recommander à l'artiste de modérer l'emploi du jaune dans la poursuite de son œuvre et de bien étudier la caractéristique des saints à représenter.

Église
de Huyse.
Chemin
de la croix.

— Le 18 mars 1902, il a été procédé à l'examen du chemin de la croix placé dans l'église de Saint-Pierre, à Huyse (Flandre orientale).

Cette entreprise ayant été effectuée dans de très bonnes conditions, il y a lieu d'autoriser la liquidation du subside promis par le Département de l'Agriculture, en vue de sa réalisation.

Eglise
de Denderleeuw.
Tombeau.

— Il a été procédé, le 25 février 1902, dans l'atelier de M. Rooms, à l'examen du tombeau de la famille de Liedekerke que cet artiste est chargé de restaurer et de replacer dans l'église de Denderleeuw (Flandre orientale).

M. Rooms procède d'une façon très judicieuse; il rétablit sur le monument même, au moyen de plâtre, les parties

manquantes ou celles qui ont subi des avaries. Quand le monument sera ainsi complété, il passera à l'exécution en pierre des parties à restaurer.

L'entreprise paraît en bonne voie d'exécution.

On a conseillé à l'artiste :

1° De compléter les montants extrêmes par des pinacles, lesquels semblent avoir existé autrefois; ce complément paraît indispensable ;

2° D'établir contre les mêmes montants de petits dais pour abriter les statuettes qui, sans aucun doute, y étaient appliquées, leurs supports ou socles étant encore en place ;

3° De couvrir le monument d'une voûte légère ; certains indices permettent de conclure que l'œuvre primitive était couronnée de cette façon.

M. Rooms a été engagé à revoir la partie restituée de l'ornement supportant les armoiries, dont la courbe manque d'élégance.

— L'examen auquel il a été procédé, le 11 mars 1902, de la maquette du monument à ériger à Arlon (Luxembourg), à la mémoire de M. le baron Édouard Orban de Xivry, a donné lieu aux observations suivantes :

Monument
du baron
Édouard Orban
de Xivry,
à Arlon.

1° Donner au médaillon la forme circulaire au lieu de la forme ovale ;

2° Améliorer les profils du soubassement du monument surtout ceux de la face principale ;

3° Supprimer les rainures dans le mur de soutènement ;

4° Simplifier la plinthe de la balustrade ;

5° Examiner si on ne pourrait simplifier le sommet des deux pilastres d'avant.

Pour la grille, on donne la préférence au projet le plus simple.

Il y a lieu de conseiller à l'artiste de supprimer le lion ; c'est un motif très difficile à traiter et qui n'ajoutera rien à l'effet d'ensemble du monument.

Monument
commémoratif
de la Bataille
des Éperons d'or.

— A la demande de M. De Vreese, il a été procédé, dans l'atelier de cet artiste, à l'examen de la maquette du monument commémoratif de la Bataille des Éperons d'or, laquelle comporte les changements indiqués dans le rapport du 26 avril 1901.

L'ensemble de cette maquette a paru satisfaisant. On a seulement fait à l'artiste quelques observations de détails dont il tiendra compte lors de la poursuite de son entreprise.

Le travail de M. De Vreese est arrivé au point où il y a lieu de lui délivrer l'acompte auquel il a droit en vertu de son contrat.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Orphelinat
et hospice
des Chartriers,
à Mons.

1° Le projet relatif à la restauration des façades de l'Orphelinat et de l'hospice des Chartriers, à Mons (Hainaut) ;

Maison
communale
de Dilbeek.

2° Le projet concernant la construction d'une maison communale à Dilbeek (Brabant). L'auteur a tenu compte, dans la mesure du possible, des observations qui lui avaient été faites ; dans ces conditions, la majorité des membres présents de la Commission, cinq voix, a estimé qu'il y avait lieu de viser les plans, tout en regrettant qu'ils n'aient pas été rédigés dans le sens indiqué au précédent rapport (style flamand) ; la minorité, trois voix, insistant sur ce qu'avait

demandé le Collège et sur ce qui n'a pas été fait, a rejeté les plans.

— L'attention de la Commission ayant été appelée sur des travaux de restauration que l'on exécute à la maison communale d'Overyssehe (Brabant), édifice que l'on signalait comme ayant quelque valeur artistique, il a été procédé, le 10 mars 1902, à l'inspection de ce bâtiment.

Maison
communale
d'Overyssehe.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants, assistait à cette inspection.

La construction dont il s'agit paraît avoir eu une certaine importance autrefois, mais elle a subi de telles transformations qu'elle est aujourd'hui absolument nulle au point de vue architectural. La remettre dans son état primitif, en supposant que cela soit praticable en présence du peu d'éléments architectoniques qui en subsistent, aboutirait à une reconstruction à peu près totale et à une restitution purement hypothétique.

Dans ces conditions, il ne reste qu'à laisser continuer les travaux de restauration entrepris par les soins de l'Administration communale dans les conditions où ils ont été entamés, c'est-à-dire en réparant purement et simplement ce qui existe.

— L'Administration communale d'Anvers a acquis, il y a quelque temps, l'ancienne Boucherie de cette ville, classée parmi les monuments dont la conservation est d'intérêt public.

Ancienne
Boucherie
d'Anvers

Cet édifice, qui est destiné à recevoir le dépôt des archives de la ville, nécessite des travaux de restauration importants.

Avant de faire dresser un projet complet et définitif de ces travaux, la ville désire pouvoir faire exécuter, à titre d'essai,

quelques restaurations, du côté le moins en vue, à la façade nord-ouest.

La visite à laquelle il a été procédé, le 7 avril 1902, a démontré que le système de procéder d'abord à un essai de restauration doit être encouragé. C'est le meilleur moyen d'établir un accord entre les diverses autorités quant aux limites à assigner à cette restauration. Une fois cet accord intervenu, l'entreprise pourra s'exécuter sans interruption dans des conditions satisfaisantes d'après le type arrêté. Toutefois, l'échantillon dont il s'agit ne doit être établi que sur une très minime surface.

Dans tous les cas, la restauration devra être bornée au strict nécessaire, de façon à conserver au monument le caractère ancien qu'il a aujourd'hui et qui donne tant de charme à cette vénérable construction.

On ne pourra renouveler que les matériaux absolument trop détériorés pour être maintenus en place ou dont l'état de vétusté pourrait compromettre la conservation ou la solidité du bâtiment. Comme pour le renouvellement des pierres et des briques, le rejointoyage se fera en recherche; on devra se borner à boucher les seuls joints ouverts et surtout ne pas empiéter sur les matériaux. Dans ce but, le rejointoyage devra être opéré légèrement en creux, c'est-à-dire semblable à l'ancien.

Il doit être entendu qu'avant d'entamer aucun travail de restauration, on fera exécuter des photographies de l'édifice à une assez grande échelle. Ces documents constitueront un procès-verbal de la situation du monument avant sa restauration et permettront de contrôler constamment si les travaux se poursuivent dans les limites d'une stricte nécessité.

Comme la Commission n'a pas été saisie officiellement de la question des abords, elle s'est abstenue ici de s'en occuper.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Stembert (Liège); architecte, M. Monseur; Construction et restauration de presbytères.

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Molenbeek-Saint-Jean (Brabant); architecte, M. Janssens;

3° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Bouny, commune de Ronisée (Liège); architecte, M. Soubre;

4° Le projet relatif à la construction du presbytère de Wesembeek (Brabant); au cours de l'exécution des travaux, il conviendra que l'auteur, M. Symons, ajoute un dormant en bois à la porte d'entrée, afin de lui donner un aspect un peu plus important; qu'il se borne, pour les châssis, à l'exécution d'une seule traverse;

5° Le projet concernant l'agrandissement du presbytère de Mont (Namur), sous la réserve qu'il sera tenu compte des recommandations faites par M. l'architecte provincial, dans son rapport du 7 mars 1902; architecte, M. Lange;

6° Le projet d'agrandissement du presbytère de Merxplas (Anvers); architecte, M. Taeymans;

7° Le projet relatif à la construction de dépendances au presbytère de Surice (Namur);

8° Le projet de restauration du presbytère d'Hacquegnies (Hainaut); architecte, M. Clinquart.

ÉGLISES — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a visé les plans relatifs à la construction d'églises :

Église
de Beignée.

1° A Beignée, sous Ham-sur-Heure (Hainaut), sous réserve de prolonger les pilastres de la grande nef jusqu'à la corniche, d'alléger la corniche sous la flèche et de revoir l'amortissement du pied de la flèche qui ne se raccorde pas bien à la maçonnerie de la tour, la hauteur des pénétrations étant insuffisante; architecte, M. Dosveld;

Église
de Recogne.

2° A Recogne, commune de Noville (Luxembourg), à la condition de tenir compte des recommandations faites par le comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Cupper;

Église
de Liedekerke.

3° A Liedekerke (Brabant); architecte, M. Van Roelen;

Église
de Bosson.

4° A Bosson, sous Werbomont (Liège), sous réserve d'alléger la base de la flèche et d'orienter l'édifice en l'érigéant parallèlement à l'alignement de la route; architecte, M. E. Demany.

Ont aussi été visés les projets relatifs :

Église de Looz.

1° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Looz (Limbourg). L'attention des architectes, MM. Lenertz et Martens, a été appelée sur l'utilité d'étudier avec soin l'emplacement destiné au buffet d'orgue, de façon qu'il ne masque pas la fenêtre de la façade principale de l'édifice;

Église
de Cambrou-
Casteau.

2° A l'agrandissement de l'église de Cambrou-Casteau (Hainaut); architecte; M. Sonnevile;

Église
de Herffelingen.

3° A l'agrandissement de l'église de Herffelingen (Brabant); architecte, M. Demaeght;

Église
de Milmort.

4° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de

Milmort (Liège). L'attention de l'architecte, M. Lohest, a été appelée sur l'escalier du jubé, qui paraît trop important; sur le nombre de portes d'entrée, qui pourrait être diminué; sur le porche, qui est trop vaste. Cet artiste a été engagé aussi à abaisser un peu le seuil de la fenêtre éclairant le jubé et à supprimer la corniche du pied de la flèche. Avant de passer à l'exécution des travaux, il conviendra que M. Lohest fournisse un profil longitudinal de la route avec indication de l'escalier d'accès à l'église; qu'il étudie à nouveau cet escalier ainsi que le mur avec grillage de clôture.

Ainsi que les projets ci-après :

5° Établissement d'un pavement dans l'église d'Engs-
bergen, sous Tessenderloo (Limbourg), et construction de dépendances à cet édifice; Eglise d'Engsbergen.

6° Établissement d'un carrelage dans le chœur de l'église
de Haelen (Limbourg) et placement de meubles dans cet édifice. Au cours de l'exécution du maître-autel il y aura lieu de prolonger davantage la marche supérieure; telle qu'elle figure au plan, sa disposition offrirait du danger pour les officiants lors des grandes cérémonies religieuses; architecte, M. Lenertz; Eglise de Haelen.

7° Agrandissement du jubé de l'église d'Aye (Luxem-
bourg); architecte, M. Cupper; Eglise d'Aye.

8° Achèvement de la tour de l'église de Jehanster, sous
Polleur (Liège); architecte, M. Vivroux; Eglise de Jehanster.

Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux
églises de : Objets mobiliers d'églises.

Bouckhout (Limbourg) : buffet d'orgue;

Nimy (Hainaut) : buffet d'orgue;

Fontaine-Valmont (Hainaut) : mobilier complet;

Notre-Dame-Auxiliatrice, à Tournai (Hainaut) : buffet d'orgue ;

Suxy (Luxembourg) : deux autels latéraux et banc de communion ;

Florenville (Luxembourg) : buffet d'orgue ;

Montplainchamps (Luxembourg) : deux autels latéraux et chaire à prêcher ;

Denderleeuw (Flandre orientale) : mobilier complet ;

Smetlede (Flandre orientale) : maître-autel et stalles ;

Boucle-Saint-Denis (Flandre orientale) : mobilier complet ;

Leeuw-Saint-Pierre (Brabant) : autel dédié à la Sainte-Vierge ;

Pont-au-Ry, commune de Mettet (Namur) : deux confessionnaux ;

Steendorp (Flandre orientale) : maître-autel et stalles ;

Neeroeteren (Limbourg) : chaire à prêcher.

Eglise de
Sainte-Walburge,
à Furnes

— Il a été procédé, le 23 novembre 1901, à la visite des travaux d'agrandissement et de restauration de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes, de concert avec M. Van Ruymbeke, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale.

Cette visite avait surtout pour but d'apprécier si les constructions romanes, restes de l'église primitive dont quelques parties subsistent encore, sont suffisamment intéressantes pour mettre obstacle au prolongement éventuel, soit partiel, soit total de l'église.

Un examen minutieux de ces restes de la vieille église a démontré que leur valeur architectonique n'a pas l'importance qu'on paraît leur avoir attribuée. Sans doute, ils offrent un certain intérêt archéologique et un aspect véné-

rable; il est même probable que ce sont les débris de l'église édifiée par Baudouin III dit le jeune. Mais il n'y a plus là aucun élément architectural important ni aucun détail marquant. On n'y retrouve même plus une arcade complète de la nef ni de sa galerie haute ou triforium. Il ne reste, en définitive, que quelques pans de murs en moellons ayant subi de nombreux et importants bouleversements et des remaniements opérés au moyen de briques.

Si, il y a quelques années, on a insisté pour obtenir la conservation de ces restes archéologiques, c'est parce qu'ils ne contrariaient guère le travail d'agrandissement tel qu'il avait été arrêté à cette époque. Mais aujourd'hui qu'un agrandissement plus important est réclamé et qu'il est sérieusement question de réserver la possibilité de poursuivre un jour l'achèvement de cette splendide église sur tout le développement que les chanoines du XIII^e siècle avaient conçu, on ne saurait hésiter un seul instant à sacrifier ces quelques pans de murailles éroulantes.

Si, à défaut de ressources on ne peut songer à réaliser dès maintenant cette idée grandiose, il importe au moins que l'on ne fasse pas des travaux qui auraient pour conséquence d'en empêcher la réalisation future. Bien plus, il semble que l'on doive faciliter cette solution, désirable à tous les points de vue, en la préparant dès aujourd'hui par l'édification immédiate d'une couple de travées des nefs. A cet effet, les murs intérieurs édifiés à tort entre les colonnes du transept et entre ces colonnes et le vieux mur roman doivent disparaître immédiatement.

A la demande de la Commission, M. Van Assche a diminué l'importance de la flèche centrale; au cours de

l'exécution des travaux, il fera bien de remplacer les trompes des tourelles par des culs-de-lampe. On l'a engagé aussi à examiner s'il n'y aurait pas lieu de faire passer le triforium devant la grande fenêtre du transept.

Comme il est probable que l'édifice ne sera pas tout à fait achevé d'ici à longtemps, il semble qu'on ne puisse se dispenser d'ériger une façade un peu plus complète que si elle était absolument provisoire. La dépense n'en sera guère plus élevée et si, plus tard, on reprend les travaux de parfait achèvement, la partie à démolir ne sera pas bien considérable.

Les travaux de construction du transept, en voie d'exécution, s'effectuent d'une façon convenable. On doit toutefois regretter que l'on ait construit en pierre et non en brique le larmier de la petite fenêtre du transept sud. Il n'y a pàs, dans tout l'édifice, d'exemple de larmier en pierre.

Une fenêtre des chapelles du pourtour du chœur a été restaurée il y a quelques années. Ce travail est loin d'être irréprochable; les pierres des réseaux sont médiocrement taillées et les briques mises en œuvre sont d'une tonalité beaucoup trop rouge qui contraste avec les briques anciennes. En ce qui concerne cette tonalité de brique, pourquoi ne pas imiter à Furnes ce que l'on fait si bien à Nieuport? Pourquoi tout au moins ne pas rapprocher la manière de Furnes de la bonne manière de Nieuport? Tous les membres de la Commission royale attirent sur ce point la très sérieuse attention de leur distingué collègue, M. Van Assche, le maître des deux œuvres.

Les abords de l'église de Sainte-Walburge sont très mal entretenus. L'humidité y séjourne en permanence par suit

de fumiers, de moneaux d'ordures, etc., accumulés contre les murs de l'édifice par les habitants des maisons dont les cours touchent à l'église. Il importe que l'on prenne des mesures immédiates pour mettre fin à cette situation qui peut compromettre la solidité du monument.

L'église de Sainte-Walburge possède un beau triptyque de Karel Van Ypre, dont le panneau central est enchâssé dans la boiserie de l'autel de Sainte-Catherine, tandis que les volets sont accrochés au mur du transept. Cette œuvre importante paraît nécessiter quelques mesures de conservation. Il y aura lieu d'en profiter pour réunir les trois panneaux à l'effet d'en constituer un retable d'autel.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le Église du Tuquet. 20 mars 1902, que le terrain destiné à l'emplacement de la nouvelle église du Tuquet, sous Mouseron (Flandre occidentale), est convenable.

Rien n'empêche d'orienter l'édifice tout en respectant les intérêts des donateurs de l'emplacement, la partie de terrain réservée par eux, pour la bâtisse, étant sensiblement la même, l'église étant orientée ou non.

D'autre part, les craintes émises par le conseil de fabrique en ce qui concerne l'aspect défavorable que présenterait l'édifice érigé parallèlement à la chaussée, ne sont nullement fondées. Cet effet sera supérieur au point de vue architectural et pittoresque à celui qu'il présenterait si la façade principale seule était vue.

On ne tient pas suffisamment compte des avantages incontestables qui résultent de la bonne orientation des édifices religieux. D'abord il est toujours désirable de voir respecter une ancienne tradition liturgique; ensuite, il

importe de ne pas perdre de vue que cette tradition est aussi en correspondance avec les exigences de notre climat. Sous ce rapport, l'église du Tuquet a plus besoin encore que d'autres d'être orientée. Le terrain sur lequel elle sera assise est situé sur une colline en déclivité vers l'ouest. Il en résulte que l'édifice sera particulièrement exposé aux vents violents et humides. Il est donc indispensable de le protéger dans la mesure du possible en exposant aux mauvais vents l'une de ses petites faces. De plus, la tour étant placée à l'ouest, elle protégera toute la partie haute du vaisseau.

Ces considérations, dictées par l'expérience, méritent de fixer l'attention des autorités locales chargées de l'entretien du monument. Or, l'entretien d'une église qui présente l'un de ses flancs à l'ouest est, à la campagne surtout, à peu près impossible. En tous cas, c'est un entretien très coûteux qui ne suffit même pas à arrêter la ruine de la construction.

De nombreux exemples de constructions érigées il y a peu d'années et qui sont déjà dans un état de conservation déplorable sont là pour nous avertir qu'il faut absolument tenir la main à ce que toute nouvelle église soit orientée à moins d'impossibilité manifeste résultant de la situation des lieux. Ce cas n'existe pas ici ; par conséquent, il importe que l'édifice soit érigé conformément au nouveau tracé joint au dossier. Si la construction telle qu'elle figure à ce tracé est trop rapprochée de la rue du côté du chœur, rien n'empêche de la reculer un peu vers l'ouest ou de remanier la disposition des sacristies.

A la demande du Collège, M. l'architecte Carette a apporté aux plans de l'église quelques modifications. Il a également

revu le projet du presbytère. Ces projets étant susceptibles d'être mis à exécution, ont reçu le visa.

— Il résulte d'une inspection à laquelle il a été procédé, le 15 mars 1902, que la chapelle de Sainte-Marie, à Ans (Liège), n'est pas, à beaucoup près, suffisante pour les besoins du culte. Cette chapelle, ou plutôt cette espèce de hangar, ne peut guère contenir que 250 personnes, alors que la population de la paroisse atteint environ 2,400 âmes.

Chapelle
de Sainte-Marie,
à Ans.

C'est d'ailleurs une construction aussi insalubre que chétive, élevée dans les conditions les plus parcimonieuses. Il n'y a pas de plafond, la hauteur intérieure est insuffisante. La toiture est en zinc; enlevée totalement avec sa charpente et le sommet des murs, l'année dernière, par un ouragan, elle a encore été menacée d'une catastrophe semblable, il y a peu de temps. Il est même urgent de se préoccuper de cette situation dont il pourrait résulter des accidents graves.

La nécessité de doter cette importante paroisse d'une église convenable est évidente; la situation actuelle ne peut que s'empirer, la population augmentant d'une façon constante. Partant de ce point de vue, on doit même se demander si la superficie indiquée au projet soumis pour la construction de la nouvelle église, est suffisante. Il semble que l'édifice devrait être augmenté au moins d'une travée. En tous cas, la tour devrait être établie en avant de la nef au lieu d'être enclavée dans celle-ci. Ce parti aura encore pour avantage d'étendre la surface réservée aux fidèles.

L'emplacement proposé pour le futur temple est convenable. Toutefois, il importera d'établir l'axe de la construction de façon que le chœur soit dirigé aussi exactement que

possible vers l'orient. Il n'y a nulle nécessité d'ériger l'édifice perpendiculairement à la chaussée.

Eglise de
Bilsen-la-Ville.

— A la demande du conseil de fabrique de Bilsen-la-Ville, il a été procédé, le 5 mars 1902, à l'inspection de l'église paroissiale, qui doit être agrandie et restaurée.

M. l'abbé Daniëls, membre du Comité des correspondants du Limbourg, assistait à cette inspection.

Il s'agissait surtout d'examiner quel est le moyen le plus pratique d'agrandir l'édifice, les autorités locales ne paraissant pas tout à fait d'accord sur ce point.

Après une visite attentive de toutes les parties de la construction, il a été reconnu que du côté de la tour, comme du côté du chœur, il ne peut être question d'opérer des démolitions, ces parties étant les plus intéressantes de l'édifice; du reste, elles figurent au tableau des édifices monumentaux du culte.

Dans cette situation, il ne reste qu'un parti à prendre, celui d'étendre l'église latéralement, en élargissant les bas-côtés dans la mesure du possible, tout en restant dans les limites imposées par les nécessités de la voirie.

Le plan d'agrandissement devra être combiné de façon que les faces latérales de la tour restent dégagées le plus possible.

Il conviendra aussi d'étudier le moyen d'installer le jubé et l'orgue à côté du chœur dans le prolongement de la basse nef sud. De cette façon on pourra dégager l'intérieur de la tour, dont la superficie est importante, en affecter le rez-de-chaussée au service des fidèles et mieux assurer l'éclairage de la haute nef vers l'ouest.

Eglise
de Kruenich.

— Il a été procédé, le 19 mars 1902, à l'examen du

maitre-autel, de la chaire et du banc de communion placés dans l'église de Kessenich.

M. l'abbé Daniëls, membre du Comité des correspondants du Limbourg, assistait à cet examen.

Les meubles dont il s'agit étant convenablement exécutés, il y a lieu d'autoriser la liquidation du subside promis, sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de leur réalisation.

L'église de Kessenich possède une croix triomphale avec les statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean. Il y aura lieu de faire remettre ces œuvres d'art à leur emplacement normal; avant cette opération, il faudra soumettre aux autorités compétentes le projet de renouvellement de la croix, celle qui existe étant d'une conception et d'une exécution plus que médiocre et de beaucoup postérieure aux figures.

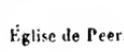
La cuve baptismale en pierre est intéressante; elle remonte à la dernière période ogivale. Son état de conservation est satisfaisant.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 17 mars 1902, que les objets mobiliers placés dans l'église primaire de Saint-Nicolas (Flandre orientale), ont été exécutés dans de très bonnes conditions.


Eglise primaire
de Saint-Nicolas.

Il y a lieu, en conséquence, d'autoriser la liquidation du subside promis par le Département de l'Agriculture en vue de ladite entreprise.

— L'autel latéral placé récemment dans l'église de Peer (Limbourg), a fait l'objet d'un examen, le 19 mars 1902, de concert avec M. l'abbé Daniëls, membre du Comité provincial des correspondants.


Eglise de Peer.

L'exécution du meuble dont il s'agit a été traitée d'une

façon satisfaisante. Il y a lieu, conséquemment, de liquider le subside promis pour ce travail sur les crédits des Beaux-Arts.

Il est urgent d'appeler l'attention des autorités locales sur l'état de dégradation dans lequel se trouve la tour de l'église de Peer. Cet édifice majestueux, l'un des plus importants de la Campine limbourgeoise, se détériore d'une façon tellement rapide par suite de l'infiltration des eaux pluviales dans les maçonneries, que bientôt il ne sera plus possible d'y porter remède sans recourir à des reconstructions coûteuses et regrettables.

La situation est grave ; l'autorité communale fera bien de s'en préoccuper activement, sa responsabilité étant fortement engagée en raison des accidents qui peuvent se produire d'un moment à l'autre par la chute de matériaux. Il est indispensable que les travaux les plus urgents soient effectués pendant la présente campagne.

Eglise.
de Saint-Pierre,
à Saint-Trond.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé que le mobilier placé dans l'église de Saint-Pierre, à Saint-Trond (Limbourg), a été exécuté d'une façon satisfaisante.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation du subside alloué par le Département de l'Agriculture en vue de ladite entreprise.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Eglise
de Merlaer

1° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Merlaer, sous Vorst (Anvers). Il y aura lieu toutefois, au

cours de l'exécution des travaux, de tenir compte des observations formulées par le comité diocésain d'art chrétien, dans son rapport du 5 décembre 1901 ; architecte, M Taeymans ;

2° Le projet d'une troisième série de travaux de restauration de l'église de Saint-Quentin, à Louvain (Brabant) ; architecte, M. Langerock ;

Église de Saint-Quentin, à Louvain.

3° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'église de Bovesse (Namur) ;

Église de Bovesse.

4° Le projet de restauration des toitures de l'église de Dhuy (Namur) ; architecte, M. Lange ;

Église de Dhuy.

5° Le projet de travaux de réparation à effectuer aux toitures de l'église d'Odeigne (Namur) ;

Église d'Odeigne.

6° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Sibret (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;

Église de Sibret.

7° Le projet concernant l'exécution de travaux de réparation à l'église paroissiale de Boussu-en-Fagne et à l'annexe de Géronsart (Namur) ; architecte, M. Hautier ;

Églises de Boussu-en-Fagne et de Géronsart.

8° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Tongrinne (Namur) ;

Église de Tongrinne.

9° Le projet de restauration de la tour de l'église d'Hingeon (Namur) ; architecte, M. Simon ;

Église d'Hingeon.

10° Le projet de restauration de l'église de Dochamps (Luxembourg) ;

Église de Dochamps.

11° Le projet de restauration des arcatures intérieures et d'exécution de la sculpture des culots sous ces arcatures, à l'église de Neeroeteren, sous la réserve qu'au cours des travaux on variera davantage la sculpture des culots. Si, comme le fait remarquer M. l'architecte provincial, les

Église de Neeroeteren.

pierres d'attente n'ont pas les dimensions voulues pour qu'il soit possible d'exécuter les culots tels qu'ils figurent au dessin soumis, rien n'empêche de les rendre plus petits. En tous cas, il ne paraît pas admissible que les blocs bruts dont il s'agit aient été posés pour rester tels quels; s'ils n'ont pas été sculptés, c'est apparemment par suite d'une circonstance indépendante de la volonté du constructeur;

Église de Notre-Dame, à Bruges.
12° Le projet définitif de restauration du triforium de l'église de Notre-Dame, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf;

Église d'avecappelle.
13° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église d'avecappelle (Flandre occidentale); sous la réserve de varier le tracé des réseaux des fenêtres; architecte, M. Nolf;

Église d'Ellignies-Sainte-Anne.
14° Le projet de restauration de la tour de l'église d'Ellignies-Sainte-Anne (Hainaut); architecte, M. Leborgne;

Église d'Ormeignies.
15° Le projet concernant la restauration de l'église d'Ormeignies (Hainaut); architecte, M. Risselin;

Église de Moere.
16° Le projet de restauration de la tour de l'église de Moere (Flandre occidentale), moyennant de tenir compte des observations émises par M. l'inspecteur-architecte provincial; architecte, M. Nolf;

Église de Mévergnies.
17° Le projet relatif à la restauration de la toiture du clocher de l'église de Mévergnies (Hainaut); architecte, M. Eyekmans;

Église d'Ellicom.
18° Le projet de restauration de l'église d'Ellicom (Limbourg); architecte, M. Wellens;

Église de Waremme.
19° Le projet relatif à la restauration* de la tour de l'église de Waremme (Liège). Au cours de l'exécution des travaux, la corniche projetée au pied de la flèche devra être sup-

primée ; elle produirait un effet déplorable. Il conviendra aussi que le devis soit rectifié en mettant les ardoises indigènes en concurrence avec celles de l'étranger ; architecte, M. Brieteux.

— Il a été procédé, le 15 mars 1902, à l'inspection de Église de Zande. l'église de Zande (Flandre occidentale).

L'édifice dont il s'agit est complètement débadigeonné tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, hormis la tour qui s'élève au centre du transept.

Les murs de l'église sont fortement lézardés ; la majeure partie des contreforts sont disloqués par suite de tassements dus aux défauts du sol.

Cet édifice, peu intéressant, a été plusieurs fois modifié à plusieurs siècles d'intervalle. On y remarque des agrandissements de nefs et aussi des traces de nefs disparues.

Les voûtes en bardeaux, de bois de sapin, n'offrent rien de remarquable ; les meneaux et réseaux des fenêtres qui primitivement devaient être en briques, sont aujourd'hui en petit granit.

La tour seule est remarquable, elle paraît être en très bon état. Cette tour figure déjà dans la troisième classe des édifices monumentaux du culte. Il n'y a pas lieu d'étendre le classement au reste de l'église.

— Il résulte d'une inspection à laquelle il a été procédé le 2 avril 1902, de concert avec MM. Cadot, Devillers et Hubert, membres du Comité des correspondants du Hainaut, que la flèche de l'église de Heppignies se trouve dans un état très grave ; le danger d'écroulement est très grand ; cet accident pourrait se produire d'un moment à l'autre en occasionnant des malheurs irréparables. Il importe donc de

Église
de Heppignies.

prendre des mesures pour que la démolition de cette flèche soit effectuée dans le plus bref délai possible.

Les poutres inférieures qui soutiennent le beffroi avec ses trois cloches importantes ainsi que la flèche sont pour la plupart entièrement pourries à leurs extrémités ; il en est même qui ne tiennent plus dans les murs. Elles se sont affaissées ; de là aussi l'affaissement de la flèche qu'elles portent et qui s'incline fortement vers l'ouest, inclinaison qui, à vue d'œil, atteint au moins un mètre. Le pied des arbalétriers de la flèche est consommé au point que l'on en détache, avec la main, d'importants morceaux. En somme, toute la charge du beffroi avec ses cloches de même que celle de la flèche, ne porte plus guère que sur deux poutres, celles se dirigeant de l'ouest à l'est. D'un autre côté, les parements intérieurs de la tour s'éroulent par places immédiatement au dessous du beffroi ; dans certains endroits le vide atteint l'épaisseur d'une brique et demie.

Vu la gravité de la situation, on devra surveiller activement le travail de démolition, car il constituera une opération des plus dangereuses.

Le rétablissement de la flèche devrait être combiné de façon qu'il suive de très près la démolition ; il n'est pas admissible que la tour reste décapitée ; d'ailleurs, en opérant le tout en une fois, on réalisera une économie assez importante.

En général, toute l'église de Heppignies est dans un état déplorable ; elle réclame une restauration sérieuse et urgente. On devrait en profiter pour débadigeonner les colonnes qui sont en pierre de taille et qui appartiennent à ce type particulier que l'on rencontre plus spécialement dans le bassin de la Sambre.

La grande nef, le transept et le chœur remontent à la dernière période ogivale; la tour, dont le noyau paraît très ancien, a subi des remaniements importants au xviii^e siècle; il en a été de même du transept et des bas-côtés. Du reste, la grande nef a aussi été remaniée au cours du xix^e siècle.

La visite intérieure de la tour y a fait découvrir une intéressante girandole en fer forgé du xv^e siècle. Elle est complète. Il suffira de la faire nettoyer avec soin. Après cette opération, on devra la réinstaller dans l'église, par exemple à côté de la statue de Saint-Joseph qui est adossée à une colonne.

— Il a été procédé, le 25 mars 1902, à l'inspection de l'église de Houcke (Flandre occidentale), dont le classement est sollicité.

M. l'architecte-inspecteur provincial, dans un rapport du 7 août 1901, donne un aperçu historique de l'ancienne ville de Houcke; il conclut au classement de l'église, dernier vestige architectural d'une cité aujourd'hui tombée pour ainsi dire au rang d'un simple hameau; elle ne renferme que 220 habitants.

Le Comité provincial des correspondants, se ralliant aux conclusions d'un rapport de M. le baron Bethune, repousse le classement sollicité, l'édifice en question n'ayant, selon lui, qu'une importance secondaire.

Il est à remarquer que les édifices monumentaux du culte sont divisés en trois classes, selon leur degré d'importance. Cette division a eu précisément pour objectif de déterminer pour chacun d'eux le mérite artistique ou archéologique qui lui revient.

L'église de Houcke, érigée en style ogival, mérite d'être

rangée dans la troisième classe des monuments du culte. L'inspection, qui vient d'en être faite, ne permet point d'en douter. Ce modeste édifice est un intéressant type de petite église rurale; il importe conséquemment d'aider les administrations locales à le conserver.

Les travaux de restauration récemment exécutés sous la direction de M. l'architecte De Wulf ont été effectués avec beaucoup de soins. Ceux qui restent à faire pour achever cette restauration sont de peu d'importance et n'auront guère d'influence sur les budgets des pouvoirs publics appelés à y contribuer.

Église
de Saint-Bavon,
à Gand.

— Il a été procédé, le 25 février 1902, à l'examen, sur place, du projet relatif à la reconstitution des entrées primitives de la crypte de l'église de Saint-Bavon, à Gand.

MM. Van Biesbroeck et Vanderhaegen, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

L'escalier donnant actuellement accès à la crypte doit disparaître par suite de l'installation de l'*Heilig Graf* dans le local où il a son point de départ.

D'un autre côté, étant donnée l'importance artistique et archéologique de cette vaste crypte, il semble nécessaire qu'elle soit desservie, comme l'étaient, du reste, la plupart des cryptes, par deux escaliers et que ces derniers soient établis dans des endroits bien visibles et d'un accès facile. On atteindra ce but en rétablissant tout simplement les deux escaliers primitifs dans leurs dispositions originelles; ce qui est d'ailleurs conforme aux principes d'une bonne restauration. Il faudra veiller toutefois à ce que la première marche descendante de chaque escalier n'avance pas plus

dans le transept que la première marche montante de chacun des escaliers donnant accès à l'ambulatoire du chœur.

Le rétablissement des entrées primitives de la crypte est également très désirable à un autre point de vue : il permettra de reconstruire immédiatement les parties inférieures des colonnes témérairement entaillées au xviii^e siècle pour l'installation de grandes plaques de marbre. Toutes les colonnes du chœur ont subi les mêmes mutilations ; on les a entamées à droite, à gauche, à une grande profondeur dans leurs œuvres vives. Il n'est pas superflu, la Commission l'a déjà déclaré en 1900, de se préoccuper de cette situation capable de compromettre, à un moment donné, l'existence même du monument.

Dans la crypte sont déposés deux grands monuments funéraires renaissance, en marbre, qui se trouvaient autrefois dans des chapelles du pourtour du chœur, d'où on a dû les enlever pour permettre la restauration desdites chapelles. Ces monuments ont une certaine valeur artistique ou historique. On devra les installer contre les murs de l'entrée sud-ouest de l'église, à l'exemple de ce qui a été fait, à l'intérieur de la tour, pour d'autres monuments de même provenance, et où ils produisent un effet satisfaisant.

Par un rapport du 4 décembre 1897, la Commission a eu l'honneur de prier M. le Gouverneur de la province de vouloir bien charger le Comité des correspondants de dresser un inventaire de tous les objets d'art qui sont remisés dans la crypte de la cathédrale, en indiquant, si possible, la provenance de ces œuvres dont plusieurs semblent présenter un réel mérite artistique.

Il semble utile de ne pas perdre cette affaire de vue.

Église de
Leeuw-Saint-Pierre.

— Le 14 avril 1902, il a été procédé à l'examen des échantillons d'enduit avec tracés d'appareils, effectués à l'intérieur de l'église de Leeuw-Saint-Pierre.

M. Lieot, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

Le travail décoratif qu'on propose aujourd'hui est tout à fait prématuré. Des modifications importantes devant être exécutées aux fenêtres des bas-côtés pour qu'elles s'harmonisent avec le style dominant de l'édifice, il importe de s'en tenir d'abord à un enduit tout uni et de réserver la partie décorative des murs. Lorsque les travaux de restauration seront entièrement terminés, on examinera quel genre de rustication convient et quelle est l'échelle qu'il devra comporter pour être en rapport avec celle des chaînages irréguliers des fenêtres. Il semble désirable que le rustication soit établi suivant les traditions de l'époque; par conséquent, il ne devrait pas se borner à un simple tracé rappelant un appareil ordinaire de pierre.

Les murs du transept faisant face aux bas-côtés offrent deux vastes panneaux très bien aménagés pour recevoir des fresques² historiques. Il conviendra de préparer, dès maintenant, un enduit spécial propre à recevoir semblable décoration lorsque les ressources locales le permettront.

Il y a lieu de rappeler au conseil de fabrique le dernier paragraphe du rapport de la Commission en date du 9 mai 1900, concernant la nécessité de faire nettoyer et revernir et de replacer ensuite dans l'église le tableau provenant du maître-autel.

— Il a été procédé, le 17 avril 1902, à une inspection des travaux de restauration qui s'exécutent à l'église de Saint-Gommaire, à Lierre.

Église de
Saint Gommaire,
à Lierre.

MM. Smekens, Van Caster et Donnet, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cette inspection.

Il a été constaté que les ouvrages dont il s'agit s'effectuent dans des conditions satisfaisantes.

L'attention de l'architecte, présent à la visite, a été appelée sur l'obligation qu'il y a, pour le renouvellement des pierres, qui sont en trop mauvais état pour être maintenues, de conserver scrupuleusement la hauteur des assises anciennes. Il y a eu un peu de laisser-aller sous ce rapport, notamment aux niches décorant des contreforts du pourtour du chœur.

Il est nécessaire d'employer la pierre de Gobertange pour les renouvellements à faire aux parements; leur faible hauteur d'assises permet de faire usage de cette pierre; la roche d'Euville ne doit être mise en œuvre que quand il s'agit d'assises de hauteur inusitée; elle ferait tache dans les parements.

Le rejointoyage ne doit être effectué que là où il est indispensable pour boucher les joints ouverts. Il doit être naturel, suivre l'irrégularité des joints, être opéré au moyen de mortier ordinaire non teinté et légèrement en creux.

Il est nécessaire d'ouvrir et de restaurer les deux fenêtres bouchées de la belle chapelle s'ouvrant sur le transept nord vers l'orient; l'ouverture de ces baies n'implique nullement la disparition de l'autel renaissance qui y est adossé et qui ne manque pas de mérite.

Il est regrettable de devoir employer le zinc pour les

tuyaux de descente dans un monument de cette importance et de cette valeur artistique. En tous cas, on doit faire en sorte que les eaux qu'ils déversent ne séjournent pas au pied des murailles. A cette fin, il est urgent de remanier le pavage des trottoirs et de lui donner une pente suffisante pour assurer le libre et rapide écoulement des eaux pluviales.

Plusieurs urinoirs sont accolés aux murs de l'édifice, leur entretien laisse à désirer et il est très probable que les moyens d'écoulement font défaut. Par suite, des infiltrations dans les fondations doivent inévitablement se produire. On ne saurait trop conseiller d'enlever ces réservoirs et de les remplacer par un édicule à établir à une certaine distance du monument.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 17, 24 et 31 mai; des 7, 14, 21 et 28 juin 1902.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° L'essai de rentoilage et de restauration de l'un des six tableaux enchâssés dans les lambris du chœur de l'église de Bois-de-Lessines (Hainaut);

Église de
Bois-de-Lessines,
Tableaux.

2° Le projet relatif au placement de deux vitraux dans la claire-voie du chœur de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant). L'attention de l'auteur, M. Osterrath, a été appelée sur les types des figures, qui devraient être plus variés. Quand une verrière sera placée, il conviendrait qu'on en avertisse le Collège. Il fera examiner ce travail par des délégués;

Église
de Saint-Pierre,
à Louvain.
Vitraux.

3° Le projet d'une verrière à placer dans l'église de Notre-Dame, à Saint-Trond (Limbourg); auteur, M. Ladon;

Église
de Notre-Dame,
à Saint-Trond.
Verrière.

Eglise
de Resteigne.
Vitraux.

4° Les dessins de vitraux à placer dans l'église de Resteigne (Namur); auteur, M. Bardenhewer;

Eglise
de Westvleteren.
Vitrail.

5° Le projet relatif au placement d'un vitrail dans le chœur de l'église de Westvleteren (Flandre occidentale), sous réserve de mettre la translucidité des médaillons du tympan en harmonie avec celle des lumières du vitrail. Le visa est subordonné à une bonne exécution du projet, ce qui devra être vérifié en temps opportun; auteur, M. Casier;

Eglise
de Linsmeau.
Calvaire.

6° Le projet relatif à la restauration d'un calvaire qui se trouve dans l'église de Linsmeau (Brabant); auteur, M. Van Gramberen.

Eglise de
Saint-Germain.
Peintures
murales.

— Il a été procédé, le 21 mai 1902, à l'examen de peintures murales qui se trouvent dans l'église de Saint-Germain (Namur), dont l'existence a été signalée par M. Boveroulle, architecte provincial et membre du Comité des correspondants.

Ces peintures n'offrent d'intérêt à aucun point de vue. Loin de se rapporter à la période romane à laquelle appartient la construction primitive de l'église, actuellement en voie d'agrandissement, ces peintures sont probablement de la seconde moitié du XVIII^e siècle et, par l'exécution, ne méritent pas le nom d'œuvres d'art.

Il n'y a donc aucune mesure à prendre en ce qui les concerne et, dans les travaux de reconstruction dont le chœur de l'église où elles se trouvent est l'objet, elles peuvent disparaître sans inconvénient.

Hôtel de ville
de Bruges.
Peintures
décoratives.

— Il a été procédé, le 19 juin 1902, dans la grande salle échevinale, à l'étage de l'hôtel de ville de Bruges (Flandre occidentale), à l'examen de deux panneaux décoratifs du fond de ladite salle et représentant une foire tenue à Bruges,

peintures laissées inachevées par feu Albert De Vriendt.

M. Julien De Vriendt, chargé d'achever l'œuvre délaissée par son regretté frère, avait exprimé le désir d'être présent lors de la visite à Bruges. Il a renseigné la délégation sur les diverses clauses du contrat intervenu pour l'exécution de l'ensemble du travail décoratif de la salle.

Après avoir examiné attentivement les deux panneaux inachevés et reconnu ce qui reste encore à y faire pour les terminer complètement, la délégation a fixé à 4,000 francs la valeur de ces travaux.

— Le 19 juin 1902, il a été procédé, dans l'atelier de M. Dobbelaère, à l'examen du vitrail-spécimen destiné à l'église de Kessenich (Limbourg).

Église
de Kessenich.
Vitraux.

La verrière dont il s'agit a été convenablement traitée. L'attention de l'artiste a seulement été appelée sur la convenance d'accentuer davantage la baguette qui sépare l'encadrement du sujet, afin que ces deux parties du vitrail soient mieux dégagées l'une de l'autre. M. Dobbelaere s'est engagé à tenir compte de cette observation dans la suite de son travail.

Sous cette réserve, il y a lieu d'autoriser l'exécution de la série des cinq vitraux projetés pour le chœur de ladite église.

— Il a été procédé, le 16 juin 1902, dans le parc de Gand, à l'examen du groupe exécuté par M. Van Biesbroeck représentant « deux hommes plantant un mât » et placé en face du nouveau musée des Beaux-Arts, en voie de construction.

Musée de Gand.
Groupe.

MM. De Waële et Serrure, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Le groupe dont il s'agit, exécuté en bronze, constitue une

œuvre assez intéressante. Il est posé sur un tertre en forme de cône. Il conviendra de conserver à ce tertre son aspect réel de support en évitant de l'amoinrir par des guirlandes de fleurs d'une coloration claire.

L'intervention de l'État dans les frais d'exécution de l'œuvre paraît justifiée.

Hôtel de ville
de Gand.
Statues.

— A la demande de M. Dillens, il a été procédé, le 16 juin 1902, à l'examen du modèle en plâtre, grandeur d'exécution, de l'une des statues de la façade de l'hôtel de ville de Gand, dont l'esquisse a été adoptée par la Commission, le 25 novembre 1900.

MM. De Waele, Serrure et Lybaert, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Ce modèle, exécuté par M. De Beule, d'après l'esquisse produite par M. Dillens, est bien traité; toutefois, la partie inférieure de la statue quoique ayant été allégée suivant les indications du Collège, est encore trop volumineuse. Lors de l'exécution en pierre, ce défaut devra être corrigé; il importe que la figure n'empiète pas sur les moulures de la niche.

Les trois statues ornant la tourelle d'angle, dont les modèles en grand ont été exécutés par M. Dillens lui-même, sont exécutées en pierre; ces œuvres sont satisfaisantes.

Les quatre statues placées récemment et définitivement à la gauche du spectateur vers une extrémité de la façade gothique, ne sont pas d'une exécution aussi heureuse que les précédentes. Il est regrettable que les artistes n'aient pas tenu suffisamment compte de la recommandation faite par le paragraphe final du rapport du 25 novembre 1900, quant à la nécessité d'alléger la partie inférieure des figures;

il eût convenu aussi que les modèles en grand fussent présentés sur place. Il semble que la recommandation précitée n'a pas été communiquée aux statuaires, sinon, M. De Beule, lors de l'inspection, n'aurait pas posé la question de savoir s'il faut suivre exactement, dans toutes leurs parties, les esquisses remises aux divers statuaires appelés à concourir à la décoration du monument. La recommandation précitée avait, d'avance, résolu cette question.

Quoi qu'il en soit, les quatre dernières figures ont une largeur exagérée et dépassent le cadre qui leur était assigné. La première, à gauche du spectateur, accuse surtout ce défaut; en outre, ses accessoires sont trop lourds.

Il conviendrait d'étudier le moyen d'apporter quelques corrections en vue de faire mieux entrer ces quatre statues dans leurs niches et d'alléger les accessoires de la première.

En tous cas, il importe que tous les socles des statues soient mis en harmonie avec le motif architectural qui leur sert de rapport et restent en retraite sur celui-ci.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Le projet concernant l'exécution de travaux d'appropriation au Palais de Justice de Gand, a fait l'objet d'un examen, sur place, le 16 juin 1902.

MM. l'ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées de la Flandre orientale, et ses adjoints, ainsi que MM. Moreau et Bouckaert, délégués par M. le Ministre de la justice, M. l'avocat-général près la Cour d'appel, Callier, et MM. De Waele et Serrure, membres du Comité des correspondants

de la Commission royale des monuments, assistaient à cet examen.

Il résulte de l'échange de considérations qui s'est produit lors de la réunion que tout le monde reconnaît que des travaux hygiéniques s'imposent dans l'édifice.

Les travaux d'aménagement projetés à l'étage rencontrent également l'assentiment unanime ; ils sont, du reste, en voie d'exécution.

L'inspection des lieux a démontré que la cour basse proposée le long d'une partie de la façade sud est inutile pour le moment ; on est occupé à assainir et éclairer vivement les caves où seront déposées les pièces à conviction.

L'escalier proposé pour desservir le dépôt des pièces à conviction devient également inutile.

Il résulte des constatations faites dans le sous-sol de l'édifice que les fondations sur pilotis sont en bon état, mais les piliers en maçonnerie présentent de nombreuses traces d'écrasement provenant sans doute de tassements irréguliers qui ont occasionné certaines déformations des voûtes des caves. On est unanimement d'accord qu'il faudra consolider lesdits piliers. Il est même prudent, en attendant, de s'assurer, à l'aide de témoins, si les mouvements continuent. C'est ce qu'a d'ailleurs ordonné sur place M. le Président Lagasse-de Locht, à titre d'inspecteur-général des ponts et chaussées chargé de la direction des bâtiments civils du pays.

En somme, il n'y a guère de divergences d'opinions qu'en ce qui concerne la question relative à l'appropriation, au rez-de-chaussée, de l'ancienne salle de la bourse et des locaux voisins en une salle des pas-perdus et deux salles d'audience

pour le tribunal correctionnel, le conseil de guerre et le tribunal de police. Il semble qu'on peut également se mettre d'accord sur cette question sans s'exposer à compromettre la solidité de l'édifice, en adoptant la disposition indiquée par le Département de la justice et en prenant les précautions que la situation commande. Il ne semble pas qu'en adoptant cette disposition, cette partie du palais serait dénaturée au point de vue architectural, puisque le côté le plus intéressant, c'est-à-dire le vestibule, conservera son aspect et sa destination actuels. Il ne paraît pas nécessaire, pour cette transformation, de se livrer à des travaux aussi coûteux que ceux de continuer le système d'arceaux en fonte et colonnes qui règne dans le vestibule, attendu que les locaux transformés et le vestibule ne pourront être vus simultanément.

La nécessité de cette transformation est reconnue, même au cas où l'on transporterait quelques services judiciaires dans les locaux occupés actuellement par la poste, à proximité du Palais de Justice. Il est à remarquer que les locaux de la poste ne seront disponibles que dans un laps de temps assez long et que leur utilisation ne serait pas possible sans qu'ils soient totalement remaniés. Il en résulte qu'il faudrait cinq ou six ans avant qu'on ne soit en mesure d'en disposer.

Il conviendra de rechercher le moyen de mieux éclairer les locaux transformés, en agrandissant les fenêtres au-dessus de l'escalier extérieur.

Les façades de l'édifice réclament certaines restaurations dont il est prudent de s'occuper à bref délai.

— A la demande de l'administration communale, il a été procédé, le 9 juin 1902, à l'inspection des travaux de res-

tauration en voie d'exécution à l'hôtel de ville d'Audenarde.

M. De Waele, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cette inspection.

La première série d'ouvrages, qui comportait les plus urgents, est très avancée; elle sera terminée pendant la présente campagne. La dépense en était évaluée à fr. 117,124-97.

Tous les travaux effectués à ce jour ont été traités dans de très bonnes conditions.

Dans les travaux qui restent à effectuer de la première série, est comprise la restitution des figures d'anges des lucarnes et de la statue de la Sainte-Vierge située au-dessus du portail. Les modèles présentés sur place pour ces figures étant la reproduction aussi exacte que possible des anciennes et ayant été modelés sur les restes de celles-ci, il y a lieu d'en autoriser la réalisation.

Les statues destinées aux niches de la balustrade sont à faire. Il n'en reste rien. D'après les anciens comptes de la ville, ces figures représentaient des souverains; on en trouvera, sans doute, les noms dans ces comptes. Il y a neuf statues à exécuter; on s'arrêtera, pour leur choix, si on n'en retrouve pas les noms, à l'époque où s'est terminée la construction de l'hôtel de ville.

Pour ces figures, on se propose d'employer la pierre d'Euville fine ou une autre similaire. On ne peut assez recommander un choix judicieux de la pierre à mettre en œuvre et surtout qu'elle soit bien résistante. Des échantillons ne suffisent pas à cette fin; il faut que l'on soit fixé, tout d'abord, sur la valeur de la pierre au point de vue de sa résistance à l'action des intempéries.

Il importe de continuer la restauration du monument au

bâtiment tout entier. La deuxième série de travaux peut être estimée approximativement à 110,000 francs. Elle comprendrait le côté latéral vers l'ouest et le pignon en retour vers la face postérieure. D'après les anciens comptes de la ville, la tourelle sur la cheminée de cette dernière façade était autrefois surmontée d'une statue en cuivre de Saint-Michel; elle devra être rétablie.

Les mêmes comptes indiquent que certaines parties de l'édifice étaient rehaussées de quelques points de couleur et de dorure. Rien n'empêche de produire un projet dans ce sens, basé sur lesdits comptes, sauf à en ajourner l'exécution, si celle-ci est décidée, jusqu'après la restauration complète du monument.

La charpente et la toiture de la halle, adossée à l'hôtel de ville, nécessitent des travaux de restauration. Il importe de les entreprendre à bref délai pour éviter des dégâts à cet édifice d'une haute valeur archéologique. La dépense atteindrait approximativement 40,000 francs.

Il est temps aussi de se préoccuper du dégagement de ce groupe de deux monuments (l'hôtel de ville et la halle), afin de les isoler complètement. Les maisons qui les entourent appartiennent, pour la plupart, à la ville, qui les a acquises successivement dans ce but au fur et à mesure qu'une occasion se présentait.

Par suite des nombreux travaux de restauration dans lesquels la ville a dû intervenir, ses ressources sont totalement épuisées. L'État et la Province devront faire ici un sacrifice tout spécial. Il s'agit d'un monument national de premier ordre que le Gouvernement a jugé digne d'être reproduit partiellement pour servir de pavillon belge à

l'Exposition internationale de Paris, en 1900. Il n'appartient pas seulement à la ville d'Audenarde, mais au pays tout entier, qui a un intérêt considérable à en assurer la conservation. On ne saurait laisser ce soin exclusif à une localité ne comptant que 6,000 habitants et assumant des charges au-dessus de ses ressources pour l'entretien de ses grands monuments du moyen âge qui font encore aujourd'hui la gloire de la nation. La démolition des maisons précitées servirait de part contributive de la ville; elle peut être considérée comme un sacrifice énorme pour elle.

Halle aux Draps
de Gand.

— Il a été procédé, le 15 mai 1902, à l'inspection des travaux de restauration et d'achèvement en voie d'exécution à la Halle aux Draps de Gand.

MM. De Ceuleneer, Serrure, Lybaert, Van Biesbroeck et Van der Haegen, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cette inspection.

L'entreprise se poursuit activement, aussi bien pour la restauration de la partie ancienne que pour l'achèvement de l'édifice. On a pu se procurer d'anciennes pierres non seulement pour la restauration des parements anciens mais aussi pour l'exécution des parements de la partie nouvelle du bâtiment, de sorte que l'ensemble a un caractère très harmonieux. Mais on ne doit pas, cependant, pousser trop loin le système de l'uniformité. Il n'est pas admissible, par exemple, que l'on retaille les joints pour pouvoir ensuite, par un rejointoyage, donner aux constructions anciennes l'aspect qu'ont les nouvelles. Les parements anciens doivent rester tels qu'ils sont; on se bornera à boucher les joints ouverts.

Dans la partie nouvelle de l'édifice, les joints sont trop

grands ; on ne s'inspire pas assez de ceux de la partie ancienne qui sont bien conservés et qui sont très faibles.

On ne saurait trop recommander aux architectes chargés de la direction des travaux, de conserver, dans la restauration, le plus possible les anciennes pierres tant moulurées qu'unies, par exemple les tympanes, les encadrements, les arcs et les larmiers des baies, les moulures en général, certains panneaux de la balustrade, etc., etc. En un mot, toutes les pierres dont les avaries ne sont pas de nature à faire disparaître les lignes de l'édifice, doivent être respectées.

Il est regrettable que, pour le renouvellement des poutres, on ait adopté le fer au lieu du bois qui était prévu au projet adopté. Dans un travail de restauration de cette importance on doit toujours, lorsqu'il n'y a pas impossibilité absolue, mettre en œuvre des matériaux de même composition que ceux ayant servi à la construction primitive.

Les glacis déjà restaurés de plusieurs contreforts au niveau du seuil des fenêtres de l'étage laissent à désirer au point de vue de l'écoulement des eaux pluviales. Il y a là une rectification à faire. Quelques sculptures nouvelles ne sont pas non plus irréprochables.

A la façade ouest, les anciennes fenêtres qui avaient été masquées et dont l'état de conservation permet de constater la situation primitive, ont un double glacis séparé par une petite partie verticale ; on devra respecter ce profil et examiner avec soin si le glacis des baies de la façade opposée n'avait pas un pareil profil, lequel aurait été modifié par la suite, lors de réparations effectuées à l'édifice.

Le bâtiment de dépendances à annexer à la halle tant pour la conciergerie que pour les installations sanitaires,

devra être érigé de telle façon qu'il laisse dégagée la partie de la façade ouest de la halle comprise entre le beffroi et le second contrefort de ladite façade.

On peut, comme le demande la Commission locale des monuments, conserver, à titre d'expérience, ces deux travées intactes, sans restauration. De cette façon, on pourra restaurer plus complètement la façade est, tout en maintenant, bien entendu, les pierres qui sont encore bonnes. Toutefois, le Collège doit dégager sa responsabilité dans une opération de ce genre où le travail serait limité à ce point qu'il faudrait recommencer dans quelques années.

M. le Gouverneur de la province a été prié de vouloir bien transmettre d'urgence le présent rapport à l'administration communale de Gand.

Ancienne
forteresse
de Moha.

— Il a été procédé, le 22 avril 1902, à l'inspection des ruines de l'ancienne forteresse de Moha (Liège), à l'effet de s'assurer de l'importance des dépenses restant à faire pour la consolidation de l'édifice et de la situation générale de celui-ci, M. l'ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées de la province de Liège ayant signalé la nécessité de consacrer un nouveau crédit de 12,000 francs aux travaux dont il s'agit.

Sans pouvoir affirmer qu'au moyen du nouveau crédit sollicité on pourra terminer l'entreprise, on peut admettre cependant que ce chiffre constitue une évaluation qui paraît assez approximative.

Sans aucun doute, il importe de poursuivre les travaux de déblaiement et de consolidation entamés; il est même désirable qu'une prompte décision intervienne, les fonds sont épuisés et l'entrepreneur va être obligé, sous peu, de

retirer de ce travail des ouvriers qui sont aujourd'hui initiés à ce genre d'opération.

Quant à la situation générale du château, elle est actuellement satisfaisante. Les travaux s'exécutent avec soin et intelligence. Le sommet des murailles reste tel qu'on le découvre, c'est-à-dire dentelé; il est recouvert de gazon. Cette double opération est très louable, car elle conserve parfaitement l'aspect de ruine de la forteresse.

Il est bon de recommander de ne pas employer le ciment pour les travaux de rejointoyage; cette matière a une tendance à se fendiller. Il est préférable d'adopter un bon mortier composé par moitié de chaux et de sable très rude et surtout non teinté. Le rejointoyage doit être exécuté légèrement en creux et non en relief. Il faut tout simplement imiter le rejointoyage primitif tel qu'il se remarque aux parements anciens, qui étaient recouverts par des décombres.

Les déblaiements se poursuivent, à l'intérieur, le long du rempart ouest; en les continuant vers l'extérieur, sans aucun doute on retrouvera l'ancien chemin qui donnait accès à la forteresse. On s'occupe, à l'extérieur du même rempart, à déblayer le fossé creusé dans le roc.

Les fouilles à l'intérieur du château ont mis au jour quelques pavements fort intéressants composés de petits carreaux vernissés. L'action du soleil et de la pluie leur est funeste; il conviendra de rechercher le moyen de les préserver. Peut-être suffira-t-il de les protéger par une couverture en bois et zinc posée à une hauteur suffisante pour qu'on puisse les voir tout en les mettant à l'abri des intempéries.

Le périmètre des murailles de la forteresse est seul la

propriété de l'État. Au côté nord, le terrain appartient à un particulier ; au côté sud, il est la propriété de la commune. Étant donné que l'État s'impose des sacrifices importants pour conserver un des monuments les plus intéressants de l'architecture militaire de notre pays, il est de la plus grande utilité de veiller à ce qu'il ne soit pas un jour défiguré par l'érection de bâtiments sur ces terrains ; d'autre part, le sous-sol de ceux-ci pourrait, à un moment donné, être exploité comme carrière. Or, ce serait désastreux, à tous les points de vue, pour l'ancienne forteresse. Pour prévenir ces fâcheuses éventualités, il est indispensable que l'État fasse l'acquisition de ces parcelles, du côté nord jusqu'au chemin, du côté sud ce qui appartient à la commune. Ces terrains, peu étendus, n'ont guère de valeur ; une entente, à cette fin, paraît de nature à pouvoir se réaliser dans des conditions très peu dispendieuses pour le trésor. Cette solution est d'autant plus désirable qu'il est possible que des fouilles opérées dans le périmètre des terrains précités amèneraient la découverte de restes d'anciens ouvrages avancés du château.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Namoussart, commune de Hamipré (Luxembourg), à la condition que l'on aura égard, sauf en ce qui concerne le troisième paragraphe, aux observations contenues dans le

rapport du Comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Würth;

2° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Ville-en-Waret (Namur), sous la réserve qu'au cours des travaux les citernes soient établies de manière qu'elles ne touchent, en aucune façon, aux murs du bâtiment; architecte, M. Lange;

3° Le projet du presbytère à construire dans la paroisse de Saint-Martin, à Tamines (Namur). Au cours de l'exécution de l'entreprise, l'architecte, M. Van Gheluwe, devra revoir la porte d'entrée dont la forme peut être améliorée; il conviendra aussi qu'il revoie le devis dont le montant est insuffisant pour l'exécution d'un bâtiment de cette importance;

4° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Hemelveerdegem (Flandre orientale), moyennant d'avoir égard aux observations de M. l'architecte provincial et de mettre le pignon en harmonie avec le reste des façades du bâtiment; architecte, M. De Lestré;

5° Le projet relatif à l'établissement d'une grille de clôture au presbytère de Meir (Anvers); architecte, M. Taeymans;

6° Le projet de restauration du presbytère d'Ilaquegnies (Hainaut); architecte, M. Clinquant;

7° Le projet des travaux de réparation et d'appropriation du presbytère de Meix-le-Tige (Luxembourg);

8° Le projet des réparations à effectuer au presbytère d'Orchimont (Namur);

9° Le projet concernant l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Lowaige (Limbourg); architecte, M. Christiaens;

10° Le projet de restauration du presbytère de Liernu (Namur);

11° Le projet relatif à la restauration du presbytère de Reppel (Limbourg).

Presbytère
de Wolverthem.

— Il a été procédé, le 13 mai 1902, à l'inspection du presbytère de Wolverthem (Brabant).

Il résulte de cet examen que l'édifice dont il s'agit offre un intérêt artistique suffisant pour qu'il y ait lieu de le ranger dans la troisième classe des monuments civils.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Eglise
de Hamont.

1° A Hamont (Limbourg); architecte, M. Cuypers;

Eglise
de Maldegem.

2° A Maldegem (Flandre orientale), sous la réserve que l'on aura égard à l'observation présentée par M. l'architecte provincial en ce qui concerne la nécessité d'augmenter la profondeur de la sacristie. Le Collège a demandé, en outre, que le faux triforium soit supprimé. Il regrette, tout en adoptant le projet, que l'auteur n'ait pas cru devoir adopter, pour le nouvel édifice, le type d'églises à trois nefs d'égale hauteur qui a été si fréquemment employé autrefois dans la Flandre. Avant de passer à l'exécution des travaux du nouvel édifice, il importera qu'on fasse parvenir une photographie de l'église actuelle et que l'architecte, M. Geirnaert, soit invité à faire connaître s'il y a impossibilité de conserver la tour, qui figure dans la troisième classe des monuments;

- 3° A Lillois-Witterzée (Brabant); architecte, M. Léonard; Eglise de Lillois-Witterzée.
- 4° A Saint-Gilles lez Termonde (Flandre orientale); architecte, M. Vaerwyck; Eglise de Saint-Gilles lez Termonde.
- 5° A Horendonck, sous Esschen (Anvers); architecte, M. Gife. Eglise de Horendonck.
- Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :
- 1° De Ransart (Bois) (Hainaut); architecte, M. Leborgne; Eglise de Ransart (Bois)
- 2° De Linckhout (Limbourg), sous la réserve qu'au cours de l'exécution du travail, on donne un amortissement plus convenable au pied de la flèche; architecte, M. Martens; Eglise de Linckhout
- 3° D'Aeltre (Flandre orientale). Au cours des travaux, l'architecte, M. Goethals, devra réduire le nombre des lucarnes de la flèche. Il importera qu'il donne aux murs du baptistère et de la sacristie une épaisseur d'au moins une brique et demie. Enfin, on a demandé que le chœur soit mieux dégagé du côté sud par le recul de la sacristie et que le water-closet soit reporté du côté du magasin; il ne peut, en aucune façon, être adossé au chœur; Eglise d'Aeltre.
- 4° De Heppen (Limbourg); architecte, M. Martens. Eglise de Heppen.
- Ainsi que les projets ci-après :
- 5° Construction de deux chœurs latéraux, d'une sacristie et d'un magasin à l'église de Saffelaere (Flandre orientale), sous la réserve de donner aux toits des chœurs nouveaux la même inclinaison que celle des pignons auxquels ils seront adossés; architecte, M. De Lestré; Eglise de Saffelaere.
- 6° Construction d'une sacristie à l'église de Meygem (Flandre orientale); architecte, M. Vandenheuvcl; Eglise de Meygem
- 7° Construction d'une annexe et de clôtures à l'église de Belgrade (Namur); architecte, M. Van Gheluwe; Eglise de Belgrade.

Objets mobiliers
d'églises.

8^o Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Chératte-Saint-Joseph (Liège) : cloche ;

Momignies (Hainaut) : cloche ;

Courtil, sous Bovigny (Luxembourg) : mobilier complet ;

Saint-Louis, à Marcinelle (Hainaut) : maître-autel ;

Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut) : retable pour la chapelle de Sainte-Aye et armoire coffre-fort pour la sacristie ;

Saint-Jean-Baptiste, à Tongres (Limbourg) : banc de communion ;

Lommel (Limbourg) : banc de communion ;

Vosselaere (Flandre orientale) : banc de communion et complément des autels latéraux ;

Bassevelde (Flandre orientale) : buffet d'orgues ;

Sart-en-Fagne (Namur) : maître-autel ;

La Plante (Namur) : deux autels latéraux et chaire à prêcher ;

Tombes, sous Mozet (Namur) : maître-autel ;

Cul-des-Sarts (Namur) : trois autels ;

Belœil (Hainaut) : lambris, confessionnaux, piédestal pour la statue de Saint-Pierre et restauration de cette statue ;

Slype (Flandre occidentale) : confessionnaux et stalles ;

Grimde, sous Tirlemont (Brabant) : deux autels latéraux ;

Deuzeld, sous Schooten (Anvers) : chaire à prêcher, confessionnaux, stalles et buffet d'orgues ;

Montenaeken (Limbourg) : complément du mobilier.

Eglise
de Frassem.

— Par suite de la construction d'une nouvelle église dans la section de Frassem, l'ancienne église est devenue hors d'usage ; elle est totalement abandonnée. L'adminis-

tration communale de Bonnert sollicite l'autorisation de la faire démolir.

Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 24 avril 1902, de concert avec M. Sibenaler, délégué du Comité des correspondants du Luxembourg, que cette construction n'offre rien d'intéressant sous le rapport artistique ou archéologique. Rien n'empêche d'en autoriser la démolition.

Il est désirable, toutefois, de conseiller à l'autorité locale de conserver la tour de l'édifice; cette tour joue un rôle assez marquant dans l'aspect du site qui se déroule à la vue lorsqu'on le contemple de l'imposante vallée de Frassem, laquelle est visitée, chaque été, par de nombreux étrangers. La localité est donc intéressée à ce que l'on maintienne tout ce qui contribue à la beauté d'un site renommé, d'autant plus que ce maintien ne constituera aucune dépense et ne contrariera en rien la combinaison que l'on semble avoir en vue d'annexer le terrain occupé par l'église au jardin de la cure. La tour conservée se trouvera à la limite du jardin.

Lorsque l'on procédera à la démolition de l'ancien vaisseau, il importera de recueillir avec soin les objets d'antiquité que l'on pourrait y découvrir; de vérifier le sol à l'effet de s'assurer s'il ne renferme pas d'anciens tombeaux; si, dans le massif de maçonnerie qui constituait le maître-autel, il n'y a pas des reliques, etc.

Un délégué du Comité des correspondants pourrait être chargé de surveiller les travaux de démolition.

— A la demande du conseil de fabrique de Wamont (Liège), il a été procédé, le 7 mai 1902, à l'examen de l'église de cette localité dont la reconstruction est projetée.

Cet édifice, dont la construction paraît remonter à la seconde moitié du xviii^e siècle, n'a aucune valeur artistique ; d'autre part, il n'est plus, à beaucoup près, en rapport avec l'importance de la population de la paroisse.

Un agrandissement n'est guère praticable ; il équivaldrait, sans en avoir les avantages, à une reconstruction à peu près totale.

On doit tenir compte aussi que cette église n'est pas orientée. Sa reconstruction permettra de réaliser cette mesure. La nouvelle église sera érigée en travers de celle existante. Les ressources ne permettant pas la reconstruction totale immédiate, on se bornera, pour le moment, à construire la moitié du nouveau temple à l'est de l'ancien jusqu'à sa rencontre avec celui-ci. Ce parti, qui remédiera à une situation anormale, aura cet autre avantage de permettre de continuer les offices dans l'ancienne église pendant la construction de la première partie de la nouvelle. De plus, la tour actuelle, qui restera en dehors de la limite de reconstruction et qui est très solide, pourra être conservée ; toutefois, il faudra remplacer son misérable couronnement actuel par un autre mieux en rapport avec l'ensemble de la nouvelle construction.

Le mobilier actuel pourra, du moins pour une bonne partie, être utilisé dans la nouvelle église.

Le retable du maître-autel renferme un tableau qui semble appartenir à l'ancienne école liégeoise ; il offre un certain mérite. Malheureusement il a été mutilé autrefois, lors du placement du tabernacle.

La cuve baptismale est en pierre bleue ; elle est conçue dans le goût du xv^e siècle, mais elle porte une date beaucoup

postérieure. Si cette date est celle de la confection de la cuve, il est notoire que l'on se trouve en présence d'une reproduction d'une œuvre plus ancienne.

L'église possède une chape dont l'étoffe est moderne mais dont les broderies appartiennent au xvi^e siècle. Celles-ci sont intéressantes et assez bien conservées. Seulement quelques petites parties du tissu sont défilées; elles devront être fixées pour éviter que les détériorations ne s'accroissent. Cette chape n'est plus utilisée.

— L'emplacement destiné à l'érection de l'église de La Villette, sous Marcinelle, a fait l'objet d'un examen, le 28 avril 1902.

Eglise
de La Villette,
à Marcinelle.

MM. Cador, Devillers et Hubert, membres du Comité des correspondants du Hainaut, étaient présents à la visite.

Il résulte de cet examen que le terrain donné au conseil de fabrique est bien situé; il est très convenable. Toutefois, sa disposition ne permet pas d'orienter complètement l'édifice le chevet à l'est; il sera exposé au sud-est. Cette légère déviation de l'orientation n'étant pas de nature à porter préjudice à la nouvelle construction, tant au point de vue de sa conservation qu'à celui de son éclairage, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper.

Mais ce qui est plus important, c'est que le nouvel édifice sera situé au milieu de terrains réservés à la bâtisse. Or, la parcelle dont il s'agit est bien étriquée pour y élever un édifice qui doit, en raison de la densité de la population de la paroisse, avoir une certaine importance. Si l'on s'en rapporte aux plans déjà élaborés de l'église, il ne restera, entre le périmètre de celle-ci et la limite extrême du terrain, qu'un espace d'environ sept mètres. C'est bien peu. Les donateurs

devraient compléter leur acte de générosité en portant cette largeur de dix à quinze mètres. Cet espace est indispensable, tant pour l'aspect de l'édifice que pour lui procurer un éclairage convenable et l'isoler d'une façon suffisante pour le préserver des dangers d'incendie. Du reste, les donateurs sont eux-mêmes intéressés à la réalisation de cette mesure, attendu qu'il en résultera un embellissement considérable pour le quartier.

Le bâtiment affecté actuellement à l'exercice du culte n'est pas une église provisoire; c'est une construction destinée à des services paroissiaux, congrégations, patronages, etc. Il est dû à la générosité de quelques paroissiens qui, tout en le laissant momentanément à la disposition du conseil de fabrique, n'entendent évidemment pas prolonger indéfiniment cette situation. Il n'a d'ailleurs pas été aménagé dans ce but et est insuffisant. Par conséquent, la construction d'une église en rapport avec les nécessités de la nouvelle paroisse s'impose à bref délai.

Eglise de Pin.

— Lors de l'approbation du projet de construction d'une église à Pin, sous Izel, la Commission a demandé qu'au cours de l'exécution des travaux l'édifice soit parfaitement orienté.

Le conseil communal d'Izel ayant fait remarquer que l'orientation de l'édifice, dans les circonstances actuelles, présenterait de nombreux inconvénients, il a été procédé, le 5 mai 1902, à un examen de l'emplacement dont on dispose.

M. Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants du Luxembourg, assistait à la visite.

Il résulte, en effet, de cet examen, qu'en présence du plan de distribution adopté pour la nouvelle église, il n'est pas

possible de donner à celle-ci l'orientation normale; ses deux extrémités est et ouest seraient absolument trop rapprochées des maisons voisines pour laisser un passage convenable; la circulation s'en trouverait entravée.

Si l'on s'était préoccupé, dès le début de l'instruction de cette affaire, de l'emplacement qui s'impose à défaut d'autre, l'auteur du projet eût pu étudier et sans doute réaliser une disposition du plan de l'édifice basée sur celle du périmètre du terrain. Mais, étant donné que l'affaire a aujourd'hui passé par toutes les phases d'une instruction déjà très laborieuse, — l'adjudication des travaux a même eu lieu, — il n'est plus possible de la remettre en question.

Dans cette situation, et attendu que le désir unanime des administrations locales et de toute la population est de voir réaliser le plus promptement possible le projet approuvé et la disposition indiquée au plan C joint au dossier, il ne reste qu'à subir la situation et à autoriser la construction suivant cette disposition.

La Commission a, en plus d'une circonstance, fait ressortir combien, à divers points de vue, il est avantageux d'orienter convenablement les édifices religieux. Cette mesure ne devrait jamais être perdue de vue; elle devrait même être imposée partout. C'est aux architectes, chargés de l'élaboration des plans des édifices, à chercher à la réaliser, en tenant compte de la configuration du terrain mis à leur disposition. De nombreux exemples d'églises anciennes nous démontrent que les architectes du moyen âge n'étaient jamais embarrassés dans des cas semblables et que même ils savaient tirer parti de la situation du terrain, de son irrégularité, de ses différences de niveau, pour donner à l'édifice

un aspect pittoresque et un cachet original dont on se préoccupe malheureusement trop peu de nos jours.

Église
d'Embourg.

— Il a été procédé, dans l'église d'Embourg (Liège), à l'examen de la chaire à prêcher pour l'exécution de laquelle un subside a été promis sur les fonds des Beaux-Arts.

Il a été constaté que l'exécution de ce meuble est satisfaisante et qu'il correspond aux dessins approuvés. En conséquence, rien ne s'oppose à la liquidation du subside précité.

Église
de Neerhaeren.

— Le plan de l'autel que l'on se propose d'ériger dans l'église de Neerhaeren (Limbourg), pour servir de soubassement à l'ancien retable de cette église, a été dressé en 1885. Il est conçu dans le style de l'église bâtie vers 1875 d'après le type roman.

Le contraste entre ce style et celui du retable, qui remonte à la fin du xv^e siècle, est choquant. Puisque le travail n'a encore reçu aucun commencement d'exécution, il semble préférable d'abandonner le projet approuvé et d'étudier un plan de mensa en concordance de style avec celui du retable, tout en restant, bien entendu, dans des données très simples. L'adoption de ce parti est désirable dans l'intérêt de l'effet d'ensemble de l'œuvre.

Les volets peints qui se trouvent dans l'église n'appartiennent pas au retable précité; ils ne peuvent s'y adapter ni comme hauteur ni comme largeur. Ils proviennent, sans aucun doute, d'un autre retable ayant appartenu à la même église; leur appropriation à l'œuvre de sculpture existante ne pourrait que les mutiler sans aboutir à un résultat satisfaisant. Il y a lieu de les conserver tels quels dans l'église, à moins qu'on ne puisse les utiliser dans la confection d'un autre autel.

Le conseil de fabrique voudrait voir doter son beau retable de volets peints, non seulement pour le compléter, mais surtout en vue de le protéger. Cette sollicitude mérite d'être encouragée. Si l'on y donne suite, il conviendra que l'on fasse choix d'un artiste de talent qui soumettrait un projet complet de ces volets avec esquisses des compositions qu'il compte réaliser et un devis estimatif de la dépense. En transmettant ce projet à l'avis des autorités compétentes, les administrations locales devront faire connaître pour quelles sommes elles sont en situation d'intervenir dans les frais à en résulter.

Un Christ triomphal, d'un certain mérite, est relégué dans le magasin de l'église. Il est désirable de le faire remettre à son emplacement normal, à l'entrée du chœur.

L'église possède aussi un intéressant petit groupe en bois, de la fin de la période ogivale, représentant Sainte-Anne, la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus. On ne peut que recommander au conseil de fabrique de prendre tous les soins que sa conservation comporte.

— Il a été procédé, le 11 juin 1902, à l'examen des trois autels placés dans l'église de Rendeux-Haut, moyennant le concours financier du Gouvernement.

Eglise de
Rendeux-Haut.

Il résulte de cet examen, auquel assistait M. Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants du Luxembourg, que les meubles dont il s'agit ont été exécutés d'une façon satisfaisante. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts soit liquidé.

L'attention du conseil de fabrique devra être appelée sur la nécessité de faire en sorte que les eaux pluviales ne séjournent pas au pied des murs de l'église. Les travaux à

faire à cette fin sont très peu importants ; il suffit de régulariser la pente du terrain vers l'extérieur et d'établir un petit trottoir en pavés, posés au mortier, le long des murs. Il y va de l'intérêt du conseil de fabrique, chargé de l'entretien de l'édifice. Le maintien de la situation actuelle ne manquerait pas, dans un avenir peu éloigné, de causer des détériorations aux maçonneries et, partant, d'occasionner des dépenses importantes pour y remédier dans la suite.

Église
de Denderleeuw.

— Il a été procédé, le 15 mai 1902, à l'inspection de l'église de Denderleeuw (Flandre orientale), au point de vue de la décoration projetée de cet édifice.

Il résulte de cet examen que le plafonnage n'est pas terminé, que, par conséquent, il n'y a pas lieu de songer, d'ici à longtemps, à exécuter un travail décoratif peint.

Le projet présenté devra être renvoyé au conseil de fabrique, qui sera invité à le représenter en temps opportun.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église
de Wemmel.

1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Wemmel (Brabant). Si des travaux de rejointoyage doivent être effectués aux parements anciens, il importera de les borner au strict nécessaire, c'est-à-dire limités aux seuls joints ouverts ; ce rejointoyage devra être exécuté légèrement en creux, au moyen de mortier ordinaire, à l'exclusion du ciment ; architecte, M. Dhayer ;

Église de Roly.

2° Le projet relatif à la restauration de la façade de l'église de Roly (Namur). Au cours de l'exécution des travaux, il

conviendra de supprimer la pierre formant corniche au-dessus de la porte d'entrée; elle est inutile;

5° Le projet de restauration de l'église d'Orchimont (Namur); Église d'Orchimont.

4° Le projet concernant l'appropriation et la restauration de l'église de Gonricux (Namur); architecte, M. Maréchal; Église de Gonricux.

5° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Namur, sous la réserve que l'on tiendra compte des observations émises par M. l'architecte provincial; architecte, M. Lange; Église de St. Jean-Baptiste, à Namur.

6° Le projet de restauration des églises de la commune de Samrée (Luxembourg); Église de Samrée.

7° Le projet de divers travaux à exécuter à l'église de Les Bulles (Luxembourg); Église de Les Bulles.

8° Le projet relatif à la restauration des toitures de la chapelle de Grandru, sous Hompré (Luxembourg); Chapelle de Grandru.

9° Le projet de travaux de réparation à effectuer à l'église de Meix-le-Tige (Luxembourg); Église de Meix-le-Tige.

10° Le projet de restauration de l'église de Berg (Limbourg); architecte, M. Christiaens; Église de Berg.

11° Le projet relatif à la restauration de l'église de Lowaige (Limbourg); architecte, M. Christiaens; Église de Lowaige.

12° Le projet de restauration de l'église de Rumbeke (Flandre occidentale); architecte, M. Soete; Église de Rumbeke.

13° Le projet de restauration de l'église de Deerlyk (Flandre occidentale), à la condition que l'on aura égard aux observations émises par la Députation permanente du conseil provincial; architecte, M. Depauw; Église de Deerlyk.

14° Le projet relatif à la restauration de l'église de Lootenhulle (Flandre orientale), sous la réserve qu'il sera Église de Lootenhulle.

tenu compte des observations présentées par M. l'architecte provincial. L'auteur du projet, M. l'architecte Goethals, devra revoir la retombée de la toiture de la tour sur les murs de celle-ci, afin de rester dans le caractère de l'époque romane ;

Eglise de Pecq.

15° Le projet de travaux de réparation à effectuer aux toitures de l'église de Pecq (Hainaut) ; architecte, M. Cordonnier ;

Eglise de Bois-d'Haine.

16° Le projet de grosses réparations à exécuter à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Bois-d'Haine (Hainaut). Il n'est pas admissible, toutefois, que l'on mette en œuvre le zinc pour la restauration des couvertures. Les réparations doivent être toutes effectuées au moyen d'ardoises semblables à celles existantes ; architecte, M. Simon ;

Eglise de Gosselies.

17° Le projet de restauration de l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Gosselies (Hainaut) ; architecte, M. Leborgne ;

Eglise d'Hacquegnies.

18° Le projet concernant l'exécution de travaux de restauration à l'église d'Hacquegnies (Hainaut) ; architecte, M. Clinquart ;

Eglise de Vorsselaere.

19° Le projet de restauration de la tour de l'église de Vorsselaere (Anvers), à la condition que l'on se bornera aux travaux strictement nécessaires ; architecte, M. Taeymans ;

Eglise de Walcourt.

20° Le compte des travaux de restauration effectués en régie, pendant le deuxième trimestre de 1901, à l'église de Walcourt (Namur).

Eglise de Neerlanden.

— Il résulte d'une inspection récente de l'église de Neerlanden (Liège) que l'état où elle se trouve réclame des réparations urgentes.

La plupart des murs sont hors plomb et commencent à se crevasser ; les toits sont en très mauvais état et des infiltra-

tions se produisent de toutes parts ; il est évident que si cet état de choses doit encore durer quelque temps, l'église cessera d'être habitable. Il convient donc que des mesures soient prises sans retard.

Cette situation est d'autant plus étrange que, d'après les renseignements pris, la situation financière de la fabrique lui permet de faire face aux dépenses nécessaires pour mettre la construction en bon état. C'est dans un esprit d'économie fort mal entendu que le conseil de fabrique (qui ne rend pas ses comptes) s'est refusé jusqu'à présent à faire exécuter les travaux devenus aujourd'hui très urgents.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que si des travaux de réparation sont indispensables, si l'église doit continuer à répondre aux besoins du culte, ils sont encore hautement désirables pour la conservation des objets d'art qu'elle contient et qui sont loin d'être sans valeur : notamment la statue en marbre blanc de Sainte-Madeleine sur laquelle un rapport a été adressé à M. le Ministre de l'intérieur, le 18 novembre 1895, et un important tableau de De Crayer qui sert de retable à l'autel majeur.

— Lors de la visite qui a eu lieu à Wolverthem (Brabant), le 15 mai 1902, il a été constaté que le rejointoyage en voie d'exécution au chœur de l'église ne s'effectue pas dans des conditions satisfaisantes. Il importe de renoncer au système adopté et de s'abstenir dorénavant d'employer le ciment.

Le rejointoyage doit être effectué au bon mortier ordinaire et légèrement en creux comme l'exécutent les maçons. Et cette opération doit se faire en recherche là où elle est

Église
de Wolverthem.

nécessaire pour boucher les joints ouverts. Les joints bien conservés doivent être respectés.

Eglise
de Wesembeek.

— Il a été procédé, le 22 mai 1902, à l'examen du chœur de l'église de Wesembeek (Brabant), dont le classement est sollicité.

Cette demande a donné lieu, de la part de M. l'architecte provincial Licot et de celle du Comité des correspondants, à des avis favorables.

Il y a lieu de se rallier à ces avis et de ranger le chœur de l'église précitée, lequel remonte au xv^e siècle, dans la troisième classe des monuments du culte.

Le reste de l'édifice date de la seconde moitié du xviii^e siècle et ne présente aucun mérite artistique.

Chapelle
de Sainte-Anne,
à Auderghem.

— L'attention de la Commission ayant été attirée sur l'intérêt qu'offre l'ancienne chapelle de Sainte-Anne, à Auderghem, il a été procédé, le 19 juin 1902, à une inspection de ce petit édifice.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette visite.

La chapelle en question est celle qui a servi de temple paroissial à la localité avant la construction de l'église actuelle, qui a été érigée vers 1845.

Dans ces derniers temps, la chapelle de Sainte-Anne était affectée à l'usage de métairie; aujourd'hui elle est abandonnée. D'après des renseignements recueillis sur place, la propriété vient d'être achetée par M. Madou, qui réside dans la localité.

Il résulte de l'examen auquel il vient d'être procédé, que l'édifice dont il s'agit est intéressant au double point de vue

de l'art et de l'archéologie ; c'est le plus important souvenir historique de la localité.

La tour remonte à la fin de la période romane ; ses baies d'abat-son se terminent en plein cintre et sont encadrées par un grand arc extérieur ; elles renfermaient deux arcs mineurs en retraite supportés, aux extrémités, par des impostes, au centre par une mince colonnette ; elles offrent un type intéressant de construction qui a été très usité à l'époque romane dans nos contrées, mais dont les exemples deviennent tous les jours plus rares. Une seule de ces baies, celle du sud, est à peu près intacte ; les autres ont perdu leur colonnette et, par suite, leur tympan. La couverture de la tour est en fort mauvais état ; elle est en grande partie ruinée.

Le mur sud de la nef paraît remonter à une époque encore plus reculée que la tour ; on y remarque une petite baie romane qui n'a guère que les proportions d'une meurtrière, ouverte en forme d'abat-jour concave.

La nef et le chœur ont été très remaniés vers la fin de la période ogivale ; leur couverture était en bardeaux ; les bardeaux ont disparu, mais leur ossature en charpente existe encore ; on y remarque des clefs intéressantes. Il semble qu'à cette époque la nef a été élargie vers le nord ; le mur de ce côté est en briques ; au côté sud il est en moellons.

En résumé, la chapelle de Sainte-Anne présente un intérêt assez sérieux. D'autre part, sa situation est superbe. On y arrive par un chemin creux serpentant entre deux coteaux sur l'un desquels elle s'élève ; on y avait autrefois accès par un escalier des plus rustiques qui est en partie détruit.

L'abandon de l'édifice à une ruine complète ou à la destruction violente serait regrettable non seulement à cause

de son intérêt artistique et archéologique, mais encore parce que sa destruction entraînerait la disparition d'un site que l'on peut considérer comme l'un des plus ravissants des environs de la capitale.

La chapelle de Sainte-Anne figure déjà sur la liste des édifices civils privés dignes d'être conservés. Si elle appartenait à une administration publique, elle devrait être classée comme monument national.

Le Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOUIT.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 juillet; des 2, 9, 16 et 23 août 1902.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

- 1° Le projet relatif à la restauration des peintures murales du chœur de l'église de Saint-Germain, à Ben, commune de Ben-Ahin (Liège); auteur, M. Tassin;
Eglise de Ben.
Peintures murales.
- 2° Le projet de peintures décoratives à exécuter dans l'église de Kessel-Loo (Brabant); auteur, M. Brassinne;
Eglise de Kessel-Loo.
Peintures décoratives.
- 3° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église d'Eecloo (Flandre orientale); auteur, M. Coppejans;
Eglise d'Eecloo.
Décoration picturale.
- 4° Le projet relatif au placement d'un chemin de la croix peint dans l'église de Glons (Liège); auteur, M. Coppejans;
Eglise de Glons.
Chemin de la croix.
- 5° Le projet de vitraux à placer dans l'église d'Aubange (Luxembourg); auteur, M. Ladon;
Eglise d'Aubange.
Vitraux.
- 6° Les dessins de trois vitraux destinés au chœur de l'église de Lampernisse (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere;
Eglise de Lampernisse.
Vitraux.

Eglise
de Saint-Pierre,
à Anderlecht.
Vitrail.

7° Le projet relatif au placement d'un vitrail dans le chœur de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant); auteur, M. Dobbelaere ;

Eglise
de Saint-Pierre,
à Louvain.
Vitreaux.

8° Les dessins de vitreaux à placer dans quatre chapelles absidales de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant). Au cours de l'exécution, l'auteur, M. Osterrath, devra être engagé à varier les soubassements ainsi que les réseaux des verrières projetées.

Eglise
de Notre-Dame,
de Bon-Secours,
à Saint-Nicolas.
Peintures.

— Il a été procédé, dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Saint-Nicolas (Flandre orientale), à l'examen des peintures murales de cet édifice qui viennent d'être restaurées.

Il résulte de cet examen que les ouvrages projetés à ces œuvres d'art sont terminés et qu'ils ont été effectués avec tous les soins désirables.

Eglise
des SS.-Michel-
et Pierre,
à Anvers.
Chemin
de la croix.

— Il résulte du rapport des délégués qui ont examiné, à Anvers, les projets des stations du chemin de la croix de l'église des SS.-Michel-et-Pierre, que l'étude qui leur a paru le mieux dessinée, manque de simplicité. On y remarque trop de figures; le fond est trop historié.

Il y aura lieu de soumettre un autre projet, accompagné de l'étude des encadrements, lorsque M. le curé de la paroisse aura, de concert avec son architecte, examiné les cuivres artistiques qui ornent des murs de la collégiale de Niveilles. En attendant cet envoi, M. le curé devra faire parvenir les projets récemment vus par les délégués, afin que le Collège, tout entier, puisse en prendre connaissance.

Hôtel de ville
de Louvain.
Décoration.

— Il a été procédé à Louvain (Brabant), le 50 juillet 1902, à l'examen de l'avant-projet de décoration picturale de la salle des pas-perdus de l'hôtel de ville.

Ce projet constitue une modification de celui présenté antérieurement; il a subi certaines améliorations, suivant ce qui a été indiqué à l'auteur, M. Dierickx, dans le rapport du 12 décembre 1901. Toutefois, la frise historiée n'a pas été suffisamment descendue; elle devrait, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, rester sous le niveau inférieur des poutres. En descendant cette frise, la bande ornée sous le plafond grandira dans la même proportion et l'auteur pourra y introduire avantageusement les inscriptions se rapportant aux sujets représentés.

Le rustilage pourrait être encore rendu plus calme.

Le lambris peint devra être haussé au détriment du rustilage, de façon à atteindre le niveau supérieur des banquettes des fenêtres. Ce lambris devra être d'une grande simplicité, de façon à pouvoir être facilement retouché au cas où il y surviendrait des avaries.

L'enduit sur lequel on a opéré un essai de décoration est beaucoup trop épais; il doit être aussi mince que possible, et sa composition, imitée des anciens enduits, devra être tout particulièrement soignée pour éviter des mécomptes dans l'avenir. Le petit échantillon d'enduit spécial effectué par M. Brassinne, paraît convenable comme épaisseur, mais il est trop lisse au point de vue de l'adhérence de la peinture.

D'autre part, il est indispensable que l'enduit soit parfaitement sec lorsqu'on entreprendra l'exécution du travail décoratif; à cet effet, il importe qu'on s'en occupe immédiatement. On devra examiner s'il est nécessaire d'appliquer un enduit sur les parements de la salle, qui sont en pierre blanche; il est probable que la peinture pourra être exécutée

directement sur la pierre après que les parements auront été soigneusement mastiqués.

Une fenêtre ogivale avec meneaux, semblable à celles de la façade principale, existe au fond de la salle, à l'angle sud-ouest; elle est bouchée. On devrait étudier le moyen de l'ouvrir, car telle qu'elle se présente aujourd'hui, elle gêne beaucoup l'exécution du travail décoratif.

La grande porte avec entourage de style renaissance constitue un autre obstacle; la Commission avait préconisé son maintien. Mais, tout bien examiné, ce maintien n'est guère pratique; il paraît préférable de la remplacer par une porte avec encadrement du même type que celles percées dans le même mur, d'autant plus qu'on pourra, à ce que l'on assure, l'utiliser ailleurs.

En vue de ne pas retarder le travail décoratif, dont l'exécution est vivement désirée, il importe que l'on procède, de suite, à la restauration du pan coupé et de la porte qui clôturent le petit escalier au côté gauche de la salle.

Sous réserve qu'il sera tenu compte des recommandations qui précèdent, le projet a été revêtu du visa.

Eglise de
Sainte-Catherine,
à Hoogstraeten.
Peinture
décorative.

— Un projet de travaux de peinture décorative pour les nefs de l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers), a été soumis officiellement à la Commission, en mars 1900.

A la suite d'un examen sur place de ce projet, le Collège a demandé que la décoration fût tenue dans la plus grande simplicité; il a même émis le vœu qu'elle soit bornée exclusivement à la partie centrale des nervures et aux clefs de voûte.

On devait s'attendre à ce qu'un projet dans ce sens serait soumis régulièrement aux autorités compétentes. Il n'en a

rien été et le conseil de fabrique a fait procéder à l'exécution des travaux. Ceux-ci sont aujourd'hui terminés. Il est vrai qu'ils ont été maintenus dans des conditions très modestes et n'ont dépassé les recommandations indiquées ci-dessus qu'en ce que les chapiteaux des colonnes et des colonnettes ont reçu une polychromie rehaussée de quelques dorures; les nervures ont été bordées sur toute leur longueur de crétages tracés en noir sur les briques; la rencontre des compartiments des voûtes avec les murs a été délimitée par un filet noir.

En somme, le travail décoratif effectué est modéré et ne fait pas tort à l'aspect d'ensemble de l'édifice. Mais il eût pu ne pas en être de même en l'absence de tout contrôle des autorités constituées à cette fin. C'est pourquoi il importe de rappeler au conseil de fabrique qu'à l'avenir il ne pourra plus faire effectuer, à ce remarquable édifice, aucun travail, quel qu'il soit, avant d'en avoir soumis régulièrement le projet et obtenu les autorisations requises.

— Les quatre vitraux clôturant la série des verrières du vaisseau de l'église de Libin, dont le placement vient d'être opéré, ont fait l'objet d'un examen, sur place, le 29 juillet 1902, de concert avec M. Sibenaler, secrétaire-adjoint du Comité des correspondants du Luxembourg.

Église de Libin.
Vitraux.

Le travail décoratif dont il s'agit a été exécuté d'une façon satisfaisante. En conséquence, il y a lieu de liquider les subsides promis par l'État en vue de ladite entreprise.

— Il a été procédé, le 28 juin 1902, à l'examen des modèles, grandeur d'exécution, de neuf statues destinées aux niches du second étage de la façade ouest de l'hôtel de ville de Bruxelles.

Hôtel de ville
de Bruxelles.
Statues.

Les modèles dont il s'agit n'ayant soulevé aucune observation, rien n'empêche d'autoriser les artistes à passer à l'exécution définitive en pierre.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Hôtel de ville
de Looz.

La Commission a émis un avis favorable sur le projet relatif à la restauration de l'hôtel de ville de Looz (Limbourg). Elle s'est ralliée à l'opinion de M. l'architecte provincial en ce qui concerne : 1^o la nécessité de rechercher si les plafonds primitifs n'ont pas été composés de soliveaux en chêne et voûtelettes en briques ou en pisé; 2^o la nécessité d'adopter les poutrelles en bois et de rejeter celles en métal; 3^o la convenance de ne pas faire usage de consoles en plâtre pour simuler des corbeaux sous les poutres; toute imitation doit être proscrite dans la restauration d'un monument ancien; 4^o l'importance qu'il y a au point de vue de la construction, de ne pas faire usage de la pierre de sable pour les souches des cheminées. Contrairement à l'avis de M. l'architecte provincial, la Commission estime que le devis doit comprendre les frais d'expropriation des maisons à démolir et la démolition de celles-ci, attendu qu'il n'est pas possible de restaurer le monument sans le dégager. La Commission estime, de même, que les frais de levés des plans doivent être payés à part. Ces relevés sont une nécessité inhérente à la restauration des anciens monuments; ils constituent un travail très important qui ne peut être mis à la charge de l'architecte. D'ailleurs on paie 5 p. c. pour une construction nouvelle alors qu'il n'y a aucun relevé à produire pour en établir le projet. Le Collège admet parfaite-

ment l'article du cahier des charges stipulant que le sculpteur devra être agréé par l'architecte dirigeant. Il est tout naturel que l'architecte qui a la responsabilité de la bonne exécution des travaux s'entoure de toutes les garanties nécessaires pour mettre sa responsabilité à couvert. La Commission est même d'avis que c'est à lui qu'il appartient de choisir les spécialistes quand il s'agit de travaux artistiques. En ce qui concerne le mode de paiement, l'idée émanant de M. l'architecte provincial paraît fort judicieuse et il y a lieu de s'y rallier. La Commission appelle l'attention de l'auteur du projet sur la convenance d'examiner s'il ne pourrait placer les water-closet à l'intérieur de l'édifice, afin de supprimer le petit bâtiment spécial qu'il propose d'ériger à cette fin. Le Collège demande, en outre, qu'il augmente la largeur du palier du grand escalier d'au moins la longueur de l'emmarchement. Avant de passer à l'exécution des travaux, il conviendra qu'on soumette une nouvelle étude de la clôture dont les piliers et la grille laissent à désirer au point de vue de la conception. Sous réserve qu'il sera tenu compte de toutes les recommandations qui précèdent, le projet a été revêtu du visa. Les travaux de restauration et d'appropriation de l'hôtel de ville de Looz sont urgents. En égard à la valeur architectonique de ce petit monument, le Département de l'Agriculture peut intervenir dans l'ensemble des travaux projetés.

— Il a été procédé, le 26 juin 1902, à l'inspection des travaux qui s'exécutent aux abords de l'ancien château de Turnhout, servant actuellement de prison et de palais de justice, travaux qui avaient suscité des protestations de la part du Comité provincial des correspondants.

Ancien château
de Turnhout.

MM. le chanoine Van Caster, Dierecx et Donnet, membres du Comité précité, assistaient à l'inspection.

Les faits signalés par le Comité sont de tous points exacts : sans en avoir référé aux autorités compétentes, l'administration communale a fait entamer le comblement des fossés qui entouraient l'ancien castel; déjà ceux-ci sont réduits considérablement de largeur et la partie à l'entrée, sous le pont, est comblée.

Ces fossés étaient autrefois bordés d'une ceinture de beaux arbres; plusieurs d'entre eux ont déjà disparu, d'autres sont morts et devront être enlevés incessamment.

Le travail en cours paraît avoir été entamé inconsciemment, sans aucune raison légitime. L'emplacement occupé par les fossés ne pourra jamais être utilisé, tandis que l'on est en train de faire disparaître un ensemble caractéristique et pittoresque et qu'on mutilé les proportions du monument dont la base a été construite pour rester apparente. On ne saurait davantage donner pour excuse à ce malencontreux projet le danger qu'offrait, pour la salubrité publique, l'eau stagnante des fossés. Il suffisait d'empêcher certains égouts de se déverser dans les fossés et de faire curer ceux-ci de temps en temps. Il paraît d'autant plus déraisonnable de réaliser ce projet, aujourd'hui que la ville va être dotée d'une distribution d'eau, dont une petite partie aurait pu être utilisée pour renouveler celle des fossés.

D'accord avec le Comité des correspondants, la Commission a émis l'avis qu'il y a lieu d'engager l'autorité communale à faire arrêter immédiatement les travaux entamés, à empêcher que la partie encore existante des fossés soit réduite, à rétablir le fossé sous le pont tel qu'il était naguère,

à avoir soin de sauvegarder les arbres non encore enlevés, à faire remplacer ceux qui ont disparu par de jeunes plantations. Il importe, en tous cas, que le château reste baigné par l'eau sur tout son pourtour en vue de maintenir ses proportions imposantes ; il importe aussi qu'il conserve son beau cadre de verdure.

Les protestations qui se sont élevées ne pourront manquer, sans doute, d'amener l'administration communale à réflexion et l'engager à mettre tout en œuvre pour réparer le mal dans la mesure du possible. On doit, d'autre part, lui conseiller de faire curer à fond la partie des fossés qui reste intacte ; on y rencontrera peut-être des objets d'antiquité d'un intérêt suffisant pour former le noyau d'un modeste musée local.

Les façades du château sont badigeonnées ; le caractère monumental de l'édifice en souffre notablement. Il est hautement désirable que ce badigeon soit enlevé et la brique, dont se composent les parements, mise à nu. Cette opération que terminerait un bon rejointoyage des maçonneries, rehausserait sensiblement la masse majestueuse du château et de son imposant donjon.

— Par lettre du 12 mars 1900, l'administration communale d'Ypres (Flandre occidentale) a signalé l'omission, sur la liste des *édifices civils publics* de cette ville, de l'ancien mont-de-piété, appartenant aux hospices.

Mont-de-piété
d'Ypres.

Lors de l'inspection du 15 juillet 1902, la délégation de la Commission a constaté que cet édifice, qui constitue un des meilleurs spécimens de l'architecture locale du xvii^e siècle, est susceptible d'être rangé dans la troisième classe des monuments civils publics. La Commission s'est ralliée à cet avis.

Il est regrettable que l'administration des hospices ait fait exécuter récemment à cette intéressante construction des travaux de réparation qui laissent à désirer au point de vue artistique. Il importera, lorsque des travaux y seront encore jugés nécessaires, qu'ils soient effectués sous le contrôle des autorités compétentes.

Anciennes
maisons d'Ypres.

— L'administration communale d'Ypres ayant fait remarquer que cette ville compte plusieurs maisons particulières dont les façades présentent un réel intérêt au point de vue artistique et qui méritent de figurer sur la liste des *édifices civils privés*, il a été procédé, le 15 juillet 1902, à l'examen desdites constructions, savoir :

1° La maison du président Biebuyek, rue de Dixmude, 52. Cette habitation date de 1545. Malgré quelques restaurations récentes, sa façade gothique est, sans contredit, la plus belle de la ville ;

2° L'hôtel de Gand, rue des Chiens, 19. Façade à double pignon. Remontant au xvi^e siècle, elle peut être rangée parmi les beaux morceaux d'architecture de la ville ;

3° La maison de M. le bourgmestre Colaert, rue Saint-Jacques, 14. Elle est en style Louis XV, d'une belle ordonnance et d'un caractère de réelle grandeur dans sa simplicité ;

4° Trois maisons contiguës, Marché au Bétail, 17, 19 et 21. Anciennes maisons de corporations, elles datent respectivement de 1629, 1624 et 1544. Ces trois maisons offrent beaucoup d'intérêt à cause de leur caractère typique de l'architecture yproise ;

5° L'ancienne Conciergerie, immeuble attenant par un angle au Nieuwerck ; il date de 1655 et appartient à M. C. Boone, brasseur. C'est un bon spécimen de l'archi-

tecture domestique du xvii^e siècle. Quelques travaux de restauration y sont nécessaires.

Les immeubles dont il s'agit sont susceptibles de figurer sur la liste des édifices civils privés dont la conservation est désirable.

— L'administration communale de Wulveringham (Flandre occidentale) ayant sollicité le classement, parmi les monuments historiques du pays, du château de Beauvoorde, situé au centre de cette localité, il a été procédé, le 15 juillet 1902, à l'inspection de l'édifice.

Le manoir de Beauvoorde est une construction remarquable dont l'intérêt est encore rehaussé par le grand nombre de meubles et d'objets d'art ancien qui le garnissent.

Le château remonte à la seconde moitié du xvi^e siècle ; il fut réédifié en partie au commencement du xvii^e siècle. Il est entièrement entouré d'eau. Un pont en maçonnerie donne accès à une petite avant-cour protégée par des murs crénelés percés de meurtrières. Son aspect est des plus pittoresque. La cour ainsi que le pignon sud-ouest et la tourelle renfermant l'escalier remontent au xvii^e siècle. Ils constituent, comme le dit M. le baron Bethune, un intéressant spécimen de l'art avec lequel nos anciens maçons agençaient la belle brique du pays. Quelques parties du château ont été refaites par le propriétaire actuel, M. Merghelinck, d'après les vestiges existants ou des renseignements historiques qu'il a recueillis.

En résumé, l'édifice dont il s'agit offre un intérêt artistique et archéologique suffisant pour qu'il soit inscrit sur la liste des *édifices civils privés* dont la conservation mérite d'être assurée.

Château
de Beauvoorde,
à Wulveringham.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction
et restauration
de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la reconstruction du presbytère de la paroisse de Saint-Christophe, à Liège, sous réserve d'améliorer l'escalier donnant accès à l'étage, tant comme forme que comme dimensions et éclairage, et en évitant des marches au palier ; architecte, M. Léonard ;

2° A la construction du presbytère de Bressoux (Liège) ; architecte, M. Dejuzaine ;

3° A la construction d'un presbytère à Les Hayons, commune de Dohan (Luxembourg) ; architecte, M. Courtois ;

4° A la reconstruction du logement du chapelain de Champton, sous Waha (Luxembourg). L'attention des administrations intéressées a été appelée sur la convenance d'examiner s'il ne conviendrait pas d'établir le cabinet de travail à la place réservée pour la cuisine et de séparer la salle à manger dudit cabinet par une boiserie mobile. En cas de nécessité, ces deux pièces seraient alors transformées en une seule ; architecte, M. Deroché ;

5° A la reconstruction du presbytère de Meuwen (Limbourg), à la condition que l'on aura égard aux recommandations consignées dans le rapport de M. l'architecte provincial ; architecte, M. Martens ;

6° A la reconstruction du presbytère de Baelen-sur-Nèthe (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;

7° A la construction d'un presbytère à Weelde (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ;

8° A la construction d'un presbytère au hameau de Geerdegem, sous Malines (Anvers); architecte, M. Van Boxmeer;

9° A la construction d'un mur de clôture au presbytère de Meysse (Brabant), à la condition qu'au cours des travaux, l'auteur diminue un peu l'importance du pignon à gradins qui surmonte la porte d'entrée et qu'il établisse, s'il y a lieu, un petit auvent derrière ce pignon pour justifier la présence de celui-ci. L'auvent dont il s'agit aura, d'autre part, l'avantage de protéger l'entrée de la cour lors des intempéries; architecte, M. Barbier;

10° A l'aménagement du presbytère de Remagne (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

11° A l'exécution de travaux complémentaires d'appropriation au presbytère d'Ollignies (Hainaut); architecte, M. Sonneville;

12° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Wolverthem (Brabant); architecte, M. Van Roelen;

13° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Bouillon (Luxembourg); architecte, M. Adam;

14° A la restauration du presbytère de Borlon (Luxembourg); architecte, M. Deroché;

15° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Spalbeek (Limbourg); architecte, M. Martens;

16° A la restauration du presbytère de Fouleng (Hainaut); architecte, M. Fourdin;

17° A la restauration du presbytère de Thisselt (Anvers); architecte, M. Careels;

18° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Meslin-l'Évêque (Hainaut); architecte, M. Fourdin;

19° A la restauration du presbytère d'Aische-en-Refail (Namur);

20° A l'exécution de travaux de réparation aux presbytères des sections des Flaches, Hymiée et Fromiée, sous Gerpennes (Hainaut); architecte, M. Heuseval;

21° A l'acquisition d'une maison et à son appropriation à l'usage de presbytère, à Hastière-par-delà (Namur); architecte, M. Joostens.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a visé les plans relatifs :

- Chapelle de N.-D. de Lorette, à Ath. 1° A la reconstruction de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à Ath (Hainaut); architecte, M. Hoton;
- Eglise de Remagne. 2° A l'agrandissement de l'église de Remagne (Luxembourg); architecte, M. Cupper;
- Eglise d'Ere. 3° A l'agrandissement et à la restauration de l'église d'Ere (Hainaut); architecte, M. Sonnevile;
- Eglise de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Pâturages. 4° A l'exhaussement de la tour de l'église de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Pâturages (Hainaut), et à la restauration de cet édifice; architecte, M. Bodson;
- Objets mobiliers d'églises. 6° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :
Longwilly (Luxembourg) : banes ;
Stoumont (Liège) : banes ;
Gomery, commune de Bleid (Luxembourg) : banes ;
Kessenich (Limbourg) : confessionnal ;
Mopertingen (Limbourg) : maître-autel ;
Genck (Limbourg) : complément du mobilier ;
Polleur (Liège) : mobilier complet ;

Nokere (Flandre orientale) : complément du mobilier ;

Mariakerke (Flandre orientale) : confessionnal ;

Lovendegem (Flandre orientale) : autel latéral ;

Mareke (Flandre occidentale) : mobilier complet ;

Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut) : autel de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de la Salle ;

La Croyère, sous La Louvière (Hainaut) : mobilier complet ;

Minderhout (Anvers) : horloge ;

Borsbeek (Anvers) : horloge.

— Il a été procédé, le 11 août 1902, à Saint-Job, sous Uccle (Brabant), à l'examen des deux emplacements proposés pour la nouvelle église de cette paroisse.

Eglise
de Saint Job,
sous Uccle.

Le conseil communal d'Uccle estime qu'il y a lieu d'adopter l'emplacement dit « Blanchisserie Schulte », où se trouvait jadis le château de Carloo, à côté de l'église actuelle, parce qu'il est plus au centre de l'agglomération.

Le conseil de fabrique, au contraire, préfère le terrain dit *du Ham*, situé sur une hauteur, parfaitement propre à la bâtisse, tandis que celui de la Blanchisserie Schulte est situé dans la vallée et donnerait lieu pour les fondations à un surcroît de dépense assez considérable.

Il résulte de l'examen qui a été fait des deux emplacements sus-visés qu'en ce qui concerne la différence de leurs positions par rapport à la délimitation de la paroisse, il ne vaut guère la peine d'en tenir compte ; ils ne sont distants l'un de l'autre que d'environ 220 mètres. Si l'on tient compte de la limite de la paroisse, c'est évidemment le terrain *du Ham* qui se rapproche le plus du centre.

On peut, sans grands inconvénients, ériger l'église à la

Blanchisserie Schulte, mais l'inspection des emplacements en cause a démontré que le plateau *du Ham* offre des avantages incontestables au point de vue de la dépense, des convenances hygiéniques et de l'aspect pittoresque sous lequel s'y présentera l'édifice, au sommet d'un plateau.

Si cet emplacement est adopté par les autorités compétentes, il faudra, avant d'entamer la construction de l'église, arrêter un plan complet des abords de celle-ci indiquant tous les moyens d'accès au plateau sur lequel s'élèvera le monument.

L'église peut et doit être orientée à l'un comme à l'autre emplacement. La Commission est unanime pour préconiser l'emplacement *du Ham*.

Eglise
de Tervueren.

— Le projet soumis en vue de l'agrandissement et de la restauration de l'église de Tervueren (Brabant), a fait l'objet d'un examen sur place, le 8 août 1902.

La superficie de l'église de Tervueren est de beaucoup insuffisante pour les nécessités de cette importante paroisse. On projette donc d'agrandir cet édifice en démolissant et en reconstruisant la partie moderne vers l'ouest et en la prolongeant d'environ 2 mètres sur la voie publique. Cet allongement serait insuffisant. D'autre part, ce serait une faute d'empiéter sur la rue, qui n'est déjà pas trop large ; on aboutirait à un mauvais effet en barrant la perspective de cette rue. Il semble préférable d'étudier le moyen d'établir un bas-côté supplémentaire au sud et de borner l'allongement des nefs, vers la façade principale, à l'alignement de la voie publique.

La nouvelle tour pourra être établie en tête du nouveau bas-côté sud et son rez-de-chaussée servira de porche

d'entrée; la silhouette de cette tour doit être simple et inspirée des nombreux types de clochers qui se rencontrent aux environs de Bruxelles.

Il importe, d'autre part, que l'on respecte la simplicité qui caractérise les parties anciennes de l'église en s'abstenant d'y introduire des éléments architectoniques dont l'existence primitive n'est pas absolument démontrée.

Les parements extérieurs sont assez bien conservés; les restaurations n'y seront guère importantes. Il faudra prévoir le dérochage intérieur de l'édifice dont les moulures et les sculptures sont empâtées par le badigeon.

L'architecte devra examiner s'il ne serait pas possible de rétablir, à l'entrée du chœur, le jubé du commencement du xvi^e siècle dont les colonnes et de nombreux bas-reliefs existent encore. Ce serait une opération intéressante qui rendrait à l'intérieur de l'édifice une grande partie de sa beauté première.

Si l'on parvient à reconstituer le jubé, dont les anciens bas-reliefs sont déposés contre les parois du beau porche nord, aujourd'hui transformé en chapelle du Saint-Sépulchre, on pourrait rouvrir le porche et établir le Saint-Sepulchre dans une chapelle à annexer au nouveau bas-côté sud.

— Il a été procédé, le 7 août 1902, à l'examen de deux autels placés dans l'église d'Alken (Limbourg), pour l'exécution desquels un subside a été promis sur les crédits des Beaux-Arts. Église d'Alken.

Sur production des plans conservés au presbytère et après examen des meubles précités, il a été constaté que l'artiste est resté fidèle, dans l'exécution de son œuvre, aux projets approuvés.

Il y a lieu d'approuver aussi l'exécution définitive du travail et de liquider les subsides qui ont été alloués à cet effet.

Église de
Wimmertingen.

— Il a été procédé, le 20 août 1902, à l'examen du maître-autel et de la chaire de vérité placés dans l'église de Wimmertingen.

M. l'abbé Daniëls, membre du Comité des correspondants du Limbourg, assistait à la visite.

Il résulte de cet examen que les meubles dont il s'agit ont été exécutés conformément aux dessins approuvés et que le travail a été effectué d'une façon convenable. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de ladite entreprise, soit liquidé.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église
de Daussois.

1° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Daussois (Namur); architecte, M. Langerock;

Chapelle de
Moulin-à-Vent.

2° Le projet de travaux de réparation à exécuter à la chapelle de Moulin-à-Vent (Namur);

Église de Sey.

3° Le projet concernant des travaux de réparation à exécuter à l'église de Sey (Namur);

Église
de Bouillon.

4° Le projet relatif à l'exécution de travaux de réparation à l'église de Bouillon (Luxembourg); architecte, M. Adam;

Église
de Borlon.

5° Le projet de restauration de l'église de Borlon (Luxembourg); architecte, M. Deroché;

Église
de Châtillon.

6° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration et de décoration à l'église de Châtillon (Luxembourg);

- 7° Le projet de restauration de l'église de Senefle (Hainaut); Église de Senefle.
- 8° Les projets concernant l'exécution de travaux d'entretien et d'amélioration à effectuer aux églises des sections des Flaeches, Hymiée et Fromiée, sous Gerpinnes (Hainaut); architecte, M. Heuseval; Églises de sections, à Gerpinnes.
- 9° Le projet de restauration de l'église de Meslin-l'Évêque (Hainaut); architecte, M. Fourdin; Église de Meslin l'Évêque.
- 10° Le projet de restauration de l'église de Wasmuel (Hainaut); Église de Wasmuel.
- 11° Le projet de restauration de l'église du centre et du presbytère de Rosseignies, à Obaix (Hainaut); architecte, M. Simon; Église d'Obaix.
- 12° Le projet de restauration des toitures de l'église de Ronquières (Hainaut); architecte, M. Charbonnelle; Église de Ronquières.
- 13° Le projet de travaux de restauration à effectuer à l'église de Thulin (Hainaut); architecte, M. Bodson; Église de Thulin.
- 14° Le projet de restauration de l'église de Fouleng (Hainaut); architecte, M. Fourdin; Église de Fouleng.
- 15° Le projet de restauration des toitures de l'église de Hantes-Wiheries (Hainaut); architecte, M. Simon; Église de Hantes-Wiheries.
- 16° Le projet relatif à la restauration de l'église de Zerkeghem (Flandre occidentale); Église de Zerkeghem.
- 17° Le projet concernant l'exécution de travaux de restauration à l'église de Wolverthem (Brabant); architecte, M. Van Roelen; Église de Wolverthem.
- 18° Le projet de restauration de l'église de Saint-Martin, à Gand (Flandre orientale); architecte, M. Denoyette; Église de Saint-Martin, à Gand.
- 19° Le projet relatif à l'exécution de travaux d'entretien à l'église de Kerkom (Limbourg); architecte, M. Serrure; Église de Kerkom.

- Église de Smeerhebbe. 20° Le projet de restauration des fenêtres du chœur de l'église de Smeerhebbe (Flandre orientale); architecte, M. Delestré ;
- Église de Montenaeken. 21° Le projet de restauration du plafond de l'église de Montenaeken (Limbourg); architecte, M. De Hennin ;
- Église de Ninove. 22° Le projet relatif à la restauration des vitrages de dix-huit fenêtres de l'église de Ninove (Flandre orientale);
- Église de Sainte-Walburge, à Bruges. 25° Le projet de restauration des contreforts et des fenêtres de l'église de Sainte-Walburge, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. Delacenserie ;
- Église de Notre-Dame-aux-Dominicains, à Louvain. 24° Le projet de restauration des toitures de l'église de Notre-Dame-aux-Dominicains, à Louvain (Brabant); architecte, M. Vandenperre ;
- Église de Notre-Dame, à Anvers. 25° Le compte des travaux de restauration exécutés pendant l'année 1901, au vaisseau de l'église de Notre-Dame, à Anvers.

Collégiale de Nivelles

— Il a été procédé, le 18 juillet 1902, à l'examen, sur place, des études soumises en vue du rétablissement des colonnettes dans les arcatures latérales, à l'intérieur du chœur de la collégiale de Nivelles, études demandées par le rapport du Collège en date du 28 décembre 1901.

MM. Degroot et Dumortier, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

La première des études précitées, tracée d'après les colonnettes d'angles des fenêtres du chœur même, paraît devoir obtenir la préférence sur celle traitée avec soubassements d'après le type des angles des anciens portails.

La voûte d'arête en tuf ancien qui vient d'être rétablie au-dessus du chœur, est très réussie.

Les profils des chapiteaux et des bases des colonnettes

d'angles des fenêtres récemment exécutés ne sont pas tout à fait conformes aux profils anciens dont il reste des spécimens en place. Le caractère original et le sentiment artistique qui se dégage des anciens modèles, manquent aux nouveaux. Il conviendra d'y apporter les corrections nécessaires pour les mettre en rapport avec les types anciens ; pour cela, il y a lieu de se servir de gabarits, en zinc, découpés sur les modèles primitifs.

Certains tailloirs nouveaux de pilastres débordent trop sur ceux-ci. Il paraît que ces tailloirs sont copiés exactement sur les restes des anciens qu'on a dû renouveler. L'effet qu'ils produisent n'est pas heureux ; mais, comme il s'agit d'une restauration, la direction des travaux a jugé prudent de respecter la situation primitive.

Pour le crépissage tant de la voûte que des murs, il faudra absolument s'inspirer des anciens crépis de l'époque dont on retrouve des traces dans le monument même, au-dessus du chœur et du transept. En tous cas, il doit être aussi mince que possible. On insiste tout particulièrement pour que l'architecte surveille soigneusement ce travail d'enduit qui a une grande importance au point de vue archéologique. En cas de doute, il devra en référer immédiatement à la Commission.

La fenêtre en plein cintre établie dans le pignon, au-dessus de la voûte du chœur, pour éclairer le grenier, devra être rétablie dans son état primitif, c'est-à-dire qu'elle sera divisée en deux baies cintrées séparées par une colonnette, comme celles existant dans les pignons du transept. Cette ouverture réclame, à cause de ses dimensions importantes, une fermeture en bois. La direction des travaux devra étudier un

mode de fermeture, soit en arrêtant les volets à la hauteur du tailloir du chapiteau, soit en les étendant jusqu'au sommet des arcs et en y ménageant des vasistas, soit en établissant dans les deux arcs mineurs une partie pleine en pierre en forme de linteau cintré contre laquelle s'arrêteront les volets; ce dernier type se rencontre fréquemment dans les baies romanes.

On doit regretter que le chéneau établi au chœur ait un aspect moderne.

Eglise
de Zandvoorde.

— Il a été procédé, le 24 juillet 1902, de concert avec M. De Meyer, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, à l'inspection de l'église de Zandvoorde, dont le classement est sollicité.

Cet édifice se composait anciennement d'un chœur, de trois nefs, d'un transept et d'une tour qui surmontait la croisée. Il est probable que les trois nefs étaient d'égale hauteur, comme à la plupart des églises du littoral.

Les deux nefs latérales, les bras du transept, le chœur et la tour ont été démolis, de sorte qu'aujourd'hui l'édifice ne comporte plus que la nef centrale et le croisillon du transept, lequel a été converti en sanctuaire; une sacristie a remplacé le chœur primitif; la tour qui précède la nef, à l'occident, ne date que de quelques années.

Il est aisé de comprendre que toutes ces mutilations ont singulièrement atténué l'importance de l'édifice. Néanmoins, ce qui en reste est encore pourvu de mérite. Les colonnes en pierre de Tournai avec chapiteaux à crochets qui séparaient les trois nefs et qui remontent au xiii^e siècle, sont aujourd'hui en partie noyées dans la maçonnerie, relativement récente, fermant les arcades; ces supports sont inté-

ressants. La nef est actuellement éclairée par des baies ménagées dans le remplissage des arcades; les anciens oculi qui l'éclairaient autrefois ont été bouchés vers l'intérieur; ils sont parfaitement conservés à l'extérieur. Leur profil mouluré en briques forme un tracé aussi gracieux qu'énergique.

A part les colonnes précitées, tout l'édifice était construit en belles briques qui n'ont pas moins de 0^m50 de longueur.

Vu la valeur artistique et archéologique que présentent encore la nef et le croisillon du transept, il y a lieu de ranger ces parties de l'église de Zandvoorde dans la troisième classe des monuments du culte.

Tel qu'il est aujourd'hui, l'édifice ne répond plus aux besoins de la population de la paroisse. Il doit nécessairement être agrandi. Cette opération ne rencontrera pas de sérieuses difficultés. Il suffira de rétablir les deux nefs latérales, les bras du transept ainsi que le chœur dont l'arc triomphal est encore visible à l'extérieur; enfin, d'ériger une nouvelle sacristie. Un projet dans ce sens, basé sur un relevé très exact de la situation actuelle, devra être étudié et soumis aux autorités compétentes.

— Le conseil de fabrique de Droogenbosch ayant décidé de faire dresser un projet d'ensemble des travaux de restauration et d'appropriation que nécessite l'église de cette localité, a prié la Commission de faire procéder à une visite de l'édifice.

Eglise
de Droogenbosch.

Cette visite, à laquelle assistait M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, a eu lieu le 31 juillet 1902.

Les travaux que le conseil de fabrique se propose de faire

exécuter, sont les suivants, lesquels se feront au fur et à mesure des ressources dont il pourra disposer :

1° Restauration générale extérieure et intérieure de l'édifice;

2° Rétablissement de la porte d'entrée au centre de la façade principale où elle se trouvait jadis et suppression des deux entrées latérales qui ont été ouvertes il y a une quarantaine d'années et qui provoquent des courants d'air insupportables;

3° Établir une porte de sortie à la sacristie, laquelle est nécessaire pour éviter de traverser toute l'église pendant les offices;

4° Avancer le banc de communion vers le transept pour augmenter l'espace dans le chœur;

5° Supprimer les stalles actuelles, vastes baes informes, qui obstruent une grande partie du chœur et les remplacer par des stalles en rapport avec le style de l'édifice;

6° Approprier le jubé qui occupe une petite annexe au côté nord du chœur; renouveler les orgues et les disposer de façon à ménager un espace suffisant pour les chantres qui se tiennent actuellement à l'entrée du chœur.

Le travail exposé au paragraphe 6° nécessitera l'ouverture d'une arcade dans le mur du transept nord pour installer le buffet d'orgue de façon à laisser libre l'arcade qui s'ouvre vers le chœur et par où l'organiste et les chantres auront vue sur l'autel.

Il n'y a pas d'inconvénient, semble-t-il, à ce que les propositions du conseil de fabrique soient admises. En conséquence, rien n'empêche ce collège de soumettre ses projets aux autorités compétentes. Ces études devront être

basées sur un relevé complet et tout à fait exact de la situation actuelle du monument.

Il conviendra de profiter des travaux qu'on exécutera dans le chœur pour faire relever et disposer contre l'un des murs, à l'intérieur de l'église, l'importante dalle tumulaire qui est encastrée dans le pavement du sanctuaire.

— Lors de l'examen du rapport récent de M. l'inspecteur architecte provincial de la Flandre occidentale, concernant diverses questions relatives aux travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Nieupoort, il a été décidé de procéder à l'inspection desdits travaux.

Église
de Nieupoort.

Cette inspection a eu lieu le 50 juin 1902.

Par suite de certaines démolitions opérées depuis la visite précédente, on peut constater aujourd'hui que la voûte de la croisée du transept était primitivement en bois, comme toutes les autres voûtes de l'édifice. Une partie des nervures en bois est encore en place, de même que des débris de bardeaux. Il n'y a donc plus de doute, cette voûte doit être rétablie en bois.

On vient de découvrir dans le mur est du transept sud une fenêtre primitive qui a été bouchée lors d'un remaniement de l'édifice et remplacée par une autre baie plus vaste. La situation primitive devra être rétablie.

L'enlèvement de la couverture du transept sud a démontré que le faite de cette partie du monument est plus élevé d'environ 0^m50 que celui des toitures adjacentes. Comme il n'y a eu là aucun remaniement, il importe de conserver la hauteur actuelle de la toiture et du pignon sud.

Dans une partie du même transept, à l'intérieur, règne sous la corniche qui couronne le mur, une suite d'arcatures

de formes différentes établies à des hauteurs inégales. Une partie du mur n'en a pas et n'a pu en avoir à cause de la hauteur de l'arcade de la nef latérale. Il y a lieu de conserver celles de ces arcatures qui datent de la construction primitive; celles ajoutées lors de remaniements postérieurs devront disparaître; elles sont, du reste, sans intérêt et établies à une hauteur telle qu'elles sont interrompues par les poutres de la charpente.

On s'occupe actuellement du rétablissement des contreforts primitifs de la nef sud latérale au chœur, dont on a retrouvé les anciens emplacements. Pour la terminaison de ces contreforts, on peut adopter le système suivi au côté nord, c'est-à-dire un couronnement en forme de batière.

Église
de Lombeek-
Notre-Dame.

— Il a été procédé, le 4 août 1902, à l'inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Lombeek-Notre-Dame (Brabant).

Ainsi que le constate le procès-verbal de réception n° 1, joint au dossier, les travaux dont il s'agit s'exécutent dans de bonnes conditions. Il y a donc lieu de délivrer un acompte à valoir sur le montant du subside promis sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

On ne saurait trop recommander de rechercher, pour cette restauration, et surtout pour le chœur, des pierres d'une teinte se rapprochant le plus possible de celle qu'ont acquise les pierres anciennes.

Quelques-unes des pierres nouvelles ont paru un peu trop ciselées. Elles devraient recevoir, par ci, par là, un petit coup de boucharde et même parfois être simplement taillées. Il y a nécessité de chercher, pour ainsi dire pour chaque pierre à remplacer, à reproduire la taille ancienne, car il y

a dans les parements, notamment au chœur, des tailles différentes qui varient suivant la nature de la pierre mise en œuvre, laquelle est de provenance variée.

La poursuite des travaux de restauration du chœur réclame la démolition immédiate de la sacristie, laquelle doit, en tout état de cause, disparaître. La sacristie nouvelle devra être écartée du chœur, de façon à n'en masquer aucune partie.

L'entreprise en cours, qui comporte des travaux choisis parmi les plus urgents, sera bientôt terminée. Mais il reste encore à faire bien d'autres ouvrages dont l'extrême urgence s'accroît de jour en jour; il est donc indispensable de se préparer immédiatement à entreprendre une seconde série de travaux. La situation de certaines parties de l'édifice est assez grave pour que l'on s'en préoccupe. Mais les ressources des administrations locales sont déjà épuisées par les travaux de la première série. Il faut donc, de toute nécessité, que les pouvoirs publics viennent largement en aide à cette pauvre commune.

Le temps accomplit rapidement son œuvre de destruction et il est à craindre que si une interruption dans les travaux de conservation et de restauration se produisait, les dégradations s'accroîtraient au point qu'il faudrait sacrifier, plus tard, des sommes d'argent considérables pour y faire face, sans compter que l'on s'exposerait à perdre des documents artistiques et archéologiques précieux. C'est là une responsabilité qui doit être écartée; elle retomberait sur le pays entier. L'édifice en cause n'appartient pas seulement à la modeste commune de Lombeek-Notre-Dame; c'est un monument national.

La Commission a, à plusieurs reprises, fait ressortir

l'immense intérêt artistique et archéologique qui s'attache à cet édifice, joyau de l'art, sans rival dans les communes rurales de notre pays et qui, à bon droit, a été rangé parmi les monuments de tout premier ordre. On peut le dire sans exagération : lorsqu'il sera remis dans son état primitif, grâce aux soins qu'y apportent M. Veraart, architecte, et M. Vuy, entrepreneur, le temple dont il s'agit constituera réellement une petite merveille. Il est donc de l'intérêt artistique du pays tout entier que les pouvoirs publics s'imposent tous les sacrifices possibles pour aider à atteindre ce but.

Un des premiers ouvrages à entreprendre est le dérochage de l'ancien porche nord qui remettra au jour des détails de haute valeur artistique, modèles précieux pour restaurer l'intérieur du monument qui a été très mutilé au xviii^e siècle ; l'église elle-même devra également être dérochée à l'intérieur dès qu'on le pourra.

Le Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 23 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 20 et 27 septembre; des 4, 11, 18, 25 et 31 octobre 1902.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° La proposition de confier à M. Eykelbosch, peintre restaurateur à Bruxelles, le rentoilage et la restauration de six grands tableaux enchâssés dans les boiseries du chœur de l'église de Bois-de-Lessines (Hainaut); Eglise de Bois-de-Lessines. Tableaux.

2° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix peint dans l'église de Sluze (Limbourg) et à la décoration picturale de l'abside du chœur de cet édifice; auteur, M. Tassin; Eglise de Sluze. Chemin de la croix, etc.

3° Le projet relatif à la reconstitution de la peinture représentant le Jugement dernier, de l'arc triomphal de l'église de Neeroeteren (Limbourg); auteur, M. Bressers; Eglise de Neeroeteren. Peinture murale.

- Église de Crainhem,
Peintures
décoratives.
- 4° Le projet concernant l'exécution de peintures décoratives dans l'église de Crainhem (Brabant); auteur, M. Jourdain;
- Église de Suerbempde,
Vitrail.
- 5° Le dessin d'un vitrail à placer dans l'église de Suerbempde (Brabant); auteur, M. Vosch;
- Église de Montenaeken,
Vitraux.
- 6° Le projet relatif au placement de vitraux peints dans l'église de Montenaeken (Limbourg), sous la réserve que l'auteur, M. Jeurissen, s'en tiendra à une seule couleur pour les verrières en grisaille;
- Église de Saint-Nicolas,
à Tournai.
Vitraux, etc.
- 7° Le projet relatif au placement de huit vitraux, d'un autel et d'un portail en chêne, dans l'église de Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut);
- Église de Kessel,
Croix triomphale.
- 8° Le projet relatif au placement d'une croix triomphale dans l'église de Kessel (Anvers), à la condition que la partie inférieure de la croix soit allongée, afin de placer la statue du Christ un peu plus au-dessus des statues attenantes. Vu les conditions imposées par les donateurs, il n'y a pas d'inconvénient à ce que le calvaire repose sur une trabe;
- Église de Den Eel,
Bas-reliefs.
- 9° Les modèles de deux bas-reliefs destinés à un des autels latéraux de l'église de Den Eel, sous Raevens (Anvers); sculpteur, M. Daems.
- Église de Celles,
Chemin
de la croix.
- Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 19 août 1902, dans l'église de Celles (Namur), que les quatre stations du chemin de la croix, exécutées par M. Middelcer, sont traitées dans les mêmes conditions que celles effectuées, il y a une vingtaine d'années, par M. Vanderplaetsen.
- En conséquence, il n'y a pas d'inconvénient à ce que M. Middelcer poursuive l'achèvement de l'œuvre.

— Il a été procédé, le 27 septembre 1902, dans l'église Église de N.-D. du Sablon, à Bruxelles. Travaux de décoration. de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, à l'examen de la polychromie de l'autel de Sainte-Anne et des échantillons des changements à apporter à la polychromie du maître-autel.

La décoration de l'autel de Sainte-Anne (échantillon avec quadrillé en or) semble bien comprise, mais le rouge est un peu trop violacé; il conviendrait de le rapprocher du vermillon. L'inscription de la face latérale de la tombe devra être encadrée par un filet d'or, interrompu où les extrémités des lignes de l'inscription l'exigent.

Pour les changements projetés à la polychromie de la tombe du maître-autel, la travée du côté de l'Évangile paraît devoir être choisie; pour les colonnettes de la table, on adoptera le décor de la seconde colonnette du même côté; l'inscription du gradin sera moins grande.

Le changement qu'on propose d'apporter au fond derrière l'autel du Sacré-Cœur n'est pas heureux; il est préférable de conserver l'échantillon déjà adopté. Pour que cet autel produise l'effet désirable, il importe de peindre les piliers du côté de la chapelle sur toute leur hauteur. Le fond même dudit autel devrait être modifié; il est trop clair. Mieux vaudrait adopter un ton rouge.

On vient d'installer le nouveau retable de l'autel de Sainte-Wivine. Ce travail est bien compris; il est plus heureux que les ouvrages de même nature précédemment exécutés dans la même église, tant au point de vue de la conception qu'à celui de l'exécution.

— Ensuite de la recommandation faite par le rapport de la Commission, en date du 29 juin 1900, il a été procédé à Église de Stevoort. Vitrail.

la mise en place d'une lumière du vitrail du chœur de l'église de Stevoort (Limbourg).

Cette partie de la verrière a fait l'objet d'un examen, le 9 octobre 1902. Il en résulte que le travail dont il s'agit a été exécuté d'une façon convenable. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que la verrière soit définitivement approuvée et à ce que son exécution complète soit poursuivie.

Le maître-autel et la cuve baptismale de la même église sont terminés et placés. Ces objets mobiliers ayant été traités d'une façon satisfaisante, il n'y a pas d'inconvénient à ce que la totalité du subside promis sur les fonds des Beaux-Arts, soit liquidée.

Eglise.
de Saint-Pierre,
à Saint-Trond.
Vitraux.

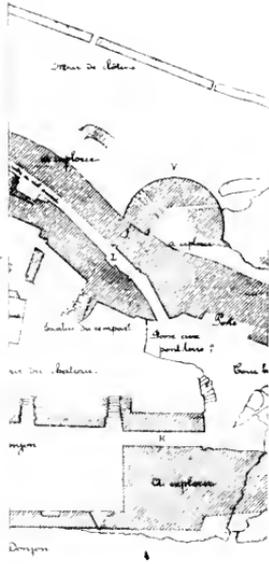
— Il a été procédé, le 8 octobre 1902, à l'examen de cinq vitraux peints placés dans l'abside et les absidioles de l'église romane de Saint-Pierre, à Saint-Trond.

M. Van Neuss, membre du Comité des correspondants de la province du Limbourg, assistait à cet examen, duquel il résulte que les verrières dont il s'agit, œuvres de M. J. Casier, ont été exécutées dans de très bonnes conditions.

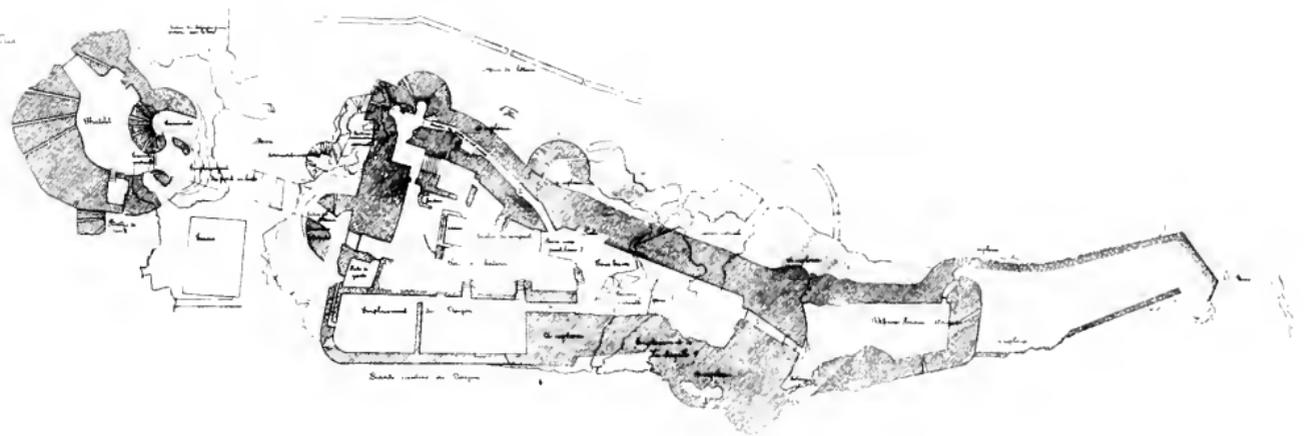
CONSTRUCTIONS CIVILES.

Tour Henri VIII,
à Tournai.

La Commission a adopté toutes les propositions formulées en vue de l'exécution des travaux de restauration strictement nécessaires pour assurer la conservation de la tour Henri VIII, à Tournai (Hainaut). Au cours de l'entreprise, on devra imiter scrupuleusement les hauteurs d'appareil, la taille de la pierre et le rejointoyage primitifs. La direction des travaux devra se mettre en rapport, à cette fin, avec les membres correspondants du Collège qui résident à Tournai,



Château fort à Logre
 Plan levé à l'échelle de 1/2000
 Le plan est subdivisé en 100 parties
 1. mur de la courtine
 2. mur de la courtine
 3. mur de la courtine



MM. Soil et Sonnevile, lesquels consulteront la Commission en cas de difficultés.

— Pour satisfaire à la demande de l'administration communale de Mechelen-sur-Meuse, il a été procédé, le 16 octobre 1902, à l'inspection de la nouvelle justice de paix, avec salle de délibération pour le conseil communal de cette localité.

Justice de paix
de Mechelen-sur-
Meuse.

Il résulte de cette inspection, à laquelle assistaient MM. l'abbé Daniëls et Van Neuss, membres du Comité des correspondants du Limbourg, que l'édifice dont il s'agit est entièrement terminé et que sa construction a été faite avec soin. Ce petit monument a été édifié avec un goût et une recherche que l'on rencontre rarement dans les constructions modernes de l'espèce. Conçu dans des données simples, il se distingue par des qualités artistiques réelles. Aussi ne peut-on qu'engager les pouvoirs publics à prendre en considération les sacrifices importants que s'est imposés cette modeste commune de 1,700 habitants, pour doter le canton de Mechelen d'une œuvre architecturale propre à propager le goût artistique dans nos campagnes. Pour ce motif, il est désirable que les subsides de l'Autorité supérieure soient alloués dans la mesure la plus large possible et qu'une même intervention généreuse soit accordée quand il s'agira de doter l'édifice d'un mobilier en rapport avec le caractère spécial qui le distingue.

— A la demande de la Société d'Archéologie du canton de Durbuy, il a été procédé, le 2 octobre 1902, de concert avec M. l'architecte Fernand Lohest, à l'inspection des travaux de déblaiement et de fouilles entrepris dans les ruines de l'ancienne forteresse de Logne.

Château
de Logne.

M. P. Lohest, membre du Comité des correspondants de la province de Liège, assistait à cette inspection.

Les travaux effectués depuis la dernière visite (5 octobre 1901), sont importants. On a poursuivi les déblais dans divers endroits de la forteresse, dans les fossés extérieurs, dans le grand fossé du donjon, dans ce même donjon. On a notamment fini de déblayer tous les parapets de ce dernier et mis au jour la cuisine. Certaines fouilles ont, d'autre part, amené la découverte des assises d'une tour destinée à flanquer la grande courtine du côté de l'Ourthe. On poursuivra l'étude de cet ouvrage pour en déterminer exactement le raccordement à la forteresse; cette tour est figurée au plan annexé au dossier.

Les travaux ont aussi amené la découverte, dans la cour du donjon, d'une troisième citerne au fond de laquelle on a trouvé des monnaies intéressantes en argent et même en or. Les fouilles ont encore mis au jour divers objets du moyen âge, parmi lesquels des pièces de serrurerie, des poteries, des armes, etc.

Jusqu'à présent, on n'a pas découvert de puits.

Les déblais effectués du côté du village de Logne ont amené la mise au jour de deux chemins de ronde V et W, en impasse, auxquels on avait probablement accès par une échelle placée en X dans la caverne de la gatte d'or F'. Le premier de ces chemins de ronde est taillé en plein roc.

Enfin, on a déblayé partiellement l'ouvrage avancé A de la pointe extrême nord du rocher sur lequel est assise la forteresse; on recherchera si ce bâtiment, de forme rectangulaire, dont il ne reste que le soubassement, n'était pas une chapelle extérieure.

La grande courtine vers l'Ourthe est presque entièrement consolidée. Ce travail de maçonnerie est exécuté avec beaucoup de soins ; les matériaux en ont été pris dans les ruines ; leur taille est en tout semblable à celle des pierres anciennes. Il semble que l'aspect de cette courtine gagnerait beaucoup si on enlevait le remplissage en maçonnerie, d'ailleurs de construction médiocre, qui bouche les meurtrières à embrasure du côté de l'Ourthe. La monotonie de ce grand mur, qui se profile sur le ciel, en serait heureusement rompue, et la vue, de la vallée et du chemin de fer, y gagnerait beaucoup.

Il paraît désirable de compléter les aboutissements des voûtes du couloir H passant sous la cuisine ainsi que le côté nord de la voûte S situé sous la tour de guet, enfin aussi les bouts de la voûte du chemin de ronde L donnant accès au donjon. Ces réfections empêcheront la désagrégation desdites voûtes, dont les extrémités sont ruinées, mais elles seront relativement coûteuses.

Pendant l'hiver prochain, on continuera le déblaiement des fossés extérieurs, du grand fossé du donjon et de la plate-forme de la tour de guet du côté sud du château ; on recherchera s'il n'existait pas plus de deux ouvrages avancés de ce côté. On recherchera aussi la communication qui paraît avoir existé entre les cavernes de la gatte d'or F' et le donjon qui les surmonte.

La Société d'Archéologie désirerait, pour débarrasser le grand fossé extérieur, vers Logne, pouvoir prendre les pierres qui s'y trouvent et en faire une sorte de mur sec provisoire au delà du mur d'enceinte qui forme le glacis extérieur. Ces pierres seraient ainsi placées provisoirement

en dehors de la forteresse et elles seraient utilisées, dans la suite, pour l'exécution des travaux qui seraient reconnus indispensables soit au mur des chemins de ronde, soit au château lui-même. La Société désirerait notamment relever un peu tous les parements extérieurs des murs et des tours, tout en conservant les sinuosités de la ruine, afin d'éviter des éboulements qui ne tarderont pas à se produire dans le sommet des murailles, dont l'obliquité se prête à ces destructions. Ces surélévations ne se feraient, en tous cas, que là où il n'y a aucun doute que c'était de la maçonnerie pleine. On ne voit pas d'obstacle à ce travail de consolidation.

A une époque beaucoup postérieure à la construction du château, probablement à l'approche d'un siège, on a construit en X' (angle est du donjon), un mur de forte épaisseur qui repose sur la voûte de la cave que l'on a appelée la cave aux munitions. Ce mur fatigue énormément la voûte en question, laquelle cède sous la charge énorme qu'elle supporte et qui finira par l'anéantir. La Société d'Archéologie se demande s'il ne serait pas prudent d'enlever cette maçonnerie qui n'ajoute rien à l'aspect des ruines, mais qui compromet l'existence de la voûte la plus intéressante de la vieille forteresse. Il semble qu'elle peut être autorisée à procéder à cet enlèvement.

Il reste à reconnaître que les travaux se sont poursuivis toute l'année courante avec activité et intelligence, que la Société n'a rien épargné pour donner satisfaction aux desiderata que le Gouvernement lui a exprimés jusqu'ici et qu'elle met dans l'accomplissement de la tâche ardue qu'elle s'est imposée, un zèle et un savoir qui justifieraient, sous

tous les rapports, la continuation de l'appui financier de l'État. Il faut lui tenir compte que le monument qu'elle aura rendu au jour constituera, après le château de Bouillon, le souvenir archéologique militaire le plus important de notre pays.

En conséquence, une somme de 2,500 francs pourrait, à nouveau, lui être allouée pour l'aider à continuer ses travaux, lesquels ont représenté jusqu'à ce jour un prix bien supérieur au double des subsides qui lui ont été accordés par le Gouvernement.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Rechrival (Luxembourg), sous la réserve d'augmenter le nombre des pièces du rez-de-chaussée en le portant à quatre et d'améliorer la pente de l'escalier ; architecte, M. Cupper ;

Construction
et restauration
de presbytères.

2° Le projet des travaux complémentaires nécessités par la reconstruction du presbytère de Chaudfontaine (Liège) ; architecte, M. Wendeler ;

3° Le projet de restauration du presbytère de Hensies (Hainaut) ;

4° Le projet concernant le renouvellement de la toiture du presbytère de Melsen (Flandre orientale), sous la réserve que l'on se conformera aux observations présentées par M. l'architecte provincial ;

5° Le projet de travaux de réparation à effectuer au presbytère de Warisoulx (Namur) ;

6° Le projet relatif à la construction de dépendances au presbytère de Grand-Rechain (Liège); architecte, M. Jacob.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Eglise
de Koekelberg.

1° A Koekelberg (Brabant), à la condition que l'auteur, M. Ramaekers, examine les observations formulées dans le rapport de M. l'architecte provincial en chef, en date du 12 août 1902 ;

Eglise d'Ortho.

2° A Ortho (Luxembourg), sous réserve de tenir compte des recommandations suivantes : *a*) suppression des arcs extérieurs qui encadrent les fenêtres de la haute nef ; *b*) suppression du faux-transept ; *c*) donner plus d'élévation à l'abside semi-circulaire et l'éclairer directement ; architecte, M. Van Gheluwe ;

Eglise
de Longtain.

3° A Longtain, commune de La Louvière (Hainaut) ; architecte, M. Leborgne ;

Eglise de
Saint-Lambert,
à Tourinnes.

4° A Saint-Lambert, commune de Tourinnes-Saint-Lambert (Brabant). L'attention de l'architecte, M. Barbier, a été appelée sur l'absence d'entrants à la charpente et on l'a invité à examiner s'il a la certitude que les murs latéraux résisteront à la poussée de la charpente.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

Eglise
de Vaux-lez-
Rosières.

1° De Vaux-lez-Rosières, commune de Nives (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;

Eglise
d'Appelterre-
Eychem.

2° D'Appelterre-Eychem (Flandre orientale). Au cours de l'exécution des travaux, l'architecte, M. Vaerwyck, devra

examiner si l'on ne pourrait avancer la sacristie vers l'est et, au moyen d'un couloir, la relier au chœur même de l'église ; on éviterait, de la sorte, le passage au travers de la chapelle latérale nord ;

5° De Chaudfontaine (Liège) ; architecte, M. Wendeler.

Église de
Chaudfontaine.

Ainsi que les projets ci-après :

4° Reconstruction de la flèche de l'église de Pondrome (Namur) ; architecte, M. Lange ;

Église
de Pondrome.

5° Établissement d'un jubé dans l'église de Jamoigne (Luxembourg) ; architecte, M. Van Gheluwe.

Église
de Jamoigne.

Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Objets mobiliers
d'églises.

Vosselaere (Flandre orientale) : stalles ;

Fontin, sous Esneux (Liège) : cloche ;

Hyon (Hainaut) : retable ;

Ham-sur-Heure (Hainaut) : cloche ;

Léglise (Luxembourg) : bancs ;

Assche (Brabant) : cloches ;

Louftémont, commune d'Aulier (Luxembourg) : maître-autel et confessionnaux ;

Bernissart (Hainaut) : mobilier complet.

— L'église de Familleureux a été incendiée par la foudre, le 50 juin 1902.

Église
de Familleureux.

Une inspection des restes de l'édifice, à laquelle MM. Devillers et Hubert, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient, a eu lieu le 24 septembre 1902.

Le chœur est la partie la plus ancienne du temple ; il formait primitivement la chapelle castrale dédiée à la Sainte-Vierge, bâtie en 1186, selon ce que dit Lejeune dans sa notice sur Familleureux. Il est construit d'après les principes

romans, mais l'ogive y apparaît déjà. La nef semble remonter au commencement du xvi^e siècle ; on y a ajouté deux travées il y a environ 25 ans.

Le chœur était recouvert par une voûte en bardeaux ; la nef était voûtée en briques avec nervures et arcs doubleaux en pierre bleue. Lors de l'agrandissement de l'édifice, vers 1877, le prolongement des bas-côtés a été recouvert par des voûtes en plâtre. C'est à ce système économique de construction que l'on doit attribuer toute l'étendue du désastre du 50 juin 1902 ; c'est par là que le feu est descendu dans l'église, où le mobilier lui a procuré l'aliment propagateur d'une conflagration générale.

L'édifice était assuré pour 60,000 francs. La Compagnie d'assurance a évalué les dégâts à 54,000 francs.

Les murs, en général, semblent encore solides et paraissent avoir conservé leur aplomb ; les colonnes, arcs et nervures en pierre sont en grande partie calcinés ; on sera obligé d'en remplacer beaucoup de pierres. En tous cas, il importe de conserver tout ce qui peut être maintenu des maçonneries anciennes, surtout les sommiers, les naissances des groupes d'arcs, de nervures, etc., au-dessus des colonnes.

Pour le renouvellement partiel des colonnes, des bases, des chapiteaux, des arcs et des nervures, on devra reproduire exactement les éléments anciens en ayant soin d'en prendre des moulages. La base et le chapiteau de la première colonne au côté nord, près du chœur, semblent primitifs ; c'est donc là que l'architecte devra emprunter les types pour les parties des colonnes à renouveler.

On devra remanier les quatre fenêtres de la partie moderne des nefs, construites en dépit des principes de l'art

ogival, afin de les mettre en harmonie avec celles de la partie ancienne desdites nefs.

Le clocher en bois qui surmontait la travée centrale de la nef ayant été détruit, rien n'empêche de le rétablir sur la première travée près de la façade. Où il était situé, il constituait une gêne pour la sonnerie des cloches pendant les offices, au milieu des fidèles; on pourra sonner les cloches du jubé, si le clocher est établi sur la première travée.

Il n'y a pas lieu de rétablir l'escalier en bois qui se trouvait dans l'angle nord-ouest du bas-côté; on aura accès au jubé et au clocher par l'escalier en spirale ménagé dans la tourelle de la façade ouest.

Quelques pierres tumulaires sont encastrées dans le pavement de l'église; on devra les appliquer contre les murs intérieurs lors de la restauration du temple; ce sont des documents intéressants pour l'histoire locale; à ce titre, ils doivent être conservés avec soin.

Un bas-relief intéressant représentant les manants de Houdeng venant solliciter de Fier-à-bras, seigneur de Velle-reille et de Familleureux, le pardon des outrages qu'ils lui ont faits, ainsi qu'une petite statue de la Sainte-Vierge, l'un et l'autre du xv^e siècle, ont pu être sauvés lors de l'incendie. On les rétablira dans l'église restaurée à leur place respective.

Un Ecce-Homo en pierre est adossé à l'extérieur du chevet; cette œuvre, qui ne manque pas de mérite, devra être également réintégrée dans l'église. On fera bien de l'abriter en attendant que cette mesure puisse être prise.

— Il a été procédé, le 15 octobre 1902, à l'inspection des travaux d'agrandissement et de restauration de l'église de Brée. Église de Brée.

MM. l'abbé Daniëls, Jaminé et Van Neuss, membres du Comité des correspondants de la province du Limbourg, assistaient à cette inspection.

L'entreprise dont il s'agit est sur le point d'être terminée.

Les travaux ont été exécutés avec tous les soins désirables.

Bâtie en pierres jaunes de Fauquemont, l'église de Brée constitue un édifice d'une réelle valeur artistique, d'un caractère imposant. L'intérieur surtout, avec ses cinq nefs, présente un aspect majestueux où abondent les points de vue pittoresques.

En résumé, l'édifice est réussi sous tous les rapports et il y a lieu de féliciter les auteurs qui ont si bien tiré parti, pour l'agrandir, de la disposition du terrain et des parties conservées de l'ancienne église.

Eglise
de Brussegem

— Le projet soumis en vue de l'agrandissement de l'église de Brussegem a fait l'objet d'un examen, sur place, le 2 octobre 1902, de concert avec M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant.

Après une longue étude, il a été reconnu que le parti le plus avantageux pour conserver l'orientation du temple et répondre aux besoins d'une population qui s'accroît sensiblement, était de prolonger les bas-côtés vers l'ouest, de reculer la tour et d'ajouter deux travées à la nef.

En raison de la proximité d'une voie charretière en contre-bas du mur qui ceint le cimetière, l'extension ne se prête pas du côté du sanctuaire, tandis qu'elle est praticable vers la façade principale en absorbant un chemin qui, administrativement condamné, va être reporté et élargi un peu plus loin.

Cette opération de voirie dotera même l'église d'un petit parvis.

La tour qu'il s'agit de démolir, a marqué les débuts de la construction de l'édifice. Elle remonte à la fin du xv^e siècle. Bâtie en moellons extérieurement, intérieurement jusqu'à la hauteur des contreforts, les rides qui sillonnent ses faces massives ne sont pas imputables uniquement à l'âge. Ses lézardes, ses fissures proviennent surtout des fondations défectueuses et insuffisantes qui la supportent ; des ancrages la maintiennent de tous côtés. Son mérite réside dans l'ancienneté. Il conviendra de la rétablir dans ses dispositions actuelles pour perpétuer le souvenir de ce témoin d'un passé lointain. L'auteur ne dérogera à l'ordonnance générale que par l'exhaussement des contreforts et le placement des cadrans sous les abat-son.

Le chœur pentagonal, qui est la portion la plus soignée, architecturalement parlant, ne manque pas de caractère. Il date, ainsi que les transepts, du commencement du xvi^e siècle. Son appareil est identique à celui de la tour. L'inéluctable travail du temps ne l'a pas épargné. Il importera de le soumettre à une restauration entendue sitôt l'achèvement de l'agrandissement.

Ombrée par des bouquets d'arbres, entourée de labours et de maisonnettes, l'église de Brusseghe, qui est rangée dans la 5^e classe des monuments, s'élève au sommet d'un plateau herbu.

Cette construction ogivale, en pierres grises, a un aspect ramassé. La tour, que surmonte une flèche élancée couverte d'ardoises, constitue à peu près le tiers de la superficie du monument. Les charpentes, contemporaines de son érection,

étant intéressantes et en excellent état de conservation, leur remise en œuvre dans la réfection est tout indiquée.

Il a été recommandé à M. Dhaeyer, venu sur les lieux, de s'inspirer, dans le remaniement de son projet, pour les parties à créer, des types existant ou à découvrir dans l'église : bases de colonnes, chapiteaux, moulures, culs-de-lampes, etc.

Eglise
de Saint-Martin,
à Renaix.

— Il a été procédé, le 29 septembre 1902, à l'examen de la nouvelle série de meubles installés dans l'église de Saint-Martin, à Renaix.

M. Serrure, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen.

Les meubles en question se composent :

Des autels de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph ;

De quatre confessionnaux ;

De quatre érédences ;

Du banc de communion devant la chapelle du Saint-Sacrement ;

De la clôture du chœur ;

Des clôtures des chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph ;

De l'autel du Saint-Sacrement ;

De la chaire à prêcher.

Tous ces objets ont été exécutés avec soin. En conséquence, rien n'empêche de liquider les subsides y afférents.

Il résulte de renseignements fournis sur place que l'exécuteur des grilles de clôture du chœur et des chapelles n'a eu à sa disposition, lors de la rédaction de sa soumission, que des dessins d'ensemble, les détails d'exécution n'étant pas dressés à cette époque. Il se fait que ce soumissionnaire

n'a pu se rendre exactement compte de l'importance réelle de son entreprise; par suite, celle-ci lui a imposé un travail plus complexe que celui auquel il était en droit de s'attendre, de sorte qu'il se trouve en présence d'une perte d'argent au lieu d'un bénéfice.

Il semble équitable de lui en tenir compte en lui allouant une certaine indemnité à répartir entre les diverses administrations intervenant dans la dépense, d'autant plus que malgré l'éventualité d'une perte sèche, ce modeste entrepreneur s'est acquitté, de la façon la plus consciencieuse, de l'important travail qui lui était confié.

Dans l'intérêt de la conservation de la belle église de Saint-Martin, dont la construction est très réussie, il importe de la préserver des atteintes de l'humidité en dotant tout son pourtour d'un bon trottoir en pavés posés au mortier et de paver la petite cour à côté de la sacristie.

Dans le même but, il est prudent d'établir des contre-murs autour du presbytère partout où le terrain du jardin est en contact avec les murs de l'habitation.

— Il a été procédé, le 26 octobre 1902, à l'examen d'une nouvelle partie de meubles placés dans l'église de Laroche.

Eglise
de Laroche.

MM. le comte de Limburg-Stirum et Sibenthaler, délégués du Comité des correspondants du Luxembourg, assistaient à cet examen.

Les orgues, bien que divisées en deux buffets, donnent pleine satisfaction tant au point de vue du travail que de la sonorité.

La chaire à prêcher est également reçue, mais sous la réserve de raccorder la balustrade de l'escalier avec la cuve

et de faire disparaître la teinte noire trop visible du rejointoyage des pierres.

La statue du Sacré-Cœur qui se trouve dans le trumeau, entre les deux fenêtres au-dessus du maître-autel, n'est pas suffisamment éclairée ; c'est à peine si on la remarque. Il y aurait lieu de la placer à un endroit plus apparent, sur un piédestal isolé.

Quant aux deux statues, dont une de Saint-Nicolas, patron de l'église de Laroche, placées actuellement au-dessus du portail-tambour de l'entrée de droite, elles pourront provisoirement être installées au-dessus des deux portes du chœur de l'église donnant accès à la sacristie. En tous cas, on ne peut, à aucun prix, les attacher aux deux gros piliers du transept, où elles briseraient l'aspect de l'arc triomphal.

Les couleurs rouges et bleues du fond des vitraux du chœur seront remplacées par des teintes diaprées moins voyantes.

La Vierge qui se trouve au centre du vitrail de gauche, qu'il avait été question de remplacer par une véritable Notre-Dame de Luxembourg, pourra être maintenue à raison de son cachet artistique. L'image de Notre-Dame de Luxembourg se trouve d'ailleurs déjà dans la partie supérieure de la même verrière.

Le monument élevé par le conseil communal et les habitants de la ville de Laroche à la mémoire de feu M. Édouard Orban de Xivry, Gouverneur de la province de Luxembourg, œuvre remarquable du sculpteur Vermeylen, gagnera à l'exécution de quelques légers travaux d'ornementation en ce qui concerne l'épithaphe ainsi que les armoiries de la province et de la ville de Laroche : celles-ci pourront être

peintes de façon à indiquer les émaux et les métaux selon la science héraldique. D'autre part, les lettres composant l'épithaphe seront en ton rouge, afin que le visiteur puisse mieux lire l'inscription, un peu sombre, par la nature même de la pierre employée (1).

Le genre et le style de ce monument ont été inspirés par un ancien monument dont il forme pendant, lequel a été érigé, en 1585, à la mémoire de la famille de Waha de Baillonville.

Sur la proposition de M. le Président de la Commission, la délégation a engagé les membres présents de l'administration communale et les fabriciens à ne pas se presser pour effectuer des travaux de polychromie à l'importante église de Laroche et, le cas échéant, à ne confier ce travail qu'à des artistes de talent en prenant, au préalable, l'avis de l'architecte auteur de l'édifice et de la Commission royale des monuments.

Le mobilier prévu pour l'église de Laroche étant terminé et approuvé, sauf en ce qui concerne la peinture des volets du maître-autel, qui devra être refaite, rien n'empêche de liquider le subside alloué sur les fonds des Beaux-Arts en vue de cette entreprise.

(1) Voici le texte de cette inscription :

« Le conseil communal et les habitants de la ville de Laroche ont élevé
» ce monument à la mémoire du baron Édouard Orban de Xivry, le très
» aimé Gouverneur, né en leur ville, le 28 septembre 1858, frappé dans
» l'exercice de ses fonctions et décédé à Arlon, le 26 janvier 1901. Vous
» tous qui visitez cette église, priez Dieu pour le repos de l'âme de cet
» homme de bien, mort victime de sa charité envers un pauvre insensé
» auquel il pardonna généreusement. »

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

- Église de Pétigny. 1° Le projet de divers travaux de restauration et d'aménagement à exécuter à l'église de Pétigny (Namur) ; architecte, M. Lange ;
- Église de Léglise. 2° Le projet relatif à la restauration de l'église de Léglise (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;
- Église de Saint-Joseph, à La Louvière. 3° Le projet de restauration de l'église de Saint-Joseph, à La Louvière (Hainaut) ; architecte, M. Draily ;
- Église de Furnaux. 4° Le projet concernant l'exécution de travaux de réparation à l'église de Furnaux (Namur) ;
- Église d'Andenelle. 5° Le projet de restauration des toitures de l'église d'Andenelle (Namur) ; architecte, M. Simon ;
- Église de Vitriaval. 6° Le projet relatif au renouvellement de la toiture de la flèche de l'église de Vitriaval (Namur) ;
- Église de Vucht. 7° Le projet de restauration de l'église de Vucht (Limbourg) ; architecte, M. Martens ;
- Église d'Hautrages. 8° Le projet concernant des travaux de restauration à effectuer à l'église d'Hautrages (Hainaut) ; architecte, M. Lhoest ;
- Église de Vloerssegem. 9° Le projet relatif à la restauration de l'église de Vloerssegem (Flandre orientale), à la condition que l'on aura égard aux observations émises par M. l'architecte provincial ;
- Église de Husseignies. 10° Le projet de restauration de l'église de Husseignies (Hainaut). Au cours de l'exécution de l'entreprise, l'architecte, M. Dufour, devra examiner s'il ne serait pas possible d'augmenter l'élévation de la nef centrale en établissant la voûte en bardeaux au-dessus des entrails et en laissant visibles ces derniers ;

11° Le projet concernant l'exécution de travaux de restauration à l'église de Nieuwenhove (Flandre orientale); architecte, M. Birmant; Église
de Nieuwenhove.

12° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église d'Estaimbourg (Hainaut); architecte, M. Cordonnier; Église
d'Estaimbourg.

13° Le projet de restauration de la tour de l'église de Linsmeau (Brabant); architecte, M. Langerock; Église
de Linsmeau.

14° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église d'Haulchin (Hainaut); architecte, M. Simon; Église
d'Haulchin.

15° Le projet de restauration de la tour de l'église d'Eeckeren (Anvers); Église
d'Eeckeren.

16° Le projet d'une nouvelle série de travaux de restauration et d'agrandissement à effectuer à l'église de Westmalle (Anvers); architecte, M. Gife; Église
de Westmalle.

17° Le projet relatif à la restauration de l'église de Vertryck (Brabant) et à la construction d'une sacristie à cet édifice; architecte, M. Langerock; Église
de Vertryck.

18° Le projet d'une troisième série de travaux de restauration à exécuter à la tour de l'église de Saint-Jacques, à Anvers; architectes, MM. Blomme frères; Église
de Saint-Jacques,
à Anvers.

19° L'avant-projet d'une nouvelle catégorie de travaux à exécuter pour la restauration de l'église de Walcourt (Namur). On devra combiner l'aménagement de la sacristie nouvelle de façon à utiliser les armoires et les boiseries en style du xvii^e siècle qui se trouvent dans la sacristie actuelle. La Commission n'a cessé d'insister, à chacune de ses visites, dans ce sens; l'importance artistique de ces boiseries oblige à les conserver avec le plus grand soin; architecte, M. Langerock; Église
de Walcourt.

Église
de Saint-Bavon,
à Gand.

20° Le projet relatif à la reconstitution des entrées primitives de la crypte de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale), sous la réserve qu'il sera tenu compte des observations présentées par M. l'architecte provincial, dans son rapport du 6 juin 1902, à l'exception de l'observation n° 1 : il paraît préférable, en effet, de maintenir la largeur de l'escalier telle qu'elle figure au plan adopté. Pour ce qui concerne les garde-corps en fer forgé, il importe de les mettre en rapport avec la simplicité de l'ensemble de la construction ; architecte, M. Van Assche ;

Comptes
de travaux
de restauration.

21° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers) : exercice 1901 ;

Saint-Hubert (Luxembourg) : trois premières séries d'ouvrages.

Église
de Rams cappelle
lez Nieuport.

— Le projet soumis en vue de la restauration de l'église de Rams cappelle lez Nieuport (Flandre occidentale), a fait l'objet d'un examen, sur place, le 21 août 1902.

M. van Ruymbeke, membre du Comité des correspondants, assistait à cet examen.

Ainsi que le déclare M. van Ruymbeke dans son intéressant et très complet rapport du 26 mars 1902, aux conclusions duquel le Comité des correspondants s'est rallié, beaucoup de travaux prévus sont inutiles, d'autres sont inadmissibles et n'ont pour but que de chercher à enjoliver, à tort, la construction actuelle, qui est fort intéressante.

Le projet présenté doit, en conséquence, faire l'objet d'une nouvelle et sérieuse étude. L'auteur devra se borner à y prévoir les travaux strictement indispensables pour mettre l'édifice en bon état d'entretien sans changer aucune forme,

sans y ajouter aucun élément dont l'existence primitive n'est pas absolument démontrée.

Avant de se livrer à cette étude, l'architecte devra faire dérocher et mettre à nu, à l'intérieur, quelques parties du monument, notamment une travée complète et rechercher l'ancienne disposition de la voûte en bardeaux masquée par un plafonnage moderne.

Les travaux à faire en premier lieu doivent consister dans la restauration des toitures, des gouttières, rejointoyage des maçonneries, etc. Toutefois, les travaux de rejointoyage devront être bornés au strict nécessaire, c'est-à-dire au remplissage des joints ouverts et de ceux qui menacent de s'ouvrir ; tous les joints qui sont en bon état doivent être rigoureusement respectés. On ne pourra employer le ciment pour les rejointoyages, cette matière n'est pas recommandable pour des ouvrages de l'espèce. Il faut prévoir un bon mortier composé de chaux et de sable rude.

Il faut conserver aux parements extérieurs, aux seuils, cordons, larmiers, etc., toutes les briques ou pierres qui sont susceptibles d'être maintenues sans inconvénient ; par conséquent, on doit remplacer le moins possible de matériaux.

Il n'y a pas lieu d'établir des corniches au pied des toitures ; il n'y en a pas eu autrefois ; de simples gouttières sur crochets suffisent, elles auront pour résultat de ne pas changer l'aspect de la construction.

A la façade est des nefs, l'auteur trouvera, dans les fenêtres bouchées, d'excellents modèles d'anciens réseaux en briques moulurées pour le rétablissement des meneaux et réseaux des autres fenêtres de l'édifice.

On ne pourra employer la pierre, dans les travaux de restauration, que là où il en existe actuellement, c'est-à-dire à quelques soubassements et aux angles des contreforts. En tous cas, l'emploi de la pierre bleue doit être évité.

L'arc triomphal doit être respecté.

Il est inutile d'ouvrir les deux fenêtres aux extrémités occidentales des nefs latérales.

Le petit perron adossé à la face nord de la tour doit être conservé, c'est un souvenir historique ; par suite, la fenêtre derrière ce perron restera blindée.

L'arc en anse de panier de la porte occidentale et, en général, tous les autres arcs que l'architecte propose de modifier doivent être conservés intacts ; il ne faut apporter aucune modification aux dispositions architectoniques de cet intéressant monument ; pour la même raison, la partie supérieure de la tour et la flèche doivent rester telles qu'elles sont. Il ne faut pas de meneaux aux abat-son et il est inutile d'établir des larmiers au-dessus des cadrans, ces éléments n'existant pas actuellement.

Les ancrages de la tour doivent rester intacts, sans ajoute d'aucune ornementation.

Les pignons ne doivent subir aucune modification ; on les restaurera simplement sans les couvrir de rampants en pierre et sans les surmonter d'une croix. Ce dernier emblème ne doit pas être prodigué.

On devra prévoir, au projet, les moyens à employer pour assurer le libre écoulement des eaux pluviales tout autour de l'édifice.

Une nouvelle étude du projet de sacristie est indispensable ; il y a lieu, pour ce bâtiment, de s'inspirer du style

local et d'y employer exclusivement des briques du type des anciennes.

Il est visible que le pavement du chœur a été surélevé; on peut donc prévoir son abaissement au niveau primitif.

Rien n'empêche de remonter un peu le plancher du jubé; son peu d'élévation constitue une gêne sérieuse pour le passage des processions.

Les surfaces plates en briques des murs doivent être dérochées; elles seront ensuite recouvertes d'un léger enduit sous forme de badigeon, comme on le faisait autrefois; quant aux encadrements moulurés en briques et aux meneaux des fenêtres, aux colonnes et aux moulures intérieures, rien n'empêche de les laisser apparents.

Les stalles et les clôtures entre les colonnes doivent être maintenues tout en les appropriant; tout au plus pourra-t-on enlever l'enveloppe en bois des colonnes. Par contre, on peut enlever les lambris insignifiants appliqués contre les murs latéraux qui empiètent sur le seuil primitif des fenêtres; le bois à en provenir pourra être utilisé pour la confection d'armoires dans la nouvelle sacristie.

Les confessionnaux trouveront un emplacement très convenable au fond des nefs latérales, sous les fenêtres bouchées.

Un Saint-Sépulcre intéressant existe dans la nef latérale nord; il devra être conservé avec soin et l'architecte étudiera un projet d'appropriation de l'arcade qui le surmonte.

Deux statuettes en bois de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean sont conservées dans l'église; elles proviennent sans doute de l'ancienne croix triomphale qu'il conviendra de rétablir.

Eglise de
Saint-Germain.

— Il a été procédé, le 22 août 1902, à l'inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Saint-Germain (Namur).

Il résulte de cet examen que l'entreprise s'effectue dans de très bonnes conditions.

Le mur nord de la haute nef surplombe d'environ 25 centimètres sur une certaine longueur vers le chœur et est courbé vers l'extérieur à sa partie supérieure ; par suite, la corniche produit une courbe semblable. L'architecte proposait de rectifier cette courbe en employant des corbeaux de différentes saillies. Ce travail ne produirait pas un bon effet. Les corbeaux doivent avoir une saillie régulière. On pourra maintenir plane la surface de la toiture en ajoutant au pied de celle-ci, à la partie courbe, de petits coyaux qui ne seront guère visibles de l'extérieur. Il faudra ancrer soigneusement les entrants de la charpente pour neutraliser la poussée des murs.

Pour les plafonds en chêne, l'architecte devra avoir soin de bien s'inspirer du type des anciens.

La pente des toitures des bas-côtés devra être ramenée à son ancienne inclinaison, de façon à conserver aux fenêtres de la haute-nef leur hauteur primitive qui a été diminuée par le bas.

× Le crépissage intérieur devra être très mince et exécuté au mortier rugueux comme on le faisait anciennement, à l'exclusion du plâtre ; il ne faut pas que ce crépi soit tracé à la règle, il importe qu'il suive les irrégularités des murs comme s'il était exécuté à la brosse.

Il est nécessaire que l'architecte produise, à bref délai, un plan d'ensemble des abords de l'édifice indiquant les trottoirs

à y établir, le déchaussement du côté nord et tous les moyens à mettre en œuvre pour éviter que les eaux pluviales ne séjournent au pied des murs.

— Pour se prononcer sur le projet relatif à la restauration Église de Fosses. intérieure de l'église de Fosses, la Commission a jugé utile de faire établir, dans le chœur de cet édifice, à la place qu'il doit occuper, un fac-simile de l'un des escaliers projetés pour donner accès au-dessus des voûtes de la crypte.

L'examen de ce fac-simile a eu lieu le 25 octobre 1902, de concert avec MM. le chanoine Sosson, Baron del Marmol, Boveroulle et Dardenne, membres du Comité des correspondants de la province de Namur. Il en résulte que la largeur indiquée au projet pour les escaliers précités est exagérée ; une largeur approximative d'un mètre vingt centimètres suffit. On devra établir ces escaliers contre les murs latéraux du chœur de façon à ménager le plus d'espace possible aux deux côtés de l'autel en vue de la facilité des cérémonies du culte. Pour la même raison, cet autel sera adossé au mur du fond.

Les escaliers devront avoir leur départ plus près du mur du fond ; les marches seront réduites à une profondeur strictement nécessaire afin de réduire, dans la mesure du possible, le développement des escaliers.

Il est désirable qu'on renonce au fer pour les garde-corps des escaliers et de la voûte au-dessus de la crypte. Il importe d'adopter la pierre, laquelle était en usage à l'époque romane et de rester dans une grande simplicité.

Les trois marches qui se trouvent à l'extrémité des stalles, dans le chœur, devront être reculées vers l'autel, au delà de l'emplacement choisi pour établir le banc de communion.

Eglise de
Sainte-Gertrude,
à Nivelles.

— Au cours des travaux de restauration du croisillon de la collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles, il a été constaté que le grand arc occidental dudit croisillon a été élargi et surélevé au xvii^e siècle, comme l'arc oriental du même croisillon.

Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 20 octobre 1902, que le rétablissement de l'arc occidental, dans ses dimensions primitives, s'impose comme un complément nécessaire de la restauration commencée. On devrait exécuter ce travail sans retard pour profiter des échafaudages élevés dans le croisillon. Le dessin joint au dossier rétablit l'arc primitif.

Ainsi que le propose le conseil de fabrique, ce complément de l'entreprise semble pouvoir être effectué sur le pied des conditions du cahier des charges des travaux en cours.

Le conseil de fabrique demande aussi l'autorisation de faire rejointoyer le pignon du chœur, à l'extérieur, travail non prévu. Rien n'empêche d'accéder à ce désir. Toutefois, le rejointoyage devra être fait en recherche, au mortier ordinaire et seulement aux endroits où les joints sont ouverts, en suivant l'irrégularité des joints, en ayant soin d'imiter le rejointoyage primitif et de n'empiéter en aucune façon sur les matériaux. Il importera de faire d'abord un essai de rejointoyage que des délégués iront voir avant de poursuivre ce travail très important au point de vue archéologique.

Les travaux de restauration entrepris à la collégiale de Nivelles se poursuivent dans des conditions satisfaisantes; ils sont très avancés. Le chœur est presque terminé. La crypte est terminée. L'un et l'autre rendent à cette antique collégiale l'aspect sévère et harmonieux propre au style

roman dans lequel elle a été édifiée. Le résultat obtenu est heureux au triple point de vue artistique, archéologique et pittoresque.

On s'occupe actuellement du croisillon du transept. Pour cette dernière partie il se présente certaines difficultés pour la solution desquelles il conviendra de faire une étude approfondie basée sur des relevés très exacts en vue de rechercher la situation primitive.

Lors de la visite, il a été question de rétablir les astragales des deux piliers extrêmes de la crypte, vers l'orient, lesquels ont été abattus. Ce rétablissement n'est pas nécessaire, il offrirait d'ailleurs des difficultés ; il suffit qu'on voie que ces astragales ont existé. On ne doit pas davantage s'occuper des petites avaries qu'on remarque à certaines colonnes de la crypte ; elles n'ont aucune influence sur l'aspect d'ensemble du vénérable monument.

A l'entrée du chœur se remarquent des vestiges d'architecture gothique. Il importe d'opérer des investigations et des fouilles pour tâcher de retrouver ce qu'il y avait là au XIII^e siècle et en tirer parti, au besoin.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.



SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 4 octobre 1902, à 2 heures.

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT.

Membres effectifs présents : MM. Helleputte et Helbig, vice-présidents ; Acker, Blomme, Bordiau, Cluysenaar, Delacenserie, Reusens, Van Assche, Van Wint et Vinçotte ; Massaux, secrétaire.

Membres correspondants présents : MM. Dardenne, Van Leemputten, Schuermans, De Ceuleneer, Boveroulle, Hubert, Dumortier, Van Biesbroeck, Serrure (de Gand) ; Destrée et Sibener, respectivement secrétaires des Comités du Brabant et du Luxembourg.

Se sont fait excuser : MM. les Gouverneurs des provinces du Brabant et de Namur, Donnet et De Waele.

M. le Président se fait l'interprète de l'assemblée en exprimant tous ses regrets de l'absence de MM. les Gouverneurs du Brabant et de Namur. Il remercie MM. les membres correspondants qui ont bien voulu se rendre à la réunion.

Il donne lecture du texte des art. 68 et 69 du règlement ayant rapport aux séances préparatoires.

M. le Gouverneur de la province de Namur a fait parvenir une proposition tendante à fixer dorénavant la séance générale à 10 heures. On pourrait déjeuner en commun vers 2 heures, de sorte que les personnes habitant la pro-

vince pourraient rentrer chez elles par l'un des premiers trains de la soirée. Il est décidé que cette proposition sera soumise à l'assemblée générale du 6 octobre. Comme amendement, M. Schuermans propose de fixer, comme antérieurement, les deux réunions à deux jours ouvrables sans intervalle. Renvoi également à l'avis de l'assemblée générale.

M. Schuermans demande que l'on supprime du paragraphe 6 de l'ordre du jour la mention des travaux de consolidation de l'abbaye de Villers, ou tout au moins qu'elle soit reportée à la fin de l'ordre du jour.

M. Helleputte, premier vice-président, remplace M. Lagasse-de Locht au fauteuil de la présidence.

M. Lagasse combat la proposition de M. Schuermans, mais ne voit pas d'inconvénient à ce que la discussion sur l'abbaye de Villers soit remise à la fin de la séance.

L'assemblée décide que cette mention sera maintenue à l'ordre du jour, mais qu'elle sera reportée à la fin du paragraphe 6.

Aucune autre proposition n'étant produite, l'ordre du jour de la séance publique est définitivement approuvé.

M. Helleputte, Président, remercie MM. les membres correspondants, qui se retirent à 5 1/2 heures.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Le Président,
CH. LAGASSE-DE LOCHT.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 6 OCTOBRE 1902

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT,
Inspecteur général des Ponts et Chaussées,
Président de la Commission royale des Monuments.

Preennent également place au bureau : MM. le baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale ; Verlant, Directeur des Beaux-Arts, remplaçant M. le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, empêché ; Luckx, Directeur général des cultes, remplaçant M. Van den Heuvel, Ministre de la Justice, également empêché ; Helbig, artiste peintre, vice-président de la Commission royale des monuments, à Liège ; le chanoine Reusens, archéologue, professeur à l'Université de Louvain ; Bordiau, architecte à Bruxelles ; Maquet, architecte à Bruxelles ; Cluysenaar, artiste peintre à Bruxelles ; Acker, architecte à Bruxelles ; De la Censerie, architecte à Bruges ; Blomme, architecte à Anvers ; Van Assche, architecte à Gand ; Van Wint, statuaire à Anvers ; Vinçotte, statuaire à Bruxelles, membres de la Commission royale des monuments ; le chevalier Marchal, Secrétaire perpétuel

de l'Académie royale de Belgique, et Massaux, secrétaire de la Commission royale des monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. Bilmeyer, Donnet et Van Leemputten.

Province de Brabant : MM. De Groot, De Vriendt, Dumortier, Cardon, Hanon de Louvet, Janlet, Langerock et Licot; Destrée, secrétaire-adjoint du Comité.

Province de la Flandre orientale : MM. De Ceuleneer, Serrure, Lybaert et Van Biesbroeck.

Province du Hainaut : MM. Hubert, Devillers, Soil et Sonnevillle.

Province de Liège : MM. Schuermans et Lohest.

Province de Limbourg : MM. Van Neuss et Jaminé.

Province de Luxembourg : MM. Tandel et Sibenaler, secrétaire-adjoint du Comité.

Province de Namur : MM. Boveroulle et Dardenne.

La séance est ouverte à une heure et trois quarts.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, nous avons le regret de ne pas voir aujourd'hui à notre séance, MM. les Ministres de l'Agriculture et des Beaux-Arts, et de la Justice, qui ont, du reste, leurs représentants parmi nous, MM. les Directeurs généraux Verlant et Luckx, que nous remercions d'avoir bien voulu assister à la réunion. Ces deux Ministres, que j'ai eu l'honneur de voir samedi, m'ont chargé de vous dire combien ils regrettaient de ne pouvoir être des nôtres à cause de circonstances fortuites. Je vous exprime de leur part tous les regrets qu'ils éprouvent.

Un de nos membres correspondants très distingué a eu

l'honneur, depuis notre dernière réunion, d'être appelé dans les Conseils de la Couronne; c'est l'honorable M. Gustave Francotte. Je répondrai certainement à votre vœu unanime, Messieurs, en vous priant de charger le Bureau d'exprimer à M. Gustave Francotte, au nom de l'Assemblée générale, toute la satisfaction que vous avez éprouvée de le voir appeler à ce poste très élevé par la confiance de Sa Majesté.

S'il n'y a pas d'opposition à cette proposition, je la considère comme admise. (*Adhésion générale.*)

Messieurs, si M. le Ministre y avait été présent, il aurait, avec beaucoup plus d'autorité et beaucoup mieux que votre serviteur, rendu un légitime hommage à feu Sa Majesté la Reine Marie-Henriette. Comme je vous l'ai dit dans ma lettre du 26 septembre, nous ne pouvions songer à lever notre séance annuelle et réglementaire, mais notre réunion amicale de ce soir n'aura pas lieu en signe de deuil.

La Reine aimait les arts et les cultivait, particulièrement la peinture et la musique. On se souvient de la répartie très judicieuse dont elle honora un jour les membres du Conseil de surveillance du Conservatoire royal de Bruxelles à propos de l'école supérieure de chant.

Les beaux et nobles traits de Sa Majesté, comme ceux du Roi, sont immortalisés dans les deux admirables bustes de notre éminent collègue, M. Vinçotte.

Nous garderons dans notre cœur le souvenir d'une vie consacrée tout entière au beau et au bien. (*Très bien! de toutes parts.*)

MM. de la Tour, Secrétaire général du Ministère de la Justice, et Beco, Secrétaire général du Ministère de l'Agric-

culture, sont également empêchés d'être parmi nous aujourd'hui.

Nous avons à constater aussi l'absence, par suite d'indisposition, d'un assez grand nombre de membres correspondants, notamment de MM. Wilmar, l'abbé Daniëls, le chanoine Van Caster.

M. Pety de Thozée, Gouverneur de la province de Liège, a bien voulu nous écrire, ainsi que l'honorable Gouverneur du Brabant, M. Vergote, qui exprime ses très vifs regrets, à cause de l'état de sa santé, de ne pouvoir assister à notre réunion.

MM. le chevalier Oscar Schaetzen, membre correspondant, et Helleputte, notre premier vice-président, sont retenus dans le Limbourg pour les obsèques, à Marlinne, de leur ancien sénateur, M. le comte de Borchgrave d'Altena.

M. van Ruymbeke, membre correspondant, est à Bruges comme juré à la Cour d'assises de Bruges.

Je remercie M. le baron de Kerchove d'Exaerde d'avoir bien voulu, une fois de plus, être parmi nous. Déjà, l'année dernière, il avait le premier prix ; cette année, il aura certainement le prix d'honneur (*Rires*) ; j'espère qu'il voudra bien continuer dans cette admirable voie. (*Nouveaux rires*).

Ces communications faites, j'accorde la parole à M. Massaux, notre Secrétaire, pour donner lecture de son rapport sur les travaux de la Commission pendant le dernier exercice.

M. MASSAUX, *Secrétaire*. — Messieurs, la Commission n'a pas cessé un seul instant, pendant l'année écoulée, de donner de nombreuses preuves d'activité.

Le *Bulletin* rend compte périodiquement de nos travaux ; il est donc inutile d'entrer dans de longs détails sur ceux-ci. Rappelons seulement que notre Collège s'est réuni 47 fois, a examiné et donné des avis sur plus de 4,150 affaires et procédé à 120 inspections de lieux.

Ce court exposé démontre notamment que les inspections ont été fréquentes cette année. Nous sommes loin de nous en plaindre. Non seulement ces visites locales sont de la plus grande utilité pour faciliter l'examen et apprécier la nécessité et l'importance des travaux projetés, mais elles ont cet autre et incontestable résultat d'aider à conserver à l'art de chacune de nos provinces son génie propre, son caractère d'originalité ; elles mettent obstacle, parfois, à certaines tendances à vouloir apporter des changements, des ajoutes inutiles aux édifices anciens et à en chercher les éléments dans n'importe quelle région, sans s'inquiéter des types locaux.

L'intérêt que les autorités constituées portent à nos monuments stimule l'amour-propre de nos populations et amène celles-ci insensiblement à aimer et à respecter ces témoins d'un autre âge, quelquefois modestes en apparence, mais précieux à bien des titres.

Les travaux de restauration de nos anciens monuments se poursuivent avec une activité telle qu'il est même devenu nécessaire de la modérer. Aussi, M. le Ministre de l'Agriculture nous a-t-il écrit, le 14 mars dernier, que le nombre des édifices classés comme monuments et recommandés à la générosité de son Département ne cessant de s'accroître, le chiffre des engagements s'est élevé dans une proportion telle qu'il s'est trouvé dans la nécessité de solliciter des ressources nouvelles.

D'autre part, il importe, poursuit M. le Ministre, de modérer l'essor des entreprises de restauration. Le nombre des architectes et de leurs collaborateurs de tout ordre, en mesure de s'y employer utilement, n'est pas indéfini et la bonne exécution des restaurations pourrait être compromise s'ils se trouvaient surchargés de travaux. C'est pourquoi M. le Ministre nous a priés d'user de toute notre influence pour retarder les entreprises nouvelles qui ne présenteraient pas un caractère de réelle urgence et pour faire distraire des devis, en tout cas, les travaux dont l'exécution peut être retardée sans danger ou sans dommage.

Sans aucun doute, nous nous attacherons, de toutes nos forces, à réaliser le programme exposé ci-dessus. Ainsi, nous ne ferons que continuer la tradition que nous avons constamment poursuivie.

Il importe, d'une part, de classer les édifices dignes d'être considérés comme des monuments, afin d'en sauvegarder la conservation. D'autre part, nous avons réagi jusqu'à présent et nous continuerons à le faire avec plus d'énergie encore, contre la tendance à vouloir trop entreprendre et à travailler trop vite sans souci de l'ordre du temps qu'impose la succession naturelle des consolidations urgentes et des restaurations nécessaires.

De notre côté, nous engageons nos correspondants à nous aider à faciliter notre tâche, à cet égard, dans la mesure de leurs moyens.

S'il est possible de différer l'exécution de certaines entreprises de restauration, par contre il en est dont l'ajournement pourrait amener de graves inconvénients. Il est à remarquer qu'un ajournement prolongé peut avoir pour conséquence

de faire disparaître entièrement des détails de la construction qui doivent servir de types pour la restauration ; la disparition totale de ces éléments architecturaux pourrait conduire à des erreurs archéologiques regrettables dans la restitution des parties disparues. D'autre part, il est non moins vrai qu'en laissant trop se dégrader un monument on est entraîné, lors de sa restauration, à un renouvellement presque total et désastreux des parements.

Nous avons encore, dans ces derniers temps, rencontré certaines difficultés en ce qui concerne l'orientation des églises nouvelles.

Nous avons trop souvent fait ressortir les avantages qu'il y a, à divers points de vue, à orienter convenablement les édifices religieux pour les reproduire encore ici. Cette mesure ne devrait jamais être perdue de vue ; elle devrait même être imposée partout. C'est aux architectes chargés de l'élaboration des plans des édifices, à chercher à la réaliser en tenant compte de la configuration du terrain mis à leur disposition. De nombreux exemples d'églises anciennes nous démontrent que les architectes du moyen âge n'étaient jamais embarrassés dans des cas semblables et que même ils savaient tirer parti de la situation du terrain, de son irrégularité, de ses différences de niveau, pour donner à l'édifice un aspect pittoresque et un cachet original dont on se préoccupe malheureusement trop peu de nos jours.

Le Comité de la Flandre orientale a attiré notre attention sur l'effet désastreux que produit un réseau de fils téléphoniques et télégraphiques placé sur chevalet au-dessus de l'ancien monument dit « Porte aux Vaches », à Ninove. Nous ralliant aux protestations du Comité, nous avons

demandé à M. le Ministre de l'Agriculture de vouloir bien prier son honorable collègue du Département des Chemins de fer de prescrire sans retard l'enlèvement de ces appareils qui offusquent la vue de l'observateur ami de l'esthétique et qui surchargent irrévérencieusement un monument historique, seul souvenir légué par les siècles, des vieilles fortifications de la ville.

Il importerait qu'à l'avenir défense fut faite de surmonter d'engins de l'espèce les édifices classés comme monuments.

Grâce à la sollicitude du Comité de la Flandre orientale, le propriétaire de l'ancien manoir de Voorde a fait exécuter les travaux les plus indispensables pour assurer la conservation de cet intéressant monument.

Les démarches tentées en vue d'assurer l'existence des belles ruines de l'ancien manoir de Herzele n'ont pas eu le même succès. La seule combinaison qui resterait à adopter serait celle d'acquérir ces ruines aux frais de l'État. Mais, comme l'État ne peut acheter toutes les constructions intéressantes disséminées dans le pays, il n'est pas possible, au moins pour le moment, de donner à cette affaire la suite désirable.

L'attention du Gouvernement a été appelée, une nouvelle fois, sur l'urgence de prendre des mesures pour sauvegarder la porte de Laval, à Bouvignes, dont l'état de délabrement signalé par le Comité de Namur, devient de jour en jour plus inquiétant.

Les tentatives que nous avons faites, à diverses reprises, en vue de la conservation des ruines de l'abbaye d'Orval, n'ont malheureusement pas encore abouti. Certaines parties de ces admirables ruines sont dans un état si précaire que

leur existence est menacée à tous les instants. En présence du mauvais vouloir du propriétaire, il ne restera qu'un parti à prendre, celui d'exproprier les parties les plus intéressantes de l'ancien monastère et une bande de terrain suffisante pour y donner accès.

La même insouciance de la part du propriétaire de l'ancienne abbaye des dames nobles de Herekenrode, voue insensiblement à la disparition des parties fort intéressantes de cet illustre monastère.

Nous nous sommes associés à un groupe d'artistes et d'archéologues qui ont protesté récemment contre une décision prise par la ville de Gand, de tracer une nouvelle rue qui fera disparaître quelques-unes des maisons de l'ancien Grand-Béguinage de cette ville, en ouvrant une brèche menaçante dans ce qui reste encore de cet enclos jadis si célèbre. Tous les amis des arts s'intéressent vivement aux restes si pittoresques et relativement si importants encore, malgré les tristes mutilations d'il y a une trentaine d'années, de cet ancien refuge qui a rendu tant de services et qui, grâce à eux, a traversé les plus mauvais jours de notre histoire, même au lendemain de 1795.

La rédaction de l'inventaire des objets d'art disséminés dans les édifices publics du pays, a fait un grand pas. Dans plusieurs provinces, ce recueil pourrait être soumis à l'impression.

L'entretien que nous avons eu, le 15 février dernier, avec des délégués des Comités provinciaux, qui sont chargés de cet inventaire, aura pour conséquence de permettre de consulter cette publication avec fruit. On pourra arriver à l'unification au moyen des tables des matières.

Nous avons, Messieurs, le triste devoir de rappeler à votre souvenir les noms des collaborateurs que nous avons perdus depuis notre dernière réunion.

Nous citerons d'abord un ancien collègue qui ne siégeait plus parmi nous, mais qui a été un confrère aussi distingué qu'érudit, M. Jamaer, architecte honoraire de la ville de Bruxelles, dont on admirera longtemps les remarquables travaux.

Ensuite M. Broquet, vice-président du Comité du Hainaut, qui a toujours donné des preuves d'une grande activité et d'un profond dévouement à nos travaux.

Enfin, M. le baron de Pitteurs-Hiégaerts, notre distingué correspondant du Limbourg, décédé à un âge où nous étions en droit de penser que nous le compterions encore longtemps parmi nous.

Il nous reste, Messieurs, un autre devoir à remplir, celui d'exprimer ici notre profonde gratitude à MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Justice ainsi qu'à MM. les secrétaires généraux Beco et de Latour et à MM. les directeurs généraux Verlant et Luckx qui ne cessent de nous donner des marques du vif intérêt qu'ils portent à nos travaux et de leur sollicitude pour la conservation de nos richesses artistiques.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, nous remercions notre Secrétaire pour son rapport, toujours fait avec la même précision et la même érudition. De plus, et je suis heureux de pouvoir le constater à ce propos, la presse s'est occupée du rapport de l'année dernière et d'autres présentés par notre Secrétaire. On y rencontre des considérations très

importantes sur la restauration des monuments, qui ont été reproduites par toute la presse. Je suis charmé de constater, Messieurs, que ces travaux sont appréciés non pas seulement par vous, mais également au dehors.

M. LE SECRÉTAIRE. — Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous devrions maintenant aborder, à proprement parler, notre ordre du jour, et ce que je vais avoir l'honneur de vous dire, Messieurs, devrait venir après la série des rapports des Comités provinciaux, mais je crois que nous devrions d'abord examiner cette question d'ordre intérieur.

Vous vous rappelez, Messieurs, que l'assemblée préparatoire de samedi dernier — du reste assez nombreuse, — avait eu à examiner si des propositions étaient présentées en dehors de celles qui vous ont été soumises par les différentes circulaires envoyées les 12 juillet et 8 septembre, et si, en vertu de l'art. 68 de notre règlement, portant : « Toute motion ou proposition qu'un membre compte faire à l'assemblée générale doit être annoncée sommairement à la Commission au plus tard dix jours avant la séance ». Nous avons reçu deux propositions.

Et d'abord, je commence par celle que nous a faite un de nos membres correspondants qui assistait à l'assemblée préparatoire de samedi dernier, et qui a manifesté la ferme intention d'être présent à notre réunion de ce jour ; il s'agit de l'honorable M. Schuermans, Premier président honoraire de la Cour d'appel de Liège. A la suite d'une série de considérations développées samedi dernier, il a demandé que ce

qui concerne les travaux effectués à l'abbaye de Villers-la-Ville fût supprimé momentanément de l'ordre du jour. Cette proposition a été rejetée par l'assemblée préparatoire ; elle a maintenu sur ce point l'ordre du jour. Mais, subsidiairement, M. Schuermans avait demandé que la mention relative à l'abbaye de Villers, au lieu d'être mise en discussion au cours de la séance, fût rejetée à la fin, dans l'espoir peut-être qu'on n'y arriverait pas, mais surtout, je pense, avec l'espoir, pour l'honorable correspondant, de nous arriver ici un peu plus tard. (*Rires.*) En cela, la proposition n'avait pour nous rien que de très agréable ; afin de satisfaire au vœu de l'honorable correspondant, elle a été admise. Donc, nous mettrons, avec votre assentiment, Messieurs, la mention concernant l'abbaye de Villers à la fin du 6°. (*Assentiment.*)

Une autre proposition a été faite par M. le baron de Montpellier, l'honorable Gouverneur de la province de Namur ; elle consiste en un vœu appuyé par M. Boveroulle, qui a exposé son vif regret d'être empêché d'être parmi nous avant-hier samedi. Et je profite de ce que je parle de cette province pour faire savoir que M. le baron del Marmol, de Dinant, a exprimé aussi ses regrets de ne pouvoir assister à notre réunion. M. le Gouverneur de la province de Namur propose de décider ceci : désormais la séance annuelle, que nous tenons habituellement à cette époque de l'année de une heure trois quarts à cinq heures, aurait lieu à onze heures du matin pour se prolonger jusqu'à trois heures, heure à laquelle on se réunirait pour déjeuner, ce qui remplacerait le petit diner annuel où nous nous retrouvons tous généralement. M. de Montpellier, en expri-

mant ce vœu, disait qu'il répondait au desideratum de tous les membres de la province, et il demandait que ce vœu fût soumis à l'assemblée générale.

L'assemblée préparatoire a autorisé la présentation de ce vœu de M. de Montpellier; vous êtes appelés, Messieurs, non pas à en délibérer — parce qu'en réalité il n'y a pas à délibérer à ce sujet — mais à voter pour prendre une décision.

M. Schuermans avait demandé que l'on en revint aux errements d'il y a quarante ans; tout en se ralliant à la proposition de M. de Montpellier, il demandait que l'on tint deux jours de réunions consécutives, le lundi et le mardi, afin d'empêcher que les participants ne fussent pas dans l'obligation de retourner chez eux pour devoir revenir ensuite. Nous avons dit à M. Schuermans que, pour notre part, nous ne pouvions pas nous rallier à cet amendement, attendu que la situation actuelle n'était pas à comparer avec celle d'il y a quarante ans; aujourd'hui, les moyens de communication sont bien plus développés qu'autrefois. Nous pourrions, les années suivantes, si on le désire, nous réunir à onze heures jusqu'à deux heures et demie, afin de pouvoir aller ensuite luncher ensemble d'une façon amicale. S'il n'y a pas d'opposition à cette proposition de M. de Montpellier, on pourrait la considérer comme adoptée; dans le cas contraire, j'accorderai la parole à qui la demandera pour y faire opposition.

M. LE BARON DE KERCHOVE D'EXAERDE (Gand). — Si nous nous réunissions à dix heures, au lieu de le faire à une heure trois quarts ?

M. LE PRÉSIDENT. — Évidemment, ce serait mieux ; mais est-ce que tout le monde pourra venir à dix heures ?

M. BOVEROULLE. — Nous pouvons arriver ici à dix heures, mais il n'en sera pas de même pour ceux qui devront venir d'Arlon, par exemple.

M. LE PRÉSIDENT. — Les délégués d'Arlon pourraient venir dès la veille.

S'il n'y a pas d'opposition nous pourrions admettre dix heures, et alors on pourrait déjeuner à midi.

M. SOIL (Tournai). — Nous préférierions, quant à nous, que l'on maintint plutôt l'heure de la réunion à deux heures. Il nous paraît, en effet, bien plus facile de venir l'après-dîner, à deux heures, que de venir le matin à dix heures. C'est l'amendement que je propose.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous ne pouvons pas considérer cela comme un amendement ; nous restons en présence de deux propositions.

M. BILMEYER (Anvers). — Je crois que l'heure de dix heures présenterait certains inconvénients ; je pense que, dans ces conditions, il vaudrait mieux conserver le procédé actuel, mais en fixant, comme on l'a déjà dit, l'heure de la réunion à deux heures.

M. BOVEROULLE (Namur). — M. le Gouverneur demandait que l'on terminât la séance à deux heures, afin que chacun pût encore retourner chez soi le même jour.

M. LE PRÉSIDENT. — L'on pourrait finir certainement à deux heures en commençant plus tôt qu'actuellement.

M. BOVEROULLE. — Alors nous pourrions aller déjeuner ensemble, et nous aurions encore, nous, dans ces conditions, un train le jour même pour rentrer à Namur; tandis qu'en fixant la séance de deux jusqu'à quatre ou cinq heures, il nous est impossible de rester à Bruxelles le soir.

M. LE PRÉSIDENT. — Sans doute, mais je vous fais remarquer que cette séance-ci est en quelque sorte une séance obligatoire, tandis que l'autre est facultative. (*Rires*).

M. BOVEROULLE. — Sans doute, ce n'est pas une obligation.

M. LE BARON DE KERCHOVE D'EXAERDE (Gand). — Je demande un instant la parole pour présenter l'observation que voici : évidemment, c'est cette réunion qui est la principale. Il faut donc que cette réunion ait lieu à l'heure qui convienne au plus grand nombre possible de membres. Quant à l'autre réunion, ils peuvent y assister ou non, de même qu'ils peuvent déjeuner ou dîner à leur loisir. Mais il est indispensable, ainsi que je viens de le dire, que la réunion officielle ait lieu à l'heure qui convienne le mieux pour permettre à tous, si possible, d'y être présents.

M. LOUEST (Liège). — Pour ce qui concerne les délégués de la province de Liège, comme pour ceux venant du Luxembourg, la chose n'est pas des plus faciles. Ainsi, aujourd'hui, je désirerais beaucoup pouvoir prendre le train de quatre heures et demie pour rentrer chez moi.

M. LE PRÉSIDENT. — Si plus personne ne demande la parole à ce sujet, je vais mettre aux voix la proposition de M. le baron de Montpellier. Je prierai ceux qui sont d'avis que notre réunion annuelle ait lieu dorénavant à dix heures

du matin — c'est l'amendement de M. le baron de Kerchove d'Exaerde — et se termine vers une heure, de vouloir bien lever la main.

L'épreuve étant douteuse, il est procédé à l'appel nominal.

La proposition est admise par 21 voix contre 15 non et 5 abstentions.

*Rapports des Comités provinciaux des membres
correspondants sur leurs travaux de l'année écoulée.*

M. LE PRÉSIDENT. — J'accorderai maintenant successivement la parole à chacun des rapporteurs de nos Comités provinciaux, en leur rappelant que, en vertu du règlement (art. 64), la lecture ou l'exposé n'en devra pas durer plus d'un quart-d'heure.

La parole est à M. le rapporteur de la province d'Anvers.

PROVINCE D'ANVERS.

M. F. DONNET, *rapporteur* :

Messieurs,

Pendant l'année qui vient de se terminer, le Comité des membres correspondants de la province d'Anvers a tenu des séances régulières, et nombreux ont été les projets et les plans sur lesquels son avis a été demandé.

Deux nouvelles églises doivent être érigées dans la province ; la première, dans la paroisse de la Sainte-Famille, à Lierre, et la seconde au hameau de Horendonek, dépendance de la commune d'Esschen. Les plans, dus respectivement à MM. les architectes Careels et Gife, ont été adoptés moyennant quelques légères modifications.

D'autre part, nous avons souvent été appelés à examiner les projets de travaux partiels ou d'agrandissements à exécuter dans les églises de notre ressort. Les voûtes de l'église de Tongerlooo étaient en très mauvais état et leur consolidation s'imposait. Nous avons donc sur ce point admis les projets de M. l'architecte Taeymans.

La fabrique de l'église de Merlaer-Vorst demandait de pouvoir exécuter des travaux de restauration urgents à la façade du temple. Les bâtiments sont modernes, ayant été élevés en 1848, et n'offrent aucun mérite architectural ni artistique. Dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de s'opposer à cette restauration.

Quelques réparations inévitables sont à exécuter à la belle tour de Vosselaer. La fabrique de l'église a demandé de pouvoir les effectuer sans toucher en quoi que ce soit aux autres parties de l'édifice. A ces conditions, l'autorisation a été accordée.

Une demande identique a été faite par la fabrique de l'église d'Eeckeren, qui nous a prouvé qu'il n'était pas possible d'éviter de faire des réparations à la petite tour surmontant le transept. Nous avons recommandé de prendre une photographie des bâtiments avant de commencer les travaux pour être sûr que rien ne serait modifié dans la physionomie de l'édifice sacré.

L'ameublement des églises a donné lieu à de nombreux examens. La question du beau retable de Loenhout n'est pas encore résolue. Nous avons d'abord préconisé son transfert dans l'église paroissiale, pour éviter que l'humidité et les déprédations causées par les gamins du village ne viennent y apporter des dommages irréparables. Plus tard, après avoir consulté l'artiste qui avait restauré autrefois cette belle œuvre d'art, nous avons pensé qu'il vaudrait peut-être mieux de la laisser dans la petite chapelle qui la renferme. En apportant au bâtiment les réparations suffisantes pour que l'humidité n'y puisse pénétrer, et en le clôturant de façon à empêcher qu'on occasionne des détériorations au retable, on pourrait conserver celui-ci dans le milieu pour lequel il a été créé, dans cette modeste chapelle de Saint-Quirin, près du puits légendaire, objets d'un pèlerinage annuel et de dévotions séculaires. Toutefois, le curé de Loenhout insiste pour que le premier projet puisse être exécuté.

Une nouvelle chaire de vérité devrait être placée dans

l'église de Saint-Willebrord, à Anvers. Nous avons présenté quelques observations au sujet du projet qui nous avait été soumis. La chaire de l'église de Terhaegen a encore une fois attiré notre attention, et nous avons été d'avis que l'ouvrage pouvait être accepté tel qu'il venait d'être achevé et placé.

L'église d'Ertbrand, sous Cappellen, s'est enrichie d'un nouvel autel. Nous avons été l'examiner, et nous avons trouvé que l'artiste avait exactement exécuté la tâche qu'il était chargé d'entreprendre.

Ces deux derniers examens ont été faits à la demande du Comité central, qui nous avait prié de faire visite à Ertbrand et à Terhaegen, et de lui envoyer ensuite un rapport.

La fabrique d'église de Hulsen-Baelen a l'intention de commander un nouvel ameublement, consistant notamment en fonts baptismaux, autels, chaire de vérité, confessionnaux, etc. Les dessins de tous ces objets nous ont été soumis. Nous avons cru devoir proposer d'assez notables modifications ou améliorations.

Le jubé de l'église de Willebroeck est trop exigü ; on voudrait pouvoir l'agrandir. A cet effet des plans nous ont été présentés ; nous les avons acceptés, après avoir recommandé certains changements à la balustrade.

Au sujet des tableaux qui ornaient les églises, nous avons plusieurs fois aussi été consultés.

L'église de Saint-Willebrord, à Anvers, possède l'épithaphe du peintre Schut, qui provient de l'ancienne église. On voudrait actuellement la restaurer et la placer dans la nouvelle. Elle est ornée de trois compositions, dues au pinceau du peintre lui-même ; elles sont en bon état et ne demandent

qu'un simple nettoyage. L'encadrement en pierres pourrait être reconstitué, en employant les débris subsistant et en remplaçant simplement les parties perdues. La même église possède encore un grand tableau provenant de l'atelier de Rubens et représentant Saint-Willebrord aux pieds de la Vierge. Il est en bon état, et il suffirait de le faire nettoyer à la mie de pain, et peut-être de remplacer la couche supérieure de vernis.

La restauration du beau tableau de Rubens à Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines : la Pêche miraculeuse, a été achevée à l'entière satisfaction de notre Comité, sous la surveillance spéciale de deux de nos membres.

M. le curé de Wyneghem a demandé à notre Comité de bien vouloir venir examiner les tableaux que possède son église. Nos membres y ont trouvé une dizaine d'œuvres, dont quelques-unes de valeur. L'énumération détaillée s'en trouve dans l'inventaire qui a été dressé. Des restaurations seraient nécessaires pour plusieurs toiles ; des conseils dans ce but ont été donnés au curé.

Depuis longtemps l'église de Vieux-Turnhout aurait voulu se défaire d'un tableau de De Craeyer, de valeur secondaire. Le Musée d'Anvers ne désirant pas l'acquérir, notre Comité a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de s'opposer à l'achat que l'État voulait en faire pour ses collections.

La même décision a été prise au sujet d'un tabernacle ou coffre en écaille, que l'église de Brecht voudrait vendre et qui n'appartenait en aucune manière à son ameublement propre.

L'église de Hulshout a été autorisée par M. le Ministre de la Justice à céder au Musée d'antiquités du Steen certaines

pièces d'ameublement hors d'usage. Par contre, la même autorisation que nous espérons recevoir déjà l'année dernière, après un long temps d'attente, pour le lutrin de Zammel, n'a pas encore été accordée. Sous la tour de l'église d'Oolen est remisee une statue équestre de Saint-Martin, de valeur relative, et qui n'a jamais été placée dans le temple. La fabrique voulait en être débarrassée. Elle a sollicité la permission de l'aliéner; la décision favorable vient d'intervenir.

Plusieurs nouvelles cures ont été érigées dans notre province. Chaque fois les projets nous en ont été soumis. Tel a été le cas pour les communes de Weelde, de Baelen et de Geerdegem. Nous avons aussi approuvé les plans d'agrandissement de la cure de Merxplas.

Notre action a dû aussi s'exercer lors de la construction ou la restauration de monuments civils.

La question relative à l'éclairage du Musée Fraikin, qui a été installé dans les combles de l'hôtel de ville d'Herenthals, n'est pas encore tranchée. Nous voudrions voir disparaître les affreuses fenêtres qui déparent la toiture de ce coquet édifice. Aucun plan d'appropriation n'a encore eu l'heur d'obtenir l'approbation nécessaire.

Par contre, nous avons adopté les projets qui nous ont été soumis en vue de la construction de nouveaux hôtels de ville à Lille, à Morekhoven, à Brasschaet, à Vlimmeren et à Liezele.

L'administration communale de Borgerhout, en vue de transformer un quartier écarté, s'est rendue acquéreur d'un immense cube de maçonnerie, ayant autrefois formé le corps d'un moulin à vent. Avant de le démolir, elle nous a demandé

si rien ne s'opposait à cette disparition. Nous avons cru qu'il fallait autoriser cette démolition, puisqu'au point de vue du pittoresque cet édifice moderne ne possédait aucun caractère et que nul souvenir historique ne s'y rattachait.

Nous venons de faire distribuer le premier fascicule de nos inventaires. Ceux-ci occupent l'ordre dans lequel ils ont été dressés. Rien n'empêche, pour les tirés à part, de les classer par canton, ou dans tel ordre qui serait recommandé en vue d'un travail d'ensemble. Depuis notre dernier rapport, quelques nouveaux inventaires ont été composés, notamment ceux des églises d'Oolen, Norderwyck, Morckhoven, Merlaer-Vorst, Wyneghem, Achter-Oolen, Meerbeeck, Schoonbroeck, Rethy et Dessel.

Les membres de notre Comité, qui forment la Commission directrice du musée du Steen, se sont vus adjoindre quatre délégués de l'administration communale d'Anvers. Nous avons continué la série de nos achats, tout en regrettant que, faute de place, un grand nombre d'objets ne puissent être exposés ni présentés d'une façon rationnelle.

Les membres du Comité central se sont rendus souvent dans notre province; plusieurs d'entre nous ont tenu chaque fois à les accompagner. Ces visites avaient pour but d'inspecter à Wommelghem les travaux d'agrandissement projetés à l'église, d'examiner de nouveaux vitraux récemment placés dans l'église Saint-Roch, à Deurne, de contrôler les importantes restaurations en voie d'exécution à la splendide église collégiale de Saint-Gommaire, à Lierre, de donner un avis au sujet de peintures murales exécutées dans l'église d'Hoogstraeten, de choisir parmi les modèles de stations d'un chemin de croix ceux qui pourraient le plus heureusement être

placés dans l'église des SS.-Michel-et-Pierre, à Anvers. Enfin, ensemble, nous avons encore été visiter le château de Turnhout et ses abords, et nous avons longuement étudié et discuté la question si brûlante du dégagement de l'ancienne Boucherie d'Anvers.

Le principal, et peut-on dire le seul monument intéressant que renferme la capitale de la Campine, est sans contredit son antique château, construit principalement au xv^e siècle, à la lisière de la grande forêt ducale, et restauré au xvii^e siècle. Il servit longtemps de rendez-vous de chasse pour nos Souverains, et la Cour y séjourna fort souvent.

Les bâtiments n'offrent pas un intérêt extraordinaire, mais toutefois, leur masse imposante, dominée par le lourd donjon, s'élevant au centre d'un vaste étang que bordaient des arbres séculaires, formait un ensemble majestueux et plein de caractère. L'administration communale de Turnhout, sous prétexte que l'eau des fossés dégageait des miasmes délétères, a pris la malencontreuse décision de faire combler l'étang. De plus, une grande partie des arbres environnants ont disparu; d'autres, souffreteux, ne tarderont pas à devoir être enlevés. L'exécution des travaux projetés devait avoir pour résultat d'isoler le château, qui aurait ainsi perdu tout caractère et toutes proportions, au milieu d'une plaine de sable, misérablement clôturée par des bâtisses ou des murs de la plus désespérante vulgarité. Mis au courant malheureusement un peu tard, nous nous sommes rendus à Turnhout et nous avons pu constater que le mal était déjà en grande partie consommé. Le Comité central, prévenu par nous, a pleinement confirmé nos protestations, et a d'urgence demandé aux autorités compétentes que l'on fasse immédiatement

stater tous les travaux, que l'on ordonne de rouvrir, au moins en grande partie, les fossés comblés, et que l'on prenne les mesures nécessaires pour la conservation des arbres. Nous espérons que de cette manière cet acte injustifiable de vandalisme pourra être heureusement empêché.

Il nous reste à vous dire un mot, Messieurs, de l'ancienne « Vleeschhuis » d'Anvers, et des diverses questions qui se rattachent à la conservation et au dégagement de cet édifice remarquable. Les membres du Comité central sont venus plusieurs fois à Anvers pour étudier la chose sur place, et une solution interviendra sans doute à bref délai.

Pour la restauration, on a été d'avis qu'il y avait lieu d'en faire le moins possible; de simples travaux sans conséquence ont été autorisés à titre, pourrait-on dire, d'échantillon. Car en général les bâtiments sont dans un état de conservation parfaite, revêtus d'une patine admirable, et il serait à craindre que des restaurations trop apparentes ne nuisent à l'effet général, et par enchaînement n'arrivent à provoquer une transformation complète. Mais il existe encore un projet plus important. La ville d'Anvers voudrait dégager le monument et tracer une nouvelle rue aboutissant au quai.

Comme vous le savez, les bâtiments du « Vleeschhuis », édifiés d'après les plans de l'architecte Herman de Waghemaker le Vieux, ont été terminés en 1501. Ils ont été construits au milieu d'une agglomération de maisons peu importantes, bordant des rues étroites. Pour gagner de la place, la façade occidentale a été portée au moyen d'une arche au-dessus de l'ancien quai, jusqu'au bord du fossé du Bourg. De l'autre côté de ce fossé fort étroit, s'élevait le mur de l'enceinte, couronné d'une foule de constructions parasites.

Il est clair que l'architecte, dans l'élaboration de ses plans, a dû tenir compte de la disposition des lieux ; l'étude des caractères architectoniques de l'édifice le prouve à l'évidence. En effet, on devra constater qu'une grande simplicité, une sévérité de lignes fort apparente, ont été employées pour toute la partie supérieure de la façade, pour le fronton principal, pour les tours si élégantes. Il est clair que cette partie de l'édifice était destinée à être vue de loin, au-dessus des toits des constructions avoisinantes. Par contre, dans les parties basses, qui se trouvaient à proximité du spectateur et à portée immédiate de sa vue, dans les meneaux des fenêtres, dans les encadrements des portes, sur les contreforts, l'architecte a prodigué une ornementation beaucoup plus riche. Les documents de l'époque attestent encore que, peu après la construction de l'édifice, les bouchers achetaient des maisons voisines pour les reconstruire en un style approprié à celui de leurs halles, preuve évidente qu'ils songeaient non à les isoler, mais à leur donner un cadre digne d'elles.

On veut maintenant tracer une rue qui partirait de la façade occidentale pour aboutir au quai, en face du Musée du Steen. Ni au point de vue de l'utilité, ni à celui du pittoresque, ni à celui des véritables traditions artistiques, cette nouvelle voie ne serait justifiable.

En effet, cette rue, d'une longueur insignifiante, serait parallèle à deux autres existant à quelques pas de là ; celles-ci suffisent amplement à assurer la circulation très réduite d'un quartier sans mouvement ni passage actif.

Le spectateur, l'étranger, qui voudrait jouir du pittoresque créé par la nouvelle rue, devrait, d'une part, spécialement

se rendre dans le quartier de la Boucherie et de là il pourrait apercevoir le Steen avec ses ajoutes malheureuses ; en sens inverse, il pourrait gagner la plate-forme étroite qui s'étend devant ce Musée et de là il réussirait, il est vrai, de découvrir la Boucherie, mais celle-ci ne lui apparaîtrait qu'encadrée par les deux cubes de maçonnerie, hauts de 16 à 17 mètres, qui s'élèveront à front de quai aux deux coins de la nouvelle artère.

On ne pourra donc faire valoir ni l'utilité, ni le pittoresque en faveur du projet actuellement en discussion.

Qu'on démolisse les bâtiments modernes, qui des deux côtés flanquent la façade principale, soit. Qu'on dégage celle-ci ; nous l'admettons. Mais qu'on ne donne pas à l'emplacement nouveau à créer une largeur plus grande que celle de l'ancien fossé ; on rétablira ainsi les conditions topographiques exactes dont l'architecte a dû tenir compte lors de la construction.

Du reste, ce dégagement des monuments du moyen âge est en général contraire aux principes constitutifs qui présidaient aux styles employés à cette époque.

C'est cette même idée qu'exposait si justement dans une récente étude, M. Henri Chabeuf. Appréciant des opinions émises par Taine, il écrivait : « Cette théorie du vide autour des édifices n'est pas nouvelle, mais je ne la crois pas plus vraie pour cela. D'abord, l'argument tiré de l'art antique n'est pas péremptoire, les Grecs et les Romains n'avaient nullement pour les grands espaces le goût que leur attribue l'auteur. Le forum romain n'était pas la place immense que nous imaginons, et dans celui de Trajan, la fameuse colonne à la spirale de marbre sculpté, se dressait dans un atrium

beaucoup plus exigü que la place Vendôme, à Paris. C'est l'école classique des dernières années du xvi^e siècle, qui a inauguré le système des grands vides en architecture, et la place dont le Bernin a jeté l'ellipse à quadruple colonnade au-devant de Saint-Pierre de Rome, est le type le plus réussi d'un genre nouveau que l'on peut louer ou blâmer, mais qui est en tout cas une conception étrangère à l'art antérieur. Pour ce qui est des cathédrales gothiques, leur structure, tout à l'échelle humaine, exige qu'elles demeurent en contact avec l'homme. Et ici la loi morale est d'accord avec la loi géométrique. Et si ces lois sont vraies pour les édifices religieux, elles ne le sont pas moins pour les constructions civiles conçues dans le même style. »

Montalembert l'a très justement précisé : « L'isolement est funeste aux admirables édifices du moyen âge ; ils ne sont pas faits pour le désert, comme les pyramides, mais pour planer au-dessus des habitations humaines serrées à leurs pieds. »

Mais au tracé de la nouvelle rue il existe encore un inconvénient. Entre la Boucherie et le quai s'élevait un ensemble de constructions que l'on désignait sous l'ancienne enseigne du « Gans ». C'étaient autour d'une succession de cours, des bâtiments appartenant à toutes les époques, dans la construction desquels on relevait des parties en style ogival, d'autres en style renaissance et d'autres encore, il faut l'avouer, sans aucun style. Mais, au dire des artistes qui s'opposèrent énergiquement à leur disparition, l'ensemble formait un motif d'une coloration des plus harmonieuse, dans lequel pouvaient se discerner de nombreux détails, dignes de fixer le pinceau. La disparition des ajoutes mo-

dernes et une habile restauration auraient pu donner à ces derniers restes du vieil Anvers une indéniable valeur archéologique. Mais ce bien était la propriété d'un particulier, et en quelques jours tous ces bâtiments sont tombés sous la pioche des démolisseurs.

Toutefois, la limite extérieure de cette propriété était formée par l'ancien mur du bourg d'Anvers. Ce rare vestige de la première enceinte de la ville primitive date de diverses époques. La base, d'une épaisseur de près de deux mètres, fut construite en pierres de Tournai probablement au x^e siècle. Plus haut se superposent diverses parties formées de pierres blanches ou de briques, qui ont été ajoutées au cours des siècles, toujours avant le xv^e. A la veille de la démolition, quand on a évacué les magasins du « Gans » et quand, déjouant une consigne féroce, nous avons réussi à pénétrer dans ces bâtiments déserts, nous avons pu constater avec une joyeuse surprise que la partie supérieure de deux des tours existait encore. Une courtine les joignait et l'une de ces tours, en parfait état de conservation, était encore couverte de son toit conique et doublée de son chemin de ronde entièrement intact. Hélas, ces restes précieux de l'architecture militaire médiévale ont eu le sort des bâtiments dans lesquels ils étaient encastrés ; ils ont été brutalement anéantis. Aujourd'hui n'existe plus que le mur d'une hauteur d'environ trois mètres. Il est évident qu'au point de vue du pittoresque, il n'offre plus grand intérêt. Si on le veut, c'est un fruste amas de pierres, dans lesquelles les voisins, au gré de leurs nécessités, ont ménagé des escaliers, des armoires ou d'autres dégagements. Mais au point de vue historique ces restes ont une valeur immense. Ce sont les derniers et

incontestables vestiges du bourg primitif, berceau de la ville d'Anvers ; ils ont été témoins de tous les événements heureux et malheureux, qui pendant quatre siècles se sont déroulés dans la capitale du Marquisat du Saint-Empire ; enfin ils persistent comme un suprême témoignage d'origine, pour rappeler à tous les débuts modestes de cette cité superbe qui s'étend orgueilleusement au loin. Faut-il condamner aussi à la destruction cet ancien rempart ? Au Comité central à se prononcer à ce sujet.

Toutefois ici surgit une question intéressante. A qui appartient l'ancienne enceinte ? Il nous semble, qu'en étudiant les sources historiques on devrait certainement pouvoir établir sur ce point le droit de propriété de la ville, à laquelle elle aurait été cédée par nos anciens ducs de Brabant. C'est à rechercher. Mais même s'il était prouvé que le mur appartenait aux riverains, ne pourrions-nous pas intervenir auprès des particuliers pour les empêcher de détruire un monument digne d'être conservé ? La question n'est pas nouvelle. Et déjà, lors du Congrès international d'Archéologie qui tint ses assises à Anvers en 1866, ce point important fut débattu. Vous connaissez sans doute le travail important que présenta sur ce sujet avec une rare compétence, notre confrère M. le président Schuermans : « Il n'est pas douteux, écrivait-il, que le droit de réglementer cette matière appartient au législateur et même au pouvoir communal ». Puis, développant sa pensée, il ajoutait aussi : « Ici encore, du reste, pour ne pas rendre trop onéreuses aux particuliers, ce qui serait une injustice, les restrictions opposées à l'usage de leurs propriétés, le Gouvernement aurait une action bien plus directe, en intervenant par voie de subsides conditionnels ou même

d'acquisition, voire même d'expropriation, comme cela a été reconnu à propos des arènes de Nismes, dont une partie était, on ne sait en quel temps, entrée dans le domaine privé, et qu'un procès en expropriation, plus équitable qu'une revendication, en a fait sortir. »

Il nous semble que cette question mériterait d'être étudiée sur toutes ses faces ; car en bien des circonstances, une intervention opportune ne pourrait que produire les résultats les plus heureux.

Ce droit de protection dévolu à la Commission des monuments serait fort important et son exercice pourrait plus d'une fois sauver de la destruction ou d'une restauration maladroite des monuments dignes de conservation.

N'avons-nous pas vu mettre récemment en vente à Anvers la belle tour qui porte le nom de tour Van Straelen. Construite entre les années 1550 et 1560 aux frais d'un marchand étranger établi à Anvers, Fernando de Bernuy, elle fut complétée et achevée après 1565 par son nouveau propriétaire, l'infortuné bourgmestre, Antoine Van Straelen. Ce monument, conservé intact tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, où se remarquent encore de fort intéressantes boiseries sculptées, offre un intérêt considérable pour l'histoire de l'architecture dans nos provinces, attendu qu'il peut servir à indiquer d'une façon précise le moment où nos architectes ont abandonné les principes de l'art ogival, pour adopter ceux de la renaissance classique. La base de la tour et ses divers étages inférieurs, les ornements de l'encadrement de la porte d'entrée, sont conçus en un style gothique dans lequel se remarque déjà l'influence du plein cintre classique, tandis que l'étage supérieur, la toiture avec sa girouette aux

motifs héraldiques et l'aménagement intérieur, sont franchement conçus en renaissance.

Ce monument appartenait à un particulier ; il a couru les risques d'enchères publiques ; heureusement des acheteurs intelligents ont promis de le conserver sans y apporter des modifications quelconques.

Cette intervention que nous voudrions au besoin voir se produire chez des particuliers, nous devrions quelquefois plus efficacement la faire sentir au profit de monuments classés. Dans ce cas se trouve la tour de l'église Saint-Charles, qui forme un des spécimens les plus remarquables de ce genre de constructions édifiés en style renaissance. Construite entre les années 1614 et 1621, sur les plans du père François d'Aiguillon, elle a heureusement échappé au terrible incendie de 1718. C'est à ce monument que des réparations urgentes étaient nécessaires. On les a exécutées d'une façon déplorable. Tous les ornements ou les détails d'architecture un peu délabrés ont été consolidés au moyen de fortes armatures en fer, bien apparentes, et ce qui pis est, toute la partie inférieure de la tour jusqu'au second étage a été à grands coups de brosse revêtue d'un enduit bien uniforme, d'une couleur grise noire des plus tristes. Et ce, quand de l'autre côté du temple, on pouvait prendre pour modèle la riche façade en pierres apparentes.

Dans un de nos précédents rapports nous vous parlions de la si gracieuse chapelle Saint-Nicolas que la puissante corporation des merciers fit édifier au commencement du xv^e siècle d'après les plans, croit-on, de l'architecte Pierre Appelmans. Nous vous avons exposé le triste état dans lequel se trouvait ce bijou architectural, transformé en dépôt

de linoleum, nous vous avons narré nos recherches dans les combles de l'édifice pour sauver les restes mutilés du mobilier sacré, abandonnés au milieu d'un monceau de débris sans nom. Grâce à nos communes démarches, la chapelle avait été évacuée et des négociations étaient entreprises entre le Ministre compétent et l'administration des hospices, propriétaire du bâtiment, pour y installer le dépôt des archives de l'État. C'eût été le salut de la chapelle. Mais ces négociations viennent d'être brusquement rompues et l'administration des hospices s'est empressée d'autoriser le retour de son ancien locataire, suivi de tout son stock de linoleum. Et pour que l'édifice fut digne de le recevoir, on en a fait rapidement la toilette. Le petit porche renaissance a été recouvert d'un plâtre bien épais, sans oublier d'en revêtir en même temps les médaillons si finement sculptés qui l'ornent; les anciens petits carreaux sertis de plombs vétustes garnissant les baies ogivales, ont été remplacés par de grandes vitres bien claires. Messieurs, si vous n'intervenez pas promptement, la liste des actes de vandalisme si longue déjà pour Anvers s'enrichira d'une page nouvelle.

Ailleurs encore, à la Grand'Place, l'administration communale est devenue propriétaire d'une maison portant autrefois pour enseigne *de Mouwe*. C'était le siège de l'ancienne corporation des tonneliers, dont les insignes étaient sculptés sur divers cartouches ornant la façade. Deux dates pouvaient s'y lire, celle de 1579 indiquant la reconstruction après l'incendie provoqué par les sanglantes journées de la furie espagnole et celle de 1628, placée lors d'une restauration postérieure. Le bâtiment était encore en parfait état; il suffisait de rétablir l'ordonnance des fenêtres et de compléter

le fronton. C'était trop peu. On a procédé à une démolition complète. Aujourd'hui s'élève en cet endroit une construction nouvelle, édifiée, nous devons l'avouer, de façon heureuse par un architecte de talent, mais néanmoins notre ville compte un vieil édifice de moins qui aurait mérité d'être conservé, ne fût-ce qu'en considération des souvenirs historiques qui y étaient attachés.

Mais, Messieurs, il est temps que nous arrêtions ici ce rapport trop long déjà. Permettez-nous, en terminant, de formuler un vœu.

L'administration communale, la députation permanente, les autorités des diverses communes de la province, se font un devoir de nous soumettre leurs plans et projets de construction ou de restauration. Nous les examinons consciencieusement et émettons un avis motivé, arrêté après discussion approfondie. Puis, nous faisons parvenir tout le dossier au Comité central. Celui-ci, à son tour, se prononce. Mais le plus souvent la décision prise ne nous est pas connue. N'y aurait-il pas moyen de nous en faire part? Si nos observations sont approuvées, nous serons toujours flattés d'être en communauté d'idées avec nos confrères du Comité central; dans le cas contraire, nous ne pourrions que nous instruire en prenant connaissance des motifs qui ont décidé ces mêmes confrères à émettre un avis opposé au nôtre.

Puis, dans bien des cas, la communication de la décision finale nous éviterait des situations parfois embarrassantes, dans lesquelles nous nous trouvons inévitablement, quand les intéressés viennent nous consulter ou nous parler de projets qu'ils nous avaient soumis en premier ressort.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Donnet, nous vous remercions et nous vous félicitons pour votre beau rapport, rempli de choses extrêmement intéressantes. Il n'a qu'un défaut, vous l'avez dit vous-même : c'est d'avoir dépassé le quart-d'heure réglementaire.

Vous avez parlé de deux points très intéressants : des inventaires, dont il sera question au 5^o de l'ordre du jour et, ensuite, du massacre de la tour de l'église Saint-Charles, un monument qui est, comme vous le dites fort bien, l'un des spécimens les plus remarquables de ce genre de constructions. Lorsque nous avons appris que l'on tentait de détruire la tour de telle façon, nous avons envoyé une délégation qui a émis son avis à ce sujet, avis très catégorique, que nous avons signalé à M. le Ministre de la Justice. Le projet consistait à détruire en quelque sorte une façade extrêmement importante du monument, sans que personne, ni Ministre, ni Comité provincial, ni Comité central, eût été pressenti. Il y a là un véritable abus.

Quant au vœu que vous avez émis en terminant, c'est à examiner ; nous ne demandons pas mieux, évidemment, que vous soyez avertis chaque fois que nous sommes de votre avis ou même d'un avis différent. Seulement, il peut se présenter des cas où cela peut offrir des inconvénients, notamment celui-ci : *quid*, si notre avis n'est pas suivi ? Les autorités supérieures veulent bien se rallier à notre opinion, mais elles n'y sont pas contraintes.

La parole est à M. le rapporteur du Brabant.

PROVINCE DE BRABANT.

M. DUMORTIER, en remplacement de M. DESTRÉE, *rappor-*
teur :

Messieurs,

En conformité de l'art. 64 de votre règlement organique, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les travaux du Comité des correspondants du Brabant pendant l'année 1901-1902.

Ainsi que nous l'avons constaté déjà les années précédentes, notre Comité cherche à rendre chaque jour plus efficace la mission de surveillance et de direction que la vigilance du Gouvernement a si heureusement confiée à la Commission royale des monuments. Dans toutes les décisions que nous avons été appelés à prendre, dans tous les avis que nous avons eu à émettre, nous ne nous sommes préoccupés que d'assurer le maintien du patrimoine artistique du pays.

C'est cette préoccupation si légitime qui nous fait ardemment désirer que les restaurations ne soient jamais de néfastes reconstructions. Les monuments que les siècles nous ont légués et que mine l'inlassable action du temps ne doivent subir que les plus indispensables réfections. Ils tiennent de leur âge un charme que des mains sacrilèges trop hardies leur arracheraient. Les siècles leur ont donné une chaude patine qui dit leur histoire, leur vie, car ces

grands êtres de pierre vivent à côté des générations humaines fuyantes et rapides et en expriment en quelque sorte la philosophie.

Le souci de les conserver tous nous a poussés à vous proposer de classer un certain nombre d'édifices parmi les monuments. Ce classement donne la conscience de la valeur artistique de ces constructions aux administrations publiques qui en ont la garde et étend les bienfaits de votre tutelle éclairée. C'est ainsi que nous avons attiré votre attention sur l'intérêt qui s'attache à l'église du hameau de Rhode-Sainte-Brice sous Meysse. La multiplicité et la disposition des toitures de chacune de ces parties, remontant à des époques très différentes de notre histoire, lui donnent un aspect caractéristique et original qui justifie à notre sens son classement parmi les monuments de la troisième classe.

Il en est de même de l'église de Nosseghem, qui, bien que dénaturée par de malencontreuses transformations opérées au xviii^e siècle, a conservé des restes importants de la construction primitive, lesquels sont d'un dessin architectural fort simple mais de belles proportions.

L'église de Wesembeek présente également des parties qui offrent un sérieux intérêt. Le chœur, dont l'extrémité forme la moitié d'un pentagone, appartient, en effet, à la dernière période de l'art gothique.

Les murs de l'édifice, renforcés de contreforts, ont leurs parements extérieurs bien dressés et appareillés en pierre de Dieghem, tandis que les quatre fenêtres qui subsistent sur les six baies anciennes, ont été garnies de meneaux refaits il y a quelque vingt-cinq ans et fort maladroitement dessinés.

Les désastres accumulés dans les réfections entreprises vers cette époque sont, du reste, fort grands ; les édifices anciens étaient mal étudiés et peu connus, et les architectes appelés à restaurer et à agrandir les églises, se mettaient au travail avec la superbe assurance que fait naître l'inconscience des difficultés. Un aussi grave reproche ne peut plus être adressé aux restaurateurs d'aujourd'hui. Entreprises dans le seul but de sauver les édifices qui s'effritent sous l'irrésistible morsure du temps, ces restaurations sont généralement bien étudiées et ne reçoivent votre approbation que si elles respectent complètement l'admirable harmonie des monuments du passé.

Mais un projet bien étudié n'assure pas nécessairement une exécution parfaite.

Les questions artistiques les plus délicates peuvent surgir à tous les moments dans la restauration des édifices anciens, sans qu'il ait été possible de les prévoir au début des travaux. Or, l'auteur du projet se défend difficilement contre les exigences et les fantaisies d'un client et est ainsi quelquefois entraîné à prendre des décisions néfastes que l'intervention des services techniques provinciaux tente le plus souvent seule de prévenir. Il faut savoir reconnaître que la surveillance qui s'exerce au cours des plus délicats ouvrages architecturaux est aujourd'hui encore insuffisante.

Profitions de nos confraternelles et annuelles réunions pour souhaiter que la Commission royale des monuments recherche le moyen d'assurer un contrôle artistique effectif sur les travaux entrepris à nos monuments les plus importants.

Vos délégués font actuellement déjà quelques visites sur

les chantiers, mais ces visites, pour avoir des effets réellement utiles, devraient être plus fréquentes. Peut-être pourriez-vous recourir à vos représentants régionaux pour étendre sur des travaux délicats d'art la surveillance autorisée d'hommes compétents. Néanmoins les progrès sont manifestes dans les travaux de restauration ; mais dans les constructions nouvelles on découvre trop rarement des créations empreintes d'une réelle et saine originalité.

Pour atteindre ce but, il faut inspirer aux jeunes architectes le souci constant de leur personnalité artistique d'une individualité intangible. Qu'ils craignent, après avoir puisé chez les maîtres les principes nécessaires de la science, de se borner à imiter ces maîtres, à s'enrégimenter dans leurs écoles. Ils ne connaîtront pas comme d'autres les affres du doute sur la valeur de leurs productions ; ils auront la satisfaction sûre et paisible de réussir rapidement, mais ils ne pourront jamais aspirer aux triomphes que procure seule l'audace enivrante d'être le créateur d'une nouvelle expression d'art.

Les maîtres, dans la maturité de leur âge, souhaitent ardemment ce renouveau. Ils y puiseraient la sécurité de voir leur œuvre que des imitations serviles diminueraient confiée à d'habiles continuateurs, qu'ils attendent et qu'ils espèrent. Car les élèves seulement consciencieux ne créent pas une œuvre ; ils la fabriquent, cherchant leurs inspirations dans des modèles stéréotypés qui affaiblissent le monument imité presque autant qu'ils réduisent la valeur du nouvel édifice.

Pour obtenir cette originalité si souhaitable, il n'est pas nécessaire de recourir à des complications d'ornementation

qui font sourire et paraissent un constant démenti aux principes de construction qui « contentent l'intelligence par des promesses d'éternité ».

Pendant toute l'année 1901-1902, notre Comité s'est occupé avec activité de la rédaction d'un inventaire complet des objets d'art épars dans la province. Toutes les églises des communes de l'arrondissement de Bruxelles ont été minutieusement visitées et nous sommes en mesure, pour cet arrondissement, de publier un relevé complet de toutes les richesses artistiques échappées aux effroyables ravages des guerres civiles et des invasions.

Dans le but d'augmenter l'intérêt de cette publication et d'en faire un recueil que consulteraient avec intérêt les artistes et les archéologues, nous avons l'intention d'y introduire des reproductions phototypiques des objets les plus intéressants, soit au seul point de vue de l'histoire de l'art, soit à celui de la valeur artistique propre des créations des maîtres anciens.

Dans la réunion à laquelle vous avez convié vos délégués provinciaux, ce complément graphique du catalogue des objets d'art a été unanimement approuvé et n'a suscité d'objections qu'en ce qui concerne la dépense qu'entraînerait l'impression d'une publication enrichie de dessins ou de phototypies. Cette préoccupation est fort légitime, mais avec quelque persévérance on parvient toujours à vaincre la résistance des pouvoirs publics, qui finiront tous par consentir aux légers sacrifices qu'on leur demande en présence du résultat à attendre.

Notre Comité ne rencontre du reste pas cette difficulté ; car la province de Brabant met généreusement à sa dispo-

sition un crédit annuel suffisant pour assurer l'impression d'un inventaire illustré de reproductions des meilleures œuvres de nos maîtres d'antan.

Avec la connaissance complète des chefs-d'œuvre créés par nos ouvriers illustres, naîtra peut-être chez quelques artistes la compréhension de l'art que réclament les temples saints, imprégnés de silence et de paix. Cette compréhension fait actuellement tout à fait défaut et les sculptures modernes notamment, qu'il est bien difficile de qualifier du nom pompeux d'objets d'art, ne paraissent avoir d'autre rôle que de servir à rehausser l'éclat de nos trop rares statues anciennes, figurant des saints vénérés, qui éclairent les voûtes assombries « de leur immobilité rayonnante ».

Le respect que méritent les objets anciens n'a pas empêché de malheureuses restaurations. N'a-t-on pas vu de trop habiles praticiens détruire par leur imbécile intervention les précieuses reliques artistiques du passé : ajouter à des boiseries animées par le ciseau d'un maître sculpteur des appliques ridicules, repeindre des tableaux qui ne réclamaient qu'un simple nettoyage, pousser l'audace de leur naïve outrecuidance jusqu'à corser les tons fondus et savamment dégradés des maîtres.

Si les commissions comme les nôtres n'ont pas le pouvoir de faire naître des artistes, il leur est aisé de s'opposer à des restaurations maladroités, quelquefois criminelles, des objets d'art existants. La mesure que nous avons préconisée et qui a reçu votre pleine approbation, de joindre à toute demande de restauration d'objets d'art la photographie de cet objet, paraît notamment de nature à mettre obstacle à l'exploitation

industrielle qui se cache si souvent derrière l'œuvre des restaurateurs.

La photographie obligera ces derniers à se tenir dans les limites d'un travail strictement nécessaire, empêchera les modifications dangereuses qui détruisent le caractère d'une œuvre. En présence de ce témoin incorruptible, les restaurateurs seront plus soigneux et plus patients.

Les efforts que nous faisons pour maintenir intact le trésor artistique de la Belgique ne devraient-ils pas s'étendre à la défense de ses beautés naturelles ?

L'initiative privée a bien créé quelques utiles organismes destinés à s'opposer aux ravages inconsidérés que sèment l'art de l'ingénieur et l'esprit d'industrialisme, mais ces sociétés sont prévenues tardivement et leur intervention se résume trop souvent en des plaintes malheureusement inutiles devant le fait accompli.

La Commission des monuments et ses correspondants provinciaux paraissent particulièrement bien placés pour permettre aux pouvoirs publics de s'entourer d'avis d'hommes compétents avant d'autoriser ou d'entreprendre des travaux qui entraînent la disparition souvent sans nécessité absolue, de vallons discrets, de sources moussues, de drèves séculaires, dont le charme pénétrant donne des impressions d'art, peut-on dire aussi vives que les plus purs chefs-d'œuvre humains. Il s'y ajoute même une douceur émue que le paysage familier fait naître par une sorte d'évocation de l'âme de la terre natale. Et c'est mal aimer son pays que de laisser inutilement détruire les chênes de ses bois, les ormes de ses routes, les fleurs de ses prés, qui sont bien aussi un peu ses enfants.

M. LE PRÉSIDENT. — Comme toujours, le rapport de M. Destree est extrêmement bien fait.

Permettez-moi, Monsieur Dumortier, de vous dire un mot en ce qui concerne la surveillance des travaux. Nous avons été d'accord avec le Ministre, et nous avons même été beaucoup plus loin que précédemment dans cette voie-là, comme vous l'avez, du reste, reconnu vous-même. Ainsi, l'année dernière, la Commission, — on vous l'a dit dans le rapport, — a fait 121 visites et, plus d'une fois, beaucoup d'entre vous le savent, nous avons chargé des membres correspondants d'aller voir l'exécution des travaux. Seulement, il ne faut pas oublier que les membres de la Commission centrale, comme d'ailleurs les membres correspondants, sont des hommes très occupés, qui ne peuvent être absorbés exclusivement par ces inspections.

Au sujet des inventaires futurs, si vous voulez bien me le permettre, je dirai deux mots : vous avez pu remarquer, Messieurs, dans le rapport que M. Dumortier vient de vous lire pour M. Destree, qu'une surveillance des travaux se fait en Brabant témoignant de l'influence très grande que peut avoir un Comité lorsqu'il le veut bien et lorsqu'il se trouve en possession d'une idée pratique. Ces Messieurs ont émis cette autre idée d'exiger dorénavant, soit pour les objets d'art, soit pour les monuments, d'avoir dans le dossier une photographie. Nous avons fait une proposition en ce sens par la circulaire qui a été envoyée dernièrement et dont beaucoup de journaux ont donné la reproduction. C'est une innovation dont l'idée appartient au Comité provincial du Brabant ; nous l'en félicitons, en signalant ce fait comme un exemple à suivre par les autres Comités.

Maintenant, je devrais donner la parole au rapporteur de la Flandre occidentale, qui n'est pas parmi nous. Ces Messieurs du Comité auraient bien pu nous envoyer un secrétaire-adjoint si le titulaire effectif était empêché. On s'est borné à nous envoyer le rapport de M. van Ruymbeke ; par ce fait même, le rapport ne sera pas discuté. Je vous propose purement et simplement de l'insérer à sa place dans notre *Bulletin*, sans le lire à l'assemblée, afin que cela serve d'exemple, pour l'avenir, aux autres Comités. (*Adhésion.*)

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Messieurs,

Si pendant l'année qui vient de finir, notre Comité n'a pas eu à s'occuper de travaux aussi importants que ceux des autres années, nous ne croyons cependant pas que le nombre d'affaires soumises à l'approbation et à l'étude des membres correspondants de notre province, ait diminué.

Félicitons-nous en, car c'est une preuve que nos efforts ne sont pas inutiles et que le revirement de l'opinion publique vers le bon goût se dessine de plus en plus.

Ce sont les restaurations qui occupent toujours la première place dans les travaux du Comité.

Parmi celles-ci, il convient de citer celles de la Porte des Baudets à Bruges, des Petites Halles de Courtrai, du triforium de l'église Notre-Dame à Bruges, des tours des églises de Moere et de Poperinghe, des églises de Rumbeke, Rams cappelle, Lampernisse, Zande, Loere, Leysele, Notre-Dame à Courtrai et, enfin, la restauration du jubé et du tabernacle de l'église Saint-Nicolas, à Dixmude.

Ce dernier travail, qui est encore à l'état de projet, mérite une mention toute spéciale.

Le jubé, construit en 1567 par Jean Bertet, est un véritable chef-d'œuvre de décoration architecturale et florale, et compte certainement parmi les plus beaux spécimens connus.

Il fut garni à l'origine de 49 statues, posées dans autant de niches à baldaquin, réparties sur les quatre faces.

Il n'en reste malheureusement plus que 24, recouvertes de nombreuses couches de chaux, sous lesquelles on trouve une polychromie des plus riches et des plus brillantes.

Les statues sont d'époques différentes. Un de nos membres rapporteurs, envoyé à Dixmude, a découvert sur l'une d'elles le nom d'Urbain Taillebert (1600), et celui de Wouter van Volmerbeke, en caractères gothiques, sur une Sainte-Barbe; d'autres sont considérées comme contemporaines du jubé, œuvres peut-être de Jean Bertet ou de Jean Bottelgier, qui contribuèrent à son exécution.

Le tabernacle est une œuvre de marbrerie du style de la renaissance, orné de sculptures et de 24 statues. Il est en très mauvais état de conservation et sa restauration équivaldrait à une reconstruction totale.

Les statues, très gravement mutilées, sont en albâtre; de quelques-unes il ne reste plus que d'insignifiants fragments.

Aussi, notre Comité a estimé qu'il serait utile que les travaux de restauration soient soumis à la surveillance du membre rapporteur.

S'il nous est permis de nous réjouir le plus souvent d'heureux projets de restauration, il nous est parfois pénible de devoir constater que certaines administrations, dans un but louable, nous le voulons bien, sacrifient l'art et commettent ainsi de véritables actes de vandalisme.

Il en est ainsi de l'administration fabricienne de Notre-Dame, à Courtrai, qui, dans le but d'agrandir l'espace réservé aux fidèles, a réussi, contrairement à l'avis de la majorité des membres de notre Commission, à obtenir

de l'Autorité supérieure le dépouillement des marbres du transept et des deux premières travées du chœur.

Ce travail est actuellement terminé.

Il avait été entendu que, pour ne pas isoler le maître-autel, on maintiendrait le revêtement en marbre autour du sanctuaire et qu'on grouperait dans celui-ci les divers objets d'ameublement en style renaissance : stalles, lutrins, clôture, que possède l'église et qui méritent d'être conservés.

Au lieu de cela, la fabrique décide l'enlèvement de tous les marbres du sanctuaire. Ce n'est pas tout. Il paraît que l'on vise maintenant aussi l'enlèvement des marbres de revêtement du maître-autel, des trois autels des absides et des lambris qui les relient.

A l'origine, la fabrique n'invoquait que des motifs d'utilité pratique ; aujourd'hui qu'elle a obtenu satisfaction sur ce point, elle formule de nouvelles exigences, qui seront suivies d'autres.

Nous osons espérer que la Commission royale s'opposera à ce projet et qu'elle refusera toute concession nouvelle à la fabrique.

Cette administration témoigne, d'autre part, du peu de souci qu'elle prend des choses de l'art et de la conservation du monument, en négligeant les soins à donner à divers tableaux remarquables, notamment au chef-d'œuvre de Van Dyck, et en proposant un système inadmissible au point de vue archéologique, pour consolider les voûtes du chœur.

L'ameublement des églises de Wervicq, Marke, Hoogstaede, Slype, Waermaerde et Westvleteren et le placement où la restauration de vitraux dans trois églises de notre

province, ont donné lieu à d'intéressants travaux de nos membres.

Le projet des nouvelles peintures murales de l'église d'Iseghem et la restauration des anciennes peintures murales de l'église Notre-Dame, à Bruges, et de quelques tableaux, ont également fait l'objet d'études très approfondies.

Enfin, Messieurs, la Commission royale a bien voulu décider le classement de divers monuments dont nous ne citerons que la Porte des Baudets à Bruges, les églises de Wulveringham, Zande, Zandvoorde, Houcke, Mannekensvere et Ramscappelle, et bien que notre Comité ait exprimé l'avis qu'en multipliant l'inscription sur la liste des monuments, on diminuait la valeur de la classification, diverses constructions appartenant à des particuliers ont été inscrites sur la liste des édifices privés dont la conservation mérite d'être assurée.

La parole est maintenant à M. le rapporteur de la Flandre orientale.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

M. ADOLF DE CEULENEER, *rapporteur* :

Messieurs,

Depuis le rapport dont j'ai eu l'honneur de vous donner lecture à l'assemblée générale de l'an dernier, aucune modification ne s'est produite dans la composition du Comité. Malgré nos instances réitérées, il n'a pas été pourvu au remplacement de deux de nos membres, alors que ces places sont vacantes depuis plusieurs années. Comme il arrive à plus d'un collègue d'être empêché d'assister régulièrement à nos réunions, le nombre restreint de nos membres fait que bien des fois les assistants aux séances sont à peine en nombre suffisant pour pouvoir délibérer d'une manière efficace.

Depuis le mois d'octobre dernier, le Comité a tenu dix séances. Il n'a été appelé à émettre son avis que sur deux points, de bien minime importance, relatifs au mobilier des églises.

La fabrique de l'église de Vosselaere demandait l'autorisation d'aliéner quelques vingt-huit chandeliers du xix^e siècle n'ayant pas la moindre valeur artistique. Celle de l'église de Munezwalm désirait remplacer un banc de communion qui datait du xviii^e siècle. Le Comité a émis l'avis qu'il était préférable de le restaurer, vu qu'il n'était pas dénué d'un certain caractère artistique.

D'un autre côté, le Comité a été invité par la Commission centrale à déléguer un de ses membres pour examiner si l'on pouvait autoriser la réception de nouveaux autels établis dans diverses églises de village. Notre Comité a pu ainsi proposer la réception de trois autels nouveaux de l'église de Semmerzacke, de deux de celle de Petit-Sinay et des nouveaux maître-autels des églises de Ressegem et de Letterhautem.

Comme les années précédentes, le Comité a usé de la part d'initiative qui lui est reconnue pour appeler l'attention des pouvoirs compétents sur des points qui lui paraissaient présenter quelque intérêt archéologique pour les monuments de notre province. C'est ainsi que nous avons adressé à la Commission centrale un rapport sur l'état du manoir de Voorde et sur les travaux de réparation absolument indispensables effectués par le propriétaire de ces intéressants débris de ferme fortifiée du xvi^e siècle. J'ai, du reste, déjà eu l'occasion d'insister sur leur valeur archéologique dans mes rapports de 1900 et de 1901.

Dans une de nos dernières séances, un de nos membres nous a fait part d'un projet de restauration du de Craeyer de l'église de Borsbeke. Je ne sache point qu'une décision quelconque soit intervenue à ce sujet; mais le Comité estime qu'on ne saurait prendre assez de précautions lorsqu'il s'agit de toucher à des tableaux ayant une valeur artistique véritable, comme c'est le cas ici.

Nous nous sommes adressés aussi à la Commission centrale pour lui signaler l'abus qui s'était produit par rapport à la Koeienpoort de Ninove.

Le Département des chemins de fer, postes et télégraphes

avait cherché à embellir cette construction en la faisant servir de support à un poteau téléphonique. Nous avons cru bien faire en proposant que dans la suite on ne couronne plus nos monuments de ce complément tout moderne, qui ne paraît aucunement indispensable à l'effet artistique qu'ils peuvent produire.

Nous avons aussi prié la Commission royale de chercher les moyens qui auraient pour résultat que le caractère archéologique de l'ancienne tour de Saint-Martin, de Renaix, ne fût point détérioré par les changements que le propriétaire actuel se proposait de faire subir à ce monument. Il avait, en effet, l'intention d'établir dans cette tour un café et de remplacer la flèche par un belvédère, du haut duquel on aurait pu contempler le panorama de la jolie cité renaisienne. On le voit, la race des Vandales, que déjà en 1859 l'illustre Montalembert poursuivait de ses sarcasmes et de ses invectives, n'est pas près de s'éteindre en Belgique, pas plus que dans les autres pays.

D'un autre côté, nous nous sommes adressés au collègue échevinal de la ville de Gand pour demander que l'Hôtel de la Banque nationale, que l'on se propose de construire à côté du Geeraards Duivelsteen et en face de l'entrée latérale de Saint-Bavon, ait un caractère architectural qui ne contraste pas trop avec le style de ces deux édifices.

L'administration de la ville de Gand avait fait entourer la cathédrale et la partie finalement dégagée de l'église Saint-Nicolas d'une pelouse qui s'étendait jusqu'aux murs de ces édifices religieux. Nous avons cru devoir rappeler au Collège, qu'afin de préserver les murs de toute infiltration et de toute humidité, il était nécessaire d'établir entre les

murs et le gazon un accotement en pierres d'au moins 50 centimètres de largeur.

Comme les années précédentes, les membres du Comité ont été invités à maintes reprises à se joindre aux délégués de la Commission royale pour les inspections que ceux-ci venaient faire dans la Flandre orientale.

C'est ainsi qu'un de nos collègues a pris part à l'examen de la restauration de la remarquable église de Sainte-Walburge et du splendide hôtel de ville d'Audenarde. D'autres inspections ont eu pour objet le maintien de la tour de l'église de Maldegem, le nouveau mobilier de l'église de Saint-Nicolas, le nouveau chemin de la croix installé dans l'église d'Huyse, les trois nouveaux autels de celle de Vosselaere et le nouveau maître autel de l'église de Nokere. Un de nos membres s'est joint aussi aux délégués de la Commission royale pour examiner si les murs de l'église de Denderleeuw étaient suffisamment secs pour recevoir une peinture décorative et pour apprécier les travaux de restauration effectués aux peintures murales de Guffens et Swerts, qui décorent l'église Notre-Dame, de Saint-Nicolas.

C'est naturellement à Gand que les inspections ont été les plus fréquentes. Je citerai l'examen du groupe de M. Van Biesbroeck, établi au Parc, des statuettes qui décorent l'extérieur de l'hôtel de ville, du projet de transformation pour la distribution des locaux du Palais de Justice, de l'entrée de la crypte de Saint-Bavon et des plans de peinture décorative pour la salle des séances de l'Académie royale flamande. Mais je tiens à appeler surtout l'attention sur les travaux de restauration et d'agrandissement de la Halle aux Draps. Plus d'un membre a cru devoir présenter des obser-

vations sur la tendance ultra-conservatrice qui semble inspirer ces travaux. C'est, en effet, devenu une mode chez certains, je ne dirai pas archéologues, mais chez certains artistes qui croiraient commettre un crime de faire disparaître une pierre antique quelque vermoulue qu'elle soit, dût même la stabilité de l'édifice en pâtir quelque peu : Un mur en ruine est d'un effet si pittoresque !

La question de la méthode à suivre en fait de restauration d'anciens monuments a déjà été maintes fois débattue. Dans nos premières assemblées générales, on se livra à ce sujet à des discussions aussi vives qu'approfondies, et le souvenir en est encore resté vivace quoique bon nombre d'années se soient écoulées depuis (1). La gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc s'en occupa non moins sérieusement pendant ses premières réunions (2), et il n'existe peut-être pas de cercle archéologique en Belgique qui ne l'ait soumise à un laborieux examen, de même que tous les congrès archéologiques de Belgique et de France s'en sont occupés (3).

La discussion de la sixième question portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale d'aujourd'hui, ne manquera point, j'en ai l'intime conviction, de répandre une nouvelle lumière sur la solution de cette question brûlante et d'amener peut-être des conclusions riches en résultat, grâce à la grande pratique et à la longue expérience des membres qui

(1) Lettre de M. Weale aux membres de la Commission, 1862; assemblée générale de 1862, p. 48. *Bull. des Comm. d'art et d'archéol.*, III, 109; IV, 101; V, 201; VII, 369.

(2) *Id.*, VII, p. 23; VIII, p. 8; IX, pp. 18, 32; X, pp. 18, 35.

(3) Aussi *Compte rendu des Congrès archéologiques de France* : 36, p. 319; 40, p. 600; 41, p. 352; 42, p. 383.

y prendront part. Inutile d'ajouter que la question s'est compliquée, dans ces derniers temps, d'un élément nouveau. Je songe à ce que j'appellerai l'école toute jeune, donc toute vivace et toute vigoureuse, du pittoresque dans l'art.

Nous avons eu à nous livrer aussi à un autre examen non moins important et au sujet duquel tous les hommes compétents ont été d'un avis unanime. Je veux parler de l'état vraiment déplorable dans lequel se trouvent les splendides peintures murales de Cluysenaer qui décorent l'escalier de la salle des pas-perdus de notre université. Ayant l'honneur d'être de la maison, vous voudrez bien me permettre d'en dire quelques mots, d'autant plus que cet examen a provoqué des observations qui sont d'une application générale. Depuis bon nombre d'années ces peintures, dont la haute valeur a été si justement appréciée par Riegel dans ses *Études sur la peinture murale en Belgique* (1), et qui dans leur ensemble représentent les grandes époques de l'histoire de l'humanité, se détérioraient, s'effritaient de plus en plus, et à maintes reprises le conseil communal eut à s'occuper de la recherche des moyens qui pourraient préserver cette grande œuvre artistique d'une destruction complète. Mais rien n'y fit, l'élément destructeur continuait son œuvre.

Lors de l'inspection faite par les délégués de la Commission royale le 25 février dernier, la question fut longuement discutée. Je me permis de faire remarquer que la ventilation était des plus mauvaises.

La grande porte n'est que rarement ouverte, et encore

(1) H. RIEGEL. *Gesch. der Wandmalerei in Belgien seit 1856*. Berlin, 1882, p. 83.

seulement pour peu de temps, à l'occasion des cérémonies académiques. L'air ambiant y est toujours froid et humide, au point qu'en été, c'est à peine si l'on se hasarde à s'y arrêter pendant quelques instants, alors qu'il serait si facile, — et cette observation peut s'appliquer aussi à nos églises, — d'ouvrir — à l'exemple de ce qui se pratique partout en Angleterre et peut-être aussi dans d'autres pays, — largement, pendant les journées chaudes et sèches, la porte à deux battants durant une bonne partie de la journée. En Angleterre, on empêche l'entrée des curieux au moyen d'une cloison peu élevée et à jour. Seulement mon observation n'était fondée qu'en partie. Une cause de détérioration plus importante encore fut indiquée par un des membres les plus compétents de la Commission royale. Ayant remarqué que la peinture la plus endommagée était celle dont le mur était exposé à l'ouest, il demanda à examiner l'état extérieur de ce mur qui devait surtout avoir à souffrir des intempéries et des vents humides de l'ouest. Les délégués se rendirent dans l'immeuble contigu à l'université, et quelle ne fut pas notre surprise de devoir constater que ce mur était resté à nu depuis la construction de 1817. Les briques portaient une efflorescence si forte qu'on aurait cru le mur entier recouvert de flocons de neige. La cause principale de l'humidité était donc nettement indiquée. Si dans un établissement qui a compté de tout temps dans son corps professoral des ingénieurs si distingués, on n'a pas songé depuis 1817 à inspecter l'état extérieur des murs de l'édifice, caches, il est vrai, de toute part par les constructions avoisinantes, que penser dès lors de quantité de monuments, églises, édifices civils de toute sorte qui, au point de vue de

L'inspection, se trouvent dans des conditions bien moins favorables? Ceci m'amène à émettre l'avis qu'il serait peut-être désirable que la Commission des monuments fit publier une plaquette indiquant brièvement les précautions essentielles à prendre pour la conservation des monuments et des œuvres d'art. Rien que dans ce rapport, j'ai dû appeler l'attention sur les murs exposés à l'ouest, sur la mauvaise ventilation surtout de nos églises, sur les pelouses établies tout contre les murs des édifices. Je tiens à dire que toutes ces observations m'ont été suggérées par les inspections faites en commun avec les délégués de la Commission centrale, preuve évidente de la grande utilité de ce mode d'inspection. Dans le même ordre d'idées, je pourrais vous rappeler aussi l'étude si suggestive de mon savant collègue et ami, M. Vander Mensbrugge, recteur actuel de notre université, et dont un exemplaire a été envoyé dans le temps à tous les membres des Comités provinciaux par les soins de la Commission royale, qui a prouvé qu'un des meilleurs moyens de conserver les tableaux consistait à étendre un vernis sur la face postérieure des toiles. Toutes ces indications, et bien d'autres encore, constitueraient un ensemble des plus précieux, dont l'application entraverait bien des détériorations et préviendrait bien des désastres souvent irréparables si elles étaient connues des personnes chargées de la conservation des églises et des œuvres d'art.

Je termine ce rapport, peut-être déjà un peu trop étendu, par quelques mots sur les publications de notre Comité.

Les procès-verbaux de nos séances ont été régulièrement publiés. Nous en sommes au troisième volume.

Dans mon rapport de l'an dernier, j'avais émis l'espoir que

j'aurais pu vous annoncer maintenant que la reproduction des blasons des membres du chapitre de la Toison d'or de 1559, peints par Lucas d'Heere, serait en bonne voie d'exécution. Mais voyez comme nous jouons de malheur ! En 1891, le Gouvernement veut bien nous informer qu'il interviendra pour les 5/7 dans les dépenses qu'on prévoyait devoir être de 5,000 francs. La Province déclarait qu'elle ne pouvait prendre de décision aussi longtemps que la ville refusait d'intervenir. Le bourgmestre d'alors, que certains de ses amis taxaient, au point de vue de l'art, d'américanisme, nous écrivait que la situation financière de la commune ne permettait pas l'allocation d'une somme de fr. 1,428-58, alors même qu'elle devait se répartir sur trois exercices. Le collège actuel, présidé par M. Braun, ayant des tendances artistiques que je qualifierai de plus effectives et de plus réelles, le Comité se hasarda, quoique timidement, à revenir à la charge, preuve nouvelle de la ténacité de ces flamands gantois. Et voilà que le collège, sensible à notre demande, y donne son acquiescement, et nous confirme par lettre du 11 décembre dernier, celle du 18 mai 1891, par laquelle il nous annonçait qu'il interviendrait pour les 2/7. La cause paraissait gagnée, car dès le 20 décembre le Gouvernement nous informait qu'il maintenait sa décision de 1891 et fixait, par conséquent, le taux de son intervention aux 5/7. Nous estimions l'adhésion de la Province comme certaine, d'autant plus que l'honorable Gouverneur, qui de tout temps a donné tant de preuves de dévouement aux travaux du Comité, était acquis à notre projet de publication. Mais ne voilà-t-il pas qu'en sa séance du 5 juillet dernier, le conseil provincial adopte le rapport du conseiller

M. Herman De Baets, concluant que « sans méconnaître l'intérêt que peut présenter cet objet, il estime que l'état des finances de la Province ne permet pas d'allouer le crédit sollicité » (fr. 576-19 pendant trois ans!). Je n'apprécierai pas ces incidents en disant que la ville de Gand, depuis 1891, est devenue plus riche et la province plus pauvre, car je connais les ressources si restreintes de notre commune, mais non la situation opulente ou précaire de la Flandre orientale. Faisant bonne mine en mauvaise fortune, le Comité se résignera à remettre l'exécution de son projet héraldique à des temps meilleurs.

Ce n'est heureusement pas sur cette malheureuse issue de démarches qui ont duré plus de dix ans, — et dire que nous chavirons au moment où nous croyions avoir atteint le port, — ce n'est pas sur cette triste fin que je dois clore mon rapport.

Dans chacune de nos assemblées générales, il a été question du *Répertoire archéologique*. Le 13 février dernier, notre Comité a délégué deux de ses membres à la séance de la Commission royale pour s'entendre sur la confection uniforme du *Répertoire*. J'eus l'honneur d'y présenter un projet de rédaction, accompagné d'un spécimen. On fut unanimement d'avis que pour que ce *Répertoire* pût être réellement utile, il était nécessaire d'illustrer le texte de la reproduction des principaux monuments. A la suite de ce vœu, notre Comité sollicita l'intervention pécuniaire de la Province.

Dans sa séance du 17 juillet, le conseil provincial voulut bien décider que « la somme de 4,000 francs, inscrite » annuellement au budget de la Province à titre d'inter-

» vention dans les frais du Comité, sera augmentée pendant
» cinq années consécutives d'une somme de 400 francs par
» an, afin de nous aider à publier un répertoire illustré des
» principaux monuments et objets d'art de la province ». Le Comité est heureux de pouvoir témoigner sa sincère gratitude au conseil provincial de la Flandre orientale pour sa généreuse intervention et pour l'intérêt qu'il porte à nos travaux, et nous ne pouvons que souhaiter que cet exemple soit suivi par les autres provinces. Grâce à cette décision, nous voilà donc riches de 2,000 francs pour la publication du *Répertoire*. Mais cette somme ne sera pas suffisante.

L'honorable président de la Commission royale a bien voulu laisser entendre, à la séance du 15 février dernier, que peut-être la Commission pourrait prélever une certaine somme sur son budget à titre d'intervention dans les frais de la publication du *Répertoire archéologique*. Je ne doute guère que cette promesse ne se réalise, et alors le Comité pourra directement mettre la main à l'œuvre. C'est le souhait que j'exprime en terminant ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez, Monsieur De Ceuleneer, dépassé le quart-d'heure accordé réglementairement à chaque rapporteur. Aussi, je ne voudrais pas m'étendre, à mon tour, sur les observations que vous avez présentées avec tant d'humour et tant de lucidité; vous me permettrez cependant de faire une remarque ou plutôt une réserve sur ce que vous m'attribuez. Je ne me souviens pas du tout d'avoir promis à votre Comité, lors de la séance du 15 février dernier, que l'on pourrait imputer quoi que ce soit sur le crédit de la Commission centrale pour

la publication, — si intéressante qu'elle soit, — de l'inventaire dont vous parlez. Je pense, si je l'avais fait, que j'aurais commis un abus administratif; à coup sûr, j'aurais encouru les foudres de MM. les Directeurs de la Justice et des Beaux-Arts ici présents (*rires*). Si je l'avais dit, je devrais faire mon *meâ culpa*, parce que je ne vois vraiment pas comment on pourrait faire un pareil transfert. C'est, au reste, une question à examiner; nous y reviendrons tantôt, à propos du 3° de notre ordre du jour.

La parole est maintenant à M. le rapporteur du Hainaut.

PROVINCE DU HAINAUT

M. HUBERT, *rapporteur* :

Messieurs,

Dans le cours de cet exercice, nous avons eu le profond regret de perdre notre cher et estimé vice-président, M. Augustin Broquet. Docteur en droit et candidat notaire, il fut tour à tour : administrateur des hospices, conseiller communal, échevin, bourgmestre et commissaire d'arrondissement.

Il a rempli brillamment ces diverses fonctions et s'est fait remarquer par ses goûts artistiques, l'étendue de ses connaissances historiques et archéologiques et son grand zèle pour la conservation de nos monuments nationaux.

Ces aptitudes le firent nommer, par arrêté royal du 25 octobre 1879, membre correspondant de notre Commission, en remplacement de Barthélemy Dumortier.

Cinq ans plus tard, en raison de sa grande expérience des affaires administratives, ses collègues lui conférèrent la vice-présidence du Comité, laissée vacante par le décès du vicaire général Voisin.

Durant le quart de siècle qu'il a passé parmi nous, nous n'avons cessé d'admirer son zèle, son assiduité, la part très importante qu'il a prise à nos discussions et à nos travaux,

de même que l'urbanité, l'amabilité et la bonté de son heureux caractère.

*
* *

La perte de ce regretté collègue a fait un nouveau vide dans notre Comité, où MM. Bourlard et Dosveld, décédés depuis plus de trois ans, n'ont pas été remplacés. D'autres membres étant empêchés par leur état de santé d'assister à nos réunions, plusieurs de nos séances réglementaires n'ont pu avoir lieu, parce que nous n'étions pas en nombre. Nécessairement nos travaux en ont souffert et particulièrement la préparation de l'inventaire des œuvres d'art de la province. Mais nous avons assisté à toutes les visites des délégués de la Commission centrale. Nous avons ainsi inspecté :

A Charleroi, les travaux exécutés à l'église de la ville basse. C'est dans cet édifice que sont les deux grands et beaux tableaux de François-Joseph Navez, natif de Charleroi : « Notre-Dame des affligés », et de son gendre, Jean Portaels : « Scène de la vie de Saint-Antoine de Padoue » ;

A Binche, les travaux de restauration de l'hôtel de ville, qui ont remis l'édifice dans le style ogival. Il avait été transformé et déguisé dans le style de la renaissance, lors d'une première restauration faite après l'incendie de la ville par les troupes du roi de France Henri II ;

A Ollignies, six nouvelles verrières ;

A Bois-de-Lessines, un chemin de la croix et des tableaux qui sont en mauvais état ;

A Bois-d'Haine, la suppression d'un grillage en fer ;

A Soignies, les travaux de restauration de la nef de la

collégiale. Les autres parties seront restaurées après un complément d'étude. C'est une de nos plus anciennes églises romanes; elle était fortifiée, dit la tradition. Elle renferme des stalles de chœur qui sont des meilleures du pays et un jubé qui a du mérite, c'est de plus un don fait à l'église. Bien qu'ils soient de style renaissance, tout milite en faveur de leur conservation. Ce sont de précieux souvenirs locaux qui intéressent notre histoire nationale de l'art; en même temps ce sont des originaux que ne sauraient remplacer des imitations. La question d'unité de style est secondaire en pareil cas;

A Mons, à l'église de Sainte-Waudru, le programme d'ensemble de tous les ouvrages à y effectuer. Ce programme comprend éventuellement la reproduction d'une face du splendide jubé de Du Brœucq, à laquelle, depuis longtemps, la Commission s'intéresse beaucoup;

A Braine-le Comte, deux autels et un lambris;

A Hautrage, les travaux de restauration à effectuer à l'église;

A Marchienne-au-Pont, la nouvelle église;

A Heppignies, le clocher dont une partie menace ruine;

A Marcinelle, l'emplacement de la nouvelle église du quartier de La Villette;

A Neuville, un autel placé dans l'église de La Gage;

A Familleureux, l'église qui a été incendiée et dont la reconstruction est projetée. Son assurance contre l'incendie était insuffisante et il n'y avait pas de paratonnerre. Ces deux éléments de conservation sont souvent négligés, les administrations locales n'y attachant pas toujours assez

d'importance. Ils pourraient utilement faire l'objet d'une surveillance de l'Autorité supérieure.

*
* *

La Commission centrale a chargé le Comité d'examiner l'église de Saint-Vaast, dont le classement est demandé. D'un premier examen, il semble résulter que la nef et le chœur sont de l'époque romane, dont il nous reste bien peu de spécimens, et que la tour est de style ogival tertiaire.

*
* *

Des fouilles ont été commencées à Grandmetz, dans une pièce de terre appartenant à l'honorable président de notre Comité, M. le Baron R. du Sart de Bouland, Gouverneur du Hainaut, qui se propose de les continuer. Elles ont permis d'y constater la présence des ruines d'une ancienne villa gallo-romaine que l'on suppose avoir été détruite par un incendie. Notre collègue M. Soil en a publié la relation dans le dernier volume des *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai* (1901)

*
* *

Les travaux de restauration de l'abbaye d'Aulne et de la cathédrale de Tournai se continuent. Le projet de dégagement des abords de celle-ci est en bonne voie, grâce à la sollicitude et au bienveillant appui de M. le Ministre de la Justice, qui, dans son excellent discours d'ouverture de

notre dernière assemblée, a attiré l'attention sur la grande utilité du dégagement des monuments historiques.



Beaucoup des renseignements qui précèdent étant surtout d'intérêt local, ne sont qu'indiqués sommairement ; mais ils se trouvent détaillés au compte rendu publié, comme ceux des années précédentes, dans l'*Exposé de la situation administrative de la province*. Toutefois, qu'il nous soit permis de rappeler le vif désir que nous y exprimons en faveur de la réalisation d'un vœu présenté par la Commission à M. le Ministre de l'Agriculture, celui de voir le Gouvernement subsidier la restauration des façades des anciennes maisons particulières qui présentent un intérêt d'art, d'archéologie ou d'histoire.

Comme l'a dit la Commission, beaucoup de ces façades sont mutilées par des réparations économiques ; d'autres disparaissent, parce que les propriétaires ne sont pas toujours à même de faire le nécessaire pour les conserver. Elles sont souvent alors remplacées par des œuvres vulgaires, mais moins coûteuses à entretenir.

On pourrait en citer de nombreux exemples. Nous n'en rappellerons qu'un seul. Il y a, sur la place de Chièvres, des restes d'une ancienne résidence d'une famille illustre, devenue dans les temps modernes une propriété particulière et qui a passé en bien des mains. Elle est connue sous la dénomination de « Château des comtes d'Egmont », et rappelle toute une période tragique de notre histoire. En 1874, comme elle était de nouveau à vendre, l'attention du

Ministre de l'Intérieur fut appelée sur l'intérêt historique que présente ce monument ; de son côté, le Cercle archéologique de Mons émit le vœu que le château de Chièvres fut conservé, et en publia une façade que j'avais dessiné alors (1). Le nouvel acquéreur devant en faire réparer les toitures, surtout celles de l'avant-corps, et des fenêtres du grenier, sollicita un subside de 400 francs. N'ayant pu l'obtenir, il fit disparaître ces fenêtres ; et quant au couronnement de l'avant-corps qui, sous un aspect original, rappelait le passage du gothique à la renaissance, il le remplaça par une vulgaire plate-forme en zinc.

Il est réellement très regrettable que, pour la modique somme de 400 francs, on n'ait pu conserver, sous une forme convenable, les restes d'un château qui, au point de vue historique, sont d'un intérêt réel pour la ville de Chièvres, le Hainaut et le pays tout entier.

Comme le disait encore la Commission, si le Gouvernement et les administrations locales intervenaient, de telles façades pourraient être conservées, restaurées et grevées d'une sorte de servitude qui les mettrait pour l'avenir à l'abri des changements.

La ville de Bruges a ouvert franchement cette voie ; celle de Bruxelles l'a suivie, mais pour la restauration de la Grand'Place seulement. L'administration communale de Tournai, l'une des plus zélées pour les constructions architecturales, tout en protestant de sa sympathie pour la conservation des anciennes façades, ne s'est pas cependant

(1) *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons*, 3^e série, p. 261.

décidée à voter le principe. On voit, par le peu de résultats obtenus jusqu'ici, combien l'intervention sollicitée serait utile.

Depuis 25 ans, la ville de Bruges a contribué, moyennant une dépense de 89,207 francs, à la restauration de 79 constructions, soit 1,150 francs pour chacune, et annuellement 5,568 francs. Cette contribution n'est guère élevée, et cependant Bruges est une de nos plus grandes cités et c'est à coup sûr celle qui renferme le plus d'anciennes maisons ; la charge serait donc légère pour les autres localités. Partout, le résultat serait considérable. Il le serait au double point de vue de l'esthétique et des finances, car il n'est pas de localité qui ne s'impose des sacrifices pour son embellissement, et il n'est pas d'embellissement plus apparent et moins coûteux que la restauration de ces anciennes façades.

A très peu de frais, tout en donnant de la variété et du pittoresque aux cités, ces façades de style divers contribueraient à la direction du goût, à l'étude de l'archéologie, à celle de l'histoire nationale et au développement du patriotisme.

*
* *
*

Tel est, Messieurs, le résumé succinct de nos travaux de l'exercice.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions pour votre rapport, Monsieur Hubert.

PROVINCE DE LIÈGE

M. LOHEST-DE WANA, *rapporteur* :

Messieurs,

Le rapport sur les travaux du Comité de Liège, pendant l'année écoulée, n'aura pas le développement que je lui souhaiterais. Le nombre très restreint d'affaires qui lui ont été soumises, et surtout leur peu d'importance, ne demandent pas un long exposé.

On nous propose trop souvent et « on nous impose des » besognes peu artistiques » et nous aurions « le désir qu'on » nous saisisse de travaux d'une importance capitale dont » nous ne sommes jamais avisés. On nous consulte chaque » fois qu'il s'agit d'acquisitions ou de travaux insignifiants, » qui concernent des monuments qui n'ont ni valeur ni caractère, et, on n'a pas recours à nos lumières quand on » bouleverse nos monuments les plus remarquables ». Telle est l'appréciation de notre Président, M. le Gouverneur de la province de Liège, que je fais mienne en l'occurrence, d'autant mieux que, précédemment, j'ai déjà eu l'occasion de parler en ce sens.

Notre bonne ville de Liège voit s'élever des édifices et monuments, tels que hôtel des Postes, écoles, commissariats, sans que le Comité ait été consulté ; d'autres sont restaurés, décorés, meublés, sans même que l'on s'en doute.

Je me vois même dans un singulier embarras pour exprimer toute ma pensée, parce que je suis dans la crainte d'entrer dans un domaine où je ne serai pas accueilli, malgré ma bonne intention, de poursuivre le but commun de tous les Comités et de la Commission des Monuments elle-même. Je ne puis cependant me résoudre à ne pas constater qu'il s'exécute actuellement à Liège des travaux d'une importance capitale et dont l'intérêt esthétique est incontestable. Nous voulons parler du pont nouveau de Fragnée. Néanmoins, l'administration des Ponts et Chaussées, suivant l'exemple donné par le Ministre des chemins de fer, n'a pas paru se souvenir qu'il y avait un Comité de correspondants de la Commission royale des Monuments composé de Liégeois assurément très aptes à examiner les questions d'intérêt local, où leur compétence peut être utile et tout au moins à fournir des renseignements et des indications dont les administrations auraient profit à tenir compte. — Je cite pour mémoire, la restauration du fronton du Palais de Justice, ancien palais des Princes Evêques, qui n'a jamais été présenté au Comité, même à titre officieux. — L'insignifiance d'un grand nombre de projets inscrits à nos ordres du jour désintéresse les membres du Comité au lieu d'encourager leur assiduité.

Lorsqu'un objet vraiment digne d'intérêt est inscrit, les réunions sont nombreuses. Tel a été le cas pour le projet de restauration du portail de Saint-Jacques, dont j'ai déjà eu à signaler l'état lamentable l'année dernière.

L'intervention du Comité n'est pas étrangère à la restauration de ce portail. Depuis plusieurs années, les rapports annuels mentionnaient l'état de délabrement de ce monu-

ment et faisaient appel à la sollicitude des administrations compétentes. Ces appels ont été entendus, des plans produits et l'on peut espérer un bon résultat si l'on sait éviter l'écueil de la reconstruction au lieu de la restauration et si l'on arrive à retrouver les pierres de même nature que celles qui ont été employées au xvi^e siècle. Pour cette restauration, les observations qui ont été faites en cette enceinte sur l'emploi et le choix des matériaux, trouveront leur place et leur utilité. Les parties nouvelles seront nombreuses et il importe qu'elles ne détonnent pas dans l'ensemble de la restauration.

Une seconde affaire importante est arrivée à une solution partielle. Depuis que l'église de Xhignesse a été classée, les administrations fabricienne et communale ont souscrit tout ce qu'elles pouvaient, vu leurs maigres ressources. Les plans sont terminés, approuvés, mais ce n'est pas avec les 5,000 francs que ces administrations s'engagent à fournir, que l'on peut entreprendre la restauration.

En inscrivant cette intéressante et exceptionnelle église romane dans la seconde classe, il avait paru que la Commission royale se disposait à prêter son appui, dans une certaine mesure, comme elle l'avait fait pour l'église de Saint-Séverin ? Or, il n'y a pas à se le dissimuler, si une intervention pécuniaire ne se produit pas à bref délai, non seulement les frais de restauration s'accroîtront, mais celle-ci deviendra impossible.

Il est superflu de faire mention des autres objets dont le Comité a eu à s'occuper, autels, confessionnaux, chaires de vérité, ameublement, vitraux, etc., etc., auxquels des avis favorables n'ont pas été refusés.

Les travaux ont été poursuivis aux forteresses ou châteaux de Moha, Franchimont et Logne et, comme les années précédentes, les membres du Comité ont été invités à participer à de nombreuses inspections auxquelles, plusieurs de nos collègues ont assisté.

Enfin, l'inventaire des constructions civiles et religieuses intéressantes est à peu près rédigé. Celui des objets d'art est encore incomplet, mais il pourra être terminé en quelques mois, d'autant plus facilement que, en ce qui concerne la ville de Liège, il a été publié dans la collection des mémoires couronnés par la Société d'Émulation. Le lauréat était M. Renier, membre correspondant.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. Lohest au sujet de son intéressant rapport.

Pour l'église de Xhignesse, la Commission royale des monuments l'a vivement recommandée auprès du Ministre compétent, comme elle l'a fait pour l'église Saint-Séverin.

Quant à la question si importante que vous soulevez, savoir si les Comités provinciaux peuvent être consultés ou non au sujet des grands monuments, tels que ceux en construction actuellement à Liège : l'Hôtel des Postes, le Pont de Fragnée, etc., c'est chose capitale; on peut se demander si la Commission centrale et les Comités des correspondants doivent être consultés à ce sujet? Nous sommes chargés de la conservation, mais non pas de la création des monuments. Remarquez-le : nous sommes partisans d'être consultés au sujet des nouveaux monuments; c'est l'objet d'une motion de M. Maquet au sein de la Commission centrale qui a été transmise aux Ministres. En

fait, nous avons été consultés pour les nouveaux musées de Mons, de Gand et de Liège. Quant à l'Hôtel des Postes de Liège, il ne faut pas oublier que c'est un de vos collègues du Comité de Liège, M. Jamar, qui a été chargé de ce travail. Il aurait pu prendre officieusement votre avis et celui de la Commission royale.

Ainsi procède notre éminent collègue, M. Maquet, chaque fois qu'il est appelé à édifier un monument important.

En ce qui concerne l'exécution du fronton du Palais des Evêques du côté de la place Saint-Lambert, il ne faut pas oublier que, dans une visite à Liège, à laquelle vous n'assistiez pas malheureusement, la question a été débattue d'une façon si approfondie que nous ne nous étonnons pas que M. le Gouverneur n'ait pas jugé à propos de consulter de nouveau votre Comité.

La parole est à M. le rapporteur du Limbourg.

PROVINCE DU LIMBOURG.

M. VAN NEUSS, en remplacement de M. l'abbé DANIELS,
rapporteur :

Messieurs,

Le Comité du Limbourg n'a pas à vous faire cette année un long rapport et je n'abuserai donc pas de votre bienveillante attention.

Notre Comité n'a été consulté sur aucun projet de construction, de reconstruction ou de restauration de monuments, et aucune autre question, rentrant dans le cadre de sa compétence, n'a été soumise à son examen.

On a fait ressortir, à plus d'une occasion, dans cette assemblée, combien il peut parfois être utile ou nécessaire de faire appel aux connaissances locales des Comités provinciaux dans l'instruction des affaires sur lesquelles la Commission royale doit se prononcer souverainement.

Après ce qui a été dit et répété à ce propos, nous ne voulons pas revenir sur la question autrement que pour exprimer encore une fois nos regrets d'être tenus, par continuation, à l'écart dans l'étude préliminaire des projets, même de ceux auxquels nous portons manifestement le plus vif intérêt. En règle générale, nous restons parfaitement étrangers aux projets de restauration d'édifices, de placement, dans les églises, de meubles artistiques, d'autels, de

vitraux, etc., jusqu'à l'agréable moment où nous sommes prévenus de l'arrivée dans la province de la Commission royale des monuments. Alors, dans des entretiens aussi charmants qu'instructifs avec MM. les membres de cette Commission et, souvent, avec son distingué Président, nous faisons, sur le tard, la connaissance de travaux exécutés d'après des plans que nous n'avons jamais vus.

Si nous devons finir par accepter définitivement cette situation, nous l'accepterons avec une philosophique résignation, mais on voudra bien convenir que la résignation à jouer un rôle aussi effacé ne peut manquer de produire à la longue un effet très déprimant au point de vue du zèle de nos membres les plus dévoués. — Soit dit tout cela sans aigreur pour personne, mais non sans un grain d'envie lorsque nous voyons d'autres Comités provinciaux être largement associés à tous les travaux qui s'exécutent dans leur ressort.

Cette année, les occasions n'ont pourtant pas fait défaut dans le Limbourg pour entretenir un peu l'activité du Comité provincial. Les administrations fabriennes et les administrations communales sont dans notre province de plus en plus soucieuses de la conservation des monuments du passé et, depuis notre dernière réunion générale, elles ont mis en avant plusieurs projets de construction, de restauration et d'ameublement. Nous avons pris à ce sujet des renseignements dans les bureaux du Gouvernement provincial et, d'après ces renseignements, nous pouvons citer : le placement, dans la nouvelle église de Kessenich, d'un maître-autel, d'un banc de communion et d'une chaire de vérité; dans l'église de Wimmertingen, récemment détruite

par un incendie et reconstruite aussitôt, le placement d'un maître-autel et d'une chaire de vérité.

Les églises de Widoye, de Geystingen et de Lommel ont été dotées d'un maître-autel, et la belle église de Neeroeteren, d'une chaire de vérité.

Les églises d'Alken, de Zolder et de Corthys ont été pourvues de divers objets d'ameublement, parmi lesquels deux autels latéraux.

La construction de meubles artistiques pour les églises de Genck, de Neerhaeren, d'Alken, de Lommel et pour l'église Saint-Jean-Baptiste, à Tongres, est à l'étude.

En ce qui concerne la restauration partielle ou totale de monuments, nous nous trouvons aussi devant plusieurs projets ou avant-projets en instruction, notamment : la restauration du chœur de l'église de Halen, la restauration de la tour de l'ancienne abbaye de Saint-Trond qui orne la pittoresque Grand'Place de cette ville, et les travaux à faire pour assurer la conservation de la gracieuse porte renaissance qui se trouve au pied de la tour. Ajoutons encore à cette liste, que nous pourrions allonger, la restauration de l'intéressante église de Berg près de Tongres, les sculptures intérieures à faire dans l'église de Neeroeteren, le délicat projet de restaurer et de déplacer le jubé monumental de Tessenderloo et, finalement, les décisions à prendre au sujet des peintures murales découvertes dans les églises de Zep-peren et du Béguinage de Tongres.

La Commission royale des monuments nous fait le plaisir de nous convoquer très régulièrement et en temps utile à ses visites dans la province. Nous lui en exprimons toute notre reconnaissance. Des délégués de notre Comité ont

accompagné les membres de la Commission dans les visites suivantes :

A Peer, pour l'examen d'un autel latéral placé dans l'église paroissiale ;

A Saint-Trond, pour l'examen du mobilier placé dans l'église Saint-Pierre et d'un chemin de la croix et de vitraux dans l'église Saint-Martin ;

A Zepperen, pour l'examen des travaux de restauration intérieure de l'église ;

Dans les églises d'Alken et de Geystingen, pour le placement d'objets mobiliers et, enfin, à Bilsen et à Looz, où les délégués de notre Comité ont eu la satisfaction, pour la première fois, croyons-nous, de prendre connaissance de projets en instruction et non encore exécutés. Il s'agissait, à Bilsen, d'examiner sur place des questions relatives à l'agrandissement et à la restauration de l'église et, à Looz, d'examiner un avant-projet pour la restauration de l'hôtel de ville.

La rédaction de notre inventaire des objets d'art continue d'avancer. Nous nous proposons de profiter des derniers beaux jours de l'année pour visiter les communes qu'il nous reste à voir dans le canton de Saint-Trond. Nous n'avons découvert, cette année, dans nos visites, que des objets d'un intérêt secondaire.

Comme détail, un peu étranger à notre mission, nous dirons que pendant notre tournée à Dilsen, nous avons fortuitement rencontré, sur le territoire de cette commune, contre la voie romaine qui longe la rive gauche de la Meuse, des restes non douteux d'une villa, relais de poste ou autre établissement gallo-romain. Nous avons recueilli notamment

de nombreux débris de tuiles et des morceaux de vases en terre samienne et un fragment de tête avec un sigle devenu illisible par suite d'usure.

Deux de nos membres ont assisté à la réunion que la Commission royale a convoquée à Bruxelles en vue d'adopter un plan uniforme pour l'impression de l'inventaire des objets d'art conservés dans des édifices publics. Il a paru utile à nos délégués de communiquer dans cette assemblée, à titre de spécimen, quelques articles de la minute de notre inventaire, tels que la description de statues, de meubles, d'objets d'orfèvrerie, etc., et il s'est trouvé que nos descriptions sont en général conformes au plan qui a été adopté pour l'impression.

Dans quelques provinces, les Comités ont fait précéder l'inventaire d'une courte notice descriptive des églises ou monuments où les objets se trouvent. C'est là une extension donnée à l'inventaire qui n'a pas été prévue dans le Limbourg. Mais, dans l'intérêt de l'uniformité, nous sommes disposés à combler la lacune que notre travail pourrait présenter sous ce rapport.

La question de la création d'un musée provincial que notre Comité ne cesse de recommander, est toujours arrêtée par des difficultés financières. Avec l'espoir que ces difficultés puissent être résolues, nous nous appliquons à enrichir les collections naissantes qu'un fonctionnaire intelligent a réunies, avec le zèle le plus louable, dans les locaux du Gouvernement provincial.

Avant de terminer notre rapport, nous avons le devoir, Messieurs, de rendre hommage à la mémoire d'un de nos membres les plus éclairés, M. le baron de Pittteurs-d'Ordange,

dont nous avons eu à déplorer la perte dans le courant de l'année et qui n'est pas encore remplacé.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Van Neuss, vous avez bien raison, au nom de votre Comité provincial, de vous plaindre, d'autant plus que nous savons tous que le Comité du Limbourg est l'un des plus actifs; vous savez que la faute commise ne peut pas être imputée à la Commission royale. Il ne dépend pas de nous que vous soyez consultés tout d'abord. C'est à l'administration provinciale que vous devriez adresser votre réclamation.

La parole est à M. le rapporteur du Luxembourg.

M. SIBENALER, *rapporteur*. — Monsieur le Président, M. Tandel étant indisposé, je vais avoir l'honneur de donner lecture du rapport en son nom.

M. LE PRÉSIDENT. — Parfaitement.

PROVINCE DU LUXEMBOURG.

M. SIBENALER, en remplacement de M. TANDEL, *rapporteur* :

Messieurs,

Depuis tantôt deux ans, ensuite du cruel événement du 26 janvier 1901, qui lui a enlevé son Président d'honneur, le Comité des correspondants du Luxembourg n'a pu faire preuve de grande activité; aucun projet ne lui a été soumis de la part de l'Autorité supérieure.

Quelques inspections ont eu lieu de concert avec les délégués de la Commission royale des Monuments. En voici l'énumération succincte :

Réception du banc de communion et des statues placées à l'église de Bertrix ;

Examen d'un tableau à restaurer à l'église de Rossignol ;

Examen de vitraux placés à l'église de Bastogne ;

Nouvelle visite de l'église de Saint-Hubert ;

Visite de l'ancienne chapelle de Frassem ;

Choix de l'emplacement proposé pour la nouvelle église de Pin ;

Examen du maître-autel et des autels latéraux de l'église de Rendeux-Haut ;

Examen de quatre vitraux placés dans les nefs latérales de l'église de Libin.

En dehors de ces inspections, le Comité luxembourgeois

s'est occupé de l'inventaire des objets d'art existant dans la province. Ce travail est préparé, il est même déjà fait pour l'arrondissement d'Arlon-Virton, mais il manque malheureusement quelques documents pour l'achever.

Toutefois, il serait désirable que la Commission des Monuments donnât un plan général d'ensemble pour effectuer ce travail, afin d'obtenir l'uniformité pour tout le royaume.

Je crois utile de faire connaître de quelle façon il a été procédé dans le Luxembourg au récolement des objets d'art :

Feu M. Orban de Xivry, le très regretté Gouverneur de la province, a adressé une circulaire aux conseils de fabrique d'église avec un questionnaire formulé de la manière suivante :

Quel est le patron de l'église que vous administrez ?

En quelle année l'église a-t-elle été construite et quel est son style ?

Existe-t-il des paratonnerres ou des gargouilles artistiques ?

Y a-t-il des grilles de défense ?

Existe-t-il des vitraux et à quelle époque sont-ils attribués ?

Existe-t-il des monuments funéraires dans l'église ?

Indiquez le nombre et les inscriptions, si possible.

Les pierres tumulaires servent-elles de dallage ? — Dans l'affirmative, peut-on encore lire les inscriptions qui s'y trouvent ?

Existe-t-il des blasons, des inscriptions épigraphiques ou des marques anciennes ?

Indiquez la nature de ces blasons, inscriptions ou marques.

Ne trouve-t-on pas dans les combles de l'église des objets qui pourraient avoir une certaine valeur archéologique?

N'y a-t-il rien de remarquable en fait de cryptes, confessionnaux, boiseries, stalles, chaires à prêcher, bancs d'œuvre, siège du célébrant?

N'existe-t-il rien de curieux en fait d'orfèvrerie, de luminaire, de dais, d'autel, de ciboires, fonts, bénitiers, lutrins, ornements, habits?

N'y a-t-il pas de peintures murales anciennes, des tableaux, des meubles ou des statues?

Tous ces questionnaires, dûment remplis, ont été classés et remis aux membres du Comité provincial des correspondants du Luxembourg.

On a assigné à ces membres un certain nombre de communes et de sections de communes en tenant compte de leur résidence et des facilités de communication avec ces localités. Chaque membre s'est rendu sur les lieux, afin de contrôler les renseignements contenus dans les questionnaires mis à sa disposition et a fait un rapport spécial en y comprenant les autres édifices civils, religieux, publics ou privés ayant un caractère monumental, archéologique, historique ou curieux.

Tous ces rapports, à l'exception d'un seul qui ne m'est pas encore parvenu, sont classés et l'on n'attend plus que les instructions de la Commission royale des Monuments pour faire le travail de fusion d'une manière méthodique permettant de consulter utilement et rapidement l'inventaire général.

Notre Comité préconise le classement alphabétique par nom des localités où les objets inventoriés se trouvent et pour chaque province en particulier.

D'autres questions, dont les détails sont trop longs pour trouver place dans ce rapport, ont été traitées dans la dernière réunion du Comité.

Afin de ne pas abuser de vos moments, je remettrai le procès-verbal de cette réunion à M. le Président, qui jugera, sans doute, utile de le publier dans le Bulletin de la Commission royale.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

—
Réunion du Comité provincial du Luxembourg.
—

SÉANCE DU 15 AOUT 1902.

Présents : MM. le comte C. de Briey, gouverneur, président ; Tandel, vice-président ; Van de Wyngaert, membre-secrétaire ; Cupper, Déome, le R. P. Goffinet, Wilmart, membres, et Sibenaler, secrétaire-adjoint.

M. le Gouverneur entretient le Comité de l'inventaire à former des objets d'art appartenant aux établissements publics et des édifices civils, privés, religieux ou autres, ayant un caractère monumental, archéologique, historique ou curieux. Il dépose le dossier contenant tous les rapports fournis par les membres correspondants, à l'exception de celui de M. Kurth, qui n'est pas encore parvenu.

M. le Gouverneur promet d'insister personnellement auprès de M. Kurth, afin que le dossier dont il s'agit puisse

être complété le plus tôt possible et le travail de fusion entrepris, ainsi que la Commission royale des Monuments, par l'organe de son Président, M. Ch. Lagasse-de Locht, en a exprimé le désir à diverses reprises.

M. le Gouverneur fait également connaître que M. le Ministre de la Justice s'intéresse spécialement à la question de restauration de l'église de Saint-Hubert. La question de dérochement du plâtras intérieur de l'édifice a donné lieu à des divergences d'opinions qui ont amené l'arrêt complet des travaux, en attendant une nouvelle décision.

M. Déome proteste contre l'idée de polychromer l'église de Saint-Hubert sauf quelques parties spécialement réservées à cet usage; mais le travail devrait être confié à de vrais artistes.

M. Van de Wyngaert trouve que l'harmonie des couleurs dans les matériaux employés pour la construction de l'église de Saint-Hubert est parfaite et qu'il serait regrettable de recouvrir ce beau travail d'architecture d'un nouveau plâtrage et de couleur.

Le R. P. Goffinet est du même avis et attire l'attention de la Commission des Monuments sur ladite église, plus spécialement depuis sa dernière visite. Les murs du chœur n'étaient pas décrépis, personne n'a pu savoir s'ils sont polychromés comme ceux des nefs et des colonnes. Ces dernières sont admirables parce que la polychromie tient au choix et à la disposition des matériaux employés et non à une peinture à l'huile.

Si le chœur est semblablement construit, c'est à *fortiori* que tiendront à leur opinion les adversaires de la polychromie à l'huile.

Mais si les murs du chœur sont en pierres grises, vient la plus grave question : Que faire ?

1^o Évidemment rechercher si les constructeurs ont voulu cette différence pour en tirer bon parti ou s'ils l'ont subie à regret. En ce dernier cas, examiner ce qu'ils ont fait pour sortir de leur embarras ;

2^o Prendre une décision et juger s'il faut polychromer le chœur seulement, les nefs seulement, le tout.

Le R. P. Goffinet demande s'il n'y aurait pas moyen d'engager plusieurs villages à tenir propres et convenables les abords, les alentours de leurs églises ? D'y faire quelques embellissements et de les entretenir, surtout d'en écarter les choses encombrantes, inconvenantes, etc.

La plus pauvre église, bien soignée extérieurement, inspirerait non seulement la piété, mais l'ordre et la bonne tenue des maisons particulières.

Cette observation doit s'appliquer à beaucoup de villages et plus spécialement à Saint-Hubert, dont les abords mal entretenus de l'admirable église, ne permettent même pas l'écoulement régulier des eaux pluviales. D'autre part, les cryptogames s'introduisent entre les pierres de la façade et les font éclater.

M. Tandel dit que le cas a été de même pour beaucoup d'églises de son arrondissement, mais qu'à force d'intervenir auprès des communes, il a obtenu le dégagement général des édifices du culte.

M. Cupper insiste également sur cette question et signale plus spécialement les églises de Bande et de Sibret, où les eaux pluviales coulent dans les fondations, provoquent l'humidité et hâteront la destruction. Il y

aurait lieu de construire des filets d'eau et des trottoirs.

M. Cupper signale aussi qu'il est question d'agrandir le chœur de l'église de Bourey. Il prie le Comité d'émettre un vœu auprès de la Commission royale des Monuments pour qu'une visite soit ordonnée avant d'entamer les travaux. La voûte du chœur est polychromée et il y aurait peut-être lieu de prescrire des travaux de conservation.

M. le Gouverneur promet d'en référer à la Commission royale des Monuments et insistera tout spécialement pour que les desiderata du Comité soient pris en considération.

M. Tandel fait connaître qu'il existe à l'église du village de Lacuisine des verres à vitre d'une crudité peu en rapport avec l'édifice du culte. Il y aurait peut-être lieu d'engager le conseil communal à faire poser des vitraux et au besoin des grisailles dont le prix est peu élevé.

M. Cupper a eu l'occasion de constater à diverses reprises que les matériaux employés dans la construction des bâtiments civils sont de mauvaise qualité et de provenance étrangère au pays. Il fait valoir l'excellence des produits de nos carrières et les désavantages des matériaux étrangers à la région : On fait usage de pierres provenant du Grand-Duché, de briques qui ne peuvent supporter, sans s'effriter, les rigueurs de notre climat et des ardoises de qualité inférieure, alors que celles qui proviennent de nos établissements du Luxembourg belge sont préférables à tous les points de vue. Il y aurait certainement lieu de favoriser l'industrie nationale.

Les constructions se font sous la direction des étrangers sans autre contrôle de la Commission royale des Monuments que l'approbation des plans et, parfois, la réception des

travaux. A son avis, un membre compétent de ladite Commission devrait être désigné pour surveiller les travaux au cours de leur exécution et qui aurait pour mission de s'assurer également de la qualité des matériaux employés.

M. le Gouverneur fait part au Comité de l'entrevue qu'il a eue avec M. le Ministre de l'Agriculture au sujet de la conservation des ruines d'Orval. Les difficultés en vue d'arriver à une entente avec le propriétaire, M. Wauters, sont en grande partie aplanies. Il verra lui-même le propriétaire et tâchera d'obtenir une solution favorable.

Le R. P. Goffinet remercie M. le Gouverneur pour l'intérêt qu'il porte aux précieux restes de la célèbre abbaye d'Orval. Il le prie également d'intervenir auprès de M. Kurth pour obtenir le renvoi des archives concernant Saint-Hubert et qui appartiennent au dépôt des archives de l'État, à Arlon. Depuis longtemps, il cherche à les consulter et on lui répond invariablement qu'elles sont chez M. Kurth.

M. le Gouverneur en parlera à M. l'archiviste de l'État et l'engagera à réclamer les documents dont il s'agit.

*
* *

Il est remis à chaque membre présent une lettre de convocation pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Commission royale des Monuments et de ses correspondants, qui aura lieu à Bruxelles, le lundi 6 octobre prochain.

M. le Gouverneur propose de déléguer, comme d'habitude, MM. Tandel, vice-président du Comité, et Sibenaler, secrétaire-adjoint, pour assister à ladite assemblée.

Cette proposition est ratifiée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 5 heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions beaucoup pour ce rapport, Monsieur Sibenaler, et nous pourrions rencontrer tout ce que vous venez de dire lorsque nous discuterons la troisième question à l'ordre du jour.

La parole est maintenant à M. le rapporteur de la province de Namur.

PROVINCE DE NAMUR

M. DARDENNE, *rapporteur* :

Messieurs,

Nous n'avons que peu de chose à vous exposer cette année ; les travaux, dans notre province, subissent un temps d'arrêt dont la cause toutefois nous est absolument étrangère : dans la plupart des cas, c'est le nerf des constructions qui fait défaut, les crédits disponibles étant depuis longtemps engagés.

Depuis notre dernière réunion, nous n'avons tenu que deux séances ; les ordres du jour comprenaient douze points :

Quatre mobiliers d'église (La Plante, Sart-en-Fagne, Cul-des-Sarts, des Tombes) ;

Un placement de vitrail (Resteigne) ;

Une construction d'église (Han-sur-Lesse) ;

Trois restaurations d'églises (Gonrioux, Roly, Vierves) ;

Une décoration d'église (Hastière-Lavaux).

Ajoutons à ce maigre exposé les travaux de Walcourt. Cette restauration se faisant sous la direction et le contrôle directs de la Commission royale, nous ne sommes guère à même de relater la situation que par le rapport de fin d'année de l'architecte dirigeant, rapport mentionnant d'une façon sommaire et traditionnelle les gros travaux exécutés,

le cube des pierres employées, les menues dépenses d'atelier, de taille, etc.

La question de la tour de l'église de Dinant reste toujours en suspens ; il paraît cependant qu'il y a urgence à s'en occuper. Quel que soit le projet qui sorte des méditations ou négociations en cours, il nous sera sans doute permis de formuler ici notre vœu le plus cher : c'est de voir maintenir la flèche originale qui s'est, durant sa longue existence, si bien identifiée avec son entourage, accommodée à son milieu, associée aux souvenirs des touristes et des archéologues. Nous n'en pouvons rien si nous avons au cœur une si vive affection pour la « citrouille », et c'est plein de confiance que nous supplions qu'on la conserve à notre vénération (1).

Puisque nous parlons de Dinant, nous nous permettrons, au nom de tous les membres de notre Comité — sauf M. del Marmol, qui se trouvait sur place, — d'exprimer nos regrets de n'avoir pu assister à l'examen de réception de la dernière verrière placée dans la collégiale de cette ville : mais la nouvelle de la démarche de MM. les délégués de la Commission centrale arriva trop tardivement à Namur pour nous être transmise en temps utile.

Le seul travail intéressant, bien que d'ordre secondaire, qui s'exécute actuellement dans notre province, c'est l'agrandissement de la vénérable et intéressante église de Saint-

(1) A la dernière heure, nous avons appris officieusement que nos désirs seront exaucés : la flèche subira une réfection complète mais conservera, paraît-il, sa forme primitive. S'il en est ainsi, nous manquerions à notre devoir le plus élémentaire en n'offrant point ici nos plus sincères remerciements aux promoteurs et défenseurs de cette mesure.

Germain. Après des vicissitudes diverses, des menaces d'abandon et des reprises du projet, l'accord se fit enfin. Les travaux, entrepris avec une sage lenteur, se poursuivent régulièrement sous l'œil vigilant et la haute sollicitude de la Commission royale; nous sommes dès maintenant assurés qu'ils donneront pleine et entière satisfaction à tous les intéressés, aux paroissiens, d'une part, aux touristes et aux amateurs de l'autre.

Quant aux restaurations de Gonriex, de Roly et de Vierves, ce ne sont là que des travaux d'ordre minime, exécutés à des constructions qui n'avaient avant et n'auront après aucun caractère monumental.

Enfin, la décoration de l'église de Hastière-Lavaux est une de ces choses dont on voudrait n'avoir jamais eu à s'occuper, tant le projet présenté était, à tous les points de vue, banal et insuffisant.

A propos de mobiliers d'églises, nous devons protester contre la facilité, disons plutôt l'espèce d'acharnement avec lequel on fait disparaître nombre de pierres tombales du plus haut intérêt historique ou archéologique. Il y a bon nombre d'années que ces monuments ont été cités, étudiés ou décrits, avec un soin tout particulier et une remarquable érudition, par notre savant et passionné collègue M. Alf. Bequet (1). Bien que ces mausolées aient été jadis signalés à l'attention des communes et des fonctionnaires de divers degrés préposés à leur garde ou à leur conservation, il

(1) Nombre de *frottis* exécutés par M. Bequet lui-même sont exposés au musée archéologique de Namur; en outre, quantité de notices leur sont consacrées dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*.

arrive presque chaque jour que nous ayons à constater de nouvelles disparitions. Or, nous considérons ces pierres tumulaires comme faisant partie du domaine public et nous voudrions que des mesures quelconques, mais avec sanction efficace, fussent prises à bref délai, pour assurer la conservation de ces intéressants et souvent curieux monuments.

La commune de Bouvignes s'est, dernièrement, adressée à l'administration provinciale de Namur pour s'enquérir de la suite donnée au projet de restauration de la « Porte de Laval », qui s'écroule chaque jour davantage, et dont la disparition est prochaine si l'on n'y porte remède. Cependant cette porte rappelle un des plus beaux souvenirs de l'histoire locale, un haut fait d'armes reconnu et récompensé par Charles-Quint lui-même.

A ce titre, nous estimons que ce modeste édicule a des titres suffisants pour solliciter avec succès la bienveillante sollicitude des pouvoirs publics et l'octroi d'un léger subside.

Bien que nous ayons déjà touché, dans nos précédents rapports, la question des mobiliers d'église, nous ne pouvons nous empêcher d'y revenir pour déplorer plus que jamais l'insuffisance et la pauvreté des plans qu'on nous soumet après approbation des mandataires communaux et des fabriciens. Malgré nos refus et nos observations, c'est toujours le même système qui prédomine, le même style — et lequel? — vide et banal, l'absence de caractère, la similitude de conception, disons le mot, le même mercantilisme. D'ordinaire, ces projets nous sont présentés sous forme de simples croquis parfois teintés de chie, avec un certain aspect imagier, mais sans plans de détails, cotes d'épaisseurs, modes d'assemblage, projets tracés en grandeur

d'exécution, bref, sans aucun détail constructif qui permette de se faire une idée suffisamment exacte du meuble à construire, des garanties de solidité qu'il présente, des indices de durée qu'il comporte, du caractère architectonique qu'il revêt. Et cependant il y a là de bien graves intérêts à sauvegarder : ceux des autorités qui commandent et qui naturellement paient des deniers publics ; et, d'autre part, ceux des entrepreneurs qui devraient se rendre un compte exact des engagements qu'ils prennent, des responsabilités qu'ils encourent. A notre humble avis, cette grave question ne se résoudra que par une entente complète entre tous les pouvoirs qui interviennent en cette circonstance. Aussi longtemps que cet accord ne se fera point, on trouvera des administrateurs assez peu soucieux des intérêts de leurs concitoyens et de l'accomplissement de leur mandat, pour accepter des plans insignifiants ou incomplets, — des entrepreneurs disposés à fournir quand même les meubles projetés, — des fonctionnaires enfin, intervenant toujours trop tard, pour constater toujours avec le même regret et le même écœurement, les faits accomplis ; tous aidant ainsi, à leur insu, à doter nos églises de mobiliers de pacotille que la génération prochaine devra remplacer, au grand détriment des finances publiques. Inspirons-nous davantage de la manière d'agir de nos devanciers et tâchons enfin d'avoir à cœur de léguer à nos descendants des œuvres au moins solides et durables ; si nous ne pouvons aspirer à briguer leurs éloges ou leurs félicitations, évitons au moins leurs récriminations. Et alors, ce sera sans crainte et sans reproche, avec le calme et la dignité du devoir accompli, que nous quitterons la carrière, laissant à la génération

prochaine le soin, non de démolir ou de renouveler, mais bien de conserver et de continuer notre œuvre.

Une autre question importante, c'est l'emploi des matériaux de construction. Lorsqu'il s'agit de restauration, il est évident qu'il importe avant tout de remplacer les éléments devenus défectueux, par des éléments similaires, sains et durables, de procéder de telle façon, que le côté matériel de la réfection disparaisse; bref, que la restauration, autant que possible, passe inaperçue, laissant l'illusion de la persistance de l'œuvre primitive.

Mais, pour ce qui concerne les constructions nouvelles, nous voudrions qu'on imposât aux architectes, comme première condition préalable à la rédaction des plans, l'emploi des matériaux naturels fournis par la localité elle-même. Si toutefois cette localité se trouvait absolument trop pauvre, si elle ne révélait que des matériaux inutilisables, on devrait au moins se confiner dans la région, sans aller chercher au loin soit des éléments d'un prix de revient très élevé, soit des éléments n'offrant pas des garanties suffisantes de durée ou de résistance au climat local. Plus que jamais, nous sommes persuadés que c'est là l'unique moyen d'arriver à donner à nos églises, maisons communales, écoles ou presbytères, une physionomie spéciale, un caractère local, le moyen enfin de les approprier, par leur aspect et leur silhouette, au site dans lequel ils s'élèvent. Nous avons assez subi, en définitive, ces constructions transplantées d'une extrémité à l'autre de notre province, restant toujours et partout semblables, parfois identiques à elles-mêmes. Bref, nous voudrions voir les architectes adopter cette maxime : « A chaque homme son habit, à

chaque commune ses constructions. » Ce système, appliqué de façon soutenue, finirait par doter nos communes de bâtiments qui seraient à elles, qui constitueraient les éléments de leur physionomie spéciale, leur personnalité, si nous pouvons nous exprimer ainsi. Et puis, c'est, à notre avis, nous devons bien l'avouer, le seul moyen de faire disparaître cette fâcheuse coutume, beaucoup trop fréquente, de tirer de nouveaux plans des vieux papiers. Quand on voit le parti que certains architectes ont su tirer du judicieux emploi de certains matériaux que la nature leur offrait pour ainsi dire à pied-d'œuvre, les heureux effets de couleur qu'ils leur ont fait produire, la variété des formes qu'ils ont dû créer pour les mettre en valeur, l'heureuse harmonie qu'ils ont su faire régner entre ces éléments souvent si divers, le caractère à la fois neuf, pittoresque et élégant qu'ils ont su donner à leurs constructions, on se prend à déplorer avec amertume que cette idée ne se généralise pas davantage (1). Aussi, faisons-nous un chaleureux appel à tous nos collègues, pour que tous nous marchions la main dans la main à la conquête de cet idéal. Puisse-t-on finir bientôt par triompher de cette honteuse inertie contre laquelle nous luttons depuis tant d'années. Nous ne désespérons pas toutefois de voir un jour disparaître ces plans de bâtiments communaux quelconques, tirés à nombre d'exemplaires, à l'instar des épreuves photographiques fournies par un seul et même cliché. Un appui qui nous viendra puissamment en aide et sur lequel on

(1) Voir les gares récentes de certaines lignes de l'État, la Poste de Huy, etc.

n'eût peut-être pas compté jadis, c'est la clientèle bourgeoise. De ce côté, la tendance est manifeste et jusque dans nos plus modestes bourgades on voit s'élever des constructions qui témoignent d'une évidente recherche du nouveau. Que les communes ne se laissent pas devancer par les particuliers et que leurs mandataires imposent leurs désirs aux architectes de leur choix ; que ceux-ci, avant de jeter aucune ligne, même d'avant-projet, se rendent dans la localité, qu'ils se renseignent sur place de la situation et de ses ressources, qu'ils examinent ensuite quelque vieille construction de l'endroit et ils pourront se rendre un compte exact des ressources naturelles, de la convenance ou de la résistance des matériaux. Dès lors, ils seront fixés sur le mode de construction à adopter, ils n'auront plus à étudier que les lignes ou les formes les mieux appropriées aux matériaux à mettre en œuvre.

Nous demanderons, pour terminer, qu'il nous soit permis de soulager notre cœur d'un poids qui l'opprime, et ce faisant, nous aurons rempli notre devoir en dégageant notre responsabilité. Voici à quel propos. Il existe dans notre province une église rurale de construction récente, que nous ne nous lassons point d'admirer, une église remarquable à tous égards, signée d'un grand nom, d'un nom qui brillera longtemps encore dans l'histoire de l'art belge, une église enfin, que l'architecte avait étudiée, caressée plus peut-être que d'autres édifices de haute importance. Malheureusement ceux qui assistèrent à l'éclosion du projet, ceux qui aidèrent à sa réalisation, disparurent avant l'achèvement de l'œuvre, disons plutôt du chef-d'œuvre : l'église fût, en effet, construite mais non entièrement meublée. Il y a

quelques années, on y plaça un « Chemin de croix », vulgaire moulage en plâtre, bariolé d'indigne façon ; nous avons vainement protesté contre cette profanation. Aujourd'hui, il s'agit d'un autel à installer dans notre petit bijou d'église. Or, le plan de l'autel a été dressé par l'architecte lui-même, non pas uniquement dans ses grandes lignes, mais bien dans tous ses détails ; les plans sont donc là, prêts à être utilisés ; et si d'ailleurs il surgissait quelque difficulté d'exécution, les élèves du maître sont là, prêts à la résoudre. Nous estimons que l'adoption de ce projet, à l'exclusion de tout autre, était un hommage de reconnaissance dû à la mémoire du grand architecte dont nous pleurons encore la perte. La réalisation de ce plan pouvait seule conserver à l'édifice son caractère d'unité, en identifiant le meuble principal à la construction elle-même. Eh bien ! nous regrettons que cette idée n'ait point été partagée et que pour une mesquine question de finance, paraît-il, — question qu'on eût peut-être pu résoudre par d'autres voies, — nous regrettons que le plan du regretté Beyaert ait été écarté et remplacé par celui d'une personne complètement étrangère à l'église des Tombes, personne dont nous ne songeons nullement à contester le talent de sculpteur ; mais, à notre avis, il ne devait entrer dans l'église de Béyaert qu'un autel de Beyaert.

Enfin, nous sommes heureux de vous annoncer que la rédaction de l'inventaire des objets d'art de notre province est entrée dans sa phase d'exécution ; la grande majorité des matériaux sont réunis ; nous nous occupons incessamment du groupement et de la coordination.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous félicitons, Monsieur Dardenne, pour votre beau rapport.

M. HELBIG (Liège). — Les faits que vous déplorez, Monsieur le rapporteur, nous les déplorons aussi, peut-être plus que vous. Nous avons voulu, nous, établir une situation : c'est que ce ne sont pas les administrations qui peuvent modifier cet état de choses ; ce sont les artistes qu'il faut former pour cela. C'est par eux qu'il est possible de régénérer l'art ; nous aurons beau prendre les mesures les plus rigoureuses et les meilleures pour l'élaboration d'une œuvre d'art ; nous n'aboutirons à aucun résultat désirable par des moyens administratifs. Il faut des artistes ; il faut que l'éducation d'un grand nombre d'artistes soit faite à ce point de vue, car si nous avons assez souvent de beaux plans d'église, en réalité, nous avons fort peu de plans d'ameublement convenables ; cela est négligé, dans l'enseignement, d'une façon presque complète. Il nous faut insensiblement arriver, sous ce rapport, à un meilleur état de choses ; toutefois, d'après mon expérience personnelle, nous sommes cependant à ce sujet en voie d'amélioration, malgré ce défaut de formation que je vous signalais à juste titre et que, je le répète, nous regrettons autant que vous.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous arrivons, Messieurs, au troisième objet de notre ordre du jour : « Inventaires des objets d'art appartenant aux établissements publics ». Ce point a été traité dans presque chacun des rapports qui nous ont été présentés aujourd'hui par nos membres correspondants. Jusqu'à ce moment, c'était la province de Namur qui était la plus en retard sous ce rapport. Vous avez pu vous

convaincre qu'elle était entrée dans la bonne voie à cet égard.

M. Sibenaler, au nom du Comité du Luxembourg, nous a lu le rapport de M. Tandel; il a exprimé le vœu que la Commission royale donnât des instructions afin de voir achever le plus vite possible les différents inventaires. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous demandons cela. Vous vous rappelez, en effet, que, dès le 15 février de cette année, nous avons demandé aux correspondants de déléguer deux de leurs membres, dans chaque Comité, pour s'entendre sur ce point-là. Depuis, nous avons demandé aux divers Comités de nous faire parvenir les propositions qui auraient été faites depuis le 15 février. Je ne sais pas si notre demande a été bien comprise à cet égard; en tout cas, personne ne nous a répondu jusqu'ici. Mais, afin de ne pas allonger outre mesure cette séance par des questions trop détaillées, je vous proposerai, Messieurs, comme résolution pratique, pour ce troisième objet de l'ordre du jour, de décider que la Commission centrale s'occupera de convoquer à nouveau chez elle une nouvelle réunion; seulement, dès à présent je vous demanderai de vous y faire représenter par voie de délégués, car nous serions dans l'impossibilité de vous abriter tous sous notre toit.

Voilà, Messieurs, quelle serait la meilleure résolution à prendre actuellement concernant cette question. Si, d'autre part, des membres avaient des éclaircissements à donner à ce sujet, je suis prêt à leur accorder la parole.

M. HELBIG (Liège). — Je demande la parole pendant quelques instants seulement sur ce sujet-là.

Il importe, on l'a déjà dit, qu'il y ait, sous ce rapport, un système uniforme; je puis, à ce propos, recommander tout spécialement un ouvrage qui, malheureusement, est écrit en langue allemande, mais qui, cependant, peut servir de document, de modèle, surtout au point de vue de la division et de l'exactitude, c'est l'ouvrage de M. Clemen, sur le pays rhénan. C'est un ouvrage excellent et que je puis conseiller en toute confiance à tous ceux qui s'occupent de ces inventaires. Je crois qu'ils ne trouveront pas de meilleur modèle à suivre. Ceux qui savent le flamand peuvent généralement lire l'allemand, et les Wallons, qui ne savent pas le flamand, mais qui connaissent une langue germanique, pourront très souvent aussi le comprendre. Mais, dans tous les cas, ils pourront voir, par la simple division de ce travail, combien il peut être utile à tous sous tous les points de vue.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez, Messieurs, entendu le conseil de M. Helbig, tout particulièrement désigné pour vous le donner; j'espère que vous voudrez bien en profiter.

M. BORDIAU (Bruxelles). — Je crois savoir que la province d'Anvers et celle de la Flandre orientale ont toutes les deux terminé leur travail; je fais la proposition de réunir ces Messieurs le plus tôt possible afin qu'ils nous montrent ce qu'ils ont déjà fait et qu'ils nous disent, en même temps, ce qu'ils se proposent encore de faire pour qu'il y ait une certaine uniformité dans le travail, quoique je pense que le travail soit, sous ce rapport, presque fini partout.

M. LE PRÉSIDENT. — Pas partout.

M. BORDIAU. — Il l'est, dans tout cas, dans plusieurs provinces.

M. LE PRÉSIDENT. — Votre conclusion, Monsieur Bordiau, est aussi de faire une réunion prochaine, comme suite à celle du 15 février.

Si plus personne ne demande la parole, je prie les Comités provinciaux de vouloir bien nous envoyer deux délégués. Ceux d'entr'eux qui auraient à peu près terminé leur travail, peuvent nous apporter leurs projets.

M. VAN LEEMPUTTEN (Anvers). — Pour la province d'Anvers, vous avez tout reçu.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est entendu.

Nous abordons maintenant, Messieurs, la quatrième question, en vertu d'une décision de l'Assemblée générale de l'année dernière. Elle est ainsi conçue : « Les formes de structure simulée, que l'artiste conçoit pour exprimer son impression personnelle, doivent-elles jouer le rôle principal dans l'aspect des monuments ? »

L'année dernière, M. Bilmeyer avait, je pense, demandé des explications à ce sujet. Je suis tout disposé à lui accorder la parole, s'il le désire ?

M. BILMEYER (Anvers). — Si, l'année dernière, j'ai demandé la parole à ce sujet, c'était parce que j'avais constaté que plusieurs personnes ne comprenaient pas la question.

M. LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous rien préparé à ce sujet, Monsieur Bilmeyer ?

M. BILMEYER. — La question demande si les formes de structure simulée doivent jouer le rôle principal dans l'aspect des monuments. A la question ainsi posée, je répondrai catégoriquement : Non.

Aux explications de notre honorable Président j'ajouterai celles-ci :

Prenant en considération les diverses formes de structure, vous avez les formes simulées, les formes transposées et les formes *réelles*.

Ces dernières se définissent ainsi : elles accusent un moyen effectif de construction ; elles sont l'expression vraie de l'organisme architectural. A mon avis, cette expression est la seule dont on doit tenir compte, principalement et *à priori* quand il s'agit de la restauration de monuments. Pour les constructions modernes, c'est encore ce principe qui devrait dominer, car ce sont les matériaux employés et leur mise en œuvre rationnelle qui forment les bases fondamentales de toute architecture bien raisonnée.

De ce qui précède, il y aurait lieu de recommander les formes réelles dans toute restauration et construction moderne, et de condamner les formes simulées et transposées, surtout si elles ont pour seul but une satisfaction le plus souvent imaginaire et personnelle de l'artiste.

M. LE PRÉSIDENT. — Si plus personne ne demande la parole à ce sujet, je considérerai cette question comme ne devant plus être reproduite cette année ni l'année prochaine. (*Assentiment.*)

Nous passons à la question suivante : « Qu'enseignent les découvertes de peintures murales faites dans les monu-

ments de la Belgique ? » Cette question a également été remise à l'ordre du jour en vertu de la décision unanime de l'Assemblée générale du 7 octobre 1901.

Au sujet de cette question, nous avons une triple constatation à faire : M. van Ruymbeke nous avait, l'année dernière, promis de faire une étude complète sur ce dont il nous avait parlé, c'est-à-dire de la décoration de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes, où il y a des peintures extrêmement intéressantes. Malheureusement, M. van Ruymbeke est empêché d'être parmi nous par le fait qu'il fait partie du jury de la Cour d'assises de Bruges, siégeant actuellement. Peut-être aussi n'a-t-il pas pu terminer son travail.

M. HELBIG (Liège). — Je puis vous donner l'affirmation que le travail de M. van Ruymbeke est terminé.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est étrange, qu'il ne nous l'ait pas envoyé. Nous considérerons sa communication comme faite et nous l'insérerons au *Bulletin*.

M. BORDIAU (Bruxelles). — Il me semble que, préalablement, nous devrions avoir une discussion.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous l'aurons quand même.

M. BORDIAU. — Nous devrions, d'après moi, attendre pour insérer ce travail au *Bulletin*.

M. LE PRÉSIDENT. — Si, dès à présent, ce travail est inséré au *Bulletin*, vous aurez tout le temps voulu pour le lire et le discuter.

M. BORDIAU. — Ce serait irrégulier.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Van Caster ne serait pas de cet avis, je pense.

M. BORDIAU. — Je trouve qu'avant de rien insérer au *Bulletin* nous devrions avoir une discussion à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. — MM. De Groote et Bilmeyer ont été sollicités par nous de faire également rapport sur ce sujet. Aucun de ces messieurs n'est probablement prêt?

M. BILMEYER (Anvers). — Il en a été question dans la dernière réunion du Comité, et la Commission royale sera saisie des propositions du Comité.

M. LE PRÉSIDENT. — Donc, contrairement à ce que j'avais dit d'abord, on serait d'avis de ne pas publier dès à présent au *Bulletin* le travail de M. van Ruymbeke? C'est, du moins, ce que propose M. Bordiau. Je demande si tout le monde est d'avis de retarder la publication du travail de M. van Ruymbeke jusqu'à ce qu'une discussion ait eu lieu sur ce sujet. J'ajoute que, quant à moi, je pense que le rapport de M. van Ruymbeke constituerait un élément très utile de discussion.

M. BORDIAU. — Vous aurez assez d'éléments sans cela.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne le pense pas; on n'en a jamais assez, bien entendu au point de vue scientifique. Il me semble que précisément ce travail viendrait à point, à moins qu'on ne veuille commencer la discussion dès à présent, sans les documents attendus. Il me semble plutôt que la question doit être remise à l'assemblée prochaine.

M. BORDIAU. — Il n'y a rien qui brûle.

M. HELBIG (Liège). — L'année dernière on s'est déjà préoccupé de cette question, mais, malheureusement, au moment où j'avais dû quitter la séance.

M. LE PRÉSIDENT. — J'en ai exprimé le regret.

M. HELBIG. — Aujourd'hui, j'en suis réduit à exprimer, à mon tour, le regret de ne pas voir parmi nous M. Van Caster. (*Rires.*)

Je ne songe pas, en ce moment, à entrer dans le fond de la question, mais je tiens seulement à faire une observation : c'est que M. Van Caster, en participant à la discussion à l'Académie d'archéologie à Anvers, a rappelé un certain nombre d'arguments que j'avais déjà fait valoir. Il a notamment fait observer, avec beaucoup de raison, que je m'étais tenu sur le terrain de la question de principe, et que lui, de son côté, s'était tenu sur le terrain des faits. Cela n'a pas empêché que j'ai appuyé cependant les indications quant aux principes, d'un certain nombre de faits qui me semblaient acquis. M. Van Caster en a indiqué aussi quelques-uns, mais il en a omis d'autres, quoique je ne veuille pas du tout compléter ce qu'il a pu dire sous ce rapport. Il y aurait, de ma part, mauvaise grâce à vouloir le faire pendant son absence. Je me réserve de le faire plus tard, puisque la question doit être remise à l'ordre du jour, et que j'espère qu'elle sera traitée d'une façon complète l'année prochaine. Aujourd'hui, je n'ai donc qu'une chose à faire : exprimer mes réserves à cet égard, car il n'entre nullement dans mon intention de formuler les objections que j'aurais à présenter à ce sujet en l'absence de M. Van Caster, avec lequel j'ai toujours eu d'excellentes relations, que je tiens à continuer. Il y

a là une question de délicatesse que chacun comprendra.

M. LE PRÉSIDENT. — La question sera d'autant plus volontiers mise à l'ordre du jour que vous nous promettez de prendre part à la discussion.

M. HELBIG. — Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. — Si personne ne fait d'opposition, la question figurera à l'ordre du jour de notre prochaine réunion.

On demande que le travail de M. van Ruymbeke ne soit pas publié au *Bulletin*. J'avoue ne pas bien comprendre en quoi l'insertion pourrait nuire à la discussion.

M. BORDIAU. — Il faut laisser la question entière.

M. HELBIG (Liège). — Je tiens, messieurs, à vous mettre d'accord, et je crois pouvoir arriver à ce résultat en vous annonçant que M. van Ruymbeke m'a proposé son travail pour la *Revue de l'Art chrétien*. Lorsque ce travail aura paru dans ce recueil, vous pourrez en tenir compte ou non, selon votre désir.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est aussi mon avis. Je demanderai néanmoins si l'on est d'avis de ne pas insérer le travail au *Bulletin*?

M. JAMINÉ (Hasselt). — Je crois que l'on pourrait parfaitement publier le travail au *Bulletin*. Comment voulez-vous qu'une discussion ait lieu si on ne l'a pas l'année prochaine et si ce rapport n'est pas inséré cette année-ci au *Bulletin*? Il faudrait commencer, lors de notre prochaine séance annuelle, une discussion sur un fait qui n'aura pas été exposé.

Il me semble donc qu'il faudrait faire avant cette date une publication du rapport dont il s'agit.

M. BORDIAU (Bruxelles). — Ce n'est pas d'une publication spéciale que vous entendez parler, mais d'une impression au *Bulletin de la Commission* ?

M. JAMINÉ. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est sous le nom de l'auteur que paraîtrait le rapport.

M. BORDIAU (Bruxelles). — Que l'on publie le rapport d'une autre manière, je l'admets, mais qu'on ne l'insère pas dans le *Bulletin*, car il recevrait ainsi, en quelque sorte, une consécration officielle.

Je demande que la question reste absolument entière, avant que tous les éléments du débat ne soient réunis et qu'on ne publie absolument rien sous ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai entendu dire tout à l'heure que M. van Ruymbeke avait promis de remettre son travail pour être inséré dans la *Revue de l'Art chrétien*. Dans l'intérêt même de nos discussions, il me semble qu'il n'y aurait aucun inconvénient à ce que cette publication eut lieu aussi dans notre *Bulletin*, d'autant plus qu'elle n'engage personne.

M. BORDIAU (Bruxelles). — C'est la consécration officielle incontestablement d'une opinion personnelle.

M. LE PRÉSIDENT. — Pardon ; c'est sous le nom de l'auteur que le travail sera publié.

M. BORDIAU. — Il ne devrait pas être publié dans un bulletin officiel.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vois des membres, comme MM. Dardenne et Jaminé, qui ne me paraissent pas de cet avis. Dans ces conditions, nous sommes bien obligés de procéder à un vote, qui pourrait se faire à mains levées.

M. VAN LEEMPUTTEN (Anvers). — La question n'ayant pas été discutée jusqu'ici, il vaudrait beaucoup mieux ne pas publier n'importe quoi à ce sujet; c'est une question très importante que celle dont il s'agit.

M. HELBIG (Liège). — La publication dans le *Bulletin* n'engage absolument personne de la Commission royale des Monuments, si ce n'est l'auteur du rapport.

M. BORDIAU (Bruxelles). — On annonce une discussion qui devait commencer il y a deux ans. On peut donc bien l'entamer aujourd'hui sans que le rapport soit publié.

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne faut pas oublier ceci : c'est que, comme je l'ai dit au commencement de la séance, M. van Ruymbeke a été malheureusement retenu aujourd'hui à Bruges par des devoirs civiques. Sans cette circonstance, il nous aurait probablement lu son travail et la discussion aurait tout au moins commencé aujourd'hui, mais il est peu vraisemblable qu'elle aurait pu être terminée. C'est un des sujets les plus compliqués que l'on puisse aborder.

Je dis aussi que si nous publions dès à présent ce rapport au *Bulletin*, nous ajouterons un document de plus pour la discussion ; mais il serait publié sous la responsabilité exclusive de celui qui le signera. Personne d'autre que lui ne sera engagé.

M. DUMORTIER (Bruxelles). — Ne pourrait-on pas, si on

le demandait à la direction de *l'Art chrétien*, obtenir, si elle publie le rapport, un certain nombre de tirés à part et les distribuer avant la séance de l'année prochaine ; comme cela nous n'aurions pas d'insertion à faire au préalable dans notre *Bulletin*? Cela ne nous coûterait rien ou peu de chose.

M. HELBIG (Liège). — Je tiendrai des tirés à part à la disposition de l'auteur ; il en fera l'usage qui lui conviendra et il se fera certainement un plaisir d'envoyer un exemplaire à chacun de vous.

M. DUMORTIER (Bruxelles). — L'auteur a tout intérêt à ce que son travail soit lu, et les membres de la Commission, comme ceux des Comités et les correspondants, pourront ainsi le posséder plus tôt.

M. JAMINÉ (Hasselt). — C'est surtout au point de vue du principe qu'il importe qu'une décision soit prise en ce qui concerne le point de savoir si, préalablement à sa communication aux membres, le rapport sera envoyé à un journal quelconque aux fins d'y paraître.

Il y a deux ans, cette question avait déjà figuré à l'ordre du jour ; mais, au moment de commencer la discussion, on a réclamé des explications au Président pour savoir ce que l'on voulait exactement dire, et cette année personne n'a fait de rapport. Je erois que nous pourrions ainsi allonger notre ordre du jour d'une série de questions comme celles-là et n'avoir jamais aucune discussion à ce sujet

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Bordiau, maintenez-vous votre proposition de ne pas insérer maintenant le travail au *Bulletin*?

M. BORDIAU. — Que l'on publie le rapport si l'on veut, mais qu'on ne l'insère pas au *Bulletin*. On ne doit pas, je le répète, donner une consécration officielle à un rapport qui comprend des faits constituant une appréciation personnelle.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a une proposition d'insérer au *Bulletin* le travail de M. van Ruymbeke avant l'année prochaine. Je vais consulter l'assemblée à ce sujet.

M. HELBIG (Liège). — Il appartient à M. van Ruymbeke de décider cette question; il reste, en effet, maître de son œuvre. Mais, quant à moi, je déclare que s'il me donne son travail, je l'insérerai dans la *Revue de l'Art chrétien*.

M. LE PRÉSIDENT. — Parfaitement; cela n'empêche pas que nous pouvons l'insérer aussi dans le *Bulletin*. Sous toute réserve de l'adoption de cette proposition, M. van Ruymbeke reste toujours libre de remettre son travail à *l'Art chrétien*. Il n'y a aucun doute à cet égard. Cependant, s'il en subsistait un, je demanderais à ceux qui désirent voir insérer dans le *Bulletin* le travail de M. van Ruymbeke, sous sa responsabilité bien entendu, de bien vouloir lever la main.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas de doute que la majorité est d'avis que l'insertion au *Bulletin* peut avoir lieu. Cependant, s'il y avait contestation à cet égard, — pour que l'on ne puisse pas dire que nous avons remporté facilement une victoire, — nous pourrions faire l'appel nominal. C'est inutile, n'est-ce pas?

M. BORDIAU. — Absolument!

M. LE PRÉSIDENT. — Nous arrivons, Messieurs, au 6^{me} et dernier objet de l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous vous le rappellerez : je vous ai dit, au commencement de la séance, qu'à la suite d'une proposition de M. Schuermans, — heureusement arrivé parmi nous — l'Assemblée préparatoire avait décidé que la partie de la question relative aux travaux effectués à l'abbaye de Villers serait reportée à la fin de la séance.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce qu'il en soit ainsi?

Si personne ne s'y oppose, je considérerai la proposition comme définitivement adoptée. Voici les termes de la question : « Les travaux effectués ou en cours d'exécution, d'une part aux maisons et monuments de la Grand'Place de Bruxelles, au château des Comtes à Gand et aux abbayes de Villers et d'Aulne ; d'autre part, aux églises romanes de Nivelles et de Soignies, ainsi qu'aux églises gothiques de Walcourt et de Nieuport, revêtent-ils un caractère à la fois pittoresque, scientifique et artistique? »

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous donner de longues explications au sujet de cette question. Vous l'aurez remarqué : on fait, en ce moment surtout, des travaux à toute une série de monuments. On désigne expressément le genre de travaux à exécuter à chaque monument ; on demande s'ils satisfont à ce que désire l'école « des pittoresques », et si, en même temps, ces restaurations satisfont à ce qu'on a le droit de leur demander au double point de vue scientifique (archéologique) et artistique. Dans cette polémique qui a surgi entre « les pittoresques » et leurs adversaires, réside, à mon avis, un malentendu. Ainsi, l'on ne peut pas, dans nombre de cas, ne faire *exclusivement* que « du pittoresque » et sacrifier à cette tendance l'art et l'archéologie. On peut, on doit satisfaire en même temps à

l'art, à la science et au pittoresque dans une œuvre belle et complète.

A-t-on réussi, à ce triple point de vue, dans les cas invoqués par la question? C'est à quoi revient celle-ci.

Je donnerai la parole à ceux qui voudront s'occuper à cet égard de l'un ou l'autre des monuments ici mentionnés. Quelqu'un demande-t-il la parole?

Personne n'a-t-il de remarques à faire sur les travaux effectués ou en cours d'exécution à la Grand'Place de Bruxelles, au château des Comtes à Gand, à l'abbaye d'Aulne, aux églises romanes de Nivelles et de Soignies?

En ce qui concerne l'église de Nivelles, voici mon avis :

Après l'avoir souvent visitée, j'estime que la restauration du chœur et du transept est très satisfaisante, au triple point de vue pittoresque, scientifique et artistique.

En ce qui concerne les églises gothiques de Walecourt et de Nieupoort, les correspondants qui pourraient s'en occuper ne sont pas ici.

En tous cas, ceux d'entre nous qui ont vu ces restaurations en ont été satisfaits.

Nous en arrivons maintenant à la question dont M. Schuermans désirait s'occuper spécialement.

La parole est à M. Schuermans.

M. SCHUERMANS (Liège). — Je demanderai, Monsieur le Président, à ne parler que tantôt, quand nous aurons entendu d'autres membres.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole? M. Licot, qui est encore présent à la séance, et qui est une

autorité en la matière, ne désire-t-il pas parler ? Nous l'entendrions avec plaisir.

Eh bien ! si personne ne demande la parole, je vais me permettre de dire deux mots de la question. Je prie M. Helbig de bien vouloir me remplacer.

(M. Helbig, Vice-Président, prend place au fauteuil de la Présidence.)

M. LAGASSE-DE LOCHT (Bruxelles). — Messieurs, au sujet de l'abbaye de Villers précisément se présente le triple point de vue dont nous parlions tantôt.

L'abbaye de Villers a fait couler, dans notre pays, beaucoup plus d'encre que n'importe quel autre monument ; on en a même parlé à la Chambre. Et il n'est pas mauvais, je crois, que quelques mots soient dits à cet égard avant la communication de M. Schuermans.

Nous serions heureux qu'à Villers l'on pût satisfaire tout le monde. Tant mieux, si les « pittoresques » pouvaient continuer à y jouir du « charme inimitable des ruines », c'est le mot dont ils se sont servis. Tant mieux encore si les artistes, les savants pouvaient aussi s'y déclarer satisfaits.

La restauration de la brasserie, déjà en très grande partie réalisée d'une façon remarquable par M. Licot, devrait pouvoir être achevée complètement.

Le réfectoire aussi devrait être complètement restauré. Ce sont là deux morceaux d'architecture, très beaux, qui gagneraient beaucoup à revivre sous les mains consciencieuses de l'artiste éminent qui dirige les travaux de Villers.

En restaurant complètement le réfectoire ; on aurait un local qui servirait de musée pour les restes découverts dans

les décombres de Villers et qui, aujourd'hui, se trouvent relégués dans une dépendance. Heureusement, la clef en est bien gardée. A l'intérieur de l'église abbatiale nous voudrions réédifier le mausolée du Duc Henri et de la Duchesse, dont on a retrouvé les tombes. On a tous les éléments de cette restauration dans les documents historiques concernant l'abbaye (1). M. Licot le sait : M le Ministre des Beaux-Arts l'a chargé de formuler un programme complet des travaux de diverse nature restant à effectuer à Villers. En passant, je forme le vœu que, malgré la maladie qui parfois l'étreint, il hâte, le plus possible, la présentation de ce programme. D'accord avec lui, je viens d'en esquisser les grandes lignes.

Voilà pour satisfaire les architectes et les savants archéologues.

Quant aux pittoresques, qu'ils se rassurent : il n'est pas question de ressusciter l'église de ses ruines. Mais, pour les satisfaire, faut-il la laisser s'anéantir absolument ? Ne faut-il pas reconstituer quelques bandeaux dans la voûte, afin d'empêcher que certains contre-forts, destinés à subir les poussées de la voûte, manquant de quoi répondre à leur destination primitive, ne produisent juste l'effet contraire et n'achèvent, en poussant au vide, d'abattre ce qui reste encore des murs magnifiques et vénérables de la splendide abbatiale ?

Je le sais : on objecte la beauté de l'actuelle ruine. Mais ici vraiment on oublie ce que savent tous les vieux amis de

(1) Outre la gravure figurant dans les *Trophées* de BUTKENS et dans le grand *Théâtre sacré*, il y a, dans un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, cité par M. Schuermans, une aquarelle représentant le tombeau tel qu'il était au XVIII^e siècle.

Villers dont nous sommes, MM. Schuermans, Licot et moi : nous avons connu la haute nef de l'église revêtue de sa voûte. Il y a à peine 25 ans que cette voûte s'est effondrée tout entière.

Si cette voûte était rétablie partiellement dans un but confortatif, les ruines de Villers en seraient-elles moins belles? Selon moi, elles seraient comme je les ai connues jadis, beaucoup plus grandioses et plus impressionnantes. Elles s'offriraient sous un aspect plus charmant, plus « inimitable » aux amateurs du pittoresque.

Je vais plus loin, Messieurs. Qui de vous ne s'est arrêté, étreint par l'admiration, devant l'abside fière et simple de l'abbatiale? Combien le fenestrage en est imposant! Et pourtant, la lumière crue tombant de haut et directement dans le chœur non voûté embarrasse, interfère, diminue et détruit presque les rayons du soleil pénétrant à travers les baies latérales. Toutes les nuances dues aux jeux de la lumière venant de ces baies grandes et sveltes du chœur ont disparu avec la voûte. Rétablissons cette voûte, ne fût-ce que par dessus le chevet, et voici que l'œuvre géniale reprend tous ses aspects, ceux qu'a voulu l'artiste et ceux aussi qu'ont entrevus et devinés les rêves féconds de son imagination. Dites : quel « pittoresque » y trouvera sérieusement à redire?

Ce qui est beau, ce qui est grand, ce qui est simple revêt nécessairement la forme pittoresque. Ainsi, il n'y a point de contradiction réelle entre la recherche de cette forme et une restauration rationnelle. Tout est affaire de tact et de mesure. Il ne saurait y avoir, en l'espèce, de principe absolu. Il convient, dans chaque cas, de se livrer à une étude complète

et d'arriver à des résultats contre lesquels viennent s'émousser les traits divers de la critique totale. L'artiste restaurateur peut, s'il est de force, rendre de grands services non seulement à l'art, mais à l'archéologie et aux « pittoresques ». J'attends de pied ferme la contradiction.

Autre observation : rien n'est plus délicat qu'une restauration. Quelques critiques se sont imaginés que les restaurations réclamées par les artistes avaient surtout pour but un gain d'argent. Ces critiques me permettront de le leur dire : ils n'ont pas l'âme artiste ; sans quoi ils n'invoqueraient pas un argument à la fois si pitoyable et si faux. Il fait pitié aux yeux de l'artiste véritable. Il est faux pour quiconque connaît vraiment la question. Les études préalables à une restauration, les soins à apporter dans l'exécution des travaux sont sans proportion avec la rémunération coutumière. On ne travaille pas ici au mètre carré et au mètre cube. Telle restauration dont la dépense s'est élevée à une trentaine de mille francs et qui a valu à l'artiste quinze cents francs de rémunération (5 %), lui a coûté, avec nombre de tracés et de veilles, des milliers de francs tirés de son propre fonds, à cause des recherches d'érudition et des esquisses répétées après lesquelles ont été dessinés seulement les premiers traits de l'avant-projet.

C'est donc une utopie, c'est presque une calomnie, que d'attribuer au désir de gagner de l'argent la tendance des partisans, dans la juste mesure, de la restauration des monuments.

Dernière observation : on a beaucoup critiqué l'emploi, à Villers, d'une pierre neuve jaunâtre pour l'encadrement de certaines baies de fenêtres ; on a dit, même à la Chambre

des Représentants, que l'emploi de ces matériaux était d'un effet désastreux.

J'ai voulu en avoir le cœur net; voici l'expérience que j'ai ordonnée.

On a pris, çà et là, dans des encadrements ruinés, des morceaux de pierre jaune ancienne (1). J'ai fait dresser, sur le sol, deux encadrements de baies, l'un composé avec ces pierres jaunes anciennes; l'autre avec des pierres jaunes nouvelles. On a demandé à ceux qui n'étaient point au courant de l'expérience de quel côté étaient les anciens matériaux et de quel côté étaient les nouveaux.

Personne n'a pu faire la distinction.

On a fait un autre essai. L'entourage d'un fenestrage a été composé d'un mélange de pierres anciennes et nouvelles. Encore un coup, on n'a pu distinguer les unes des autres.

D'où provient donc l'effet soi-disant désastreux invoqué jusqu'au sein du Parlement? L'œil, habitué trop vite hélas! au ton grisâtre d'une ruine désolée, s'est effarouché, avant toute réflexion, à la vue d'une couleur jaune réapparaissant et se détachant sur l'aspect terne et misérable des baies dépouillées de leur encadrement. Est-ce qu'un aspect terne et misérable saurait jamais appartenir à quelque forme pittoresque? Encore un coup, dans ce cas particulier, les artistes, les savants et les « pittoresques » sérieux ne sauraient être en désaccord.

Voilà, Messieurs, en quelques mots improvisés, ma réponse aux objections qui ont fait le plus de tapage.

(1) Sur la provenance de ces pierres jaunes, voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, tome XVII, 1878, p. 275.

Si ces observations ne donnent lieu à aucune communication immédiate, je demanderai à M. le Président d'accorder la parole à M. Schuermans pour nous faire l'exposé qu'il nous a annoncé.

M. HELBIG, *ff. de Président.* — M. Schuermans a la parole.

M. SCHUERMANS (Liège). — Messieurs, dans mes publications sur Villers, j'avais imprimé ceci (1) : « Reprise, » comme par accès périodiques de fouilles indiscretes (2) » dans les caveaux encore existants en l'église ».

Conséquent avec cette prémisse, j'ai essayé, à votre assemblée préparatoire, de faire supprimer Villers du n° 6 de l'ordre du jour.

J'avais eu la hardiesse grande de proposer à la Commission des monuments une déclaration d'incompétence. Je n'ai pas réussi ; mais ma correspondance en fait foi : j'avais prévu mon échec, et je m'en suis consolé par la concordance de mon effort avec mes écrits.

Vous m'avez mis en demeure de m'exécuter ; je m'exécute.

La question posée est celle-ci : les travaux effectués ou en cours d'exécution à Villers revêtent-ils un caractère scientifique ?

Je ne parlerai que de cela, m'abstenant de tout examen au point de vue pittoresque ou artistique, autres membres de la question.

(1) *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, VII (1899), p. 43, travail intitulé : *Abbaye de Villers. Les reliques de la B. Julienne de Cornillon.*

(2) « Le mot indiscretes n'est pas assez sévère ; mais à quoi bon signaler » l'irréparable ? Ce serait un scandale inutile. »

Même je ne parlerai que de l'église de l'abbaye ; de plus, ne disposant, de par le règlement, que d'un temps très restreint, je m'abstiendrai de discuter le système scientifique qui a présidé aux travaux de Villers : je m'occuperai de cela à mon heure.

Aujourd'hui, je me bornerai à quelques faits principaux, en m'abstenant systématiquement des personnalités.

Les quinze minutes réglementaires ne me seront pas de trop, rien que pour cela seul.

J'ai donc à parler de Villers au point de vue *scientifique*.

Puisque *science* il y a, je constate que le dernier mot de la science est ici le travail sur l'abbaye de Villers, publié en 1899, par M. Edgar de Prelle de la Nieppe, dans notre *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (1).

Vu l'importance de la matière, ce travail avait été soumis à un contrôle très sérieux, je dirai même sévère, de la part du Comité de ce *Bulletin*, dont je fais partie. Tandis que l'un des rapporteurs, un maître en archéologie religieuse, examinait, au point de vue de sa spécialité, le mémoire où il a indiqué des corrections importantes, moi, de mon côté, je me suis appliqué à n'y rien laisser passer qui ne fût appuyé par certains inédits, découverts récemment en des bibliothèques et archives de Belgique et de l'étranger.

Voici la conclusion du travail de M. de Prelle de la Nieppe :

1° L'est de l'église a été commencé par saint Bernard

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XXXVIII (1899), page 37.

lui-même, puis achevé (jusqu'à un certain point, transept compris), avant 1200;

2° Le nord de l'église (chapelles latérales) a été construit avant 1500.

Ces données, qui sont celles de Gramaye et de Sanderus, comme de la *Chronique de Villers*, ne sont pas celles des monographies de Villers, du siècle passé, antérieures à M. de Priele (dont l'œuvre a paru en 1899 seulement).

I. — Parmi les faits antérieurs à l'acquisition de l'État en 1895, je n'ai pas à critiquer les travaux effectués à Villers par les précédents propriétaires, qui, d'ailleurs, se sont bornés à faire office de destructeurs.

Cependant je découvre un document officiel dont je me reprocherais de ne pas vous signaler la tendance anti-scientifique.

Je lis dans un rapport adressé au Département de l'Intérieur par le Comité des correspondants du Brabant (que mes honorables collègues m'excusent de les critiquer; ils savent que je ne parle que l'épée dans les reins) : « Le monument (l'église de l'abbaye de Villers) gagnerait par la suppression des chapelles du xv^e siècle, accolées au côté nord ».

Depuis la découverte provoquée par moi — je m'en fais un titre d'honneur — de certain document tiré des archives de l'archevêché de Malines, il n'est plus permis aujourd'hui d'ignorer que les neuf chapelles nord ne sont pas du xv^e siècle; qu'elles furent consacrées en 1245, 1251, 1280 et par conséquent avaient été bâties avant 1500, et ce en vertu d'un bref papal de l'an 1254 qui permit à l'abbé de Villers d'enterrer les bienfaiteurs du monastère, dans les chapelles fondées par eux, ce qui eut lieu pour plusieurs.

Indépendamment de la profanation des sépultures de ces chapelles que ne légitimerait ici aucune nécessité publique, supprimer de pareilles annexes serait un acte de lèse-archéologie, comme le serait la démolition du portique de Lambert Lombard à Saint-Jacques de Liège, autre construction adventive des siècles ultérieurs.

Si l'on veut revoir dans toute sa simplicité grandiose, le type primitif de l'église, celui qu'a créé saint Bernard lui-même quand, de l'abbaye de Foigny, près de Vervins, où il s'était établi à cette fin, il présidait à la construction de nos abbayes de Villers, de Cambron, etc., qu'on édifie quelque part un *fac-simile* complet de l'église de Villers, sans ses chapelles nord. Mais qu'on ne touche pas à ces dernières!

Je pense bien que cette motion ne trouvera pas de contradicteurs. Or, comme cela se détache fort nettement de ce qui me reste à dire, je vous propose, Monsieur le Président, de m'interrompre ici et de donner la parole aux membres qui voudraient me contredire.

M. LE PRÉSIDENT. — Il en sera ainsi, si personne n'y voit d'inconvénient. Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. LICOT. — Je n'ai qu'un mot à dire : Jamais je n'ai songé à supprimer les chapelles septentrionales.

M. SCHUERMANS. — Je saisis cette occasion de me mettre complètement d'accord avec M. Licot : le rapport cité est du 7 avril 1878, époque où M. Licot ne faisait pas encore partie du Comité brabançon.

II. — Avant l'acquisition par l'État, en 1895, l'aire du sol, dans l'église de Villers, était surhaussée par l'accumulation de trois mille mètres cubes de débris, etc.

Là se trouvaient enfouis une quantité de menus indices révélateurs des emplacements respectifs des chapelles, tombeaux, etc.

La preuve de cette surabondance est dans une lettre adressée à M. Galesloot et imprimée par celui-ci dans le *Messager des sciences historiques* (1), où je lis : « En faisant des fouilles dans le transept, j'ai découvert de nombreux fragments et il m'a été impossible de les apporter tous à Bruxelles ; mais les quelques débris d'ornements que je possède... sont sculptés avec une habileté prodigieuse. Ils proviennent des dais qui surmontaient les niches dont le soubassement du tombeau (du duc Jean III) était garni ».

En 1885, on retrouvait donc encore dans le sol de menus restes du monument dû au eiseau de Colart Garnet...

Aujourd'hui, une controverse s'est élevée sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Bernard ; si les choses étaient restées entières, il aurait suffi de mettre la main, dans le sol, sur quelque menu débris de bronze, de jaspe, d'onyx, de fleur sculptée en marbre noir, de peinture murale, d'inscription lapidaire, comme les auteurs en décrivent dans la chapelle en question.

Plus rien ; le sol avait été soigneusement nettoyé...

Voici, à mon avis, ce qu'il aurait fallu faire, non pas certes pour les dix-sept mille mètres cubes de déblais de l'abbaye entière, mais au moins pour les trois mille de l'église : cribler au tamis les terres enlevées ; puis déposer les tas en des endroits distincts pour les différentes chapelles.

(1) LI, année 1883, p. 484.

Aujourd'hui, quand on veut connaître le sort des débris, on apprend qu'ils ont servi, en 1895 et 1894, à combler la partie du vivier de l'abbaye qui était à gauche du chemin moderne vers la station.

L'impossibilité de déterminer désormais l'emplacement de la chapelle cherchée a suscité les fouilles indiscreètes de 1895 et de 1898...

III. — Voici comment les *travaux de Villers* pratiquent aujourd'hui le respect des sépultures : laisser scrupuleusement en place les ossements des défunts, à moins que des nécessités (par exemple, de travaux publics) n'en exigent impérieusement le déplacement ; dans ce cas, on creuse une nouvelle fosse à proximité.

Ces égards pour la dépouille de simples moines, les travaux de Villers auraient dû les avoir, je dirai non pas *surtout*, mais *même* pour celle des anciens souverains et celle des fondateurs de l'abbaye...

Ce n'est pas ce qui a eu lieu.

Ici, je suis forcé de citer personnellement feu l'architecte De Wit, de résidence à Villers ; mais c'est pour rendre hommage à l'exactitude de ses renseignements, soigneusement contrôlée par moi, et à son grand souci de correction administrative dont je puis fournir la preuve.

Voici les détails que je tiens personnellement de lui :

Le tombeau double de Henri II, duc de Brabant, et de sa femme Sophie de Thuringe, est placé des deux côtés de la ligne séparative entre le chœur où est le maître-autel, et la chapelle de Saint-Jean-Baptiste ; ce tombeau est composé de deux loges : l'une, la plus honorable et par conséquent la principale, plus large, fut occupée la première ; l'autre,

secondaire, plus étroite, occupée plus tard, est le compartiment du côté de la chapelle.

Le 25 avril 1895, les *travaux de Villers*, dans le tréfonds du sol de la chapelle citée de Saint-Jean-Baptiste, atteignirent un mur en moellons qui fut défoncé.

Derrière ce mur, on trouva une loge de caveau, avec ossements entourés de plâtre, qui furent transportés dans un hangar dépendant de l'habitation de M. De Wit, et qui furent placés dans une caisse que j'ai vue et qui, à mon avis, ne protégeait pas suffisamment son contenu contre la dent des rats...

Les travaux continuèrent et, le 4 mai seulement, atteignirent le compartiment du même caveau correspondant au chœur, où, au moins, on laissa reposer en paix les restes qu'on y découvrit.

On me présenta le squelette du hangar comme étant celui du duc Henri II.

Malgré la maigreur de mes connaissances en physiologie (dues uniquement à un cours très ancien de médecine légale), rien qu'à la conformation du bassin, je reconnus un squelette féminin : d'ailleurs le caveau secondaire, moins large, occupé après l'autre, tout indiquait Sophie de Thuringe, qui mourut longtemps après son mari, à l'étranger : de là la nécessité d'un transport lointain ayant nécessité le coulage, par mesure hygiénique, d'une couche de plâtre dans le cercueil.

Je communiquai à M. De Wit le procès-verbal de l'enterrement de Sophie de Thuringe à Villers, où un contemporain de cet enterrement (ce qui a été reconnu à l'examen paléographique de la pièce), constate de visu le placement des restes de Sophie la défunte dans le compartiment de caveau

qu'on défonça en avril 1893. Je donnerai en note ce document important qui fait partie de ceux que j'ai découverts (1).

Vérification faite à loisir, M. De Wit prit des mesures comparatives sur chacun des deux squelettes et m'informa qu'il se rendait...

Dans le hangar, reposait donc bien Sophie de Thuringe, la princesse — détail qui certes intéressera les personnes pieuses — de qui provient la statuette miraculeuse de Hal qu'elle tenait de sa mère, sainte Élisabeth.

Et ces ossements de Sophie de Thuringe, voilà ce que pendant quatre ans on a exhibé comme étant le squelette d'un duc de Brabant...

Quatre ans, oui quatre ans! En mai 1899, les ossements de Sophie de Thuringe étaient encore dans le hangar.

Qu'on ne vienne donc pas parler de dépôt provisoire, en attendant soit des travaux au caveau, soit un plan pour le cénotaphe...

IV. — Ici un épisode assez original.

D'aucuns qui avaient lu le cours d'histoire nationale de l'abbé Namèche, se sont avisés de soutenir que Sophie de Thuringe avait été enterrée, non pas à Villers, en 1275, mais à Marbourg, en 1284, dans l'église consacrée à sa mère, sainte Elisabeth de Hongrie.

On ajoutait que notre tradition de posséder en Belgique

(1) De obitu et sepultura gloriosi Henrici ducis Brabantie et uxoris ejus Sophie, beate Elysa-beth filie. « Anno Domini M^oCC^oXLVIII^o Kalendis februarii, obiit Henricus gloriosus dux Brabantie. Postea anno Domini M^oCC^oLXXV^o, IIII Kalendas junii, obiit domina Sophia, filia sancte Elisabeth ejus uxor. Reconditi in mausoleo juxta altare sancti Johannis Baptiste. Ita quod corpus domini ducis versus majus altare, corpus vero ducisse versus altare sancti Johannis Baptiste. In singulis loculis sunt locata ».

la sépulture de la duchesse Sophie, était controuvée et sévèrement jugée à l'étranger ; que les archives de Marbourg sont pleines de documents réduisant à néant de pareilles prétentions ; que si nous maintenions celles-ci, il y aurait des protestations...

On ajoutait encore que, si le tombeau de Villers contient une sépulture de femme, il s'agit sans doute de Marie de Souabe, première épouse de Henri II.

Voyez donc ça ! Sophie de Thuringe, la jeune veuve éprouvée par un deuil récent, ne s'étant pas réservé pour elle-même la loge ménagée à côté de son époux, mais ayant eu le souci d'y faire placer le corps de sa devancière, morte depuis douze ans et exhumée pour la circonstance !

C'était tellement absurde que je ne résistai pas à ma curiosité : j'en réfèrai au redoutable archiviste de Marbourg.

Or, pas un mot de vrai !

Loin de posséder des documents sur Sophie de Thuringe, l'archiviste m'en demande et je les lui ai fournis, abondants.

Depuis longtemps, ajoute-t-il, on est fixé en Allemagne sur l'erreur du comte de Montalembert (copié par Namèche). A Marbourg, il avait pris le tombeau d'Alhéïde de Brunswiek, morte en 1284, pour celui de sa belle-mère, enterrée à Villers depuis l'an 1275...

L'archiviste de Marbourg m'a fait remarquer d'ailleurs que l'obituaire de l'Ordre teutonique, à Marbourg, pour la commémoration de Sophie de Thuringe, omet la mention *hic sepulta* (ici enterrée), caractérisant les tombeaux qui correspondent à des sépultures effectives.

Ici, loin de critiquer les *travaux de Villers*, je les féli-

cite : ils l'ont échappé belle en résistant aux suggestions antiscientifiques qui ont pu leur venir de ce côté.

V. — J'ai ressenti du malaise en lisant certains dithyrambes de la presse à propos des *travaux de Villers*.

Assurément je n'impute pas aux auteurs de ces travaux une participation à ce qu'ont publié les journaux, ni surtout à la phrase malencontreuse que voici, imprimée après la description du tombeau violé de Henri II : « Les travaux » vont être repris sous peu dans le bas-côté du transept » méridional, où l'on ESPÈRE *mettre au jour les restes de* » *Jean III*, duc de Brabant. »

Annouer qu'on allait, sous l'autorité du Gouvernement, pour satisfaire à la curiosité des badauds, violer la sépulture d'un de nos anciens souverains !...

Il y avait là de quoi émouvoir le Gouvernement, qui estima, avec raison, que sa responsabilité était en jeu ; un arrêté royal du 5 juillet 1895 créa un Comité chargé : 1° « de *sur-* » *veiller les fouilles pratiquées dans les ruines* de l'ancienne » abbaye de Villers » et 2° « de donner son avis sur les » mesures à prendre au sujet des découvertes qui pourraient » être faites dans les ruines ».

Il y a certes lieu d'approuver le Gouvernement au sujet de cette institution.

Mais j'ai été curieux de constater combien de fois ce Comité s'est réuni ; trois fois : le 18 juillet 1895, le 5 septembre 1896 et le 2 décembre 1897...

M. le Directeur des Bâtiments civils nous a appris, à l'assemblée préparatoire, qu'il y a eu, durant les cinq dernières années, une quatrième réunion dudit Comité...

Est-ce suffisant ? Comment un comité, non résidant, peut-il

ainsi réaliser efficacement la première de ses charges, la *surveillance*?

Quant à la seconde des dites charges : *avis à donner au sujet des découvertes* qui pourraient être faites dans les ruines, c'était bien, en 1898, le moment d'en provoquer l'exercice.

Alors sévissait, chez les gens pieux, une fièvre aiguë ; ils voulaient, à tout prix, retrouver les ossements de la B. Julienne de Cornillon, dans le tréfonds du sol où ils n'ont jamais été (1) : à sa mort, en effet, sa dépouille fut immédiatement placée parmi les reliques du monastère et plus tard, en 1599, on se serait bien gardé, liturgiquement, de faire « rentrer sous terre » des reliques déjà honorées du préliminaire canonique de la sanctification : l'élévation sur les autels.

De plus, on se faisait illusion en recherchant un squelette entier : depuis le XVI^e siècle, les reliques des saints du monastère, dont Julienne, avaient été irrémédiablement confondues en un amalgame indistinct.

Au lieu de soumettre la demande d'opérer des fouilles à

(1) C'est surtout dans la dernière chapelle, la neuvième à gauche en entrant, que certains auteurs du XIX^e siècle se sont appliqués à retrouver celle où l'abbé Henrion, en 1599, transféra les reliques du monastère.

Pendant les trois siècles antérieurs, il y a unanimité pour désigner, au contraire, la première à gauche en entrant :

XVI^e siècle, GRAMAYE (contemporain, puisqu'il dédie son livre à l'abbé Henrion, auteur de la translation de 1599) : « Templum ingressis, ad laevam, primum in ordine (c'est-à-dire dans la série, en rang).

XVII^e siècle, SANDERUS : Templum ingressis ad laevam occurrunt sacella. Primum in ordine... ».

XVIII^e siècle, PAPEBROCH : « Sacellum ad sinistram occurrit ingredientibus Villariense templum... ».

C'est la thèse reprise au seuil du XX^e siècle, par M. Edgar DE PRELLE DE LA NIEPPE, dans son travail de 1899.

l'avis du Comité de 1895, qui lui aurait dit tout cela, le Gouvernement y accéda d'emblée, influencé peut-être par l'écrit d'un haut personnage ecclésiastique qui, juste en 1898, parlant de l'incertitude entre plusieurs chapelles pour y découvrir les reliques cherchées, s'écriait : « Qu'on les fouille toutes ! »

Sous le couvert de l'autorisation gouvernementale, on se mit à bouleverser les tombeaux des chapelles, à tort et à travers. C'est ainsi que, dans la chapelle de Malève, on est allé troubler dans sa tombe le porte-bannière de Brabant à la bataille de Woeringen, Raes de Grez dont on avait d'abord pris les restes pour ceux de sainte Julienne. (*Hilarité*)...

Ici, un squelette d'homme, pris pour celui d'une femme, à l'inverse de Sophie de Thuringe pour Henri II...

Et, d'après ce que j'ai compris dans les explications données sur ce point avant-hier, il n'aurait été accordé que des autorisations simplement orales.

Moyen commode certes pour un membre du Gouvernement de se dégager de toute responsabilité ministérielle : ne pas laisser de trace de ses actes !

Mais comment la Direction des bâtiments civils n'a-t-elle pas empêché des tiers non munis d'un ordre écrit, en due forme, d'opérer des fouilles dans l'église de Villers ?

Le quart d'heure réglementaire est accompli ; aussi bien ai-je dit tout ce que j'avais à dire aujourd'hui.

M. LICOT (Schaerbeek). — Dans les travaux de Villers, il s'est agi tout d'abord d'effectuer le déblai des matériaux accumulés sur le sol par suite des effondrements. Il y avait des décombres sur toute l'étendue de l'abbaye. Dans l'église

notamment, ils s'élevaient jusqu'à 6 mètres à peu près. On peut s'en assurer sur les lieux. Nous avons fait un tracé sur murs, à l'aide de lignes rouges, indiquant les hauteurs qu'atteignait le monceau de décombres. C'est en les enlevant que nous avons découvert des ossements en divers lieux. Mais avec la plus grande circonspection, avec la plus grande déférence, nous avons remis ces ossements soit dans les caveaux d'où ils provenaient, soit là où ils avaient été découverts.

Le corps de Henri II était dans un caveau. Il a été déposé quelque temps dans la salle servant de musée archéologique.

M. SCHUERMANS. — Il est resté dans le tombeau.

M. LICOT. — C'était le corps de la duchesse.

M. SCHUERMANS. — Vous vous exposez à des démentis, à l'aide de pièces officielles de l'époque.

M. LAGASSE-DE LOCHT (Bruxelles). — Je ne veux dire que quelques mots au sujet du corps qui a été déposé dans le bâtiment attenant à l'habitation de feu M. De Wit, et qui sert provisoirement de musée archéologique. Peu importe que ce soit le corps du duc ou celui de la duchesse. Seulement, le corps, déposé là, y est resté dans les meilleures conditions possibles, sous la garde consciencieuse de feu De Wit, auquel M. Schuermans a rendu un juste hommage.

Si la Commission des fouilles ne s'est pas réunie plus souvent, c'est qu'elle n'en a pas vu la nécessité.

Lorsque des ossements ont été découverts, immédiatement après on les a remis en place, ainsi que l'a dit M. Licot.

On a fait des caveaux là où il n'y en avait pas, pour recueillir certains ossements éparpillés.

Il est arrivé une fois, suivant la remarque de M. Schuermans, qu'une fouille a été pratiquée avec l'autorisation supérieure, mais cela s'est passé à l'insu et sans l'intermédiaire soit du Comité des fouilles, soit du service des Bâtimens civils. Je le répète, ce cas s'est présenté une seule fois et ne se reproduira plus.

M. SCHUERMANS (Liège). — Voici, Messieurs, la traduction du document dont je vous parlais tantôt au sujet de la sépulture du duc Henri II et de la duchesse :

« Mort et sépulture de Henri II et de sa femme, fille de S. Élisabeth.

» L'an 1247, aux calendes de février, est mort le duc Henri. Ensuite, l'an 1275, le 4 des calendes de juin, est morte Sophie, fille de S. Élisabeth, sa femme. Ils furent enterrés dans un mausolée près l'autel de S.-Jean-Baptiste, le corps du duc vers le maître-autel, le corps de la duchesse vers l'autel de S.-Jean-Baptiste, chaque corps dans un caveau distinct. »

Voilà un document péremptoire et qui nous permet d'affirmer que le corps prétendu du duc qui a reposé quelque temps dans le musée provisoire annexé à l'habitation de feu De Wit, est le corps de Sophie de Thuringe, la duchesse.

On discute à perte de vue sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Bernard. On prétend aujourd'hui, contrairement au témoignage des historiens, que la chapelle où, en 1599, on a déposé les reliques du monastère, se trouvait au nord du transept.

Je donne en note (1) les passages de Gramaye, qui peut être considéré comme étant du xvi^e siècle; de Sanderus, au siècle suivant, et de Papebroch, au xviii^e siècle. Les auteurs de ces trois siècles sont unanimes pour reconnaître que l'on rencontre la première chapelle dont ils parlent, à l'entrée de l'église, en y pénétrant par le fond, à gauche.

Je ne veux certes pas prétendre que tous les débris de Villers eussent dû être passés au crible; mais n'eût-il pas fallu trier à part les débris de chaque chapelle? Cela certainement aurait tranché la question en ce qui concerne la chapelle de Saint-Bernard, au sujet de laquelle on discute tant aujourd'hui.

En effet, lorsque l'on a procédé à des fouilles dans le monument, on y a trouvé des marbres, des bronzes, des inscriptions, des peintures, et de tous ces débris on n'a absolument rien laissé. Tout a été transporté, en 1895 et en 1894, dans un endroit appelé le Vivier, à l'entrée de l'abbaye, du côté du village, et là tout a été jeté pêle-mêle.

On ne me dira pas que les anciens propriétaires n'avaient rien laissé debout. Ils étaient loin d'avoir enlevé tous les

(1) Voici, sans commentaires, les trois passages annoncés, où il s'agit bien certainement de l'entrée de l'église, par le fond, à gauche :

GRAMAYE : « Templum ingressis *ad laevam*, varia sacella; primum in ordine .. »

SANDERUS : « Templum ingressis *ad laevam* in oculos occurrunt varia sacella, Primum in ordine... »

PAPEBROCH : « Sacellum *ad sinistram* occurrit ingredientibus ecclesiam .. »

Dans ces trois passages, absolument concordants, il s'agit de la chapelle de Saint-Bernard, qu'on rencontrait la *première* à gauche en entrant dans l'église par le fond; il est impossible d'appliquer cela, comme on l'a essayé, à la chapelle de la Sainte-Trinité, qui était la *dernière* à gauche, lorsqu'on pénétrait dans le temple par l'entrée de l'ouest.

débris. J'en trouve la preuve dans une lettre adressée à M. Galesloot et qui a paru dans le *Messenger des Sciences* de Gand. Dans cette lettre, M. Licot lui-même affirme qu'il a été dans le chœur de l'église de Villers découvert un grand nombre de débris provenant des sépultures, notamment des fragments de marbre noir qui avaient dû appartenir au tombeau de Jean III.

M. LICOT (Schaerbeek). — Il a été fait présent du tombeau de Jean III au musée archéologique de Nivelles ; ce n'est pas dans le chœur, mais dans le transept qu'on l'a trouvé.

M. LAGASSE-DE LOCIT (Bruxelles). — Voici ce que je voudrais répondre très brièvement à M. Schuermans :

Il y a eu, à l'abbaye de Villers, 17,000 mètres cubes de débris déblayés et enlevés. M. Schuermans n'a pas demandé qu'on les passât tous au tamis. Il a eu soin de dire qu'il ne s'agissait que des débris des chapelles. Or, précisément tous ces débris provenant des chapelles ont été examinés avec un soin scrupuleux, extraordinaire, non seulement par M. Licot, mais encore par M. De Wit, en qui M. Schuermans avait, à juste titre, pleine confiance. On peut le dire : M. De Wit s'est dévoué, pendant toute sa carrière trop courte, à l'abbaye de Villers. Il y a été victime de son dévouement. Tout a été minutieusement et consciencieusement examiné par cet homme aussi dévoué que savant et modeste. Ne l'oublions pas : les déblais ont été faits partout et notamment là où reposaient les restes du duc Henri II et de la duchesse Sophie de Thuringe.

En cet endroit, on a retrouvé de nombreux débris du mausolée des deux illustres époux. On peut les voir, bien

classés, dans le musée provisoire dont il a déjà été question. Ailleurs, l'on a retiré une ardoise sur laquelle l'horaire du couvent était écrit en écriture romane. Ce curieux spécimen a été envoyé à la Bibliothèque royale et a fait l'objet d'un travail très remarquable de M. l'avocat Sheridan. On n'a rien trouvé de plus qui soit intéressant au point de vue historique et scientifique. Il faut, quoiqu'en ait dit M. Schuermans, attribuer ce maigre résultat aux dévastations incroyables des propriétaires anciens. Pendant quarante ou cinquante années, nous avons pu, nous les anciens fidèles de Villers, mesurer la progression sans cesse croissante des dévastations barbares. Contrairement à l'avis de mon savant contradicteur, nous pouvons l'affirmer : tout ce qu'il a été possible de sauver des restes de l'abbaye, a été conservé précieusement. Je regrette, comme lui, que l'on n'ait pas trouvé plus de débris capables d'aider à terminer les discussions sur Villers.

Ceux qui auront bien étudié le dernier travail de M. Edgar de Puelle de la Nieppe sur Villers, seront édifiés au sujet du véritable emplacement de la chapelle de Saint-Bernard, où se trouvaient dans le temps les reliques spéciales du monastère.

M. SCHUERMANS. — Je partage complètement ce sentiment au sujet de l'emplacement de la chapelle de Saint-Bernard.

M. LICOT. — Vous parlez de la chapelle de Saint-Bernard. Il n'y a plus de doute à cet égard et je tâcherai de vous le prouver dans un travail que je publierai très prochainement.

M. SCHUERMANS. — Je serai très heureux de le lire.

M. LICOT. — En faisant état des documents inédits dont parlait tout à l'heure M. Schuermans.

M. SCHUERMANS. — J'invoquerai plus tard tous ces documents inédits. Je tiens à ce que la sténographie prenne bien note de ma menace.

M. HELBIG, *ff. de Président*. — Je pense que cette discussion, très intéressante, peut être considérée comme actuellement épuisée, en présence surtout de cette déclaration à laquelle nous adhérons tous, que les fouilles ont été consciencieusement exécutées.

Il me reste, avant de lever la séance, à remercier M. le chevalier Marchal d'avoir bien voulu mettre ce local à notre disposition, et à nous ajourner à l'année prochaine.

— La séance est levée à cinq heures et demie.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 8, 15, 22 et 29 novembre; des 6, 13, 20 et 27 décembre 1902.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de confier à M. Van Landuyt la restauration de trois tableaux qui se trouvent dans l'église de Molhem-Bollebeek (Brabant);

Eglise
de Molhem-
Bollebeek
Tableaux.

2° Le projet de peintures décoratives à exécuter dans l'église de Somzée (Namur); auteur, M. Enderlé-Maréchal;

Eglise
de Somzée.
Décoration.

3° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église d'Hastière-Lavaux (Namur);

Eglise
d'Hastière-
Lavaux.
Décoration.

4° Le projet relatif à l'exécution de peintures murales dans l'église d'Iseghem (Flandre occidentale), sous la réserve de prolonger la litre sur toute l'étendue du mur de fond, afin de mieux relier l'ensemble du travail décoratif; auteur, M. Wybo;

Eglise
d'Iseghem.
Décoration.

Eglise
d'Iseghem.
Vitreaux.

5° Les dessins de vitreaux à placer dans l'église d'Iseghem (Flandre occidentale), à la condition qu'au cours de l'exécution du travail il sera tenu compte des observations présentées par M. le baron Bethune; auteur, M. Dobbelaere;

Eglise de
Rebecq-Rognon.
Vitreaux.

6° Les dessins de vitreaux à placer dans l'église de Rebecq-Rognon (Brabant); auteur, M. Teller;

Cathédrale
de Bruges.
Vitrail.

7° Le projet relatif à la reconstitution de l'ancien vitrail de la chapelle de Saint-Joseph, en l'église cathédrale de Bruges (Flandre occidentale). Il y a toutefois trop de symétrie et de lourdeur dans la partie inférieure des draperies des anges du tympan. Vu l'importance de cette verrière, il y a lieu d'en compléter d'abord une lumière. Lorsque cette partie du travail sera terminée et mise en place, le Collège la fera examiner par des délégués; auteur, M. Coucke;

Eglise de
Saint-Martin,
à Hal.
Vitreaux.

8° Les projets de deux vitreaux peints destinés à l'église de Saint-Martin, à Hal (Brabant); auteur, M. Casier;

Eglise
de Zepperen.
Vitrail.

9° Le projet d'un vitrail à placer dans le chœur de l'église de Zepperen (Limbourg), sous la réserve que l'auteur, M. Bardenhewer, supprimera les banderolles des réseaux et les remplacera par des motifs plus sérieux. Au cours de l'exécution, il importera de soigner tout particulièrement le dessin et la coloration ainsi que le choix du verre, qui doit être très translucide. Lorsque cette verrière sera exécutée et mise en place, elle sera examinée par des délégués avant que les autres vitreaux ne soient exécutés;

Eglise de
Sainte-Gertrude,
à Nivelles.
Vitrail.

10° Le projet de vitrail destiné à la baie centrale du chœur de l'église de Sainte-Gertrude, à Nivelles (Brabant). Cette étude a reçu l'entière approbation du Collège, qui a adressé ses félicitations à l'auteur, M. Casier, pour ce

travail difficile et consciencieux. L'attention du peintre a cependant été attirée sur l'utilité de tracer une seconde bande dans la robe du Christ, afin d'en rompre la monotonie. Le programme des verrières à placer ultérieurement dans le chœur de la collégiale de Nivelles paraît pouvoir être admis. L'auteur a été engagé toutefois à s'assurer si Pepin de Landen est bien rangé, comme le Collège le croit, parmi les Bienheureux ;

11^o La nouvelle soumission de M. Wilmotte, en date du 50 juin 1902, concernant le travail de restauration du tabernacle en cuivre de l'église de Bocholt (Limbourg). La Commission a insisté tout particulièrement pour que le travail projeté soit borné au strict nécessaire. Lorsque la restauration sera terminée, le Collège fera procéder à l'examen de l'œuvre d'art dont il s'agit. Aucune pièce de celle-ci ne pourra être nettoyée ni patinée. Le tabernacle de Bocholt étant une œuvre de dinanderie importante, on ne peut qu'engager l'État à se montrer très généreux dans l'allocation de ses subsides.

Église
de Bocholt,
Tabernacle.

— Il a été procédé, le 17 novembre 1902, dans l'église de Lembeek lez Hal, à l'examen de la fresque représentant le Jugement dernier, exécutée par M. De Geetere au-dessus de l'arc triomphal.

Église
de Lembeek
lez Hal,
Fresque.

Il résulte de cet examen, auquel assistait M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, que l'œuvre d'art dont il s'agit a été exécutée d'une façon très satisfaisante.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis, sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de ce travail décoratif, soit liquidé.

— A la demande de l'administration communale de Gand, il a été procédé, le 1^{er} décembre 1902, à un nouvel et minutieux examen des peintures du grand vestibule de l'université de cette ville.

MM. l'échevin Bodart, l'architecte de la ville et son adjoint, ainsi que MM. Serrure, De Ceuleneer et Lybaert, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Cette visite a démontré, comme les précédentes, que l'état de dégradation des peintures doit être attribué à plusieurs causes, notamment aux fuites d'eau provenant des chéneaux entre la rotonde et le vestibule; à la non-protection extérieure contre les pluies, du mur exposé à l'ouest; à l'atmosphère de la salle, qui est froide et humide; au manque d'aéragé, etc.

Mais la cause principale de l'état de choses signalé provient évidemment des fuites d'eau par les chéneaux. Les traces très visibles et très importantes de ces infiltrations existent encore dans le mur où les peintures sont le plus endommagées; ces traces se voient surtout du côté de la rotonde; il y en a même une assez récente où l'enduit est encore humide

Ainsi qu'on l'a déjà déclaré, le 8 août 1902, des travaux très importants ont été effectués aux gouttières et aux toitures, précisément aux endroits où les infiltrations se produisaient.

Sans s'arrêter aux assertions désagréables pour la Commission, de la lettre de l'administration communale, le Collège se bornera à faire remarquer que si cette administration avait fait procéder plus tôt à l'examen minutieux qu'elle devait faire, elle aurait, sans aucun doute, mis plus

de retenue dans sa réponse. Du reste, les représentants de ce Collège qui assistaient à la dernière visite, n'ont pu manquer de reconnaître la justesse des conclusions des rapports précédents. Les observations qui ont été produites sur place par un membre correspondant de la Commission royale et par l'architecte de la ville au sujet de l'exécution des fresques sont sans doute très intéressantes. Il n'en est pas moins vrai que les faits graves signalés par la Commission subsistent et qu'ils ont été reconnus comme vrais par l'administration communale elle-même, puisqu'elle y a porté remède après les constatations de la Commission royale.

Les travaux effectués après l'envoi du rapport du 15 mars 1902, ne sont nullement des ouvrages d'entretien et d'amélioration, comme on l'affirmait, mais des réfections très importantes. M. le Président a tenu à s'en assurer personnellement en cheminant le long d'une corniche d'un bâtiment universitaire pour se rendre ainsi, lors de la visite du 1^{er} décembre, en l'aimable compagnie de M. l'architecte adjoint, jusque dans la niche profonde existant entre le vestibule décoré et la rotonde. M. l'Inspecteur général Lagasse-de Locht y a constaté que le revêtement en zinc a été renouvelé en grande partie et surhaussé d'environ 0^m40, afin de parer aux infiltrations résultant des accumulations d'eau antérieures dans ce vaste bac à neige. Il y a constaté aussi les soins apportés pour que le débouché de la descente d'eau soit toujours mis à l'abri des débris d'ardoises, de feuilles, etc., qui bien souvent auparavant l'ont obstrué. Telle est l'importance des travaux ainsi effectués depuis le 15 mars 1902 que M. le Président a félicité, sur place, M. l'architecte adjoint au sujet de leur bonne exécution.

Au surplus, si tout avait été si parfait avant mars dernier, pourquoi serait-on occupé aujourd'hui encore à enduire, à l'extérieur, le mur exposé à l'ouest? Pourquoi améliore-t-on la ventilation par les jours latéraux du vestibule?

La Commission ne considère pas comme une opération parfaite l'enduit extérieur du mur exposé à l'ouest. Elle aura pour conséquence d'enfermer dans le mur l'humidité qui s'y est accumulée. Il eût mieux valu, comme l'indiquaient les rapports antérieurs, recouvrir ce mur d'ardoises ou de zinc; ce recouvrement, en empêchant l'humidité de s'introduire graduellement dans les maçonneries, n'aurait mis aucun obstacle à l'évaporation de celle qui peut encore s'y trouver concentrée aujourd'hui.

— Suivant le conseil donné par la Commission, dans son rapport du 12 avril 1901, M. le curé de Biesme-Colonoise (Namur) a cherché à débarrasser les colonnes et les arcades de l'église de cette localité du plâtrage qui y a été appliqué aux siècles écoulés.

Ce travail a fait découvrir, sur le piédroit nord de l'arc triomphal, des restes de peintures murales qui paraissent remonter à la première moitié du xvi^e siècle.

En dessous est représenté l'Agneau de Dieu laissant échapper le saint sang dans un calice et surmonté d'une bannière avec banderolle.

Plus haut est représenté le prophète David avec la harpe et, enfin, des anges et des ornements.

Au-dessus des banderolles on lit, en caractères gothiques, ces paroles des Psaumes :

Laudate cum in choro et tympano.

Laudate cum in cordis et organo.

Sur le piédroit sud du même arc triomphal, il y a eu également des peintures murales, mais celles-ci ont disparu. Il semble, d'après quelques vestiges de couleur, que la décoration se continuait vers les bras du transept.

Les recherches opérées dans d'autres parties de l'édifice n'ont pas abouti.

Les peintures dont il s'agit ne sont pas d'une valeur artistique marquante. Leur principal intérêt est de permettre de constater que nos édifices religieux du moyen âge ont été décorés de peintures murales, même dans les localités les plus reculées de nos provinces.

Il n'y a aucune mesure à prendre à l'égard de ces vestiges de décoration. Ces restes doivent être conservés tels qu'ils ont été retrouvés.

Si, au cours des travaux de restauration et d'agrandissement de l'église, que l'on sera amené à exécuter dans un avenir peu éloigné, les peintures dont il s'agit créaient un obstacle sérieux à ces travaux, il n'y aurait pas grand inconvénient à les sacrifier; mais, dans ce cas, il faudrait en prendre des calques et en faire une aquarelle, à échelle réduite, pour un de nos musées, afin d'en conserver le souvenir.

La porte clôturant l'escalier du jubé est composée de fragments de planches sur lesquelles se remarquent des peintures; ce sont probablement des débris de volets d'un retable. Ces restes, malheureusement très mutilés, offrent un certain intérêt. Comme ils sont exposés à d'autres sérieuses mutilations, il conviendrait de les déposer au musée de Namur.

Il serait intéressant de faire dérocher la jolie porte du xvi^e siècle qui ferme la chapelle des fonts, déjà signalée dans

le rapport du 12 avril 1901, et d'en faire exécuter une bonne photographie. C'est une œuvre de sculpture de réelle valeur artistique, exécutée dans le goût de celle du baptistère de l'église de Malonne, mais de moindre importance.

Eglise
de Calonne.
Vitreaux.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, que les vitreaux placés dans l'église de Calonne (Hainaut), ont été exécutés d'une façon satisfaisante.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis par le Département de l'Agriculture, pour ce travail, soit liquidé.

Eglise
de Saint-Pierre,
à Anderlecht.
Vitreaux.

— A la demande de MM. Comère et Capronnier, il a été procédé, dans l'atelier de ces artistes, à l'examen de deux vitreaux anciens du chœur de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant), dont la restauration est terminée.

Il résulte de cet examen que les artistes précités ont apporté tous leurs soins et une entière conscience dans l'exécution de leur entreprise. Il y a lieu de les féliciter à propos de ce travail important dont la réussite est complète.

Eglise d'Ayeneux.
Vitreaux.

— Il a été procédé, le 8 décembre 1902, à l'examen des vitreaux placés dans le chœur et à l'extrémité des basses-nefs de l'église d'Ayeneux (Liège).

Il a été constaté que les œuvres précitées ont été bien exécutées et qu'on peut donner suite à la liquidation du subside alloué par l'État en vue de ce travail.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Mairie d'Audrie.

1^o La proposition de M. l'architecte Cloquet de faire exécuter d'urgence certains travaux de consolidation aux

ruines de l'abbaye d'Aulne (Hainaut). Il y a lieu d'autoriser ces travaux dans la mesure indiquée par M. Cloquet, c'est-à-dire en les étendant à la travée entière au pied du collatéral sud avec son arc-boutant ;

2° Le projet relatif à la restauration des façades de l'ancien hôtel de ville de Saint-Nicolas (Flandre orientale), ainsi que des façades latérales et postérieure du bâtiment y attenant dit « Ciperagie ». Il doit être entendu qu'au cours de l'exécution des travaux, il sera tenu rigoureusement compte de toutes les observations présentées par M. l'architecte provincial, dans son rapport du 14 novembre 1902;

5° Le projet des travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'ancienne halle aux viandes de Termonde (Flandre orientale). Il doit être entendu qu'à la façade en pierre de l'édifice, les lucarnes seront construites en pierre et qu'à la façade en briques, les lucarnes seront établies en briques. Il y aura lieu de mettre en œuvre la pierre de Baelegem partout où sa hauteur d'assises le permet, mais où cela ne sera pas possible, on pourra employer la pierre de Refroy, à la condition que le banc de provenance en soit bien choisi. Quant à la pierre de La Rochette, elle doit être écartée dans le cas actuel; elle ne doit être autorisée que pour des parements unis et encore elle ne se marierait pas avec la pierre de Baelegem, sa coloration étant différente. Puisqu'il est démontré que la flèche de la tour était autrefois garnie de huit lucarnes, il est logique de les rétablir; architecte, M. Sterckx.

— Il a été procédé, le 1^{er} décembre 1902, de concert avec M. Compyn, ingénieur de la ville de Gand, à l'examen de l'ancien Grand-Béguinage de cette localité au point de

Hôtel de ville
de Saint-Nicolas.

Ancienne
halle aux viandes
de Termonde.

Ancien
Grand-Béguinage
de Gand.

vue du prolongement de la rue Courte du Béguinage jusqu'à la rue de la Porte de Bruges.

MM. Serrure et Lybaert, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cette visite.

Après un examen attentif des lieux, il a été reconnu que ce prolongement très utile, notamment pour les dégagements vers la rue Haute, ne ferait pas de tort à ce qui reste encore de l'enclos du Béguinage, attendu qu'il aura lieu au travers de constructions modernes. Par conséquent, il n'y a pas utilité à en entraver la réalisation. Mais il ne peut être question d'autoriser l'élargissement de la rue Courte du Béguinage actuelle par l'empiétement sur les jardinets, la largeur de cette rue étant suffisante. Il importe de laisser subsister le mur clôturant les jardinets à la place qu'il occupe aujourd'hui. C'est un des rares vestiges qui contribuent à rappeler le caractère tout spécial qu'avait le Grand-Béguinage avant les mutilations déplorables qu'il a subies il y a une trentaine d'années

Ancienne ferme
du Châtelet,
à Marbais.

— L'attention de la Commission ayant été appelée sur la valeur historique que paraît présenter l'ancienne ferme du Châtelet, à Marbais, il a été procédé à son inspection le 50 octobre 1902.

MM. Dumortier et Destrée, délégués du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette visite.

La ferme du Châtelet est l'ancienne résidence féodale de Marbais.

C'est une place fort ancienne formant un rectangle complet. On y arrive de plein pied du côté sud; au nord, elle surplombe la vallée de la Thyle et l'ancien moulin banal de

la baronnie ; des deux autres côtés ses abords sont également escarpés.

Le manoir était jadis entouré de fossés dont une petite partie subsiste encore, mais dont on retrouve le tracé à peu près complet ; le pont-levis a disparu.

L'enceinte subsiste presque en entier ainsi que la tour circulaire du sud, à gauche de la porte d'entrée et la base d'une seconde tour vers l'ouest ; plusieurs autres tours ont été démolies.

Les tours sont appareillées en assises assez régulières de pierre schisteuse noire et rongée par le temps. Ces tours remontent, sans aucun doute, à une époque très reculée ; elles sont peut-être contemporaines des châteaux de Bouillon et de Laroche.

Un donjon carré, situé dans la cour, à gauche de l'entrée, de construction plus récente, est bâti en moellons provenant des environs et appareillés selon le système des constructions de l'abbaye de Villers, qui en est voisine. Les courtines étaient construites en même pierre et appareillées de même.

Un bâtiment faisant saillie, à droite de l'entrée, passe pour avoir été la chapelle du château. Il est appareillé en grandes assises de pierre calcaire bien taillée, d'un ton gris jaunâtre. La tradition qui le représente comme ayant été la chapelle, paraît avoir quelque fondement. Cette construction rectangulaire, orientée, a conservé d'anciennes petites baies murées terminées en plein-cintre dont le tympan est fermé par un linteau qui occupe tout le cintre, type de construction qui se remarque aussi à l'abbaye de Villers. En l'absence d'autres détails caractéristiques d'architecture et vu l'appareil extérieur, il est difficile de déterminer l'âge de cette construction,

mais si l'on peut s'en rapporter à la forme des baies bouchées, on peut croire que l'on se trouve en présence d'une construction romane.

En résumé, l'ancien château de Marbais constitue un reste très intéressant au point de vue historique; il n'est pas moins instructif pour l'étude des constructions féodales de notre pays, ce manoir ayant conservé à peu près totalement son périmètre primitif. Il figure déjà sur la liste des édifices civils privés dignes d'être conservés. S'il appartenait à une administration publique, il devrait être classé comme monument national.

L'édifice en question constitue actuellement un usufruit. Il appartient à un grand nombre de propriétaires. A la mort de l'usufruitier il sera certainement mis en vente publique et sera adjugé vraisemblablement à vil prix. Il sera peut-être possible alors de l'acquérir pour y installer un service public quelconque. Ce serait le seul moyen d'en assurer la conservation.

Vu l'importance du monument, il est désirable d'en faire exécuter, dès maintenant, des vues par le service photographique des ponts et chaussées, à une échelle suffisante pour se rendre compte des détails de la construction et d'en déposer un exemplaire dans les archives de la Commission.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction
et restauration
de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :
1^o A la restauration du presbytère de Hulshout (Anvers);
architecte, M. Tœymans;

2° A la restauration du presbytère de Beyghem (Brabant); architecte, M. Thomisse;

3° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Brouckom lez Looz (Limbourg);

4° A l'exécution de travaux de réparation au presbytère de Rothem (Limbourg); architecte, M. Christiaens;

5° A la restauration du presbytère de Laer (Liège); architecte, M. Janssen;

6° A l'appropriation du presbytère de Ramclot (Liège); architecte, M. Feuillat;

7° A la construction d'une clôture au presbytère de Beersse (Anvers);

8° A la construction d'une grille de clôture au presbytère de Vorsselaer (Anvers);

9° A la reconstruction du mur de clôture du presbytère de Meerle (Anvers); architecte, M. Taeymans.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

1° A la construction d'une église à Han-sur-Lesse (Namur), sous réserve de terminer la flèche en pointe et de mettre la fenêtre du jubé en rapport avec les autres baies de la tour; architecte, M. Léonard;

Église de
Han-sur-Lesse.

2° A la reconstruction de l'église de Familleureux (Hainaut), incendiée le 30 juin 1902. Il a été recommandé aux autorités locales de veiller à ce que les travaux soient effectués avec les plus grands soins. Le Collège se propose, du reste,

Église
de Familleureux

de les faire examiner, en temps opportun, par des délégués ;
architecte, M. Selvais ;

Église
de Wamont

5° A la reconstruction de l'église de Wamont (Liège) ;
architecte, M. Corthouts ;

Église
de Longchamps.

4° A la construction d'une église à Longchamps (Luxem-
bourg) ; architecte, M. Würth ;

Église
de Beignée.

5° A l'exécution de travaux d'amélioration à l'église en
construction à Beignée, sous Ham-sur-Heure (Hainaut) ;
architecte, M. Dosveld ;

Église de Beyne.

6° A l'exécution de travaux complémentaires à la nouvelle
église de Beyne, sous Beyne-Heusay (Liège) ; architecte,
M. Monseur ;

Église
de Soheit-Tinlot.

7° A l'établissement de grillages à l'entrée de l'église de
Soheit-Tinlot (Liège) ; architecte, M. Taurel ;

Église
de Willebroeck.

8° A la reconstruction du jubé de l'église de Willebroeck
(Anvers) ; architecte, M. Careels ;

9° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Stekene (Flandre orientale) : deux confessionnaux ;

Baviehove (Flandre occidentale) : maître-autel ;

Westvleteren (Flandre occidentale) : maître-autel ;

Selayn (Namur) : cloche ;

Bertogne (Luxembourg) : mobilier complet ;

Ramillies (Brabant) : cloche ;

Seneffe (Hainaut) : buffet d'orgue ;

Sommethonne (Luxembourg) : mobilier complet ;

Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale) : trois
couronnes de lumières.

Église
de La Buissière.

— L'attention de la Commission ayant été attirée sur un
projet de l'administration communale de La Buissière ayant
pour but de mettre en vente une parcelle de terrain à bâtir,

situé à proximité de l'église de cette localité, il a été procédé à une inspection des lieux, le 6 novembre 1902, de concert avec MM. Devillers et Hubert, membres du Comité des correspondants du Hainaut.

Il résulte de cet examen que la parcelle de terrain dont il s'agit est située entre le chemin de fer et l'église. Son exigüité est telle que si on y érigeait une construction, celle-ci n'aurait même pas de cour.

Mais, ce qui serait beaucoup plus grave, c'est que cette construction masquerait la vue de l'église, dont elle ne serait éloignée que de quelques mètres; d'autre part, le terrain étant en déclivité vers l'église, le nouveau bâtiment nuirait beaucoup à l'éclairage intérieur du temple.

Située entre la gare et l'église, la future construction serait, sans doute, affectée à un cabaret duquel, étant donnée sa situation en contre-haut de l'église, on pourrait voir à l'intérieur de celle-ci sans compter que les bruits qui en proviendraient troubleraient considérablement l'exercice du culte.

Il semble que l'autorité locale, en proposant la mise en vente du terrain précité, n'a pas réfléchi aux inconvénients graves qui s'en suivraient non seulement pour l'église mais aussi pour l'aspect de la localité et qu'après un nouvel examen elle abandonnera son projet. Il est à remarquer, du reste, que la vente du terrain en question ne lui rapporterait qu'une misérable somme de quelques centaines de francs, ce qui serait bien loin de compenser l'effet désastreux que produirait une construction sur ce coin qui ne manque pas de pittoresque.

Il y a lieu d'espérer que ce projet malencontreux ne se

réalisera pas. Aussi, ne peut-on qu'engager les pouvoirs compétents à s'y opposer.

Eglise
d'Henri-Chapelle.

— A la demande de M. le curé d'Henri-Chapelle (Liège), il a été procédé, le 27 novembre 1902, à l'inspection de l'église de cette localité.

Il est question, depuis longtemps, d'agrandir cet édifice qui, à ce que l'on assure, ne suffit plus aux besoins de la population.

Le chœur, le transept et la haute nef sont en style ogival rappelant la dernière période de ce style; ils portent la date 1650. Les bas-côtés ont été érigés en 1718, date qui y est inscrite et dans le style du temps. La tour est romane. C'est une construction massive, d'une grande solidité. Sa face ouest est recouverte d'ardoises. A sa face sud on remarque deux petites baies d'abat-son dont l'une est blindée; l'autre est en partie bouchée; à l'étage intermédiaire se remarque une meurtrière. La face nord ne présente aucun détail caractéristique.

Toute l'église est en bon état de conservation.

L'agrandissement ne peut être opéré du côté du chœur, lequel offre de l'intérêt et par la date de sa construction et par ses proportions qui sont très bien comprises.

A première vue, il semble qu'il n'y a guère d'autre moyen que de prolonger l'église vers l'ouest en démolissant la tour. On doit toutefois reconnaître qu'il serait regrettable, au point de vue archéologique, de devoir sacrifier cette tour, qui est peut-être la construction la plus ancienne de toute la contrée. Il est donc indispensable d'inviter l'architecte à étudier, avec les plus grands soins, s'il n'y a pas moyen d'éviter cette éventualité en recherchant un autre mode d'agrandissement

de l'édifice. Peut-être y arriverait-il en élargissant les bas-côtés.

En tous cas, quel que soit le mode d'agrandissement auquel on s'arrêtera, il est désirable qu'il ne soit apporté aucun changement à l'architecture des parties à conserver de l'ancien temple.

Si la tour est conservée, on pourra en améliorer considérablement l'aspect en remplaçant sa couverture vulgaire par une flèche en rapport avec son importance architectonique et ses vastes proportions.

— Il a été procédé, le 25 novembre 1902, à l'inspection des emplacements proposés pour l'église de Floriffoux, dont la reconstruction est projetée.

Eglise
de Floriffoux.

MM. Boveroulle et Soreil, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cette inspection.

Il résulte de renseignements recueillis sur place que l'église actuelle ne suffit plus aux nécessités de la population. C'est une construction des plus médiocres, érigée avec parcimonie; elle est d'ailleurs en mauvais état. Son agrandissement ne serait possible qu'au moyen de dépenses importantes; le résultat obtenu ne serait guère en rapport avec ces sacrifices financiers.

Le seul parti à prendre paraît être celui d'une reconstruction totale.

Quoi qu'il en soit, il est indispensable qu'une solution immédiate intervienne, la situation actuelle ne pouvant se prolonger plus longtemps.

Trois emplacements ont été préconisés :

1° Celui de l'église actuelle. Ce serait, semble-t-il, le plus

convenable s'il était possible d'y orienter l'édifice en ajoutant à cet emplacement la parcelle de pré que M. de Dorlodot offre de céder gratuitement pour agrandir le cimetière. Mais, étant donnée la situation de ce terrain, il paraît difficile d'y ériger la nouvelle construction en l'orientant ;

2° Le terrain donné par M. Philippot-Préter. Cet emplacement, que préconise le conseil de fabrique, est très convenable. Il est situé à proximité de l'ancienne église, du cimetière, de la cure, de la maison communale et de l'école. De plus, il permet d'orienter l'église, ce qui constitue un grand avantage au point de vue de son éclairage et de sa conservation. Sa situation sur une hauteur est tout indiquée pour le nouvel édifice, lequel dominera ainsi toute l'agglomération et se présentera d'une façon très pittoresque, surtout du côté de la vallée de la Sambre ;

3° L'emplacement proposé par le conseil communal. Ce terrain, appartenant à M. le baron Snoy, est situé près de la ferme Valentin. Ainsi que le déclare M. l'architecte provincial, par suite de son rapprochement de la Sambre, il faut tenir compte des crues d'eau possibles et des inconvénients qui proviendront des brouillards qui règnent souvent dans la vallée. D'autre part, cet emplacement est trop éloigné du presbytère ; il nécessiterait le déplacement de celui-ci, donc une nouvelle dépense qui peut être évitée. Il faut tenir compte aussi que des travaux très importants seraient nécessaires pour y asseoir l'édifice et préserver la construction des atteintes de l'humidité.

Comme conclusion, il y a lieu de charger l'architecte, auteur du projet, d'examiner s'il pourrait établir la nouvelle église à l'emplacement de l'ancienne en l'orientant et en

empiétant, à cette fin, sur la prairie voisine offerte par M. de Dorlodot. Si ce parti n'est pas réalisable, il importera de faire choix de l'emplacement proposé par le conseil de fabrique, dans le verger de M. Philippot-Préter.

Les raisons invoquées par le conseil communal pour rejeter cet emplacement ne sont pas sérieuses : l'accès n'y sera d'aucune difficulté; il suffira d'aménager convenablement les abords du nouveau temple, ce dont le projet de reconstruction soumis devra tenir compte.

— Il a été procédé, le 10 décembre 1902, à l'inspection de l'église de Saint-André, à Attenrode-Wever (Brabant), dont l'état de délabrement a été signalé par le Comité provincial des correspondants.

Eglise
d'Attenrode-
Wever.

Le chœur est la partie la plus ancienne de l'édifice; il paraît remonter aux premières années du xvi^e siècle. Ses fenêtres ogivales à meneaux et réseaux en pierre sont d'un bon tracé. Sa voûte est en bois, mais elle a été plafonnée au xix^e siècle.

La nef unique et la tour datent vraisemblablement du xvii^e siècle. Elles n'offrent pas d'intérêt, sauf la flèche qui est très élégante.

La nef est recouverte par un plafond reposant sur des poutres.

L'église d'Attenrode est insuffisante pour les besoins de la population; sa surface devrait être doublée. Il importe d'autant plus d'en poursuivre sans retard l'agrandissement, que certaines de ses parties sont en fort mauvais état. En attendant que l'on procède à cette entreprise, il serait prudent de faire examiner avec soin la charpente dont les poutres sont, à ce qu'il paraît, entrées en décom-

position à leurs points de contact avec les maçonneries.

Tenant compte de l'intérêt qu'offre le chœur, l'agrandissement devra s'opérer vers l'ouest. La qualité médiocre des briques employées aux parements de la tour sera un obstacle à la conservation de celle-ci. Mais il conviendra de donner à la nouvelle tour les mêmes proportions que celles de la tour actuelle afin de pouvoir remettre en œuvre l'ancienne flèche dont la silhouette est très heureuse.

L'église possède une ancienne croix triomphale accompagnée des statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean. Cette œuvre d'art devra être conservée avec soin et remise, après l'agrandissement de l'édifice, à sa place normale.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

- Eglise de Cerfontaine. 1° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Cerfontaine (Namur); architecte, M. Frère;
- Eglise d'Alle. 2° Le projet de restauration de l'église d'Alle (Namur);
- Eglise de Beho. 3° Le projet concernant la restauration de l'église de Beho (Luxembourg) et la construction d'une sacristie à cet édifice; architecte, M. Cupper;
- Eglise de Vedrin. 4° Le projet de restauration de l'église de Vedrin (Namur), sous la réserve qu'il sera tenu compte des recommandations formulées par M. l'architecte provincial;
- Eglise de Bisseghem. 5° Le projet de restauration des glacis de la tour de l'église de Bisseghem (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;
- Eglise de Vervies. 6° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Vervies (Namur); architecte, M. Van Gheluwe;

7° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église d'Eugies (Hainaut); architecte, M. Dufrasne; Église d'Eugies.

8° Le projet concernant des travaux de réparation à effectuer à l'église de Monstreux (Brabant); architecte, M. Van Halen; Église de Monstreux.

9° Le projet de travaux de grosses réparations à exécuter à l'église de Mont-Sainte-Genève (Hainaut); architecte, M. Simon; Église de Mont-Sainte-Genève.

10° Le projet de restauration de la tour de l'église de Ramelot (Liège); architecte, M. Feuillat; Église de Ramelot.

11° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Pâturages (Hainaut); architecte, M. Bodson; Église de Notre-Dame-Auxiliatrice, à Pâturages.

12° Le projet de restauration de la toiture de la tour de l'église de Hermalle-sous-Argenteau (Liège); architecte, M. Lambrecht; Église de Hermalle-sous-Argenteau.

15° Le projet de restauration de l'église de Rothem (Limbourg); Église de Rothem.

14° Le compte des travaux de restauration exécutés pendant le premier semestre de 1902, à l'église de Notre-Dame, à Anvers. Église de Notre-Dame, à Anvers.

— Le 24 novembre 1898 et le 6 décembre 1900, la Commission a signalé l'état déplorable et dangereux dans lequel se trouve l'église de Nalinnes, faute d'entretien. Église de Nalinnes.

Depuis quatre ans, cette triste situation n'a fait qu'empirer.

Il résulte d'une nouvelle inspection qui vient d'être faite de l'édifice et à laquelle assistaient MM. Cador, Devillers et Hubert, membres du Comité des correspondants du Hainaut, que le danger d'éroulement d'une grande partie des parements de la tour est très grand. Ces parements se détachent

du noyau de la maçonnerie et des boursoufflures inquiétantes se remarquent surtout vers l'ouest.

D'autre part, le vaisseau est également en très mauvais état. Les murs, principalement ceux exposés au nord, sont transpercés par l'humidité; les eaux pluviales séjournent au pied des maçonneries, où il n'y a nul moyen d'écoulement. Ajoutons que les toitures sont délabrés et laissent filtrer les eaux, comme on peut le voir aux plafonds; les gouttières sont en partie détruites et déversent les eaux sur les parements.

Si l'on ne prend pas de promptes mesures pour remédier à cette situation déplorable, situation que l'on ne rencontrerait même pas dans les plus pauvres localités de notre pays, non seulement il arrivera des accidents regrettables, mais l'église deviendra inhabitable tant elle est humide et malsaine. Cette dernière éventualité s'est déjà réalisée pour ce qui concerne la sacristie, de laquelle on a dû évacuer les objets principaux servant au culte.

L'administration communale ne semble pas se rendre compte de la responsabilité grave qu'elle encoure en maintenant une situation semblable. C'est ainsi qu'elle a fait naguère placer un grillage pour fermer l'entrée de l'ancien cimetière et empêcher la circulation du côté menacé de la tour avec une inscription : « Fermé pour cause de danger public ou sûreté ». Ce grillage est déplacé et l'inscription est reléguée dans un coin.

Il y a lieu d'inviter une nouvelle fois les autorités locales à s'entendre d'urgence pour soumettre aux pouvoirs publics des propositions en vue de remédier à un état de choses qui peut, d'un jour à l'autre, compromettre et la sécurité publique

et un édifice très intéressant qui figure dans la troisième classe des monuments du culte.

Les travaux les plus urgents à entreprendre sont les suivants :

1° Restaurer les parements extérieurs des murs, surtout ceux de la tour ;

2° Vérifier l'appui de la flèche, laquelle s'incline vers l'ouest ;

3° Réparer les toitures ;

4° Établir partout des chéneaux aux toitures avec tuyaux de descente, égouts et aqueducs souterrains ainsi que des trottoirs sur tout le pourtour de la construction ;

5° Enlever le plâtrage intérieur des murs, restaurer ceux-ci et les récrépir au moyen d'un bon mortier.

— Il a été procédé, le 4 décembre 1902, à l'examen de l'arc triomphal de l'église d'Hastière-par-delà, dont le mauvais état avait été signalé.

MM. le baron del Marmol, Boveroulle et Dardenne, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cet examen.

On remarque, en effet, dans ledit arc, plusieurs lézardes assez sérieuses, mais son état ne paraît pas inquiétant au point qu'il faille le démolir et le reconstruire. Il suffira de faire des coulées de ciment dans les crevasses et aux endroits où les joints sont ouverts entre les claveaux. Il est à remarquer, d'ailleurs, que cet arc ne porte aucune charge, le pignon qui le surmontait ayant été démoli naguère par mesure de précaution.

Il serait d'autant plus regrettable de devoir reconstruire l'arc précité, qu'il porte des restes de peinture murale qui

paraissent très anciens et que, par conséquent, il y a intérêt à conserver.

L'arc opposé dans le transept, à l'entrée de la haute-nef, offre également plusieurs lézardes ; il y aura lieu d'y faire la même opération qu'à l'arc triomphal.

Le projet relatif à la construction d'une sacristie et à l'établissement d'un trottoir autour de l'église est à l'étude ; il sera soumis, à bref délai, à l'avis des autorités compétentes

Par suite de l'existence à l'entrée du vaste chœur de l'église d'Hastière-par-delà de la crypte restée ouverte, les fidèles, placés dans la nef, se trouvent à une très grande distance du maître-autel établi au fond de l'abside. M. le curé de la paroisse a émis l'idée de placer un petit autel, composé d'une simple table, dans le transept, en avant de l'ouverture de la crypte. Cet autel servirait dans les cas ordinaires pour les offices, tandis que le maître-autel serait réservé pour les solennités. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que cette proposition soit adoptée.

Eglise
d'Alsemberg.

— Il a été procédé, le 10 novembre 1902, à l'inspection de l'église d'Alsemberg, pour l'achèvement de la restauration et de l'ameublement de laquelle un projet complet est présenté.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette inspection.

La dépense totale des travaux prévus s'élève à fr. 148,159-65

Ce chiffre n'est pas en rapport avec les ressources locales. Par conséquent, il y a lieu, semble-t-il, d'extraire du devis une série d'ouvrages comprenant les travaux de restauration qui sont considérés comme les plus urgents, sur l'exécution

desquels il n'y a rien d'hypothétique et ceux comportant les objets mobiliers strictement indispensables pour l'exercice régulier du culte. Ce parti est d'autant plus à conseiller que les travaux de restauration de cette belle église offrent, en certains points, des difficultés sérieuses pour la solution desquelles une étude plus approfondie est indispensable.

Il est entendu que cette série d'ouvrages comprendra ceux repris aux paragraphes 2° et 5° du rapport du 15 juin 1900 (voir *Bulletin*, page 155), ayant trait à la restauration de la chapelle nord latérale au chœur et au grand arc sous la tour.

Tous les parements intérieurs en pierre peuvent rester apparents; on rétablira en pierre les parties détruites de ces parements et on pourra compléter, aussi en pierre, les petites parties qui ont été refaites autrefois en briques. Mais il y a lieu de crépir tous les parements en briques ainsi que les panneaux des voûtes. S'il reste encore des parties de parements en pierre à décrépir, on devra avoir soin de ne pas ouvrir les joints comme on l'a fait, à tort, aux parements déjà décrépits. Tous les joints en bon état devront être respectés.

Pour le rejointoyage des parements en pierre, on peut adopter le système échantillonné dans la première travée de la haute-nef près de la tour, où les joints sont parfaitement visibles. Le mortier à employer sera le mortier blanc ordinaire non teinté.

La restauration intérieure du chœur offre surtout des difficultés à cause de remaniements qui y ont été opérés. Il sera indispensable, avant tout, d'y faire des sondages pour

rechercher la situation primitive, notamment aux cordons sous les fenêtres et aux arcatures.

Quant à l'extrémité de la basse-nef sud, vers le chœur, où l'on suppose qu'il a existé une tribune, il convient de maintenir strictement la situation actuelle, de conserver avec soin toutes les amorces et autres vestiges mis à découvert; on pourra toutefois enduire les parties de parements qui sont en briques.

Le rétablissement de cette tribune ne serait possible qu'en faisant disparaître la belle grille en fer forgé qui clôture cette partie du temple et en mutilant la verrière latérale, don de l'ancien curé Mariën.

Le cordon qui régnait sous les fenêtres de la haute-nef a été détruit; on pourra le rétablir, mais on recherchera quel était son profil primitif; le fragment de cordon rétabli sous l'une des fenêtres paraît trop volumineux et trop saillant.

Des traces de peinture se remarquent sur les colonnes de la nef; ces vestiges semblent démontrer qu'il y avait là des figures isolées, probablement les figures des Apôtres. Il conviendra d'étudier le moyen de les rétablir, lorsque les ressources le permettront. Il conviendra aussi de conserver soigneusement tous les restes de polychromie trouvés dans l'église.

Eglise
de Saint-Jacques,
à Liège.

-- Le projet soumis en vue de la restauration du portail de l'église de Saint-Jacques, à Liège, a fait l'objet d'un examen, sur place, le 24 novembre 1902.

MM. Renier, Lohest, Bormans, Schoolmeesters, Drion et Jamar, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Il n'est pas douteux que le portail est une œuvre de mérite contestable, conçue dans le style de la renaissance par Lambert Lombard, plutôt peintre qu'architecte.

Il est certain que ce portail a été accolé au porche de l'église. Peut-être même a-t-il été substitué à un portail ancien du style gothique de la dernière époque auquel appartient la majeure partie de l'église :

A ce point de vue, l'établissement de ce portail constitue une erreur de l'artiste, improvisé architecte, un sacrifice irrationnel qu'il a fait à l'influence italienne.

On ne peut le contester non plus : la restauration ne pourra s'effectuer sans que l'ouvrage soit en grande partie démoli, sans qu'il perde beaucoup aux yeux des amateurs exclusifs du pittoresque.

Suit-il de ce qui précède qu'il faille démolir le portail renaissance de Saint-Jacques et le remiser tel quel dans quelque musée? N'y a-t-il pas à côté des considérations architecturales, artistiques et pittoresques, l'histoire de l'illustre et splendide église de Saint-Jacques? Elle est écrite, en traits ineffaçables, dans le sévère narthex roman; dans les richesses sculpturales des nefs, des chapelles, des tribunes scabinales; dans l'harmonie délicate des grandes lignes et des détails du jubé et du buffet d'orgue; dans les arcs ogivaux du porche nord appuyés sur des culs-de-lampe de pure renaissance; enfin, dans le portail où les plans de Lambert Lombard, abandonnant totalement le style de l'édifice, ont ouvert celui-ci au public de la fin du xvi^e siècle par une entrée décorée en pierre à l'aide de motifs empruntés à l'artistique ébénisterie liégeoise de l'époque.

La Commission tient compte de l'histoire des monu-

ments; elle a le devoir de s'en préoccuper pour l'exercice de sa mission. Elle remarque que, d'après les plans de l'architecte et suivant le désir de la ville de Liège il s'agit de restaurer le portail et non point de le reconstruire. Elle estime, dès lors, que ledit projet de restauration peut être admis.

Il est indispensable toutefois que, dans l'exécution, on se borne à renouveler les pierres qui sont absolument hors d'état d'être maintenues en place. On doit éviter, à tout prix, que la restauration n'aboutisse à une reconstruction.

Avant tout, il convient de faire exécuter des photographies à grande échelle des diverses parties du portail. Ensuite, il faudra prendre des moulages nombreux, même des parties frustes, à titre de renseignements et de guides ainsi que pour le contrôle des travaux.

Il est incontestable que le succès de l'entreprise dépendra du choix du sculpteur.

Une des principales causes qui ont amené la dégradation extrême du monument, c'est la qualité médiocre de la pierre employée. Il importera de l'extraire des banes connus comme fournissant de la pierre non gélive et tout à fait saine. Il importera tout autant de faire surveiller l'extraction, sur place, par un agent très expert.

Il n'y a pas de doute que le portail a été polychromé à l'extérieur; des traces de couleur en font foi. Il y aura donc lieu, avant de mettre la main à l'œuvre, de relever avec soin et de bien étudier les traces de polychromie et de dorure, pour qu'on puisse rétablir la décoration après la restauration de la partie architecturale.

Il est visible que la base du portail est enterrée ; il importerait de ramener le sol à son niveau primitif en abaissant le pavage de la place en pente douce vers le monument. Il faudra aussi réduire la courbe du terre-plein qui réunit le portail à la tour de l'église.

La Commission exprime le vœu que les travaux du portail de Saint-Jacques soient l'objet, dans leur ensemble, d'une surveillance spéciale émanant d'un Comité local dont ferait partie l'architecte et où les diverses autorités seraient représentées : le conseil communal, le Comité provincial des correspondants de la Commission royale, le conseil de fabrique. Tous les doutes que suggérerait l'exécution du travail délicat confié à M. l'architecte Léonard pourraient ainsi être examinés avec soin et soumis au jugement de la Commission royale elle-même. On signalera dès à présent comme pouvant être soumises en premier ressort à l'avis de la susdite Commission locale deux questions : le renouvellement ou non du médaillon central et le remplissage des niches vides par de nouvelles statues.

Le Collège croit devoir subordonner le présent avis à la réserve suivante : si l'on venait, au cours des travaux, à faire des découvertes plus importantes encore que celles auxquelles s'attend la Commission, découvertes établissant les grandes lignes d'un ancien portail gothique, toute la question devrait être soumise de nouveau à ses délibérations.

En ce qui concerne le projet d'exhaussement de la chapelle latérale nord ou plutôt de son achèvement, comme il s'agit de faire ici la même opération que celle effectuée, il y a quelques années, à la chapelle sud, il n'y a aucun inconvénient à ce que le travail projeté soit autorisé.

En somme, le devis présenté, au montant de fr. 40,715-15, comprend, en totalité, des travaux urgents et nécessaires susceptibles d'être subsidiés sur les crédits des Beaux-Arts.

Le Secrétaire,

A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,

CH. LAGASSE-DE LOCHT.

NÉCROLOGIE

La mort vient de creuser un nouveau vide au sein de la Commission royale des monuments.

M. Jean-André-Alfred CLUYSENAAR

ARTISTE PEINTRE

Membre de la dite Commission

est décédé à Bruxelles le 23 novembre 1902.

De nombreux discours ont été lus à la maison mortuaire le jour des funérailles. Nous reproduisons celui prononcé, au nom de la Commission royale des monuments, par M. Jules Helbig, Vice-Président de ce Collège.

« Messieurs,

» C'est au nom de mes collègues, membres de la Commission royale des monuments, que j'accomplis le douloureux devoir de déposer auprès de la dépouille mortelle d'Alfred Cluysenaar, l'expression de regrets profondément sentis et l'hommage d'affectueux souvenirs.

» Alfred Cluysenaar, par ordre de date, était le dernier membre entré dans notre Collège. L'arrêté royal qui porte sa nomination est daté du 50 mai 1901. Il venait remplacer Albrecht De Vriendt, enlevé si prématurément à l'art belge, à l'utile coopération qu'il nous apportait et, j'ose le dire, à l'amitié de ses collègues.

» Nous fumes heureux de le voir remplacer si dignement.

» Alfred Cluysenaar, peintre d'histoire, venait pour ainsi dire reprendre au milieu de nous, le siège occupé autrefois pendant de longues années par son digne père, l'architecte Cluysenaar, le constructeur des galeries Saint-Hubert de Bruxelles.

» Son fils, artiste de race, naturellement désigné au choix du Gouvernement par la haute situation qu'il avait conquise dans l'École de peinture contemporaine et la tendance élevée qui caractérisait son talent, successeur de son père à la Commission royale des monuments, on pouvait dire de lui qu'il y entrait « par droit de conquête et par droit de » naissance ».

» Il y sut bientôt gagner toutes les sympathies de ses nouveaux collègues par la nature courtoise et aimable de

ses relations, la droiture de son jugement, par l'autorité qu'il ne tarda pas à acquérir dans l'examen de toutes les questions où la peinture et l'art monumental étaient en jeu et enfin par le concours précieux qu'il apportait à notre Collège dans l'inspection des monuments, toutes les fois que sa santé déjà ébranlée, lui permettait d'y prendre part.

» Cependant cet état de santé, qui ne l'éloignait que rarement de nos séances, ne semblait pas devoir inspirer de sérieuses inquiétudes et, assez récemment surtout, la guérison semblait assurée, sa constitution paraissait avoir triomphé des indispositions que l'on s'était habitué à regarder comme passagères.

» Aussi espérions-nous conserver longtemps parmi nous un collaborateur dévoué, assidu et affectueux lorsque la divine Providence en décida autrement : ce fut pour ses collègues un coup aussi douloureux qu'inattendu lorsqu'ils apprirent que la mort, l'implacable mort, venait de le frapper au milieu des siens, mettant un terme prématuré à ses travaux, à ses projets d'avenir, à ses espérances !



» Je viens de rappeler en peu de mots ce que fut Cluysenaar au sein de la Commission royale des monuments, le vide et les regrets qu'il y laisse.

» Je ne sais si c'est à moi et si c'est le moment aussi de rappeler la place qu'il a conquis dans l'École de peinture belge. Les monuments et plusieurs musées du pays et de l'étranger possèdent ses titres de gloire. Les panneaux de l'Université de Gand et le musée royal de Bruxelles conserveront pendant des siècles, je l'espère, plusieurs des œuvres

les plus marquantes du peintre. En ce moment les journaux de toutes nuances rappellent avec des éloges mérités, bon nombre de travaux qui marquent pour ainsi dire les étapes de la carrière de l'artiste. Je crois seulement devoir insister sur ses qualités de portraitiste. Un assez grand nombre de familles haut placées conservent des portraits dus à son pinceau, et parmi ceux-ci il en est d'excellents.

» Comme la plupart des maîtres, Cluysenaar s'est cru appelé à l'apostolat de l'enseignement. Son atelier, déjà, était une sorte d'école. Il était professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts d'Anvers, où il enseignait la peinture décorative monumentale, et c'était là un cours qui convenait parfaitement à la direction de son esprit. Il était Directeur de l'Académie de Saint-Gilles, où son enseignement produisit bientôt des résultats remarquables.

» Ses succès comme artiste et comme professeur reçurent la consécration méritée des distinctions les plus hautes et les plus flatteuses. En 1893, il fut élu membre de l'Académie royale de Belgique.

» Mais, dans la carrière de ce laborieux, il est un point qui semble commander tout particulièrement le respect de tous ceux qui l'ont connu et qui ont suivi ses travaux. C'est le respect qu'il avait lui-même pour son art et les convictions auxquelles il est resté fidèle. C'est la dignité de sa vie d'artiste.

» Il se croyait, et non sans raison, appelé à continuer les grands maîtres que dans les années radieuses de sa jeunesse il avait admirés à Paris, en Italie, en Allemagne et notamment dans un séjour prolongé à Rome. Les visions du grand art, de l'art monumental le poursuivaient; son imagination

était hantée par les grandes scènes de l'histoire et de la Bible : les cavaliers destructeurs de l'Apocalypse était un sujet qu'il aimait d'une véritable prédilection, parce que c'était là une scène qui lui permettait en quelque sorte d'entrer en lutte avec les artistes penseurs comme Albert Durer et Cornélius. C'était avec les maîtres de cette taille qu'il aurait aimé à vivre et à se mesurer...

» Mais hélas, à notre époque où la peinture semble se transformer en peu d'années, où souvent, affaire d'engouement et de mode, elle prend les allures les plus étranges et les plus déconcertantes et où il se trouve même un public pour accepter toutes les tentatives et toutes les nouveautés, des hommes de la nature de Cluysenaar sont vite, sinon dépassés, du moins délaissés et demeurent dans une sorte d'isolement. Peu disposés à courir après les succès du jour, au moyen de concessions et de transformations que leur conscience d'artiste désapprouve, ils demeurent en quelque sorte victimes de la fidélité à leurs convictions. J'admire trop les hommes de cette trempe pour songer à les plaindre et lorsque la mort vient couronner leur carrière en leur imposant le repos de la tombe, je m'incline respectueusement et je crois voir cette tombe entourée d'une sorte de rayonnement. Je m'imagine que ces âmes d'artiste qui n'ont pu donner un corps à leurs plus beaux rêves, en verront la réalisation dans cette autre vie à laquelle je crois et que la foi que je professe me permet d'espérer pour leur âme! »

R A P P O R T

SUR LES TRAVAUX DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA
COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX PENDANT
L'ANNÉE 1900.

Les résultats donnés par les voyages de recherche, en Belgique, d'objets d'art dignes d'être reproduits par le moulage, nous ont encouragés à continuer ce système d'investigations; elles ont été particulièrement nombreuses en 1900 et non moins fructueuses que pendant les deux années précédentes.

Presque tous les monuments et objets d'art examinés ont été photographiés; nous avons reconnu l'opportunité de faire mouler un certain nombre d'entre eux, tant pour compléter les collections exposées dans notre musée que pour fournir de nouveaux aliments au service des Échanges internationaux; pour d'autres, d'un intérêt secondaire, il nous a paru que la photographie suffisait à les représenter dans nos collections.



L'un des plus importants de ces monuments est le jubé de l'église Saint-Gommaire, à Lierre.

Lierre.

Contemporain de ceux de Dixmude et de Notre-Dame de Walecourt, il est conçu, comme eux, dans ce style issu du gothique, contourné, fouillé, ouvragé au delà de toute description, qui fut en usage pendant la première moitié du xvi^e siècle.

Il nous paraît indispensable d'exposer un monument de ce genre : placé en regard de la cheminée du Franc de Bruges et du portail de la salle échevinale d'Audenarde, qui datent de la même époque, il démontrerait éloquemment la lutte de l'esprit national contre l'influence étrangère ; les éléments gothiques y abondent : les supports du jubé de Lierre, comme ceux du jubé de Dixmude, sont encore des groupes de colonnettes cylindriques, mais les chapiteaux sont d'un modèle nouveau ; plusieurs petits pinacles se réunissent pour former le dais d'une statuette ; l'arc ogive y est encore, mais déformé ; les moulures se relèvent en pointes d'accoles, dessinent des courbes et des contre-courbes variées, surchargées d'une multitude d'ornements végétaux dont l'exécution étonne l'œil ; la recherche visible d'originalité dans cette riche décoration dénote l'effort opiniâtre de l'artiste s'obstinant à rajeunir un style épuisé, tandis que Laneclot Blondeel et les exécuteurs de ses plans laissent dans son repos l'art de l'autre siècle et tendent les bras aux nouveautés fastueuses que leur apporte l'art plâtré.

La comparaison de ces deux monuments serait, nous le répétons, d'un enseignement profond, et cette considération nous a fait inscrire le moulage du jubé de Lierre sur la liste de nos principaux desiderata, malgré la dépense élevée que doit entraîner son exécution.



D. e. t. Une autre dépense assez forte, mais qui ne nous paraît pas moins justifiée, devra être faite pour le moulage de quelques stalles de l'église Saint-Sulpice, à Diest.

Cette église en possède vingt-quatre, datant de la fin de la période ogivale ; presque toutes ont des miséricordes d'un haut pittoresque.

Notre musée possède deux ensembles de stalles : celles de Vilvorde, du xvii^e siècle, et celles de Dordrecht, du xvi^e ; nous proposons d'y ajouter, pour représenter ce genre de meuble au xv^e siècle, un groupe de quatre stalles de Saint-Sulpice. Il nous paraît presque inutile d'insister sur l'opportunité de montrer ainsi des séries de meubles d'églises de différentes époques et sur la grande utilité des renseignements que des collections de cette nature peuvent fournir aux architectes chargés de dresser des plans d'ameublement des édifices du culte.

A l'extérieur de la même église, il y aurait à prendre certaines statues, notamment un beau Saint-Denis, et plusieurs gargouilles ; signalons en passant que la gargouille de « la Recevresse » d'Avioth est le seul spécimen que nous possédions jusqu'à présent de ce détail d'architecture dont les artistes du moyen âge ont tiré si grand parti.

La « Porte du Béguinage », dans la même ville, est loin d'être dénuée d'intérêt : elle se compose d'une voûte en anse de panier, entre deux colonnes doriques ; l'entablement, légèrement cintré au-dessus de la clef de voûte, supporte un motif décoratif composé d'une niche à plein cintre reliée par une sorte d'attique courbe à une spirale qui surmonte chaque colonne ; sur chaque spirale est posé un vase ; la niche est couronnée et accostée de guirlandes de fleurs et contient une grande statue de la Vierge.

L'église du Béguinage possède quelques sculptures intéressantes, entre autres une figure assise de Sainte-Anne,

polychromée, et une fort belle Vierge du xiv^e siècle en marbre blanc, avec le bord des vêtements doré. Cette figure rappelle celle de Notre-Dame d'Anvers, dont nous avons le moulage; il serait intéressant de la reproduire et de juxtaposer ces deux œuvres.

Nous croyons, bien que cela sorte des attributions de notre Comité, devoir attirer l'attention de l'Autorité supérieure sur l'état déplorable dans lequel se trouve l'église du Béguinage : les toitures sont percées en maint endroit, la pluie a pourri les plafonds et tombe dans l'église. Les hôtes du lieu sont, paraît-il, dénués de toutes ressources; nous pensons qu'une intervention des pouvoirs publics s'impose ici; en tous cas, nous signalons le fait à nos honorables collègues de la Commission royale des monuments.



Noirhat.

Nous leur signalons aussi, bien que sans le moindre espoir d'y voir porter remède, l'état dans lequel on laisse tomber le château de La Motte, à Noirhat.

C'est avec autant d'indignation que de pitié que l'on contemple l'œuvre de destruction qu'on a laissée s'accomplir là sans vouloir faire le moindre effort sérieux pour l'enrayer; — car on ne peut considérer comme sérieux moyens d'entretien quelques bouts de planches clôturant plus ou moins certaines fenêtres, quelques tuyaux de zinc placés aux gouttières, quelques réfections exécutées à la toiture, — le tout beaucoup trop tard, alors que l'intérieur était déjà totalement dévasté par les eaux pluviales.

Cette jolie demeure Louis XV, qui eût pu être restaurée ou tout au moins conservée il y a vingt ans, ne sera bientôt

plus qu'un monceau de ruines informes. Les murs lézardés s'inclinent de toutes parts; leur chute est imminente. Si encore ces ruines étaient vides! Mais non : il y a là des détails artistiques délicieux, des documents précieux pour l'exposé de l'art de la sculpture sur bois et de la ferronnerie. Outre un terme d'escalier dont nous avons obtenu, — grâce à une haute intervention, — l'autorisation de prendre le moulage, il existe toute une série de portes décorées de ces ravissantes guirlandes de fleurs dont les artistes contemporains de Louis XV savaient parsemer les boiseries diverses, avec autant de grâce que de variété.

Les panneaux supérieurs des vantaux de la porte principale ont de fort jolies sculptures; les panneaux inférieurs ont été rabotés par les essieux des chariots, car le vestibule d'honneur a servi de hangar au fermier voisin!

Aux fenêtres, de charmantes grilles sont rongées par la rouille; un autre grillage non moins intéressant clôture le chœur de la petite chapelle; dans celle-ci, la tribune fermée, du premier étage de laquelle les châtelains entendaient la messe, existe encore entière; si le propriétaire voulait consentir à la laisser enlever, elle pourrait devenir l'une des pièces les plus intéressantes de la Section des anciennes industries d'art de nos musées.

Dans les jardins enfin, un reste de statue à peu près informe, dans lequel on peut encore reconnaître une Lédà, semble prouver que l'on ne s'est pas plus soucié des œuvres d'art proprement dites que de la décoration artistique du château.

Il est temps encore de sauver quelques pièces : cinq ou six portes, la tribune et certains des ouvrages de ferronnerie

cités plus haut; mais il importe de s'aboucher sans retard avec le propriétaire, car l'état du bâtiment ne permettra bientôt plus de s'en approcher.

*
* *

Op-Heylissem.

M. le Baron van den Bossche a bien voulu nous autoriser à photographier les deux termes monumentaux, en style Louis XV, de l'escalier d'honneur de son château de Heylissem.

*
* *

Court-
Saint-Étienne.

L'église de Court-Saint-Étienne possède un « fiestre », c'est-à-dire un reliquaire, mentionné déjà par MM. Tarlier et Wauters (1) et par M. Goovaerts (2). C'est un édicule rectangulaire couvert d'une toiture à deux versants. Saint-Étienne, le patron du lieu, y est représenté trois fois : à l'un des pignons, au-dessous d'un buste du Père Éternel bénissant, et au milieu de chacune des deux faces, entre Saint-Paul et Saint-Pierre, d'un côté; entre Saint-Laurent et Sainte-Gertrude, de l'autre. Le second pignon présente les instruments de la Passion surmontés d'un buste du Père Éternel identique au premier. Chaque figurine de saint est placée sous une arcature dont l'intrados est garni d'une branche de feuillage et qui retombe sur deux colonnettes minuscules; des colonnettes plus fortes marquent les trois divisions de chaque face et soutiennent les angles. Les rampants des

(1) La Belgique ancienne et moderne; canton de Wavre, p. 134.

(2) Une ancienne description de Court-Saint-Étienne. *Bull. de la Comm. royale d'histoire*, tome VI, n° 3, 5^{me} série.

Voir aussi : WEALE, Catalogue des objets d'art religieux, etc., exposés à l'hôtel Liedekerke, à Malines. Septembre 1864, n° 484.

pignons sont hérissés de crochets en feuilles de chicorée ; un élégant crétage court sur le faite et se répète le long de chaque chéneau ; le toit se compose de plaques d'argent en losange avec dessins repoussés extrêmement gracieux ; enfin une boule de cristal est posée à l'amortissement de chaque pignon ; une troisième marque le centre de l'édicule.

Le corps du reliquaire et les statuettes sont en argent ; les colonnettes, les arcatures, les crétages et les rampants à crochets sont en cuivre doré. Le tout ne mesure que 59 centimètres de longueur sur 27 de largeur et 40 centimètres de hauteur.

Ce petit monument mérite d'être conservé avec le plus grand soin ; mais son importance artistique n'est pas assez grande pour que nous puissions en proposer le moulage.



L'église de Léau possède aussi un reliquaire, — celui-ci de Saint-Léonard — d'un tout autre genre que le précédent et d'une inestimable valeur, ainsi que de nombreux objets d'or et d'argent : monstrances, calices, ciboires, etc., d'un grand mérite artistique ; nous ne nous attarderons pas à les décrire, nous réservant d'y revenir plus tard, lorsqu'il nous sera permis de songer à organiser sur des bases sérieuses nos collections de reproductions galvanoplastiques.

Léau.

Nous avons été attirés dans cette église par les nombreuses sculptures qu'elle renferme.

Nous avons déjà les moulages de plusieurs d'entre elles : une statue de la Vierge, trois figures de saints debout, une de Saint-Georges à cheval, une de Saint-Léonard assis ; enfin, le superbe retable du xiv^e siècle qui retrace la vie du patron

de l'église (1); nous proposerons de reproduire encore partiellement le retable dit : « de Saint-Roch » (2) qui comporte six grandes figures dont deux, celle de Sainte-Catherine et celle de la Vierge, sont d'un fort beau style. Nous préconiserons aussi le moulage, lorsque nos ressources le permettront, d'un grand retable (3) dont nous n'avons qu'une minuscule figurine; il se compose de trois compartiments : au centre est une statue de la Vierge; d'un côté, le Portement de la croix; de l'autre, la Déposition de croix, et, au dessous de la Vierge, la Mise au tombeau; trois petits sujets sont disposés dans les dais : la Présentation au temple, la Fuite en Égypte et Jésus parmi les Docteurs. L'architecture de ce retable est fort intéressante; elle passe pour avoir été dessinée par Mathieu de Layens; de fait, les crochets de chardon qui suivent la moulure supérieure de l'encadrement ont une physionomie toute particulière et présentent une parenté frappante avec ceux des arcades du jubé de Saint-Pierre, à Louvain.

La figurine de femme que nous possédons provient de la *predella* à double étage sur laquelle le retable est posé; bien que cette *predella* ne nous paraisse pas appartenir au retable, elle n'en est pas moins digne d'être moulée.

Nous proposerons encore la reproduction du « Rosaire » de Léau; la Vierge, à double face, s'y détache sur un fond de glaives et de flammes, entourée d'une couronne de roses que six anges soutiennent; nous n'avons pas encore de

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX (1890), p. 440.

(2) *Id.*, p. 413.

(3) *Id.*, p. 445.

spécimen de ce genre de sculpture et celui-ci est d'une exécution remarquable.

Citons enfin un fort beau lutrin-aigle en laiton, comparable à celui de l'église de Freeren, que notre atelier de moulage a reproduit.



L'église Saint Gorgon, à Hougaerde, possède aussi un lutrin en laiton très élégant; il figure le Pélican symbolique dressé sur le bord de son nid. Le support est moderne.

Hougaerde.

L'oiseau mesure 67 centimètres de hauteur sur 54 centimètres de largeur entre les extrémités des ailes. L'arête qui sert à retenir l'antiphonaire porte l'inscription :

IAN . VELDENER . ME . FECIT AN° . 1575 . 8 DECEBR.

D'autre part sur la douille, qui est coulée d'une pièce avec cette partie, on lit :

MATHIAS . INGHELS . DEDIT . QS . OB . 5 . 1568 . D.

Ces deux inscriptions, parfaitement conservées, sont en caractères identiques; on peut conclure de la différence des dates que le lutrin fut offert à l'église en exécution d'une disposition testamentaire de Mathias Inghels, cinq ans après la mort de celui-ci.

La même église possède des fonts baptismaux fort anciens, probablement du XIII^e siècle. Ils se composent de trois blocs de pierre bleue constituant respectivement le socle, le support et la cuve.

Celle-ci est hémisphérique, bordée d'une moulure très simple et cantonnée de quatre masques humains en haut relief; chacun de ces masques surplombe une colonnette

cylindrique engagée dans le pédoncule, de même forme, massif et trapu. Deux filets à profil triangulaire leur tiennent lieu, l'un de base, l'autre de chapiteau. Le plan du soubassement épouse les contours du support ; au bas de chaque colonnette, sur le socle, est sculpté en haut relief un petit animal chimérique.

L'ensemble mesure 97 centimètres de largeur sur 1^m25 de hauteur, non compris le couvercle.

Le Comité, se rangeant à l'avis de ses délégués, a décidé le moulage de ce curieux monument.



Braine-
le-Château.

Un certain nombre de communes belges ont encore leur ancien pilori : on en trouve à Mespelaer, à Rijmenam, à Gestel, à Ename, etc.; ils ne consistent en général qu'en une simple colonne de pierre, dénuée d'intérêt sculptural.

Celui de Braine-le-Château est un monument complet : au sommet de quatre hauts degrés, construits sur un plan hexagonal, se dresse une épaisse colonnette cylindrique à base moulurée hexagone ; une astragale sépare du fût une sorte de bourrelet qui tient la place du chapiteau et sur le pourtour duquel se déploie une banderolle portant une inscription gravée en creux ; trois moulures s'étagent en pyramide au-dessus du bourrelet et le relie à une plateforme hexagonale sur chaque angle de laquelle s'élève une colonnette ; les fûts de ces colonnettes sont cylindriques ; leurs bases sont hexagones, de même que leurs chapiteaux ; ceux-ci reçoivent les retombées d'arcatures en anse de panier, à redents, au-dessus desquelles règne un rebord

saillant. Une colonnette qui se dressait au centre de la plateforme a disparu.

Ce monument est, pensons-nous, unique en Belgique. Nous en avons décidé la reproduction, persuadés qu'elle constituera une pièce de haut intérêt à la fois pour notre musée et pour les établissements avec lesquels nous sommes en relations d'échange.

Notre délégué a vu dans le cimetière de Braine-le-Château trois petites pierres anciennes, d'une sculpture naïve, représentant : le Sauveur couronné d'épines ; le Portement de la croix et le Christ en croix ; une quatrième pierre semblable, qui figure l'Érection de la croix, se trouvait dans la cour d'un café de la localité.

Dans l'église de Braine, sous une baie ouverte, — sorte d'enfeu à jour entre le chœur et une petite pièce contiguë, — est une fort belle statue couchée, en albâtre. C'est un chevalier en armure ; ses pieds s'appuient contre un lion ; deux angelots soutiennent le coussin brodé sur lequel repose la tête. Cette sculpture est aussi belle, — et mieux conservée, — que la statue gisante du comte de Lalaing, dont nous avons le moulage.

Dans sa *Notice historique et généalogique sur les Seigneurs de Braine-le-Château et Haut-Ittre*, Stroobant dit : « Maximilien, comte de Hornes et de Hautekerke, chevalier de la Toison d'or et chambellan de Charles-Quint, mourut le 5 février 1542 et fut enterré à Braine-le-Château sous un monument en marbre blanc qui ne porte aucune inscription ». Nul doute que cette mention ne se rapporte à la statue dont nous venons de parler.

Nous souhaitons vivement voir entrer dans nos collections le moulage de cette belle sculpture.



Jodoigne.

Nous ne pouvons en dire autant du monument funéraire du comte et de la comtesse de Glimes, placé actuellement dans la petite chapelle Notre-Dame, à Jodoigne.

Le sarcophage est un cube de pierre insignifiant, dont la monotonie est à peine atténuée par des écussons, d'un relief peu prononcé. Les gisants, dont les pieds sont appuyés sur le lion et le chien traditionnels, sont des figures assez banales.

La photographie qui en a été prise représentera suffisamment ce monument dans nos collections.



Louvain.

Il existe, par contre, dans l'église Saint-Pierre, à Louvain, deux tombeaux qui seront pour notre musée des pièces capitales : celui de Henri I^{er}, duc de Brabant, qui se trouve au centre d'une des petites chapelles du pourtour du chœur, et celui de Mathilde et de Marie, sa femme et sa fille, relégué sous un enfeu pour lequel il n'a certainement pas été fait.

Tout nous permet d'espérer que les moulages de ces deux beaux monuments du xiii^e siècle ne tarderont pas à prendre place dans notre musée.

Signalons, en passant à Louvain, les magnifiques stalles de l'église Sainte-Gertrude.

Nous émettons aussi le vœu de nous trouver bientôt en mesure de prendre un moulage complet du portail roman

de l'hôpital Saint-Pierre. Le jardinet clôturé d'un grillage au fond duquel il se trouve à l'abandon ne le protège que bien insuffisamment contre le vandalisme inconscient des enfants; déjà plusieurs fragments des sculptures des impostes ont disparu; nous possédons heureusement les moulages de ces parties; ils nous aideront à reconstituer l'ensemble complet dès que nos ressources nous permettront d'exécuter cette importante reproduction.

*
* *

L'église de Boendael possède un grand retable complet, — ou plutôt complété — et deux panneaux provenant d'un autre retable (1).

Boendael.

Le premier, placé maintenant sur le maître-autel, représente en trois compositions le martyr de Saint-Cristophe. C'est une œuvre du xvi^e siècle; les figures sont de proportions un peu courtes; il y a de nombreuses restaurations.

Les deux panneaux séparés décorent les autels latéraux; ils ont trait au martyr de Saint-Adrien. Les compositions sont très pittoresques; les figures ne sont pas sans parenté avec celles du retable de Saint-Georges, de Jan Borman. Ces compositions seules méritent d'être reproduites par le moulage. Les fonds d'architecture et les encadrements sont modernes.

*
* *

Notre délégué a examiné et photographié les deux retables superposés, sur l'autel latéral droit de l'église de Villers-la-Ville (2). Il nous paraît très regrettable que le restaurateur

Villers-la-Ville.

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX (1890), p. 436.

(2) *Op. cit.*, XXX (1891), p. 133.

ait adopté une disposition présentant le double défaut de dénaturer la forme du retable inférieur et de réunir en une seule deux œuvres d'époques différentes.

Nous émettons le vœu que ces sculptures, d'un réel mérite, soient remises en bon état. Nous n'estimons pas, toutefois, qu'il y ait lieu de les reproduire par le moulage, notre musée possédant des compositions analogues d'un mérite supérieur.

* * *

Loenhout.

Le retable représentant le martyr de Saint-Quirin, placé dans une chapelle isolée, à Loenhout (1), est une œuvre du XVI^e siècle assez originale et qui mérite d'être conservée avec soin ; mais la photographie que nous en avons prise suffira pour le représenter dans nos collections.

* * *

Hulshout.

L'église de Hulshout possède un beau retable du XV^e siècle représentant des scènes de la Passion. Le moulage de cette œuvre figure depuis longtemps dans nos collections, sous la fausse dénomination de « Retable de Thielen » (2).

La vérité est que l'église de Thielen possédait des volets peints anciens de valeur, provenant d'un retable dont la partie principale avait disparu ; pour utiliser ces volets, on a exécuté une copie des groupes du retable de Hulshout ; les moulages de ces groupes, après avoir servi à faire cette copie, ont été versés dans nos collections et renseignés comme provenant de Thielen. L'erreur a été rectifiée dans le catalogue-tarif des échanges.

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXII (1893), p. 248.

(2) *Op. cit.*, XXXI (1892), p. 475.

Il existe dans la même église un autre retable, consacré à la vie de son patron, saint Mathieu; il n'atteint pas au mérite artistique du précédent (1).

*
* *

L'église de Buvrines possède aussi — outre le très beau tabernacle dont nous avons le moulage, — deux retables anciens : l'un, en pierre, a pour sujet la Passion; l'autre, en bois, retrace la légende de Saint-Pierre.

Buvrines.

Ce dernier est assez connu; il a été décrit dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (2) et dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* (3), qui en ont donné une planche, d'un dessin assez naïf.

Ce retable, de réelle valeur, a été surmonté, en 1854, d'un couronnement pseudo-gothique prétentieux et de mauvais goût; il gagnerait à en être débarrassé.

Le retable en pierre date du xvi^e siècle; les figures, courtes et d'une exécution peu caressée, sont encore alourdies par d'épaisses couches de couleur blanche. De plus, on a trouvé bon de placer dans la main de plusieurs des personnages de la scène du Calvaire de petits drapeaux en papier découpé, d'un effet franchement malheureux.

Notre délégué a remarqué encore, dans l'église de Buvrines, une jolie statuette gothique de Saint-Pierre assis, coiffé de la tiare; elle est vraiment curieuse et mériterait d'être moulée, si la fabrique voulait bien nous la confier dans ce but.

*
* *

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXX (1891), p. 65.

(2) *Op. cit.*, XXX (1891), p. 135.

(3) Tome III (1862), p. 302.

Boussu.

Le beau retable accolé au mur dans le bras gauche du transept de l'église de Boussu (1) porte aussi un couronnement moderne de mauvais goût, qu'il conviendrait de supprimer. Ce retable est probablement contemporain de l'église, qui date de 1501; il est antérieur à celui de Lombeek-Notre-Dame, mais appartient sans conteste à la même école.

La disposition des petits groupes étagés le long de l'encadrement et suivant les contours des trois cintres est très originale. La sculpture est d'un fort bon style et mérite à tous égards d'être reproduite pour notre musée, où elle marquera la transition entre le retable de Léau et celui de Lombeek.

La chapelle seigneuriale attenante à l'église de Boussu renferme deux monuments funéraires. L'un est un sarcophage sur lequel plusieurs figures sont agenouillées; il ne présente pas un intérêt exceptionnel. L'autre, qui fait face à l'autel, est très important et tout à fait remarquable. Il se compose d'une grande arcade à plein cintre entre deux piédroits, à chacun desquels est accolée une colonne corinthienne sur piédestal; deux anges planent dans les écoinçons; sous l'arcade est un sarcophage entre les pieds duquel on voit, représenté en grandeur naturelle, un cadavre nu, étendu sur une natte; ce corps décharné est d'un réalisme effrayant.

Sur le sarcophage, au pied d'un crucifix, sont agenouillés les défunts : un seigneur et son fils à gauche; sa femme et sa fille, à droite. Une plaque de marbre blanc, postérieure

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, p. 263, et *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. XXXIII, 1891, p. 90.

au monument, rappelle qu'en cet endroit reposent « hault, noble et puissant seigneur messire Jean, comte de Boussu, baron de Raikem », etc., etc., « capitaine général en diverses armées de Sa Ma^{te} impérialle Charles Cint », etc., etc., « décedé à Boussu le 12 Février 1567, et « madame Anne de Bourgoigne son épouse, laquelle trespassa l'an 1551, le 25 Mars ».

Sur l'entablement sont posés : au centre, un buste du Père éternel entouré d'anges et, dans l'axe de chaque colonne, une figure d'homme debout portant un écu armorié.

Sept têtes de chérubins décorent l'archivolte et seize blasons sont accolés, par couples, à l'intrados de l'arcade. Le tout est en marbres de différentes couleurs.

C'est un monument très original, très complet et d'un bon style, dont le moulage constituera l'une des meilleures pièces de nos collections.

Il y aura lieu d'en profiter pour mouler également un bas-relief encastré dans la muraille de la même chapelle et qui représente la Vierge, assise, à laquelle un chevalier est présenté par ses patrons. Une inscription de cinq lignes donne le nom de « Signevr de Tvin dit de Bovssvt » et la date de 1450.

* *
* *

Deux monuments funéraires sont placés dans l'église de Coolscamp; ils nous ont été signalés par M. van Overloop, conservateur en chef des musées royaux du Cinquantenaire.

Coolscamp.

L'un est un sarcophage cubique décoré sur ses quatre faces de figures de pleurants taillées en bas-relief. Le gisant, couvert de son armure, les pieds appuyés contre un lion, est un seigneur de Lichtervelde mort en 1455.

L'autre monument consiste en une grande dalle fixée au mur de gauche de l'église; elle porte les effigies, en bas-relief, d'un seigneur de Lichtervelde et de Coolscamp mort en 1575 et de sa femme.

Le chevalier porte l'armure; la tête s'emboîte dans le « petit bacinet » sans nasal, qui recouvre le front et les tempes et auquel s'attache un « camail » de mailles, cachant les joues, le menton et les épaules. La dame porte une coiffure à bordure de passementerie encadrant le visage et une longue robe très simple avec manches étroites recouvrant une partie de la main, à la manière de nos « mitaines ». Au-dessus de chaque figure est un dais peu saillant, formé de trois gâbles avec rampants à crochets et fleuron, se détachant sur un fond de fenestrations.

Cette dalle est absolument remarquable et son moulage fournira des documents utiles au point de vue de l'histoire du costume.

Nous préconisons aussi le moulage du premier de ces monuments, qui est un excellent morceau de sculpture et un curieux exemple de tombeau à pleurants.

*
* *

Cour-sur-Heure. La toute petite église de Cour-sur-Heure est presque entièrement lambrissée de chêne sculpté de l'époque de Louis XV; c'est un ensemble fort intéressant, à la conservation duquel il importe de veiller. Nous n'y avons toutefois pas trouvé de motifs à reproduire par le moulage.

*
* *

Rebaix. Notre délégué a examiné, au presbytère de Rebaix, un calvaire dont la restauration était projetée.

· Il date de la fin du xv^e siècle ; les arêtes de la croix sont ornées de crochets de feuilles de chicorée ; ses quatre extrémités sont fleurdelisées et chacune d'elles porte, dans un médaillon carré aux côtés en accolades, la représentation symbolique d'un Évangéliste. Cette croix étant vermoulue, on a enlevé à la scie le milieu de la traverse et une partie du montant et on a rapproché les morceaux en les fixant sur une autre croix qui sert en quelque sorte de doublure et de support.

La figure du Christ est franchement mauvaise ; celle de Saint-Jean est un peu meilleure, quoique la tête soit assez maladroite et la pose maniérée ; par contre, la Vierge est fort bien traitée. Nous proposerions même de la faire mouler si nous n'avions déjà un assez grand nombre de statuette gothiques de la Vierge.

*
* *

L'administration communale de Tournai avait conçu le projet d'envoyer à l'exposition de l'Art public, à Paris, un moulage de la fameuse entrée de la cathédrale dite « la Porte Mantile ». Il est regrettable que ce projet ait été abandonné : nous aurions pu saisir cette occasion pour faire entrer dans nos collections un exemplaire de ce moulage.

Tournai.

Nous estimons, en effet, que la place de cette superbe porte romane est marquée dans notre musée, et nous devons faire en temps opportun les sacrifices nécessaires pour en posséder la reproduction.

*
* *

Nous avons le moulage de la balustrade du jubé de l'église de Moha, à l'exception des deux panneaux extrêmes ; il nous

Moha.

paraît opportun de combler cette lacune et d'ajouter à ce moulage celui des colonnes qui supportent le jubé.

Ces colonnes sont d'ordre composite ; leur fût est cannelé depuis le quart environ de sa hauteur jusqu'au chapiteau ; sa partie inférieure est décorée de branches, de fruits et de petits masques humains en haut relief ; le dé du piédestal est orné de panneaux rectangulaires à cadre mouluré. L'exécution est délicate et l'ensemble d'une grande élégance.

*
* *

Anthèsnes.

M. le Baron de Waha de Baillonville a bien voulu faire à notre délégué les honneurs de son château d'Ouhar, à Anthèsnes, et l'autoriser à photographier une cheminée ancienne qui s'y trouve. Cette cheminée provient d'un autre château de la localité ; elle est, malgré le déplacement, dans un état de conservation des plus satisfaisants.

Les montants sont formés d'une haute volute portée par une griffe et surmontée d'une tête de monstre marin formant console ; un terme-caryatide fait avant-corps sur chaque retour ; la frise, décorée de rinceaux, est couronnée d'une corniche moulurée. Le tout est en pierre blanche de France.

Cette cheminée a conservé sa ferronnerie ancienne, ainsi qu'une bonne partie des briques du fond de lâtre, décorées de jolis bas-reliefs et encadrant une taque en fonte d'un beau travail.

M. le Baron de Waha nous a gracieusement autorisés à en faire prendre le moulage ; nous l'inscrivons sur la liste de nos desiderata, nous réservant de faire exécuter au préalable d'autres travaux plus urgents.

*
* *

Notre Secrétaire s'est rendu à Maestricht pour y examiner le grand portail de l'église Saint-Servais. Il a ouvert des négociations avec la Direction du Rijksmuseum d'Amsterdam à l'effet d'obtenir pour notre musée, par voie d'échange, un exemplaire du moulage de ce portail.

Maestricht.

Chargé de dresser une liste des moulages qu'il conviendrait d'acquérir à l'étranger pour compléter nos collections, le Secrétaire de notre Comité a été invité à se rendre à Paris, où il a visité, dans ce but, les Musées du Trocadéro, du Louvre, de Cluny et de l'École des Beaux-Arts.

Les résultats de cette mission ont fait l'objet d'un rapport spécial, qui a été publié (1).

Desiderata.

Tant ensuite des différents voyages que nous venons de résumer que sur la proposition de ses membres, notre Comité a porté sur la liste de ses desiderata les moulages des monuments et objets d'art suivants :

PROVINCE D'ANVERS.

Lierre. Église Saint-Gommaire : Jubé.

PROVINCE DE BRABANT.

Diest. Église Saint-Sulpice : Quatre stalles ; vingt miséricordes ; statuettes et gargouilles.

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXIX (1900), p. 157.

Diest. Église du Béguinage : Statue de la Vierge.

Noirhat. Château de La Motte : Portes sculptées; tribune de la chapelle.

Léau. Église Saint-Léonard : Retable dit « de la Vierge » ; deux figures du retable dit « de Saint-Roch » ; rosaire; lutrin.

Hougaerde. Église Saint-Gorgon : lutrin; fonts baptismaux.

Braine-le-Château. Pilon; statue tombale de Maximilien de Hornes.

Louvain. Église Saint-Pierre : Tombeaux de Henri I^{er}, de Mathilde et Marie de Brabant.

Louvain. Hôpital Saint-Pierre : Portail roman.

Boendael. Église : Deux groupes du martyre de Saint-Adrien.

PROVINCE DE HAINAUT.

Buvrines. Église : Statuette de Saint-Pierre.

Boussu. Église : Retable; monument funéraire de Jean de Boussu; bas-relief commémoratif.

Tournai. Cathédrale : Porte Mantile.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Coolseamp. Église : Tombeau et dalle funéraire.

Ypres. Église Saint-Martin : Chapiteaux.

PROVINCE DE LIÈGE.

Anthistes. Château d'Ouhar : Cheminée.

Huy. Église primaire : Portail dit « Bethléem ».

Moha. Église : Colonnes et panneaux extrêmes du jubé.

ÉTRANGER.

France. Monuments divers. (Voir le rapport spécial prérappelé.)

Italie. Arc de Trajan, à Bénévent.

Pays-Bas. Portail de l'église Saint-Servais, à Maestricht.

Atelier de moulage.

Le personnel de notre atelier a exécuté les moulages suivants :

Croix triomphale et statuette de Saint-Jean, du Calvaire de l'église de Walhain-Saint-Paul ;

Statue dite « Jeune homme casqué » (marbre antique), de la collection de Somzée, à Bruxelles ;

Terme d'escalier du château de La Motte, à Noirhat ;

Pierre tombale aux effigies de Jean de Melun et de ses deux femmes ; pierre tombale de Béatrice de Beausart, épouse de Hugues de Melun, et de son fils Guillaume ; statuette de Saint-Jean, avec console et support ; écusson des seigneurs de Melun, au château d'Antoing.

Photographies.

Notre fonds de reproductions photographiques s'est enrichi de cent quarante-deux clichés, dont une partie d'après des moulages de nos collections et les autres d'après les monuments originaux dont la liste suit :

Court-Saint-Étienne. Chasse (quatre vues) ;

- Noirhat. Tribune de la chapelle du château de La Motte ;
Moha. Jubé (deux vues) ;
Anthisnes. Cheminée du château d'Ouhar (deux vues) ;
Hougaerde. Fonts baptismaux ; lutrin ;
Rebais. Calvaire ;
Audenarde. Fragments d'un retable conservés au musée communal ;
Givry. Retable ;
Flobeeq. Retable ;
s'Heeren Elderen. Retable ;
Cour-sur-Heure. Chapelle latérale ;
Lierre. Jubé de Saint-Gommaire (deux vues) ;
Bréda. Plaque tombale de G. van Gaelen ;
Clonmacnoise (Irlande). Croix de cimetière anciennes (trois vues) ;
Loozen. Retable.
Herbais. Retable.
Oplinter. Retable (au Musée d'Antiquités) ;
Estinnes-au-Mont. Retable ;
Boendael. Trois retables ;
Hérenthals. Retable.
Strengnäs. Retable ;
Braine-le-Château. Pilon ; statue de Maximilien de Hornes ;
Léau. Retables : de la Vierge, de Sainte-Anne, de Saint-Roch ; retable moderne ; lutrin ; rosaire ; ostensor ; reliquaire ;
Villers-la-Ville. Deux retables ;
Hulshout. Deux retables ;
Buvrines. Retable de Saint-Pierre ; ensemble de l'autel ; retable de la Passion ; statuette de Saint-Pierre ;

Louvain. Tabernacle de Saint-Jacques ; stalles de Sainte-Gertrude (deux vues) ; tombeau du duc Henri I^{er}, à Saint-Pierre ;

Freiberg (Saxe). Portail du Dôme ;

Coolscamp. Deux monuments funéraires ;

Boussu. Retable ; monument funéraire ; bas-relief ;

Heylisssem. Termes d'escalier (quatre vues).

*
* *

Nos collections de phototypies de monuments anciens se sont accrues des vues suivantes :

Tour de l'église de Saint-Léonard en Campine ;

Tour de l'église d'Hoogstraeten ;

Portail de l'église et hôtel de ville d'Hoogstraeten ;

Hôtel de ville de Lierre ;

Église Saint-Gommaire, à Lierre (trois vues) ;

Église Saint-Amand, à Gheel,

exécutées par M. C. Aubry.

Maison des Templiers et portail de l'église Saint-Pierre, à Ypres ;

Façade de l'église Notre-Dame ; porte d'Ostende ; maisons anciennes Marché aux Poissons, à Bruges,

exécutées par M. C. D'Hoy.

Dons, Acquisitions et Échanges.

Sa Majesté le Roi nous a fait don d'un moulage d'une chapelle de l'église de Drontheim (Norvège), très intéressant monument du XIII^e siècle.

Le conseil de fabrique de l'église Notre-Dame-au-Lac, à Tirlémont, nous a offert les moulages de deux fragments d'un trumeau de portail de cette église.

Nous avons acquis, à Rome, les moulages d'une tête de Silène, d'une statue de Vénus dite « Esquiline » et d'une statue de Pugiliste au repos.

*
* *

Nous avons obtenu par voie d'échange :

Du Musée de moulages de sculptures classiques, de Munich, un exemplaire de la Némésis, de la collection de Somzée;

Une tête antique de l'école de Praxitèle;

Une tête avec partie de torse d'une statue dénommée — à tort — « Athéna mycénienne », qui est en réalité une œuvre étrusque.

Du Musée du Louvre, un exemplaire de l'Aurige vainqueur, trouvé à Delphes.

Des négociations sont en cours en vue d'un important échange avec le Musée Royal de Sculpture de Dresde.

Vers la fin de cette année, notre Secrétaire nous a présenté son projet de création d'un « Office central des Échanges artistiques internationaux ».

Nous avons la conviction que cette institution est appelée à rendre les plus grands services à tous les établissements qui voudront y adhérer; nous avons, en conséquence, transmis le projet au Gouvernement, avec l'espoir qu'il tiendra à en favoriser la réalisation.

Sur l'invitation de M. le Ministre de l'Agriculture, nous
avons communiqué aussi à nos correspondants de l'étranger,
ouvrant entre eux un referendum dont notre prochain rap-
port annuel fera connaître les résultats.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :

POUR LE PRÉSIDENT :

Le Membre délégué,

AD. DELVIGNE.

R A P P O R T

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION
ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

L'art ancien de l'Allemagne occidentale. (Exposition de Düsseldorf, 1902.)

Messieurs,

L'Exposition historique de l'Art, à Düsseldorf, dont le succès a été si grand et si mérité, avait des titres nombreux à notre intérêt.

Ses organisateurs s'étaient proposé de donner un aperçu du développement progressif des arts plastiques dans l'ouest de l'Allemagne et plus spécialement dans la Prusse Rhénane et dans la Westphalie. L'architecture, la sculpture, la peinture et les branches qui s'y rattachent : céramique, orfèvrerie, verrerie, etc., y étaient représentées par d'importants moulages, des photographies, des copies, et par une quantité considérable d'objets originaux de grande valeur, car les collections privées, aussi bien que les musées et les trésors d'églises, avaient été largement mises à contribution, et ceux qui connaissent l'amour ombrageux des collectionneurs pour leurs « pièces » ne savent ce qu'il faut le plus admirer, du zèle intelligent et persuasif des commissaires qui ont réussi à faire confier tant de merveilles à une exhibition publique, ou du goût érudit et des idées généreuses de ceux qui, ayant pu les réunir, n'ont pas hésité à courir les risques

de s'en séparer pendant plusieurs mois pour les exposer à l'admiration universelle.

Les peintures décoratives, les tapisseries, les émaux, les verres, les poteries diverses, sont étudiées spécialement par certaines sections des Musées royaux du Cinquantième; je m'attacherai donc exclusivement aux objets qui intéressent directement le Comité artistique des Échanges, soit pour ses collections propres, soit dans ses rapports avec la Section d'Art monumental des Musées.

* * *

En première ligne viennent les moulages.

L'initiative de faire et d'exposer ces reproductions fut prise par la « Central-Gewerbe-Verein » de Düsseldorf, qui y consacra d'abord une somme de 600 marks; puis le Gouvernement Royal de la Prusse accorda un subside de 50,000 marks et les Landtag provinciaux rhénan et westphalien votèrent respectivement 20,000 et 15,000 marks de subvention. Les organisateurs se trouvèrent ainsi à la tête d'un capital de 85,000 marks — soit 107,000 francs — au moyen duquel ils firent exécuter, tant par les ateliers des Musées royaux que par la Société industrielle de Düsseldorf et par des mouleurs particuliers, les soixante-cinq moulages, pour la plupart d'une grande importance, dont j'ai cru devoir donner ici le catalogue détaillé.

AIX-LA-CHAPELLE.

Cathédrale.

1. — Clôture de la Chapelle des âmes, dans le cloître.
Suite de sept arcades trilobées supportées par des colonnes

cylindriques avec chapiteaux à crochets et bases à deux tores, posées sur un mur de soubassement peu élevé. L'arcade centrale, servant de porte, est encadrée de deux piliers cantonnés sur trois côtés de colonnes engagées de même modèle que les premières; celle de la face antérieure est surmontée d'une colonnette, motif répété aux deux extrémités de la clôture. L'ensemble est couronné d'une frise de 21 arcatures aveugles trilobées. Le fond et les fûts des colonnes sont en pierre calcaire, la frise et les arcades en granit jaunâtre.

Fin du xii^e siècle.

Hauteur 5^m66. Longueur 9^m22.

(Ce moulage a été exécuté et exposé aux frais exclusifs de la maison de construction J.-P. Radermacher, d'Aix-la-Chapelle).

2. — Sarcophage dans lequel Frédéric Barberousse fit déposer, en 1165, les restes de Charlemagne, qui y demeurèrent jusqu'en 1215; à cette date, Frédéric II les plaça dans la châsse d'or, où ils se trouvent encore.

Le pourtour du sarcophage représente, en haut-relief, l'Enlèvement de Proserpine. Il est en marbre blanc et paraît dater de la fin du ii^e siècle.

Hauteur 0^m85. Largeur 2^m25. Profondeur 0^m95.

3. — Louve assise, de la fin de l'époque romaine. — Bronze.

Hauteur 0^m85. Largeur 0^m75. Profondeur 0^m95.

4. — Couronnement de fontaine, sur une base quadrangulaire portant les restes de figures personnifiant les quatre

fleuves du Paradis terrestre. D'après l'inscription, l'auteur ou le donateur serait l'abbé Udalricus.

x^e siècle. — Bronze.

Hauteur 0^m90. Largeur 0^m65.

5. — Lutrin-aigle.

Support triangulaire richement décoré, couronné d'une sphère sur laquelle se tient l'aigle aux ailes éployées.

xv^e siècle. — Bronze.

Hauteur 2 mètres. Largeur 0^m80.

6. — Couronnement d'autel dit « la Table d'or ».

Dix-sept bas-reliefs représentent : au centre, le Christ entre la Vierge et Saint-Michel ; à l'entour, les figurations symboliques des Évangélistes et dix scènes de la Passion. Les encadrements sont enrichis d'émaux ; appliques ciselées et pierreries.

Date approximativement de l'an 1000. — Or repoussé.

Hauteur 1^m29. Largeur 1^m76.

ALTENBERG-SUR-LAHN.

Église du cloître.

7. — Tombeau de Sainte-Gertrude, fille de Sainte-Élisabeth († 1297).

La sainte est étendue sur le sarcophage au dessous d'un baldaquin ; près de la tête, deux anges dont l'un porte une couronne et l'autre un encensoir.

Achevé en 1554 ; restauré en 1827. — Grès.

Hauteur 0^m75. Largeur 2^m20. Profondeur 1^m05.

ANDERNACH.

Église Notre-Dame.

8. — Portail méridional.

Quatre colonnes supportent une arcature à tores ornementés. Le tympan présente, en bas-relief, deux anges portant un médaillon sur lequel est figuré l'Agneau divin.

xiii^e siècle. — Trachyte, tuffeau et marbre.

Hauteur 6^m80. Largeur 5^m80.

9. — Cuve baptismale.

Bassin dodécagone ; aux angles, douze colonnettes, dont les chapiteaux sont taillés dans la pierre supérieure ; celle-ci est de forme circulaire et décorée d'une frise sculptée.

Première moitié du xiii^e siècle. — Trachyte.

Hauteur 0^m68. Largeur 0^m89.

BOPPARD.

Église des Carmélites.

10. — Dalle tumulaire de Marguerite von Eltz.

De forme rectangulaire, avec hémicycle à la tête. Au milieu est sculptée la figure du Père Éternel avec le corps du Christ, d'après la composition d'Albert Dürer. L'encadrement porte des blasons armoriés.

Exécutée en 1519 par von Loyen Hering, de Eichstedt. — Marbre jaune clair.

Hauteur 2^m41. Largeur 1^m11.

BRAUWEILER.

Église (ancienne abbatiale).

10 *a et b.* — Deux médaillons circulaires avec les figures de la Vierge et de Saint-Nicolas. — 1514.

CAPPENBERG.

Église paroissiale

11. — Dalle tumulaire des deux fondateurs Otto et Gottfried de Cappenberg.

Les deux gisants sont vêtus de même d'une chemise de mailles recouverte d'une tunique sans manches et d'un manteau ; leur ceinture est ornée de petits fleurons ; sur la hanche gauche est accroché l'écu, recouvrant le glaive, dont on voit dépasser la poignée. Ils portent ensemble un édicule en forme d'église gothique. Leurs pieds s'appuient sur des lions. Au-dessus de leurs têtes s'avancent deux baldaquins en demi-octogones avec areatures trilobées surmontées de gables à crochets.

xiv^e siècle. — Grès.

Hauteur 2^m41. Largeur 1^m48.

12. — Tombeau du comte Gottfried de Cappenberg.

Le gisant, sous une arcade à plein cintre, porte une tunique plissée avec longue ceinture décorée de fleurons, à laquelle pendent une courte dague à droite, un glaive à gauche. Son manteau, jeté sur les épaules, est retenu par deux grosses billes en forme de fleurs. Il tient de la main droite une croix grecque, de la gauche un écu. Au-dessus de l'épaule gauche est sculpté le Pélican symbolique sur le bord de son nid.

Les retombées de l'arcade s'appuient contre de petits contre-forts à pinacles que supportent des culs-de-lampe à figures humaines. Au-dessus planent deux anges portant une couronne; au bas, un lion couché. La sculpture est assez rude et la figure un peu courte.

xiv^e siècle. — Grès.

Hauteur 2^m22. Largeur 1^m09.

GOESFELD.

Église Saint-Jacques.

15. — Portail occidental.

Arcade à plein cintre formée de quatre archivolttes en boudins, séparées par des bandes d'ornements très élégamment travaillés. Comme supports, de chaque côté quatre colonnes cylindriques avec bases formées de deux tores séparés par une scotie et chapiteaux de fantaisie à rinceaux délicatement ouvragés, avec figures d'animaux. Le cadre de la baie est formé de deux épaisses colonnes qui se continuent en moulures sous l'arcade, dessinant une archivolte trilobée. Dans les écoinçons sont sculptés un dragon et un lion.

Ce portail est des plus remarquable comme style et comme exécution.

Vers 1200. — Grès westphalien.

Hauteur 5^m00. Largeur 4^m40.

CUES-SUR-MOSELLE.

Église de l'Hôpital.

14. — Dalle tumulaire de Clara Krifts († 1475), sœur du cardinal Nicolas Cusanus.

Figure géante en bas-relief; au-dessus de la tête, deux anges portent des armoiries.

Fin du xv^e siècle. — Grès.

Hauteur 2^m10. Largeur 1^m05.

ENGER.

Église capitulaire.

15. — Dalle tumulaire de Wittekind, duc de Saxe († 807).

Le gisant, d'un relief très peu accusé, porte une tunique plissée et un bonnet avec couronne basse : il tient un sceptre. L'original porte des traces de peintures et d'incrustations.

(Le moulage de cette dalle figure, sous le n^o 1017, dans la Section d'Art monumental des Musées du Cinquantenaire).

xii^e siècle. — Pierre.

Hauteur 2^m00. Largeur 0^m61.

FRANCFORT-SUR-MAIN.

Cathédrale.

16. — Dalle tumulaire du roi Gunthers de Schwarzbourg († 1549).

Le défunt, qui tient son casque à la main, pose les pieds sur deux lions debout. L'encadrement et l'arcade supérieure sont sculptés et ornés de figures.

Exécuté en 1552. — Pierre.

Hauteur 5^m50. Largeur 1^m68.

FRECKENHORST.

Église paroissiale catholique.

17. — Fonts baptismaux.

Cuve cylindrique posée sur une plinthe moulurée de même

forme. Une bande avec inscription gravée la divise, sur sa hauteur, en deux zones inégales. Celle du bas, la plus petite, porte en bas-relief une série de lions accroupis, vus alternativement de face et de profil. La zone supérieure présente une suite d'arcades surbaissées portant sur des colonnettes, et sous lesquelles sont sculptées des compositions qui représentent : l'Annonciation, la Nativité, le Baptême du Christ, la Crucifixion, la Résurrection et la Descente aux limbes, l'Ascension, la Cène. Au-dessus règne une frise à palmettes encadrées.

xii^e siècle (1128?). — Grès.

Hauteur 1^m26. Largeur 1^m14.

GUSTORF.

Église paroissiale catholique.

18 à 21 — Ensemble de quatre bas-reliefs portant chacun un sujet sous une arcade à plein cintre.

Les deux plus grands représentent l'Annonciation aux Bergers et l'Adoration des Mages; sur ce dernier l'on voit aussi les Femmes au Sépulcre; les deux plus petits portent : le Christ et trois Apôtres.

Ce sont peut-être les restes de la clôture du chœur de l'ancienne église romane démolie. Les originaux sont recouverts d'une riche polychromie sous une peinture à l'huile, celle-ci moderne.

Milieu du xii^e siècle. — Granit ou tuf.

Hauteur 0^m90. Longueur totale 6^m50.

HOERDE.

Église paroissiale catholique.

22. — Dalle tumulaire du comte Dietrich von der Mark-Clève, mort à Elberfeld en 1598.

Le gisant, en armure, a les pieds posés sur un dragon ; près de la tête, deux belles figures d'anges portant des armoiries. L'encadrement est mouluré et forme un arc surbaissé.

Vers 1400. — Grès.

Hauteur 2^m20. Largeur 1^m15.

COLOGNE.

Cathédrale.

25-24. — Couronnement de deux joues extrêmes des stalles du chœur.

Feuillages d'un beau travail, avec deux figures de guerriers ; dans le haut, deux figurines accroupies.

Vers 1280 (?). — Bois de chêne.

Hauteur 0^m55. Largeur 1^m14.

Église Sainte-Cécile.

25. Tympan du portail septentrional.

Au-dessus de la figure, à mi-corps, de Sainte-Cécile plane un ange descendant du ciel ; de chaque côté, un saint à genoux ; leur tête se détache sur un nimbe en forme de coquille. Dans l'original, les yeux des figures sont en verre incrusté.

Milieu du XI^e siècle. — Grès.

Hauteur 1^m45. Largeur 2^m80.

Église Saint-Géréon.

26. — Statue de la Vierge portant Jésus.

Sur la tête, légèrement inclinée, sont posés le voile et la couronne ; l'Enfant tient une pomme.

Cette figure est remarquablement bien drapée.

Milieu du XIV^e siècle. — Bois.

Hauteur 1^m89.

27-28. — Deux joues de stalles.

La partie supérieure dessine une double volute, avec syrènes dans les écoinçons. Les figures de Sainte-Hélène et de Saint-Géréon sont taillées en ronde bosse.

Vers 1500. — Bois de chêne.

Hauteur 2^m20. Largeur 0^m60.

Église Sainte-Marie-au-Capitole.

29. — Monument funéraire de Sainte-Plectrude.

Ce tombeau, placé dans la crypte de l'église, se compose d'un sarcophage uni sur socle mouluré, avec frise de feuillage sculpté. Dans la dalle supérieure est taillée en faible relief la figure de la sainte ; elle porte une robe plissée et tient à la main une banderolle avec inscription ; cette figure est également encadrée de feuillage.

L'ensemble de ce tombeau, d'un travail délicat, constitue un monument fort intéressant.

XII^e siècle. — Pierre.

Hauteur 0^m85. Largeur 2^m57. Profondeur 1^m05.

50. — Statue de la Vierge portant Jésus.

Elle est couverte d'un voile et d'un manteau fort joliment drapés. De la main droite, la Vierge offre une pomme à l'Enfant Jésus, qui tient un objet en forme de cœur.

Première moitié du xiv^e siècle. — Bois.

Hauteur 1^m86.

51. — Double porte romane.

Chacun des deux vantaux, encadré d'une moulure en demi-boudin avec ornements sculptés, est divisé sur sa hauteur en huit rangées superposées de panneaux avec sujets en haut-relief; aux premier, quatrième et septième rangs en partant du haut se trouve un seul panneau rectangulaire en largeur; chacun des autres rangs est occupé par deux panneaux étroits en forme de rectangles en hauteur. Les vingt-six compositions ont trait à la vie du Christ, depuis l'Annonciation jusqu'à la Séparation des Apôtres; elles sont entourées d'une bordure plate à ornements gravés, parsemée de vingt-sept ornements très saillants, en forme de citrons, placés aux angles des panneaux.

Exécutée à Cologne au xi^e siècle. — Bois de chêne portant des traces de polychromie.

Hauteur 4^m74. Largeur 2^m24.

Église Sainte-Ursule.

52. — Le Portement de la Croix; bas-relief.

Travail flamand, vers 1500. — Grès.

Hauteur 1^m25. Largeur 1^m27.

55. — Statue de la Vierge avec Jésus.

Elle porte une robe drapée à petits plis réguliers, le voile

et la couronne. L'Enfant Jésus, couvert d'un petit manteau, tient une colombe.

Vers l'an 1500. — Pierre.

Hauteur 1^m26.

LAACH.

Église abbatiale.

54. — Monument funéraire de Henri II, comte palatin.

La statue du défunt fondateur de l'abbaye repose sur un sarcophage orné de motifs décoratifs encadrant trois médaillons à figures de moines. L'original est recouvert d'une riche polychromie moderne.

Au-dessus s'élève un élégant baldaquin porté par six colonnes que réunissent entre elles des arcs trilobés avec écoinçons sculptés à jour. Le baldaquin se compose de gâbles ajourés ; le couronnement, de nervures libres recourbées pour former coupole.

xiii^e siècle. — Tuf et pierre calcaire.

Sarcophage. Hauteur 1^m20. Profondeur 5 mètres.

Baldaquin. Hauteur 6^m40. Largeur 5^m15.

LIMBOURG-SUR-LAHN.

Cathédrale.

55. — Fonts baptismaux.

Cuve octogone décorée de feuillage, sur un socle bas portant des têtes d'animaux. Les angles sont soutenus par huit colonnettes trapues avec chapiteaux historiés de sujets en haut relief représentant : le Baptême de Jésus ; le Christ, Maître et Juge, et diverses figures symboliques.

Milieu du xiii^e siècle. — Grès.

Hauteur 1^m05. Largeur 1^m60.

56. — Monument funéraire du comte Conrad Cuzibold († 948).

Le gisant, couvert de longs vêtements et tenant entre les mains le bâton de Justice, repose sur une dalle encadrée de feuillages sculptés. Celle-ci est portée par six colonnettes dont quatre aux angles et deux au milieu des longs côtés ; une figure de moine est adossée à chacune des premières, un lion et un ours aux deux autres.

Milieu du xiii^e siècle. — Grès rouge.

Hauteur 1^m25. Largeur 1^m14. Profondeur 2^m25.

LIPPSTADT.

Ruines de l'église du monastère.

57. — Petit monument rectangulaire à colonnes.

A chaque angle se trouvent cinq colonnes groupées ; trois autres colonnes marquent le milieu de chacun des longs côtés et une seule celui des faces étroites ; elles sont réunies entre elles par des arcatures ogivales et supportent une plateforme à forte saillie.

Seconde moitié du xiii^e siècle. — Grès westphalien.

Hauteur 2^m77. Largeur 1^m67. Profondeur 2^m17.

MINDEN.

Cathédrale.

58. — Ancienne clôture du chœur (?).

Cette sculpture, qui se trouve aujourd'hui au-dessus de

la porte, au fond du porche du Dôme, constitue une sorte de longue frise à personnages isolés.

Au milieu est placé le Christ, bénissant à la manière latine et tenant de la main gauche un livre ouvert où se lisent l'alpha et l'oméga; à sa droite, la Vierge, qui tient une branche fleurie, puis Saint-Pierre, avec la clef emblématique et un livre; à la gauche du Christ, Saint-Paul, tenant aussi un livre fermé. Tous quatre sont assis sous des baldaquins en forme d'arcades ogivales avec deux petits contreforts portés par des culs-de-lampe de feuillage. Ils sont séparés entre eux par une colonnette avec base à deux tores, dont l'un à griffes, et chapiteaux de feuillages élégamment traités.

Du côté droit du Christ se trouvent encore quatre personnages et six du côté gauche, tous sous des arcades et entre des colonnettes semblables aux précédentes; ces figures sont plus modernes et de proportions trop courtes.

Les colonnettes sont posées sur une plinthe décorée d'entrelacs de galons et supportent une frise à palmettes encadrées.

Les quatre premières figures et la partie ornementale sont vraiment très intéressantes. Malheureusement cette sculpture a subi, dans le déplacement, des mutilations assez importantes.

Si l'acquisition de ce moulage était décidée, elle pourrait être bornée aux figures du Christ, de la Vierge, de Saint-Pierre et de Saint-Paul.

Milieu du XIII^e siècle. — Pierre.

Hauteur 4^m25. Largeur 7 mètres.

59-40. — L'Église et la Synagogue; statues très mutilées. Chacune de ces figures est placée dans une niche, aux

côtés d'une petite porte du Dôme de Minden; elles ont beaucoup souffert des intempéries, mais leurs restes n'en sont pas moins plein de caractère.

La statue qui personnifie l'Église est couronnée; de la main gauche, cachée sous le manteau qu'elle relève, elle tient un calice à coupe sphérique; le bras droit est cassé au poignet. La figure de la Synagogue a les yeux bandés et la tête penchée sur l'épaule gauche; elle a perdu les deux mains, en même temps que son attribut : la hampe brisée.

Vers l'an 1240. — Pierre.

Hauteur 1^m24 chacune.

41. — Retable à volets sculptés.

Ce retable se compose de deux parties distinctes, qui diffèrent de style et d'époque :

1° La *predella*; deux rangées superposées de quatorze petites arcatures trilobées sur colonnettes minuscules; sous chaque arcade est une figurine assise. Il y en a huit au milieu, sur une porte carrée (de tabernacle ou d'armoire à reliques), ce sont : le Christ couronnant la Vierge; un saint à droite, un à gauche, quatre au dessous. Les vingt figures réparties sur les deux côtés représentent des apôtres et des saints.

Vers le milieu du xiii^e siècle. — Bois.

Hauteur 0^m69. Largeur 2^m85.

2° Le retable proprement dit; il est de forme rectangulaire; la partie centrale est occupée par un groupe en haut-relief, le Couronnement de la Vierge, dans un encadrement légèrement elliptique décoré en bas-relief de trente-huit figures, à mi-corps, d'anges musiciens et chanteurs. Le

Christ et la Vierge, assis sur une longue chéière avec accotoirs en forme de contreforts à pinacles, portent de hautes couronnes à grands fleurons. Au-dessus de ce médaillon s'avance un dais formé d'une partie horizontale et de deux rampants avec arcades en accolades à redents. De chaque côté du motif central sont placées deux statuettes d'apôtres debout, en haut-relief, et quatre autres dans chaque volet. Chacune de ces figures est abritée par un baldaquin de style ogival. Elles sont posées sur un soubassement commun dans lequel sont découpés à jour quatorze médaillons circulaires encadrant chacun la figurine à mi-corps d'un homme tenant un phylactère.

L'original est bien conservé; il présente de nombreuses traces de la polychromie ancienne.

Commencement du xv^e siècle. — Bois de chêne.

Hauteur 1^m51. Largeur 5^m88 (ouvert).

MÜNSTER.

Cathédrale.

42. — Portail méridional, appelé « le Paradis ».

Cette pièce est la plus importante de la série des moulages.

Le porche est couvert d'une triple voûte d'arêtes dont les nervures ogivales retombent, en avant, sur deux grosses colonnes cylindriques à chapiteaux décorés de rinceaux à jour avec figures d'animaux; en arrière, ces nervures sont supportées par deux groupes de trois colonnettes accolées au mur du fond. Celui-ci présente, au centre, une arcade en ogive surmontant une double porte rectangulaire; au trumeau central est appliquée une colonnette qui sert de piédestal à une grande statue de Saint-Paul tenant un livre

et un glaive ; cette figure, très élégante et dont les draperies imitent les plis archaïques, est de la première moitié du xvi^e siècle. Au-dessus, sous la pointe de l'ogive, une figure assise du Christ bénissant, avec grand nimbe crucifère ; celle-ci est d'époque romane.

Sur les linteaux sont appliquées deux frises romanes, un peu postérieures à la statue, représentant chacune deux sujets : à gauche, l'Adoration des Mages et la Circoncision ; à droite, un groupe de cavaliers dont l'un est désarçonné, puis ce même cavalier transporté dans une maison (la Conversion de Saint-Paul?).

De chaque côté de l'entrée, toujours au fond, se dessine une fausse arcade ogivale sous laquelle sont rangées quatre figures debout ; trois autres figures leur font suite sur chacun des murs latéraux ; ce sont : à gauche, un chevalier, Sainte-Marie-Madeleine et la fondatrice de l'église ; à droite, Saint-Laurent avec le fondateur et un évêque ; ces figures sont du xiii^e siècle ; sous leurs pieds court une bande de rinceaux historiés.

Au-dessus de chacune des grosses colonnes de l'avant-corps est posée, sur une console, une figure moderne d'apôtre.

Ce monument, dont l'ensemble date de la première moitié du xiii^e siècle, a été complété et restauré deux siècles plus tard.

Hauteur 7^m25 Largeur 15^m20. Profondeur 6^m50.

MÜNSTERMAIFELD.

Église paroissiale catholique.

45. — Statue de la Vierge.

Elle tient un bouquet de fleurs et porte sur le bras Jésus, qui a dans la main le fragment d'un oiseau.

Première moitié du xiv^e siècle. — Tuffeau.

Hauteur 1^m75.

44. — Statue de la Vierge.

Couverte d'un voile, elle porte l'Enfant Jésus, qui tient une grappe de raisin et un oiseau, en partie brisé. Le sceptre placé dans la main droite de la Vierge est une restauration.

La draperie est largement traitée.

Commencement du xiv^e siècle. — Grès.

Hauteur 1^m85.

OBERMARSBERG.

Église Saint-Nicolas.

45. — Portail méridional.

L'arcade ogivale, en tiers-point, est composée de six archivoltes qui prennent naissance sur une étroite moulure tenant lieu d'imposte, et se continuent verticalement au dessous sous forme de colonnettes, posées sur un soubassement mouluré.

L'archivolte extérieure, en quart de rond, est décorée de palmettes encadrées; la seconde, en boudin, est ornée de billettes; la troisième est une arête à angle droit; la quatrième et la sixième sont des tores unis; la cinquième est couverte de rinceaux; les colonnettes qui prolongent celle-ci et la première sont seules séparées du soubassement par une base.

Les deuxième, quatrième et sixième colonnettes ont des chapiteaux avec animaux et feuillages, auxquels la moulure imposte sert de tailloir. La sixième archivolte se divise en deux branches au-dessus du chapiteau et tandis que l'une d'elles suit le contours ogival, l'autre se recourbe en arc

trilobé; le lobe du milieu est développé au point d'entourer presque entièrement, comme un cadre circulaire, une statuette assise de Saint-Nicolas qui décore le tympan. Le linteau de la porte dessine un arc trilobé surbaissé, avec fleuron aux deux angles.

Seconde moitié du xiii^e siècle. — Grès westphalien.

Hauteur 6^m50. Largeur 5^m20.

OBERWESEL.

Église Notre-Dame.

46. — Tombeau du doyen Johannes Lutern († 1515).

Le défunt, qui tient un calice, est au dessous d'un baldaquin de la dernière époque gothique; de chaque côté, dans une gorge, est placée une figure sur une console de style renaissance. Inscription encadrée d'ornements dans le bas.

Premier quart du xvi^e siècle. — Grès.

Hauteur 2^m56. Largeur 1^m10

47. — Tombeau du Chevalier Johann von Schönburg et de sa femme.

Le chevalier est couvert de son armure; la dame porte de riches vêtements, bien drapés.

Tous deux sont placés sous une arcade portée par deux pilastres renaissance. Inscription et armoiries dans le bas.

Premier quart du xvi^e siècle. — Grès clair.

Hauteur 2^m56. Largeur 1^m11.

48. — Tombeau d'un saint.

Sur un large socle décoré de sculptures et sous un baldaquin ogival se trouvent les figures, en bois polychromé, de

quatre femmes et d'un ange, entourant le corps du Christ.

Commencement du xiv^e siècle. Le socle et le baldaquin du xv^e siècle. — Grès.

Hauteur 2^m12. Largeur 1^m00. Profondeur 0^m56.

SOEST.

Église Saint-Patrocle.

49. — Tympan du portail septentrional.

En forme de demi-cercle ; au milieu, la figure du Christ bénissant, la main gauche posée sur un livre ; la tête se détache sur un nimbe crucifère ; autour de lui, les symboles des Évangélistes : le lion et l'ange à sa droite, l'aigle et le taureau du côté opposé. Les trois premiers ont la tête nimbée.

Une bordure de palmettes encadrées à la partie inférieure.

Fin du xii^e siècle. — Pierre calcaire.

Hauteur 1^m12. Largeur 2^m25.

Église Sainte-Marie-sur-la-Colline.

50. — Tympan.

Il est de même forme que le précédent et porte au centre, dans un médaillon quadrilobé, le Christ en croix, Saint-Jean, la Vierge et deux anges ; dans le haut, le soleil et la lune. Dans les angles du bas sont représentés en bas-relief : à gauche la Nativité ; à droite les soldats païens endormis et les saintes Femmes, conduites par un ange, auprès du Saint Sépulcre.

Le cadre du médaillon quadrilobé et la bordure inférieure portent des inscriptions.

xiii^e siècle. — Pierre.

Hauteur 1^m10. Largeur 2^m20.

Église Saint-Pierre.

51. — Tympan du portail méridional.

Le sujet est ici le martyr de Saint-Jean l'Évangéliste ; on le voit plongé dans une chaudière d'huile bouillante, par ordre de Domitien, qui assiste au supplice. Deux soldats romains sont auprès de lui ; un ange assiste le Saint.

Cette sculpture, qui date de la fin du xii^e siècle, est d'une exécution peu caressée.

Hauteur 0^m75. Largeur 1^m47.

52. — Tympan du portail septentrional.

Ogive obtuse à gros tore d'écailles imbriquées. Le fond présente un joli cadre de feuillage et une rangée d'arcatures à plein cintre.

L'original porte des traces de polychromie ancienne et de restaurations.

xiii^e siècle. — Pierre.

Hauteur 1^m50. Largeur 2^m60.

TRÈVES.

Cathédrale.

55. Portail méridional.

Arcade à plein cintre, avec supports octogones et moulures décorées. Dans le tympan, la figure assise du Christ bénissant, entre la Vierge et Saint-Pierre, ceux-ci debout.

xii^e siècle. — Granit.

Hauteur 6^m55. Largeur 4^m70.

54. — Clôture du chœur.

Sous des arcatures aveugles à colonnettes engagées sont taillées huit niches dont chacune contient la figure, en haut relief, d'un apôtre debout. L'un d'eux porte un livre; les autres, des manuscrits roulés. Les écoinçons sont remplis de feuillage.

L'ornementation des archivoltes, celle des fûts et des chapiteaux des colonnettes est la même pour les huit compartiments.

Fin du XII^e siècle. — Pierre calcaire.

Hauteur 1^m30. Largeur 4^m60.

55. — Tombeau du Prince-Électeur Richard von Greifenklau.

Sur un soubassement portant une inscription s'élève une grande niche entre deux pilastres d'une décoration fort riche. Dans la niche sont les statues du Christ en croix, de la Madeleine, de Sainte-Hélène, de Saint-Pierre et du défunt, ce dernier agenouillé, en vêtements de cérémonie. Les pilastres se répètent en petit dans la zone supérieure, où ils encadrent quatre écussons armoriés; les armes et les insignes du Prince-Électeur couronnent le tout.

Ce monument date du premier quart du XVI^e siècle. Le soubassement est en grès gris de Lorch, près Trèves; le reste en tuffeau gris de Weibern.

Hauteur 6^m87. Largeur 1^m96. Profondeur 0^m58.

56. — Tombeau du Prince-Électeur Johann von Metzhausen.

Ce monument se compose de trois niches à plein cintre avec couronnement, sur une haute *predella* qui porte

l'inscription; les deux niches latérales n'ont guère que le tiers de la largeur de celle du milieu.

Quatre pilastres font saillie sur le soubassement; ils sont couverts d'ornements et portent à mi-hauteur, dans un médaillon circulaire, une tête vue de profil; des écussons armoriés portés par de petits génies remplacent les chapiteaux.

Ces motifs servent de piédestaux aux quatre grands pilastres qui encadrent les niches; ceux-ci sont aussi enrichis d'ornements et de médaillons avec profils. Chacun des deux pilastres des extrémités supporte un piédestal avec une statuette: à gauche, Saint-Géron appuyé sur un écu allemand; à droite, Saint-Georges transperçant le dragon de sa lance. Sur la face de chaque piédestal, un écusson pareil à ceux du soubassement.

Les deux pilastres de la niche centrale reprennent au-dessus de leur chapiteau et soutiennent une sorte d'attique à corniche moulurée très saillante; au milieu de cet attique, une figure à mi-corps de vieillard déployant deux banderolles; aux extrémités, qui font avant-corps au-dessus des pilastres, deux écussons analogues à ceux mentionnés plus haut. Sur ces avant-corps, une statuette de la Vierge à gauche, de Saint-Jean à droite. Entre les deux, un fronton cintré avec les armoiries du défunt dans le tympan et comme couronnement la statuette du Christ nu, couronné d'épines, debout sur un globe; les piédestaux des deux premières statuettes se relient au motif central par deux dauphins que chevauchent des génies.

Dans les niches sont placées: au milieu la grande statue en pied du Prince de Metzenhausen, en grand costume

d'évêque, les mains jointes, la crosse avec *sudarium* passée dans le bras gauche; à sa droite, Saint-Pierre avec sa clef, à sa gauche, Saint-Paul avec le glaive; ces deux dernières figures sur des piédestaux en forme de colonnettes cannelées.

Ce monument est très élégant et fort bien conservé.

Vers 1541. — Grès jaune-verdâtre de Wasserliesch, près Trèves.

Hauteur 6^m70. Largeur 3^m57. Profondeur 0^m75.

Église Notre-Dame.

57. — Portail principal.

Grande arcade à six archivolttes, à plein cintre, percée d'une porte rectangulaire. Dans le tympan, de nombreuses figures d'une sculpture un peu maigre, représentent : au milieu la Vierge assise, tenant sur les genoux Jésus et foulant aux pieds le basilic; à sa droite, les Mages agenouillés, puis les bergers; à sa gauche, la Présentation de Jésus au temple et le Massacre des Innocents.

Cinq des archivolttes sont décorées de statuette : celle qui encadre le tympan porte huit anges debout, qui tiennent alternativement un encensoir et une couronne; la suivante, huit évêques, debout aussi; la troisième, huit cardinaux assis; la quatrième, huit rois musiciens et, à la clef d'arc, un ange tenant un phylactère; la cinquième présente les cinq Vierges sages à droite, les cinq Vierges folles à gauche; enfin l'archivolte extérieure forme une gorge décorée de grandes feuilles d'acanthé à crochets.

Les ébrasements du portail présentent chacun quatre niches avec dais trilobés surmontés de gâbles. A gauche, les deux niches du fond sont vides; la troisième contient une

figure en pied personnifiant l'Église : une femme couronnée tenant une croix et un calice (ces attributs sont modernes). Dans la niche correspondante du côté droit, est figurée la Synagogue : la couronne tombe de sa tête, sa main droite laisse échapper les tables de la Loi, l'autre tient le reste de la hampe brisée traditionnelle. A sa droite est une statue de Saint-Jean l'Évangéliste, qui porte un calice ; la niche près de la porte est vide.

La dernière niche vers l'extérieur de chaque côté est vide aussi et présente un fond de grandes feuilles à crochets d'une belle exécution.

Dans les soubassements sont taillées, à droite et à gauche, quatre arcades trilobées avec fleurons dans les écoinçons, portant sur des colonnettes avec chapiteaux de feuillages à crochets et bases à deux tores.

De chaque côté fait saillie sur le nu du mur un fort pilastre cantonné de trois colonnes avec chapiteaux à deux rangs de larges feuilles de vigne. La colonne de face, d'un diamètre au moins double des autres, quoique de même hauteur, est surmontée d'un socle qui porte, du côté gauche, la statue de Noë : vieillard à longue barbe appuyé sur un bâton ; devant lui est le bûcher rappelant son sacrifice d'actions de grâce ; sur la colonne de droite, Abraham s'apprêtant à sacrifier Isaac ; l'ange qui arrête son bras apparaît dans l'angle supérieur du mur de fond, au-dessus de l'arcade. Ces deux grandes figures sont abritées sous des dais à trois arcs trilobés, surmontés de gâbles et d'édicules en forme de tourelles cylindriques percées de meurtrières et couvertes de toits coniques. Un gros pilastre auquel ces motifs sont adossés porte encore, à droite et à gauche, deux statues de prophètes.

L'ensemble est imposant d'aspect; la décoration architecturale est d'une exécution particulièrement remarquable.

Milieu du XIII^e siècle. — Grès de Jaumont.

Hauteur 8^m00. Largeur 8^m55.

58. — Portail latéral.

Haute arcade à plein cintre, à six archivoltés; les quatre plus grandes sont décorées de feuillages variés, d'une inexprimable délicatesse d'exécution. Les deux autres sont ornées chacune de huit figurines d'anges portant des flambeaux, des couronnes, des encensoirs et d'autres attributs.

Cinq figures presque en ronde bosse remplissent le tympan: au milieu, la Vierge, entre le Christ à sa droite et Saint-Michel à sa gauche, qui lui posent ensemble une couronne sur la tête; de chaque côté, un ange debout.

Sur le nu des ébrasements ressortent six colonnettes cylindriques, avec anneaux ornements à mi-hauteur, et chapiteaux de feuillages ajourés; la colonne attendant au piédroit est séparée de la suivante par une bande de feuillage grimpant.

La décoration de ce portail est réellement merveilleuse; il n'existe guère d'exemples d'ouvrages de pierres travaillées avec une aussi prodigieuse habileté; l'archivolte extérieure, notamment, est comparable à une œuvre d'orfèvrerie.

Milieu du XIII^e siècle.

Hauteur 6^m20. Largeur 5^m48.

WESTERNKAPPELN.

Église paroissiale catholique.

59. — Portail méridional.

Arcade ogivale obtuse à quatre archivoltés en boudins. Celle du fond est décorée d'un feuillage largement traité; la

suivante, de billettes; la troisième est un tore uni, assez étroit, séparé par une gorge peu profonde d'une plate-bande unie aussi; un gros tore annelé sans ornements forme l'archivolte extérieure. De grandes pierres d'une seule pièce forment à la fois le tympan et le linteau; ce dernier dessine une ligne brisée, la partie horizontale du milieu étant reliée par deux obliques aux piédroits.

Au milieu du tympan est taillée en haut-relief une figure assise du Sauveur bénissant; dans chaque angle, un homme en prières.

Les piédroits se composent de moulures en boudins. Dans les ébrasements sont creusées deux niches à plein cintre dont chacune abrite une statue posée sur une colonnette formant piédestal. De chaque côté devaient se trouver deux colonnettes cylindriques, dont il ne subsiste que les chapiteaux à feuillages et quelques fragments de bases.

Toute cette partie a beaucoup souffert: les moulures du sous-bassement sont tout à fait dégradées, les crochets des chapiteaux sont abattus; les mains et les têtes des statues ont disparu, leurs corps sont presque informes; néanmoins l'ensemble de ce petit portail se fait remarquer par la largeur de l'exécution et son absolue simplicité lui donne un réel aspect de grandeur.

Seconde moitié du ^{xiii}^e siècle. — Grès westphalien gris-verdâtre.

Hauteur 5^m00. Largeur 4^m50.

WETZLAR.

Cathédrale.

59a. — Petite maquette à l'échelle de 1 à 50.

La cathédrale est figurée dans son état primitif, avec les

restes de la tour romane y accolée, la tour gothique du sud-ouest, le chœur du xiii^e siècle, la grande nef et le transept du xiv^e.

C'est un petit modèle très intéressant ; il est à espérer que nous serons bientôt en mesure d'exposer des reproductions similaires de nos belles cathédrales.

XANTEN.

Cathédrale.

60. — Groupe de la Visitation (contre un pilastre du chœur).

Les figures, de grandeur naturelle, sont habillées de draperies aux petits plis archaïques. Sur le socle sont sculptés une figure de Juif avec un porc, un dragon et un lion.

Vers l'an 1500. — Grès.

Hauteur 2^m20 (avec le socle). Largeur 0^m85.

61 à 64. — Quatre joues de stalles.

La partie inférieure est décorée d'arcatures trilobées aveugles ; le dessus est formé de forts branchages sculptés à jour, largement traités, avec de petits animaux : un chien, un aigle, un singe et un dragon.

Seconde moitié du xiii^e siècle. — Bois de chêne.

Hauteur 2^m20. Largeur chacun 0^m90.

Voilà, Messieurs, pour ce qui concerne les moulages ; avant d'aborder les objets originaux, je tiens à vous dire un mot des photographies.

Le conseiller intime Meydenbauer avait exécuté, au moyen

d'un procédé de son invention, soixante-quinze photographies ne mesurant pas moins de un mètre sur un mètre quatre-vingt-dix chacune, d'après les monuments les plus remarquables de la province rhénane (40 vues), de la Westphalie (26 vues) et du district de Wiesbaden (9 vues).

Ces planches énormes sont d'un haut intérêt et peuvent certainement rendre les plus grands services pour l'étude des monuments qu'elles représentent; je n'en ai pas moins pensé avec quelque fierté au succès qu'obtiendrait dans une exposition analogue notre superbe collection de phototypies, due à l'initiative de M. Cloquet; il s'en faut encore de quatre-vingt quatre vues qu'elle atteigne le chiffre de deux cents auquel votre Comité s'est arrêté provisoirement; je pense qu'il n'est guère de musées, — s'il en est, — qui puissent nous opposer une galerie plus belle et plus intéressante.

Je cite pour mémoire quelques agrandissements, très et les aussi, de photographies d'objets d'art inscrits à l'inventaire monumental de la Westphalie. Ces belles reproductions sont dues à M. le conseiller Ludorff, conservateur provincial.

Je ne puis me dispenser, Messieurs, de vous parler à présent des objets d'art originaux; il va sans dire que je ne tenterai même pas l'énumération des 5,200 pièces exposées; mais il en est qui se rattachent si intimement à la nature de nos collections qu'ils ne peuvent être ici passés sous silence.

Il est tout d'abord une catégorie de ces objets qui relève directement de l'art monumental: ce sont les *châsses*; il y en a, — tel notre merveilleux reliquaire de Sainte-Gertrude, — qui sont de véritables cathédrales en miniature.

De l'admirable collection de châsses exposées à Düsseldorf, celles qui offrent le plus de caractères architectoniques appartiennent l'une à la cathédrale, l'autre à l'église Saint-Jean, à Osnabrück.

La première (n° 582) renferme les reliques de Sainte-Cordula. Elle figure une nef rectangulaire dont chaque façade est percée de cinq baies ogivales à deux rangs superposés de quatre lumières chacun ; les réseaux dessinent trois œils quadrilobés ; une statuette debout est placée devant les première, troisième et cinquième ogives ; ces baies sont séparées entre elles par un contrefort à trois glacis ; des contreforts de même modèle, placés dans l'axe des diagonales, renforcent les angles de l'édifice.

Chacun des pignons est occupé par une haute fenêtre ogivale à claire-voie divisée dans sa hauteur, par une galerie de cinq quatrefeuilles, en deux-étages à six lumières chacun. Les meneaux du bas dessinent des arcs surbaissés ; ceux de l'étage supérieur forment deux ogives à roses quadrilobées ; une grande rose à six lobes à redents entourant un œil à trois flammes occupe le tympan de la grande ogive.

La toiture est à deux versants, portant chacun cinq fenêtres cintrées aveugles à trois divisions et œil quadrilobé ; les rampants des pignons sont unis ; ils portent à l'extrémité inférieure une grande feuille arrondie et comme amortissement une minuscule colonnette annelée.

L'ensemble est rehaussé de fleurettes de métal, de pierres et de nombreux cabochons de formes variées.

xv^e siècle. — Argent.

Hauteur 0^m42. Largeur 0^m62. Profondeur 0^m50.

La châsse de l'église Saint-Jean (n° 586) est du même genre, mais plus simple. Chaque face présente trois fenêtres ogivales à trois lumières et trois œils quadrilobés; la grande fenêtre de chaque pignon est à quatre lumières et l'œil a cinq lobes à redents. Des contreforts sont disposés comme dans la châsse précédente, mais ils n'ont que deux glacis; celui du bas porte une sorte de pinacle en forme de tourelle adossée à la partie supérieure du contrefort; dont le couronnement dessine un petit toit en saillie.

L'édicule repose sur un soubassement mouluré dont le contour suit les ressauts des contreforts. La toiture, à deux versants, simule des ardoises arrondies, en imbrication. Une côte saillante, — sorte de fort tasseau mouluré, — correspond à l'axe de chaque contrefort des façades et porte à l'amortissement un bouquet de feuilles. Les rampants des pignons sont moulurés et portent un amortissement identique.

Une figurine de femme en prières est agenouillée à l'un des pignons. De multiples fleurettes et des cabochons enrichissent le monument.

xiv^e siècle. — Argent.

Hauteur 0^m54. Largeur 0^m55. Profondeur 0^m55.

Le musée royal ancien de Berlin exposait aussi une châsse de forme monumentale; celle de Saint-Patrocle (n° 215).

Chaque face présente sept arcades ogivales aveugles trilobées à l'intérieur; celle du milieu, plus grande, est dessinée dans une sorte de portail en avant-corps avec gâbles à crochets de feuillage, flanqué de contreforts avec pinacles en forme de tourelles à quatre étages; ce portail reproduit le motif des pignons.

Le soubassement fait saillie sous chaque arcade, formant un piédestal qui porte une statuette; les quatre statuettes principales ont en outre un socle décoré de quatrefeuilles à jour; elles représentent : à l'un des pignons la Vierge, à l'autre le Christ, tous deux assis sur un trône; à l'une des faces Saint-Patrocle, à l'autre Saint-Bruno; dans les petites arcades sont les figurines des douze apôtres.

La toiture, à deux versants, est faite de petites plaques arrondies; une légère balustrade de quatrefeuilles à jour court sur les chéneaux; le crétage, semé de feuilles, porte cinq fleurons en bouquets de feuillage, dont deux aux amortissements des rampants des pignons. Dans les gâbles qui surmontent les quatre grandes ogives, une rose quadrilobée encadre une figurine. L'ensemble est élégant quoique un peu maigre de proportions.

Commencement du xiv^e siècle. — Restaurations modernes. — Argent.

Hauteur 0^m74. Largeur 1^m76. Profondeur 0^m47.

La châsse dite « des Macchabées », qui appartient à l'église Saint-André, à Cologne (n^o 465), présente aussi l'aspect général d'un édicule; mais elle est entièrement couverte de bas-reliefs.

Six contreforts décorés d'arcades aveugles divisent chacune de ses faces en cinq compartiments subdivisés à leur tour en deux panneaux superposés. Sur chacun des deux versants de la toiture, des tasseaux en moulures ornées tracent les mêmes divisions. La châsse comporte ainsi quarante sujets en argent repoussé, retraçant des épisodes de la vie du Christ et du martyre des sept frères torturés par Antiochus Epiphane. Chaque contrefort est surmonté

d'une figurine en ronde bosse : anges à ceux des extrémités, personnages porteurs de phylactères aux autres.

Les pignons sont renforcés de deux contreforts; dans l'angle rentrant qu'ils forment avec ceux des extrémités des faces s'élève un piédestal en forme de colonnette torse cannelée, portant une statuette dont le dais, en arc accolade, sert de support à une figurine plus grande assise à chaque angle de la corniche. Les pignons sont aigus; les rampants, qui portent des crochets en feuilles de chicorée, ont pour amortissement une tête ailée.

Dans les champs des pignons sont représentés, en bas-relief : d'un côté l'Entrée des Macchabées dans le ciel, plus haut l'Assomption et, dans l'angle du gâble, le buste du Père Éternel bénissant; à l'autre pignon, la récompense de la mère des Macchabées, le Couronnement de la Vierge et le même buste.

Le soubassement porte des inscriptions en capitales romaines.

Exécuté à Cologne vers la fin du xv^e siècle. — Argent et cuivre doré.

Hauteur 0^m97. Largeur 1^m20. Profondeur 0^m57.

Les églises de Cologne exposaient encore quatre autres châsses fort belles; celle de Sainte-Ursule (n^o 511), qui appartient à l'église de ce nom, se fait remarquer par une disposition particulière assez rare : le toit en voûte en berceau.

Les pignons, à plein cintre, se répètent au milieu de chacune des faces, qui présentent six arcades également à plein cintre avec pilastres d'émail à dessins variés; le tout enrichi de plaques d'argent repoussé, de médaillons émaillés

circulaires et rectangulaires et de nombreux cabochons.

Exécuté à Cologne à la fin du XII^e siècle.

Hauteur 0^m50. Largeur 1^m20. Profondeur 0^m40.

Toutes les autres châsses sont des édifices avec toiture à double versant.

Celle de Saint-Albin (n^o 504) qui appartient à l'église Sainte-Marie « in den Schnurgasse », présente à chaque face six arcades trilobées retombant sur des colonnettes jumelles émaillées.

Aux pignons, deux arcs trilobés sont superposés; les angles-redents de l'arc inférieur sont soutenus par des colonnettes plus grandes; dans les arcades sont peintes des figures modernes de saints, qui malheureusement ne s'harmonisent guère avec l'ensemble du vénérable monument.

Sur chaque versant de la toiture quatre panneaux rectangulaires en cuivre repoussé représentent, en bas relief, des scènes de la vie de Saint-Albin.

L'ornementation de cette châsse : émaux, pierres taillées, cabochons multiples, est d'une richesse inimaginable.

Travail colonais. — Vers 1200.

Hauteur 0^m72. Largeur 1^m55. Profondeur 0^m51.

La châsse de Saint-Maurin (n^o 505) qui appartient à la même église, offre sur chaque face, en retrait sur le chéneau, sept arcades à plein cintre sur pilastres; aux deux extrémités une saillie en forme d'ante, à face émaillée, présente une figure allégorique.

Sur chaque versant du toit, cinq médaillons en losanges quadrilobés encadrent des scènes de martyres en argent repoussé. Un fort joli crétage de cuivre découpé et rehaussé au centre d'un fleuron à cinq branches couronne le faite.

Les chéneaux, les écoinçons et les pilastres sont en plaques d'émail avec nombreux cabochons.

Travail colonais de la fin du XII^e siècle.

Hauteur 0^m60. Largeur 1^m52. Profondeur 0^m42.

L'église paroissiale de Saint-Héribert, à Cologne-Deutz, conserve les reliques de son patron dans une châsse tout à fait remarquable (n^o 524).

De même forme que les précédentes, elle présente sur chaque face six divisions rectangulaires, occupée chacune par la figurine, en argent repoussé, d'un apôtre assis et séparées par des trumeaux d'émail avec figures de prophètes.

Les pignons sont recouverts de bas-reliefs d'argent repoussé représentant : d'un côté la Vierge assise, couronnée, tenant le sceptre de la main droite ; l'Enfant Jésus assis sur son genou gauche donne la bénédiction latine ; deux anges se tiennent à ses côtés ; au pignon opposé se trouve la figure de Saint-Héribert ; ces deux compositions sont surmontées d'une arcade trilobée surbaissée.

Sur chaque versant de la toiture sont fixés six médaillons d'émail figurant des scènes de la vie du Saint. Le crétage, en cuivre, se répète sur les rampants des pignons, entrecoupé de cabochons de cristal.

De nombreuses pierres précieuses rehaussent ce petit monument dont toute l'ornementation, d'émail, de cuivre et d'argent repoussé, est d'une incomparable richesse.

Exécuté à Cologne au milieu du XII^e siècle.

Hauteur 0^m64. Largeur 1^m54. Profondeur 0^m45.

La châsse de Sainte-Prudence (n^o 214), à l'église paroissiale de Beckum, est plus simple mais non moins belle.

Les six niches de chacune de ses faces longues dessinent

des arcades trilobées sur colonnettes jumelles; chacune d'elles contient une statuette d'argent repoussé; à l'un des pignons se trouve Saint-Fabien, à l'autre Saint-Sébastien. Le crétage des rinceaux est d'une rare élégance; il porte trois fleurons en forme de gros boutons entr'ouverts.

Cette châsse, exécutée au commencement du ^{xiii}^e siècle, est fortement restaurée.

Hauteur 0^m47. Largeur 1^m05. Profondeur 0^m72.

Les faces de la châsse de Saint-Suibert (n^o 449), à l'ancienne collégiale de Kaiserwerth, offrent la même disposition d'ares trilobés sur colonnes jumelles, avec figures d'apôtres.

Sur chaque versant du toit quatre bas-reliefs rectangulaires ont pour sujets des scènes de la vie du Christ.

Aux pignons se voient d'une part la Vierge entre deux saintes femmes, d'autre part Saint-Suibert entre Sainte-Plectrude et le roi Pépin. Le crétage des rinceaux pleins paraît un peu lourd; ses cinq fleurons figurent des bouquets de feuillage surmontés de boules de cristal.

Cette châsse date de 1264; elle a subi certaines restaurations.

Hauteur 0^m76. Largeur 1^m60. Profondeur 0^m45.

L'église paroissiale catholique de Siegbourg n'exposait pas moins de cinq châsses toutes restaurées par l'orfèvre P. Beumers, de Düsseldorf.

La première renferme les reliques de Saint-Anno (n^o 625). Elle présente sur ses faces la disposition déjà décrite de six arcs trilobés sur colonnettes géminées; les arcades sont vides; dans les écoinçons apparaissent, sous de petits arcs à plein cintre, les figurines à mi-corps des Apôtres et des Évangélistes, en métal repoussé sur fond d'émail.

Chaque versant de la couverture porte cinq panneaux rectangulaires, vides aussi. Des pilastres renforcent les angles.

Les arcades trilobées des pignons sont vides comme les autres. Toutes les archivoltas portent des inscriptions.

Sur le faitage et les rampants des gâbles court un crétage de rinceaux avec figurines, d'une exécution habile mais un peu lourd.

Les colonnettes et les chéneaux sont en émail; les pierres précieuses sont répandues à profusion.

Exécuté, probablement à Cologne, en 1182.

Hauteur 0^m78. Largeur 1^m07. Profondeur 0^m46.

La châsse des Saints-Maurice et Innocent (n° 626) ne présente pas davantage de sujets animés.

Sept colonnettes cylindriques d'émail répartissent ces faces en six divisions carrées; au-dessous des bases et au-dessus des chapiteaux court un bandeau avec inscriptions.

Les versants du toit sont à sept panneaux chacun, avec encadrements plats de métal gravé reliaussés de bossages hémisphériques. Le crétage de feuillage entremêlé de petites boules de cristal est d'un joli travail.

A chaque pignon, une arcade aveugle trilobée; rampants des gâbles en plaques d'émail et de métal alternées, ces dernières portant des pierres enchâssées. Le soubassement est en forme de doucine à palmettes.

A Cologne, vers l'an 1200.

Hauteur 0^m74. Largeur 1^m48. Profondeur 0^m51.

La châsse de Saint-Benignus (n° 628) a les mêmes pignons que la précédente. Ses faces offrent six arcades à plein cintre sur colonnettes cylindriques isolées, en émail. Les versants

du toit sont à quatre panneaux, sans ornements. Le crétage de palmettes encadrées paraît massif.

Les archivoltes portent des inscriptions; les écoinçons en plaques d'argent repoussé, sont enrichis de pierreries.

Vers l'an 1200.

Hauteur 0^m61. Longueur 1^m02. Profondeur 0^m40.

La châsse de Sainte-Apollinaire (n° 629) est entièrement garnie de plaques de cuivre repoussé et doré.

Les sept arcades ogivales de chacune de ses faces ont un fond strié en losanges. Les plaques de la toiture sont aussi des losanges et portent en relief alternativement une fleur de lis et un aigle aux ailes éployées.

Le crétage dessine une galerie d'arcatures, avec cinq cabochons de cristal sur tiges d'inégales hauteurs; des branches de feuillage courent le long des rampants des pignons.

Un contrefort oblique, renforçant chaque angle, porte aussi un ornement sphérique en cristal.

Exécuté en 1446.

Hauteur 0^m62. Largeur 1^m52.

Enfin la châsse de Saint-Honoré (n° 627), du même type général que les autres, se fait remarquer par l'importance donnée à la toiture : elle a près du double de la hauteur des faces latérales. Celles-ci présentent chacune six arcades à plein cintre sur colonnettes jumelles cylindriques à chapiteaux cubiques; elles sont occupées par les figurines assises des Apôtres, en argent repoussé; des bustes de Saints ressortent en haut-relief au-dessus de chaque couple de colonnettes. Toute cette partie est d'un caractère archaïque particulièrement prononcé.

Au milieu de chaque face s'élève un fronton triangulaire équilatéral dont le tympan est occupé par un buste en haut relief.

A chaque pignon, une arcade trilobée avec archivolte à inscription; de nombreuses pierres, et un très grand cabochon dans l'angle des gâbles. Le crétage se répète sur les rampants des deux frontons et des deux pignons.

Sur le toit, quatre bas-reliefs au repoussé représentent des scènes de la vie de Jésus : l'Annonciation, la Nativité, etc.

Le catalogue renseigne cette châsse comme datant du XIII^e siècle; je dois émettre un doute à ce sujet, tout au moins pour ce qui concerne les parties verticales, c'est-à-dire le coffre proprement dit, qui ne me paraît pas postérieur au commencement du XII^e siècle.

Hauteur 0^m55. Longueur 0^m61. Profondeur 0^m51.

La dernière châsse à mentionner appartient à l'église de Xanten (ancienne abbatale); on y conserve les reliques de Saint-Victor. (N^o 719).

La disposition des faces est nouvelle : on y voit trois niches rectangulaires entre pilastres en émail, à chapiteaux foliacés; ces niches contiennent chacune la figure debout d'un apôtre, en or repoussé; elles alternent avec des trumeaux revêtus d'une plaque de métal offrant, en repoussé, un cadre dont les côtés verticaux sont en forme d'accolade et les autres en demi-cercle.

A l'un des pignons se voit le Christ; à l'autre une grande croix avec pierres dans un médaillon ovale. Ce coffre est un travail rhénan de l'année 1129.

La toiture date du XIV^e siècle; chaque versant porte cinq médaillons quadrilobés avec la figure d'une Vierge sage ou

d'une Vierge folle, en bas-relief. Le fond porte de fort jolis ornements végétaux repoussés. Le crétage est une galerie de quatrefeuilles, sans fleurons.

Cette chasse fut restaurée d'abord en 1591, puis après les pillages de 1595 et 1604, enfin en 1749.

Hauteur 0^m61. Longueur 1^m42. Profondeur 0^m48.

Chacune des seize chasses que je viens de citer présente, vous le voyez, Messieurs, des éléments architectoniques qui m'ont paru justifier une description un peu étendue.

Dans presque toutes celles qui furent exécutées à Cologne nous retrouvons un même motif, sorte de marque d'origine : les chéneaux des faces et les rampants des gâbles décorés de rectangles d'émail alternant avec des feuilles rectangulaires de métal dans lesquelles sont serties des pierres précieuses au nombre de cinq : une à chaque angle, une plus grosse au centre.

Ces plaques d'émail, de même que les colonnettes, les pilastres, les écoinçons, les médaillons de même matière, aux dessins délicats variés à l'infini, attestent la vigoureuse floraison à Cologne, au xii^e et au xiii^e siècles, d'une industrie d'art émule de celle qui a consacré la gloire séculaire de Limoges.

On admirait à l'Exposition de Düsseldorf, outre les chasses dont je viens de parler, une grande quantité de reliquaires : chefs, bras, cylindres de cristal sur pieds d'or ou d'argent, coffrets de formes diverses. Je dois, à regret, passer sous

silence ces trésors de joaillerie, de même que les autels portatifs, calices, ciboires, ostensoirs...

Parmi ces derniers pourtant je ferai exception en faveur d'une merveilleuse monstrance, haute d'un mètre, exécutée à Amsterdam au milieu du xvi^e siècle et qui appartient à l'église paroissiale de Calcar. (N^o 525).

Le pied, couvert d'ornements repoussés, a la forme d'un carré quadrilobé; la tige, octogone, est coupée à mi-hauteur d'un gros nœud décoré de losanges; le cylindre de cristal renfermant la lunette occupe le centre d'une plateforme sur laquelle se dressent dix contreforts en forme de tourelles à deux étages, avec pinacles aigus garnis de crochets, portant comme amortissements une sphère; sur cette dernière sont posés: aux deux contreforts les plus éloignés du centre (et les moins élevés) une figure d'ange; aux quatre suivants un ange portant un instrument de la Passion; aux quatre plus grands, une médaille avec monogramme découpé à jour. Chacun des contreforts porte en outre, accolées à sa face externe, deux minuscules figurines de saints en haut relief; ils sont reliés entre eux par des motifs d'ornements formant arcs-boutants.

Le couronnement de la partie centrale se compose d'une nouvelle ordonnance de contreforts gothiques étagés sur deux rangs et surmontés d'une coupole entièrement à jour sur laquelle se dresse le crucifix. Le tout est parsemé de nombreuses figurines et de motifs architectoniques divers: gâbles, arcs en accolade à crochets avec tympans ajourés, etc., etc., qu'il serait oiseux de détailler.

Je ne puis comparer cet ostensoir, au point de vue de l'habileté du travail de l'orfèvre, qu'à notre châsse de Nivelles

toute réserve faite, bien entendu, quant à la grande différence de valeur artistique et archéologique, qui est incontestablement en faveur de cette dernière.

La même église de Calcar possède un objet fort original appelé « *Marienleuchter* » (flambeau de Marie), qui présente une combinaison du lustre et du Rosaire.

Il se compose, dans le bas, d'une sorte de cul-de-lampe hexagone dont chaque face est décorée d'une figure assise, en bas-relief, et dont la partie inférieure forme un petit culot avec torse d'ange. A chaque angle s'attache une branche de rinceaux portant à son extrémité six plateaux de candélabres avec pointes.

Sur cette espèce de socle suspendu, si je puis m'exprimer ainsi, se dresse, debout sur un croissant de lune, une statue à double face de la Vierge portant Jésus, entourée d'une gloire elliptique de flammes et de glaives; dans le haut planent deux anges qui portent la couronne de Marie sur laquelle descend le Saint-Esprit : une colombe environnée de rayons.

La Vierge est encadrée de deux grandes branches naissant du cul-de-lampe; elles projettent des rameaux en rinceaux dans les enroulements desquels douze figures d'hommes, à mi-corps et en ronde bosse, rappellent la généalogie du Christ.

Au sommet, sous l'anneau de suspension, le Père Éternel portant le globe terrestre, bénit à la manière latine.

Ce curieux et précieux monument ne mesure pas moins de 5 mètres 50 de hauteur; commencé en 1505 par Hein-

rich Bernst, qui y consacra huit années, il fut achevé, après la mort de celui-ci, par Kerstken de Ringenbacht.

L'église paroissiale d'Erkelenz possède aussi un lustre en bois avec figure double de la Vierge de grandeur naturelle, du même genre que le précédent et de même dimension. Sculpté en 1517, il fut peint par Johann Erwein, de Cologne, en 1555 ; sa polychromie actuelle est moderne. (N° 577).

L'église paroissiale de Siersdorf exposait une curieuse arcade, dénommée « Lettnerbogen ». (N° 641).

Elle se compose d'un arc elliptique fait de rinceaux à jour, sur deux faisceaux de quatre colonnettes cylindriques braccées, à cannelures perlées ; leurs chapiteaux — corbeilles de feuillage avec tailloirs octogones — supportent deux statuettes : d'un côté l'empereur Auguste (?) (1) ; de l'autre, une sibylle.

Dans les rinceaux se voient : au bas, deux monstres chimériques ; plus haut deux chevaliers qui les attaquent à coups de lance ; enfin Saint-Jean d'un côté, de l'autre le donateur, que l'on croit être Jean de Gohr ; tous deux prient agenouillés et lèvent la tête vers une figure de la Vierge entourée d'une gloire de glaives et de flammes qui, placée sur un socle pareil aux chapiteaux, couronne l'édifice.

Celui-ci date du milieu du xvi^e siècle ; il mesure 4^m90 de hauteur sur 2^m80 de largeur.



L'église paroissiale catholique de Calcar dont j'ai déjà parlé, exposait encore trois retables.

(1) D'après le catalogue ; ne s'agit-il pas d'Auguste I^{er}, Électeur de Saxe, qui naquit en 1526 et régna de 1553 à 1586 ?

Le premier (n° 521) est consacré aux Saints-Crépin et Crépinien; il se compose de trois niches rectangulaires encadrées de quatre colonnettes très ornées avec figurines, vases, médaillons, animaux, etc. Le long du cadre sont disposés des supports et de petits dais pour des statuettes, qui ont disparu; les baldaquins des niches sont faits de motifs décoratifs à rinceaux entremêlés d'angelots, sculptés à jour et d'un travail très habile.

Dans la niche centrale est la statue de la Madeleine; dans les deux autres, celles des Saints-Pierre et Paul; le milieu est surélevé et forme un compartiment rectangulaire à fronton cintré, dans lequel un groupe en ronde bosse représente le Baptême du Christ; à côté de lui se tient un ange et, en avant, deux angelots musiciens. Les quatre colonnettes supportaient des figures dont deux seulement subsistent,

Au-dessus du cadre des niches latérales sont posées les statues des Saints-Crépin et Crépinien, armés tous deux de larges épées; l'un a entre les pieds la meule qu'on leur attacha au cou avant de les précipiter dans la rivière; l'autre tient un livre. Il me paraît étonnant que le sculpteur ait réservé cette place à ces deux grandes figures, qui écrasent son œuvre.

Le retable est fermé par des volets peints; trois sujets en peinture décorent aussi la *predella*.

Cette œuvre date de la première moitié du xvi^e siècle.

Sa hauteur est de 5^m55; sa largeur de 2^m10 sans les volets.

L'ornementation est extrêmement riche et les figures d'un bon style.

Le second retable (n° 522) est analogue au précédent

comme dimensions et comme dispositions ; il lui est postérieur de quelques années.

Dans celui-ci les statues de la Madeleine, de Saint-Pierre et de Saint-Paul sont remplacées respectivement par celles de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Jean l'Évangéliste et de Saint-Sévère ; celles des Saints-Crépin et Crépinien, par les Évangélistes Luc et Mathieu.

Le troisième retable, dit « de la famille Brower, » se compose d'une huche en bois sculpté ; il est relevé de dorures sur fond noir ; deux bas-reliefs d'albâtre y sont encastrés ; les donateurs sont représentés sur les volets. Il fut exécuté en 1559, probablement à Amsterdam.

Sa hauteur n'est que de 1^m60 ; sa largeur de 0^m87.

Citons encore, parmi les retables, deux ouvrages flamands :

L'un appartient à la chapelle catholique d'Elmpt (n° 568). Il est en chêne sculpté et polychromé, fermé par des volets peints dont l'intérieur représente des scènes de la Passion ; à l'extérieur la messe de Saint-Grégoire d'un côté, Abraham et Melchisedech de l'autre.

La partie principale contient trois grandes compositions : le Portement de la Croix, le Calvaire et la Déposition de Croix ; dans les compartiments inférieurs : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Adoration des Mages, la Circoncision et la Présentation au Temple.

Ce retable date du commencement du xvi^e siècle ; il est haut de 2^m50 et large de 2^m20.

L'autre retable, qui appartient à l'église Saint-Géréon, à Cologne (n° 487) est un peu plus petit : 2^m20 sur 2^m05. C'est à peu près la seule différence que l'on constate entre

ces deux œuvres de l'École d'Anvers; les sujets sont les mêmes, tant pour les volets peints que pour la partie sculptée et polychromée; il ne peut y avoir de doute quant à leur origine commune. Toutefois, le retable d'Elmpt est dans un encadrement rectangulaire tandis que la partie supérieure de la huche du retable de Cologne forme une suite de courbes et de contrecourbes d'un dessin à peu près identique au couronnement de notre retable de Pailhe (Musée des Antiquités); il est, je pense, postérieur de quelques années à la sculpture d'Elmpt.

Le lutrin exposé par l'église Sainte-Marie, à Dortmund (n° 545) a un support de pierre, formé d'un piédestal octogone sur une plinthe carrée, surmonté d'un pilier chevronné en relief, également à huit faces, avec base et chapiteau de moulures; il est couronné d'un aigle en laiton, sur une demi-sphère entourée d'une couronne d'ornements coulés en relief.

Il est haut de 1^m55 et date du xv^e siècle.

L'église évangélique de Saint-Reinold, dans la même ville, possède un lutrin-aigle avec support triangulaire à contreforts, entièrement en laiton, haut d'environ 2 mètres; il date de la fin du xv^e ou du commencement du xvi^e siècle.

Celui de l'église paroissiale d'Erkelenz (n° 575) mérite une mention spéciale.

Il est entièrement en laiton, comme le précédent; trois lions accroupis supportent les angles d'un socle bas, de forme triangulaire, aux faces décorées de quatrefeuilles et de trèfles découpés à jour. A chaque angle se dresse un

contrefort avec pinacle à crochets, relié par un arc-boutant ajouré de quatrefeuilles à un édicule central.

Celui-ci est également à trois faces, chacune percée d'une arcade très légèrement ogivale à l'extrados, trilobée à l'intrados, avec redents en forme de trèfle; une statuette est placée au-dessous.

L'arcade est couronnée d'un gâble qui se détache sur un fond à jour de fenestrations, surmontées d'une galerie de quatrefeuilles avec joli crétage.

Couronnant le tout, un aigle sur un socle octogone mouluré porte sur l'extrémité de ses ailes ouvertes l'arête d'évangélique, élégamment travaillée à jour.

L'ensemble mesure 2 mètres de hauteur.

Ce lutrin date du xv^e siècle; je me propose d'en faire une étude comparative avec les moulages que nous possédons, notamment avec celui de l'église Saint-Martin, à Hal.

Le lutrin de l'église catholique Saint-Max, à Düsseldorf, appartenait jadis à l'abbaye d'Altenberg, près Cologne; suivant l'inscription que porte sa base, il fut exécuté pour cet établissement en 1449.

Le pied triangulaire avec contreforts, entre lesquels se trouvaient des figures aujourd'hui perdues, est couronné d'un globe portant l'aigle.

Sa hauteur est de 2 mètres; il paraît contemporain du précédent.

L'église paroissiale catholique de Marienfeld possède un lutrin en bronze du commencement du xvi^e siècle, d'un modèle original (n^o 528). La base, circulaire, est portée par trois lions couchés sur une plinthe de pierre; le fût cylin-

drique est annelé et l'aigle du couronnement est posé sur un livre.

L'ensemble est haut de 1^m45.



De nombreux groupes et statuettes fort artistiques seraient à mentionner ; mais, sous peine d'allonger démesurément ce rapport, je dois me borner à citer deux pièces très importantes :

Une grande statue en chêne, Saint-Michel terrassant le démon (n° 471).

Le saint est vêtu d'une armure et d'un ample manteau jeté sur les épaules ; il tient de la main gauche une croix de procession fleurdelisée et brandit de l'autre son glaive flamboyant. Il porte un charmant visage d'adolescent encadré d'une épaisse chevelure bouclée.

Cette figure, très élégante, a 2^m20 de hauteur ; elle a conservé sa polychromie primitive du xv^e siècle.

Elle appartient à l'église Saint-André, à Cologne.

L'autre sculpture, très originale, porte le nom de « Palmesel » (l'Âne des Rameaux) (n° 1484).

Elle représente le Christ entrant à Jérusalem, monté sur un âne ; il bénit de la main droite et tenait de la gauche une palme, qui a disparu.

Cette figure, haute de 1^m72, est en bois de tilleul polychromé ; elle date du commencement du xvi^e siècle et a appartenu jusqu'en 1840, croit-on, à l'église Sainte-Colombe, à Cologne ; elle est montée sur une planche à roulettes (celles-ci renouvelées) ; jadis, le jour de la fête des Rameaux, le fossoyeur la traînait dans la procession de l'église.

Elle fait partie actuellement de la collection du chanoine Schnütgen, du chapitre de Cologne, collection qui est par elle-même tout un musée dont près de six cents pièces occupaient à Düsseldorf une salle spéciale.

*
* *

Je ne puis songer à reproduire ici, Messieurs, toutes mes notes concernant quantité d'autres sculptures des plus intéressantes ; mais je ne puis terminer sans dire quelques mots d'une branche qui devrait être mieux représentée encore dans nos collections : le mobilier civil et religieux.

J'ai cité parmi les moulages quelques joues de stalles ; l'église paroissiale de Wissemborg en exposait deux originales fort jolies (n^{os} 700 et 701).

La partie inférieure est un panneau plein dans l'épaisseur duquel est taillée à plein bois une arcade aveugle, ogival à l'extrados, trilobée au dedans. Au bord du panneau est appliquée une colonnette avec chapiteau très simplement et très élégamment décoré de trois larges feuilles de chêne formant crochets remontants.

La partie supérieure se compose d'une moulure verticale en forme de gorge entre deux listels ; ses deux extrémités se recourbent en volutes vers l'intérieur et portent quelques feuilles ; la gorge est ornée de rosettes.

Entre les deux volutes se trouve, à l'une de ces pièces, un chevalier à genoux en prières devant la Vierge ; celle-ci, assise sur un siège sans dossier, tient Jésus debout sur son genou gauche. A l'autre stalle, le même chevalier, armé pour le combat, monte un cheval caparaçonné d'une longue draperie.

Ces sculptures, de la fin du XIII^e siècle ou des premières années du XIV^e, ont 2 mètres de hauteur.

Deux stalles en chêne (n^{os} 227 et 228) appartenant au musée d'art industriel de Berlin présentent avec ces fragments une certaine analogie dans la disposition générale des côtés; l'arcade ogivale du panneau inférieur retombe sur deux grêles colonnettes à chapiteaux de feuillage; la colonnette du bord est aussi fort maigre; deux oiseaux occupent les écoinçons.

La partie supérieure comporte une moulure en arc à plein cintre dont le sommet touche le fond des stalles tandis que l'une des extrémités repose sur la colonnette du bord du panneau du bas et que l'autre soutient l'angle de la toiture inclinée; deux autres moulures de même forme et disposées dans le même sens partent des extrémités du grand arc et se rencontrent sur son point de centre. L'intervalle entre les arcs est évidé; ils sont décorés de feuilles d'arum, de même que les écoinçons de l'arc principal.

Ces meubles proviennent de l'abbaye d'Altenberg et datent de la fin du XIII^e siècle.

Au même musée appartiennent :

1^o Un ensemble de quatre stalles en chêne (n^o 226) de même époque et de même provenance; elles sont décorées de feuillage, de figures grotesques d'hommes et d'animaux et des symboles des évangélistes;

2^o Un prie-Dieu en forme de pupitre (n^o 225); sur la plus grande face, des moulures dessinent trois ogives aveugles dont le bas est découpé en forme d'arc trilobe à bordure moulurée; les champs des ogives sont occupés par des rinceaux de vigne avec feuilles et grappes. Les côtés ont

la même décoration, mais avec une seule ogive; les angles sont renforcés de colonnettes.

Ce meuble, travail allemand de la seconde moitié du xiii^e siècle, provient de l'église Saint-Jean, à Herford. Il mesure 1^m50 de hauteur sur 1^m57 de largeur et 0^m72 de profondeur.

La collection exposée par M. Thewalt, bourgmestre-adjoint de Cologne-Deutz, comprend environ 250 meubles, vases, statuettes et objets divers de grande valeur, parmi lesquels deux remarquables bahuts.

L'un (2025) n'a qu'une tablette dans le dessous; la partie supérieure est fermée par deux portes carrées décorées d'écussons allemands entourés de rinceaux en bas-reliefs; elles sont séparées par une niche renfermant la figurine d'un chevalier qui porte une bannière. Les plaques des serrures sont travaillées à jour; les pentures de même; celles du haut portent des rinceaux, celles du bas des quatrefeuilles. Au-dessous des portes, deux tiroirs décorés de même avec menottes cordiformes.

C'est un meuble westphalien de la fin du xv^e siècle.

L'autre bahut (2026) est en style gothique dans le bas, renaissance au dessus.

Chacune des deux portes de la zone inférieure est divisée en quatre panneaux à parcheminures par un assemblage en croix, rehaussé d'appliques de fer très joliment travaillées à jour.

Les deux portes du haut sont décorées de médaillons avec profils, entre deux animaux chimériques; une petite niche à

plein cintre les sépare; à chaque extrémité une niche de même forme mais plus grande contient la figurine d'un homme d'armes; ces niches sont flanquées de colonnettes en forme de balustres ouvragés.

La décoration de ce meuble n'est pas sans analogie avec celle du retable des Saints-Crépin et Crépinien, de Calcar; il provient de la même localité et paraît dater de la même époque.



Ce n'est pas sans regrets, Messieurs, que j'arrête ici cette étude sommaire des merveilles exposées à Düsseldorf; si incomplète qu'elle soit, je dois vous prier pourtant d'en excuser la longueur: devant l'imminente dispersion de ces trésors artistiques, j'ai cru devoir dresser une sorte de catalogue de ceux d'entre eux qui nous intéressent particulièrement par leur nature, dans l'espoir de donner à ce rapport le caractère d'un document qui pût être utilement consulté dans l'avenir.



Il me reste à vous rendre compte, Messieurs, des résultats pratiques de mon voyage.

M. le Conseiller Ludorff, Conservateur Provincial des Monuments pour la Westphalie, qui a donné l'adhésion du Musée de Münster au projet d'Office central des Échanges artistiques internationaux, met dès à présent à notre disposition une série de moulages comprenant :

Le tombeau des comtes Otto et Gottfried de Cappenberg (n° 11);

Le portail occidental de l'église Saint-Jacques à Goesfeld (n° 15);

Les fonts baptismaux de Freckenhorst (n° 17);

L'ancienne clôture de chœur actuellement placée dans le porche du Dôme de Minden (n° 58);

Les statues de l'Église et de la Synagogue, qui décorent un porche secondaire du même monument (n° 59 et 40).

M. Frauberger, Directeur du Musée d'Art industriel de Düsseldorf, a pris un vif intérêt à l'exposé du projet d'Office prémentionné. Il en donnera connaissance à la prochaine réunion de son Comité et m'a exprimé l'espoir de pouvoir nous apporter bientôt l'adhésion de la Société Centrale d'Art industriel de Düsseldorf; cette accession paraîtra d'une grande importance si l'on considère que, selon toute probabilité, cette Société disposera bientôt des différents moulages que je vous ai décrits — et j'espère à mon tour que notre Comité aura ainsi la satisfaction d'avoir contribué le premier à la diffusion de ces remarquables reproductions monumentales.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :

POUR LE PRÉSIDENT :

Le Membre Délégué,

AD. DELVIGNE.

R A P P O R T

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION
ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

Moulages de monuments français au Trocadéro.

Moulages des fouilles de Delphes au Louvre.

Messieurs,

A la suite de mon voyage à Paris, en 1900, j'ai eu l'honneur de vous soumettre une liste, — que votre Comité a bien voulu ratifier, — des moulages de monuments français dont l'acquisition paraissait à désirer, pour compléter progressivement les collections réunies par la Commission des Échanges et exposées dans les locaux des musées.

Cette liste comprenait un choix de monuments intéressants à des titres divers, mais qui ne pouvaient évidemment être tous acquis; une sélection était à opérer; je suis retourné, dans ce but, au musée de Sculpture comparée du Trocadéro.

*
* *

Des six portails du XII^e siècle mentionnés dans mon rapport de 1900, je n'en ai retenu qu'un seul, pour le moment du moins : celui de l'église Saint-Lazare, à Avallon.

J'ai dit dans ce rapport que les bas-reliefs du tympan, —

j'ajouterai : et ceux du linteau, — sont mutilés à tel point que l'on n'en distingue plus les sujets ; j'estime que cette lacune ne doit pas nous arrêter : ce n'est pas pour ce détail de sculpture, mais bien pour l'ensemble architectural que l'acquisition de ce portail est désirable ; cet ensemble est d'un puissant intérêt.

L'arcade est formée de cinq archivoltes, l'une appliquée à plat au fond du tympan, les autres en forme de tores. La première est décorée de palmettes ; la seconde, d'une grosse branche ondulée lançant alternativement à droite et à gauche des rameaux qui portent des fruits en cônes ; la troisième, de grandes fleurs à huit pétales, épanouies ; la quatrième, de rinceaux qui rappellent à la fois certains ornements romains et certains détails décoratifs de l'art plateresque ; la dernière et la plus développée, de ceps de vigne entrelacés et chargés de grappes ; ce dernier motif, bordé d'un rang de grecques, se continue verticalement le long de l'arête, arrondie, du mur de façade.

Comme supports il y a, outre les piédroits ornés de rinceaux, trois colonnettes de chaque côté : une torsée entre deux cylindriques ; elles ont le fût lisse, à l'exception de la colonnette torsée du côté droit, qui est formée de cordes entrelacées, motif employé fréquemment par les décorateurs coptes et les scandinaves.

Les six chapiteaux sont du genre corinthien. Les bases diffèrent entre elles : celles des colonnettes torsées sont à deux tores séparés par une scotie ; celles des colonnettes cylindriques du côté gauche de l'ébrasement ont un gros tore orné de rinceaux ; du côté droit, elles sont à peu près cubiques, et historiées.

Les piédestaux ne sont ni moins variés ni moins originaux : leur moulure supérieure est arrondie en forme de tore et décorée de feuilles encadrées de cercles ; au-dessous, une partie cubique en légère saillie sur le dé présente diverses figures d'animaux ; les dés eux-mêmes sont couverts de rinceaux, d'entrelacs, de losanges, etc ; ils sont posés sur une petite base formée de deux tores séparés par une gorge et d'un socle bas ; puis vient une seconde base du même modèle, mais plus forte ; le tout est posé sur une plinthe assez haute dont l'arête supérieure est taillée en biseau.

Il y a là, vous le voyez, Messieurs, une réunion peu commune de différents motifs décoratifs de l'époque romane ; cette considération m'a porté à donner au portail d'Avallon la préférence sur d'autres, plus complets peut-être, mais moins documentaires.

Il sera bien intéressant de le comparer à l'encadrement de porte de Sainte-Gertrude, de Nivelles ; aux faces de pilastres de Hubinne, aux frises de Saint-Jacques, de Liège ; à la croix de Ruthwell ; j'ajouterai que, comme silhouette et comme dimensions autant que comme style, il ferait un pendant superbe au moulage de la Porte Mantile, de Tournai, dont vous avez depuis longtemps décidé d'enrichir les collections des échanges.

*
* *

Du XIII^e siècle, j'ai retenu l'un, au moins, des trumeaux de la cathédrale d'Amiens : celui de la porte Saint-Honoré, qui est en vente chez le mouleur Pouzadoux.

Du XIV^e siècle, le portail de Saint-André, de Bordeaux.

Du XV^e, la croix de carrefour de Saint-Cirgues, monument

original qui fera équilibre à notre pilori de Braine-le-Château.

Du xvi^e siècle, j'ai maintenu le jubé de Saint-Étienne, de Limoges, — une entrée de salle magnifique.

Pour le xvii^e, nous avons la porte de l'hôtel de ville de Toulon.

Cette nomenclature, Messieurs, n'exclut évidemment pas d'une façon radicale les autres moulages indiqués sur ma liste de 1900 ; il en est beaucoup dont l'acquisition s'imposera plus tard sans offrir toutefois, quant à présent, le caractère d'urgence des achats dont je viens de parler.

* * *

Mon voyage à Paris avait un autre but que cette revision : j'avais à examiner les moulages, récemment exposés au Louvre, des monuments découverts dans les fouilles de l'École française à Delphes, — fouilles desquelles était sortie déjà la belle statue de l'Aurige vainqueur.

Il y a là, sur un palier voisin de la « Victoire de Samothrace », des bas-reliefs : les Dioscures, le vaisseau Argo, Athéna et Thésée, Hercule et Kykuos, la Gigantomachie, etc., et des statues : Ajjas, Sisyphos, et d'autres encore. Certaines de ces sculptures sont d'un caractère archaïque prononcé ; d'autres appartiennent à une époque relativement avancée.

Deux monuments sur lesquels je tiens à attirer l'attention spéciale de votre Comité, Messieurs, sont la partie supérieure de la « Colonne des Danseuses » et la « Façade du Trésor des Cnidiens ».

La colonne est un de ces monuments commémoratifs ou ex-voto dont les peuples de la Grèce avaient semé les abords

du grand temple d'Apollon Delphien ; quelques-uns d'entre eux ont déjà revu le jour : la colonne des Naxiens, avec son chapiteau ionique surmonté d'un sphinx de plus de deux mètres de hauteur ; le « Trophée de Paul-Émile », piédestal colossal supportant un cavalier qui combat un fantassin renversé ; enfin, cette « colonne de Danseuses » d'une si franche originalité.

Son fût cannelé jaillit d'une touffe d'acanthé ; en trois endroits sur sa hauteur, de larges feuilles de la même plante l'entourent comme de gigantesques bracelets ; au sommet enfin, l'acanthé s'épanouit en un bouquet dont les feuilles immenses se recourbent de quatre côtés, tandis que le jet central s'élève encore et est entouré de quatre gracieuses figures de femmes, drapées de jupes légères ; un trépied de métal couronnait le monument.

Telle est, du moins, la restauration dessinée par M. Tournaire, architecte du Gouvernement français.

Le fragment dont le moulage est au Louvre est le principal : le grand bouquet d'acanthé formant chapiteau, surmonté de ce qui reste du joli groupe des danseuses.

Les bons creux de ce moulage n'existent pas encore ; il n'est pas douteux qu'ils ne soient exécutés bientôt et je vous proposerai alors, Messieurs, d'en acquérir l'une des premières épreuves.

*
* *

En même temps que ces monuments, les explorateurs de Delphes ont retrouvé les emplacements de ces nombreux édifices dans lesquelles les villes grecques entassaient des trésors, sous la protection immédiate du dieu, aux abords

de la voie sacrée qui menait à son Temenos, en serpentant sur le flanc du Parnasse.

Les trésors des Thébains, des Sicyoniens, des Béotiens, des Mégariens, des Corinthiens, des Cyrénéens se sont révélés, les uns par quelques pierres, les autres en restituant la presque totalité de leurs fragments épars.

De ce nombre sont les trésors d'Athènes et de Cnide. Ce dernier date de la seconde moitié du vi^e siècle avant J.-C. ; il a été reconstitué presque en entier et son moulage figure au Louvre.

C'est un petit temple à antes : il ne mesure guère que six mètres au nu extérieur des murs, et sept mètres environ de la plinthe à l'angle supérieur du fronton.

Entre les antes, deux caryatides sur piédestal soutiennent l'architrave ; elles sont un peu lourdes d'aspect, mais typiques : les plis symétriques de leurs draperies, les quatre mèches de cheveux descendant sur chaque épaule marquent leur archaïsme ; sur le front, la chevelure ondulée semble avoir été fortement enduite de pommade : chaque dent du peigne y a laissé un sillon bien net. Les oreilles, très fortes et percées de grands trous, ont dû porter des bijoux. L'un des genoux est légèrement infléchi, le poids du corps portant sur l'autre jambe ; elles se répètent textuellement : chacune d'elles est l'exacte contre-partie de l'autre, comme si elle se trouvait placée devant une glace. Quelle intéressante comparaison à faire avec nos gracieuses caryatides de l'Erechthéion !

Elles portent des chapiteaux d'un type inconnu jusqu'ici : une corbeille cylindrique entourée de personnages en bas-relief en constitue la moitié inférieure ; une astragale la sépare d'une échine en forme de doucine, autour de laquelle

courent des lions ; un petit listel termine la doucine et reçoit un tailloir carré.

Les chapiteaux des antes se composent simplement d'un talon à raies de cœur supportant un mince abaque.

L'architrave n'a d'autre décoration qu'une petite rosace près de chaque angle, en dehors des axes des antes.

La frise, à sujets, se développe entre deux fortes moulures ornées : au-dessous, un rang de perles sous un rang de grands oves avec fers de lance ; au-dessus, un autre rang de perles bordant un talon à raies de cœur.

Le fronton se compose d'un larmier et d'une doucine presque plate, à palmettes ; le tympan est profond et peuplé de figurines en ronde bosse mais un peu aplaties, comme un bas-relief découpé. Il subsiste actuellement : dans l'angle gauche, un homme ayant un genou en terre, les bras appuyés sur l'autre genou ; puis un cheval et, vers le milieu, sept ou huit petits personnages debout, dans quelques-uns desquels on peut reconnaître des guerriers ; celui du milieu, un peu plus grand que les autres, paraît porter une brassée de javelots ; son voisin lui en prend un, tout en marchant vers l'ennemi, qui doit venir de la droite du spectateur.

La restauration proposée par M. Tournaire donne : dans chaque angle un personnage couché à plat ventre, la tête vers le centre du fronton ; puis, à partir de la gauche, un cheval attelé à un char, deux personnages debout de profil à gauche ; deux autres de profil à droite ; au centre l'homme aux javelots, le guerrier qui prend son arme ; puis deux personnages, un rang de chevaux dirigés vers la droite, un guerrier qui lance le javelot tout en marchant ; un autre

tombé sur le dos, qu'un ennemi accable de coups; enfin, l'homme couché, déjà cité.

Cette composition est en partie hypothétique; néanmoins ce qui reste de la sculpture permet de constater que le tympan ne présentait pas autant de symétrie que les frontons d'Egine, contemporains de celui-ci.

La composition qui décore la frise est très animée : on y voit d'abord en partant de l'angle gauche (par rapport au spectateur), huit personnages assis, — cinq tournés vers la droite et trois leur faisant face, — qui paraissent tenir conseil; — une lacune; — un groupe de quatre chevaux avec leur conducteur, marchant vers la gauche; deux guerriers casqués et armés du bouclier rond, s'élançant en courant vers la droite; deux autres leur font face et les reçoivent à coups de javelots; un nouveau groupe de quatre chevaux, ceux-ci dirigés vers la droite de la frise, à l'angle de laquelle un homme se tient debout. Les scènes guerrières se continuent sur les façades latérales du monument.

La restauration dessinée par M. Tournaire, dans l'ouvrage sur les fouilles de Delphes, modifie complètement cette ordonnance : elle place au centre les personnages assis, au nombre de cinq seulement, et aux deux extrémités, attelés chacun à un char, les deux groupes de chevaux; à gauche un personnage drapé monte sur ce char; à droite, un homme en descend; à chaque angle de la frise, un homme debout contient l'ardeur des chevaux.

Il est à supposer que l'éminent architecte a dessiné cette restauration avant d'avoir retrouvé les fragments qui ont permis de reconstituer la frise telle qu'elle se présente actuellement, et ce détail a son importance : en effet, la

composition de M. Tournaire est symétrique ; celle du moulage ne l'est pas du tout ; elle offre autant de variété et d'animation que celle, — bien postérieure, — du mausolée d'Halicarnasse. Le groupe des personnages assis fait sentir le « groupe des dieux » de la frise du Parthénon.

Il me reste à dire, pour terminer cette description, que le chéneau à palmettes du fronton se termine, à chaque angle, par une figure de quadrupède en bas-relief ; il fait retour sur les faces latérales et reçoit, de distance en distance, des gargouilles à têtes de lions.

Les acrotères des angles extrêmes portent des figures courantes drapées, aux talons ailés ; celui du sommet du fronton, un sphinx.

Sous le porche enfin est percée une porte à chambranle mouluré, avec palmettes et rang de perles ; deux fortes consoles accostent les angles du linteau.



Tel est, Messieurs, le monument dont j'ai l'honneur de vous proposer l'acquisition. C'est un ensemble plein d'intérêt, un point de comparaison des plus utiles ; j'estime qu'il nous est indispensable.

Un échange n'est pas réalisable ; nous devons donc l'acheter. Les pièces, prises séparément et non ajustées, coûtent 2,000 francs ; le monument complet, avec les plaques d'épaisseur, entièrement ajusté et tout prêt à être monté dans le musée, coûte 5,550 francs.

Je pense, Messieurs, que c'est dans ces dernières conditions que nous devons faire cet achat : exécutés ici, les ajustements ne nous coûteraient pas moins cher et peuvent

donner lieu à des tâtonnements, voire à des erreurs des plus regrettables ; faits à Paris, ils nous donnent toute sécurité et toute facilité pour le montage et en réduisent de beaucoup les frais.

L'exécution de ce moulage demandera six mois ; commandé dès à présent, il nous parviendrait en mai ou juin de l'année prochaine. Il pourrait être monté immédiatement dans le Musée qui serait le premier, après celui du Louvre, à posséder ce curieux spécimen d'un monument disparu depuis des siècles et restitué presque intact, par la terre qui le conservait, aux patients et érudits explorateurs de l'École française d'Athènes.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :

POUR LE PRÉSIDENT :

Le Membre délégué,

AD. DELVIGNE.



R A P P O R T

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION
ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

Les Musées de Cologne et d'Aix-la-Chapelle.

Messieurs,

Il est vraiment utile, au moment où le transfert des Musées va permettre de donner aux collections des Échanges et d'Art monumental une organisation nouvelle et définitive, d'examiner ce que l'on a fait dans les Musées de l'étranger et d'y puiser toutes les indications qui peuvent aider non seulement à compléter judicieusement ces collections, mais encore à les disposer méthodiquement; l'expérience d'autrui jointe à la nôtre nous montrant les exemples à suivre, les erreurs à éviter, nous pourrions arriver à réaliser un classement et des dispositions qui répondent au but essentiel de l'institution d'un Musée de moulages : un enseignement large et fécond — parce qu'intuitif — de l'art monumental.

J'envisage donc les missions que vous me faites l'honneur de me confier à ce double point de vue : acquisitions à faire ; dispositions à retenir, non pour les copier, mais pour s'en inspirer à l'occasion.

Dans cet ordre d'idées, je vous signalerai tout d'abord les deux salles pompéiennes du Musée Wallraf-Richartz, à Cologne.

Décorées dans le style léger qui florissait dans la ville de plaisance des Romains au moment de sa brusque destruction, elles renferment notamment des moulages, bronzés, de sculptures antiques en métal.

Il me paraît y avoir là, Messieurs, un principe à retenir ; en effet, quel intérêt n'acquerrait pas le Musée si les moulages placés dans les petites salles y étaient présentés dans un entourage de leur époque ? Il ne s'agit pas, bien entendu, de composer une architecture conçue dans tel ou tel style, mais bien d'étendre à l'intérieur des salles le principe admis déjà pour leurs entrées et de réaliser cette décoration synchronique au moyen d'éléments moulés sur des originaux authentiques.

Certes cela ne sera pas toujours facile, ni même possible dans certains cas ; mais j'estime qu'il importera de ne laisser échapper aucune occasion de recourir à ce mode d'exposition à la fois plus attrayant et plus instructif.

Déjà la générosité du Roi a doté le Musée d'Art monumental d'un intérieur de chapelle gothique primaire, pris dans l'église de Drontheim ; en ce moment même, nos ouvriers achèvent de mouler l'intérieur des deux chapelles que sépare le Tabernacle dans l'église de Hal ; ce sont là, Messieurs, les noyaux d'une nouvelle série de reproductions d'ensembles que nous pourrons compléter jusqu'à un certain point dans l'avenir.

Je n'ai pas grand'chose à dire des moulages d'antiques du Musée Wallraf-Richartz ; ce sont, pour la plupart, les clas-

siques bien connus : le Discobole de Myron, la Pallas de Velletri, les bustes d'Auguste, de Lucius Verus, etc. ; j'y ai remarqué aussi le « Satyre versant à boire », de l'école de Praxitèle, et la « Lemnia », d'après Phidias, dont les moulages viennent précisément de nous être envoyés par les Musées royaux de Berlin.

Je ne vous ferai donc aucune proposition, Messieurs, pour ce qui concerne les reproductions de cette catégorie, estimant que le seul moulage d'après l'antique à acquérir quant à présent est celui du Portique du Trésor des Cuidiens, qui a ait l'objet d'un de mes précédents rapports.

* * *

Passons au moyen âge.

Le Musée de Cologne possède le moulage de la partie supérieure de la statue de Sainte-Plectrude, couchée sur son tombeau, dans la crypte de l'église Sainte-Marie au Capitole ; j'ai décrit le moulage complet de ce monument dans mon rapport sur l'Exposition de Düsseldorf et j'en proposerai l'acquisition aussitôt que je la saurai réalisable.

A mentionner encore : un bas-relief du XIII^e siècle représentant le Christ entre Saint-Pierre et Saint-Eucharius (l'original en pierre se trouve à Neuthor, près de Trèves), et deux statues aux formes un peu grêles : l'Église et la Synagogue, qui se trouvent au portail méridional de la cathédrale de Strasbourg.

* * *

Pour ce qui concerne l'art de la Renaissance allemande, je n'ai à proposer, Messieurs, que la confirmation d'un projet

inscrit depuis longtemps sur la liste de nos desiderata : l'achat des moulages de deux statues de Pierre Vischer appartenant à la série des personnages de la race des Habsbourg qui font un cortège triomphal au tombeau de Maximilien I^{er}, dans la Hofkirche d'Innsbruck (1).

Ces figures représentent respectivement Théodoric, roi des Ost-Goths, mort en 526, et Arthur, roi d'Angleterre, mort en 542; toutes deux furent exécutées en 1515. Il y aura lieu d'y joindre celle de Rodolphe, comte de Habsbourg, mort en 1252. Ces moulages se vendent chez Kreittmayr, à Munich, au prix de 750 marks chacun.



La renaissance italienne est assez largement représentée dans le musée Colonais; j'y ai remarqué plus d'un moulage dont l'acquisition serait à souhaiter.

Ce sont d'abord quatre fragments d'une des trois portes d'Andrea Pisano, placées au Baptistère Saint-Jean entre les années 1550 et 1556; ils représentent : la Naissance de Saint-Jean-Baptiste, ses funérailles et deux sujets allégoriques : la Foi et l'Espérance.

Puis six des panneaux de la frise des orgues du Dôme de Florence, par Luca della Robbia; l'ensemble, actuellement au musée de Sainte-Marie-des-Fleurs, se compose de dix bas-reliefs décorés d'anges chanteurs et musiciens.

Un beau médaillon en marbre d'Antonio Rossellino : la

(1) Voir : Les statues de bronze entourant le tombeau de l'empereur Maximilien I^{er} à Innsbruck; notice par Eug. van Overloop. — Bruxelles, Hayez, impr., 1902.

Vierge en adoration devant Jésus, Saint-Joseph derrière elle, des pâtres au fond.

Un bas-relief de Verrocchio : la Vierge, coiffée à la mode du temps de l'artiste, posant la main droite sur l'épaule de Jésus, debout sur un meuble à côté d'elle.

L'admirable « *Pieta* », de Saint-Pierre de Rome, que Michel-Ange exécuta à l'âge de 24 ans et qui est peut-être la plus émouvante des œuvres de cet admirable artiste.

Enfin le gracieux « *Mercuré soulevé par le souffle du vent* », de Jean Bologne.

Tous les sculpteurs que je viens de nommer sont représentés déjà dans nos collections, et l'acquisition des moulages dont l'énumération précède peut être ajournée jusqu'à ce que nous ayons pu obtenir certaines reproductions d'une utilité plus immédiate ; je ferai exception toutefois pour la « *Pieta* » de Michel-Ange, que nous avons sous la main : notre mouleur, M. Simon, en a fait l'achat pour son compte personnel et serait disposé à nous la céder ; ce moulage se vend 600 francs à l'École des Beaux-Arts de Paris.

*
* *

Je mentionne pour mémoire et sans rien proposer en ce qui les concerne, quelques moulages de sculptures modernes : une « *Hébé* » de Thorwaldsen, deux « *Victoires* » de Rauch, « *Agar et Ismaël* » par Wittig, des bustes du même auteur et de Tilgner, un portrait du prince Léopold de Dessau, par Schadow ; une maquette pour le monument de Frédéric-Guillaume III, dont la statue équestre est de Bläser, le

piédestal de Schievelhein, les statues et bas-reliefs qui le décorent, de différents artistes.

* * *

Quelques mots à présent, Messieurs, des objets originaux. Nombreux sont, au musée municipal de Cologne, les fragments de l'architecture romaine provenant des états successifs de la ville, depuis la *Colonia Agrippinensis*, élevée, après les Ubiens, par les vétérans de la mère de Néron, jusqu'à la *Colonia* dont les Francs s'emparèrent. Si intéressante que soit leur étude, je ne m'y attarderai pas ; elle serait inutile ici, puisque nous avons à notre disposition un grand nombre de moulages de monuments romains ; je me borne à noter en passant d'intéressants sarcophages et des stèles d'une belle conservation.

* * *

Quelques pierres tumulaires encore, celles-ci de l'époque mérovingienne ; les unes portent la croix ansée, d'autres la croix en forme de *tau* ; puis des chapiteaux, provenant probablement du dôme primitif, commencé sous le règne de Charlemagne et consacré cinquante-neuf ans après sa mort, par l'archevêque Willibert ; ces chapiteaux procèdent directement de l'ordre corinthien des Romains.

Quelques fragments permettent d'étudier les éléments constructifs dans leurs transformations successives depuis le commencement du xi^e siècle : bases à deux tores séparés par une scotie ; chapiteaux eubiques, ou bien en forme de corbeille entourée de feuillage rappelant encore le corin-

thien, ou agrémentés de figures d'hommes ou d'animaux, comme le pélican avec ses petits.

Comme sculptures, de curieuses cuves baptismales du x^e ou du xi^e siècle, portant à l'extérieur les quatre têtes que l'on rencontre habituellement à cette époque, ainsi que les lions et les dragons symboliques; puis des fragments de reliefs d'une sculpture naïve mais énergique; l'un porte des ornements d'un beau style; d'autres, des personnages : un prêtre entre un charpentier et un dragon qui tient une sphère dans la gueule; plus loin, un autre dragon qui dévore un homme, un autre homme couché, un combat entre un lion et un dragon; des bases de colonnes formées d'animaux, etc., etc.

*
* *

D'autres chapiteaux encore montrent les formes diverses appliquées à ce membre caractéristique de l'architecture depuis les entrelacs de galons et les rubans perlés jusqu'à la luxuriante végétation créée par les tailleurs de pierre de l'époque gothique; d'autres fragments indiquent le tracé des arcs, la décoration des frises, etc. Beaucoup de morceaux historiés : un tympan décoré des figures de la Vierge, de Saint-Jean et de deux évêques; une vingtaine de consoles du début du xv^e siècle, avec des ouvriers au travail (comme à celles de notre hôtel de ville de Bruxelles), des moines, des musiciens, des animaux à tête humaine et autres créations hybrides qui rappellent nos écoinçons de l'église du Sablon et de la Chapelle des Comtes à Courtrai; sculptures habiles et d'une haute fantaisie, dans lesquelles la verve fantastique et parfois trop hardie des artistes du xiv^e et du xv^e siècle s'est donnée libre carrière.

La sculpture de la fin du xiv^e siècle est représentée, notamment, par trois belles pierres avec figures en haut-relief : des chevaliers couverts d'armures.

Celle de la première moitié du xv^e siècle, par plusieurs statues, entre autres celles de Marsilius et de Marcus Agrippa qui décoraient antérieurement la tour du *Gürzenich*.

De la fin du xv^e siècle, plusieurs statues encore, dont une fort belle Vierge de grès, à vêtements d'un beau pli ; comme sculptures décoratives, les armoiries de la ville portées par deux anges ; ce motif provient de la Chapelle du Conseil, située sur la place de l'Hôtel de Ville.

Quelques jolis bas-reliefs du xvi^e siècle enfin, entre autres la Cène et le Christ au Jardin des Oliviers, une Sainte-Véronique et la Résurrection de Lazare.

*
* * *

Tous ces ouvrages sont en pierre ; la sculpture sur bois peut être étudiée aussi dans ce Musée, sur des spécimens de différentes époques.

Deux figures d'un Calvaire, la Vierge et Saint-Jean, caractérisent son état au xii^e siècle : leur exécution rude et sommaire est rachetée par une évidente et naïve sincérité.

Parmi les sculptures exposées dans les galeries du cloître, il faut remarquer aussi la statue d'un évêque de Cologne, datant du xii^e siècle environ ; puis une très belle Vierge assise, évidemment française, mais qui sans doute a appartenu à une église de Cologne : la tête est couverte d'un voile sur lequel est posée la couronne à gros fleurons ; le costume se compose d'une robe et d'un manteau d'un pli élégant et naturel ; l'Enfant Jésus, debout sur le genou gauche de sa

Mère, est aussi vêtu d'une robe tombant jusqu'aux pieds ; il tient un petit globe de la main gauche et regarde en souriant un fruit que lui offre la Vierge ; celle-ci est légèrement penchée à droite, dans une attitude aisée et gracieuse ; les yeux, fendus en amande, et la bouche, ont un sourire bien maternel. Le pied gauche est posé sur le Basilic.



L'art allemand du xiv^e siècle est caractérisé encore dans trois hauts-reliefs typiques en marbre, qui proviennent d'un ancien maître-autel du Dôme de Cologne : l'Annonciation, l'Adoration des Mages et la Présentation au temple. Les visages sont d'un large ovale, les chevelures ondulées aux tempes, les vêtements amplement drapés ; les proportions sont un peu courtes et les attitudes légèrement affectées.

Une jolie Vierge, de la fin du même siècle, a conservé toute sa belle polychromie primitive.



De la fin du xv^e siècle, deux fort belles figures d'anges en habits sacerdotaux, debout et tenant des phylactères ; ils portent un long surplis recouvert d'une chasuble à franges et d'une chape brodée de passementerie, retenue par une bille en losange quadrilobé ; les ailes, courtes, sont éployées, la chevelure tombe en longues boucles sur les épaules ; la tête est ceinte d'un diadème avec petit mascarou ; ces figures sont en bois de tilleul.

Notons encore les statuette de Sainte-Agnès et de Sainte-Dorothee, groupées sous un élégant baldaquin provenant du tabernacle du Dôme.

J'ai mentionné dans mon rapport sur l'Exposition de Düsseldorf des retables de l'école de Calcar; le Musée Wallraf-Richartz en possède un très intéressant, surtout par son réalisme; il est en chêne et représente la Déposition de Croix, le *Spasimo* et le Christ au tombeau; tous les personnages — d'attitudes fort naturelles — portent des costumes du xv^e siècle et les soldats romains sont armés de mousquets!

Une autre figure bien réaliste de la même époque est un Saint-Quirin en pierre provenant de Neuss (Bas-Rhin).

Le même Saint, accompagné des saints Éloi et Léonard, est encore représenté dans un milieu de retable daté de 1519, exécuté en Souabe; cette pièce est posée sur un gradin portant les armoiries des barons de Zimmern et des comtes de Henneberg, pour l'un desquels Pierre Vischer fit un tombeau de bronze dont le moulage figure dans nos collections (n^o 1795).



Du xvii^e siècle enfin, le beau monument funéraire en marbre de Henri de Reuschenberg (mort en 1605). Au-dessus de la statue du défunt, un haut-relief représente le Christ dans les limbes.



L'École d'Anvers, dont j'ai signalé des œuvres à Düsseldorf, est aussi représentée dans le Musée municipal de Cologne; j'y ai remarqué notamment un très joli retable qui a pour sujet l'Apparition du Christ à la Madeleine, et quatre figures d'hommes porteurs de phylactères, qu'il serait intéressant de comparer aux retables de même origine, de la chapelle du Château de Ponthoz et du Musée archéologique

d'Arlon (1). L'un de ces hommes a le nez surmonté de grosses besicles ; il est imberbe ; un autre porte la barbe courte, le troisième l'a plus longue et pointue ; le dernier la porte très longue et tressée, signe distinctif que les sculpteurs attribuaient jadis aux persécuteurs des chrétiens. Leurs coiffures bizarres : turbans, bonnets pointus, chapeaux à larges bords dentelés, — leurs manteaux très amples à plis nombreux, un justaucorps à bords découpés agrémentés de glands, avec manches bouffantes à crevés, — les font reconnaître pour des œuvres d'une époque bien proche encore de celle à laquelle Jean Borman florissait dans le Brabant et antérieure à toute immixtion des influences espagnole ou italienne dans l'art de la renaissance aux Pays-Bas.

Ce sont là, Messieurs, des figures qui intéressent tout particulièrement notre art national ; il importerait que nous en possédions les moulages ; ceux-ci n'existent pas encore ; mais, grâce à l'extension toujours croissante de nos relations internationales, je ne désespère pas d'obtenir qu'ils soient exécutés un jour à notre intention.

AIX-LA-CHAPELLE.

Le Musée Suermondt.

Le Musée municipal d'Aix-la-Chapelle a, comme celui de Cologne, des salles décorées en styles divers plus ou moins en rapport avec les collections qu'elles contiennent. Il a, lui aussi, son salon pompéien, dans lequel sont rassemblés les objets d'art de l'antiquité, y compris les Égyptiens ! Ce

(1) *Bull. des Comm. royales d'art et d'archéol.*, XXX (1891), pp. 99 et 216.

n'est pas précisément cela, je me hâte de le dire, que j'avais en vue en parlant tantôt des installations futures.

Près du « Triomphe de Galathée », peinture murale copiée à la Maison des chapiteaux peints (Casa dei capitelli colorati) de Pompéi, des armoires renfermant des statuette d'Isis, des fragments de sarcophages et de momies, un bateau des morts, des étoffes et autres tissus coptes, etc. (La suite des collections égyptiennes est exposée dans une autre salle; je n'ai rien à y signaler qui intéresse spécialement notre Comité).

La même salle contient des objets mycéniens : restitutions en galvanoplastie, armes, etc.; des vases grecs, des figurines de Tanagra, des poteries diverses; des statuette de marbre et de bronze, des monnaies et autres objets de l'époque romaine et enfin quelques moulages.

Parmi ces derniers : le sarcophage qui renferma pendant un demi-siècle les restes de Charlemagne (moulage signalé à Düsseldorf); la Méduse Rondanini, réplique romaine d'une œuvre de l'époque de Praxitèle (à la Glyptothèque de Munich); puis des torsos et des bustes bien connus : le Satyre aux crotales des Uffizi, Laocoon, Vitellius, etc.



La salle consacrée à l'époque romane est décorée de copies de peintures murales du XII^e siècle; le plafond, du XIII^e, est copié d'une maison de Zurich, la « Zum Loch ».

Parmi les moulages :

La fameuse « Table d'or », sorte de retable en or repoussé (mentionné aussi à Düsseldorf);

Les beaux fonts baptismaux d'Hildesheim, bronze du XIII^e siècle (acquisition décidée en principe, en séance du

9 décembre dernier, sur la proposition de M. le chevalier Marchal);

Une partie de la grande couronne de lumière suspendue dans l'Octogone de la cathédrale d'Aix;

Quelques jolies statuettes, entre autres la figurine équestre de Charlemagne, du musée Carnavalet à Paris.

Des fragments divers : tête de la statue de Sainte-Plectrude;

Deux panneaux de la porte du Dôme d'Hildesheim (que nous avons toute entière);

Des panneaux des châsses du Trésor de la cathédrale, dont je parlerai tantôt;

Des reproductions d'objets historiques comme le caudélabre et la crosse de Saint-Bernward, etc.

*
* *

Les collections de l'époque gothique comprennent un nombre relativement considérable de statuettes de saints, presque toutes du xv^e siècle. Parmi les huit ou dix figures de la Vierge portant Jésus, il en est une du xiv^e siècle qui mérite une mention spéciale : la Vierge est assise sur un siège sans dossier; elle ne porte ni voile ni couronne; de la main gauche elle soutient l'Enfant Jésus qui, debout sur son genou, touche d'une main la poitrine de sa Mère et tient dans l'autre le globe terrestre; entre le pouce et l'index de la main droite, les autres doigts écartés, la Vierge tient avec précaution, — presque avec crainte, — un grand sceptre fleurdelisé, probablement moderne; la tête est un peu forte; le visage, largement modelé, les joues pleines; la bouche petite et les yeux aux paupières inférieures légèrement

retroussées ont un sourire charmant; un peu étonné et presque un peu railleur à la fois; c'est la jeune mère heureuse et fière de son enfant.

On remarque encore dans l'une des salles gothiques quelques beaux meubles anciens, — parmi des imitations modernes, — provenant de la chambre à coucher du docteur Franz Bock, l'un des principaux bienfaiteurs du musée.

Comme moulages :

Le lutrin-aigle du Dôme (vu à Düsseldorf);

La partie supérieure du tombeau, en bronze, d'Arnold de Mérode, qui se trouve également au Dôme d'Aix; le défunt y est représenté agenouillé devant la Vierge; Saint-Michel se tient derrière lui, Saint-Bartholomé du côté opposé.

Je passe sur quelques autres moulages de peu d'importance.



Le musée Suermondt possède une remarquable série de meubles de la Renaissance : secrétaires avec appliques de fer doré, armoires, chaises, etc.

Une nombreuse série de figures de la Vierge, de Sainte-Anne, de Saint-Pierre, de Saint-Sébastien, de Saint-Christophe, etc., en bois et en pierre, du xvi^e siècle pour la plupart; une intéressante collection de fragments d'architecture et des boiseries, parmi lesquelles je mentionnerai spécialement une remarquable porte en chêne sculpté, avec dessus vitré, du commencement du xviii^e siècle et une chaire hexagonale en chêne également, décorée de fenestrations et de réseaux d'un dessin très riche; elle provient

de Golkerad, près Erkelenz, et date du commencement du xvi^e siècle.

Comme moulages, il y a à signaler :

Le beau buste-reliquaire de Saint-Servais, de l'église de Maestricht (original en argent doré, du xvi^e siècle,) et quatre reliefs d'un retable de la même époque, provenant de l'école de Calcar et appartenant à l'église Saint-Victor, à Xanten.

Le Dôme.

J'ai mentionné, Messieurs, tant à l'exposition de Düsseldorf que dans le musée Suermondt, des moulages dont les originaux se trouvent dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, me réservant d'en faire la description d'après les originaux.

La clôture de la Chapelle des Ames, dans le cloître, a été décrite assez minutieusement pour qu'il soit inutile d'y revenir.

Le sarcophage romain qui renferma les restes de Charlemagne représente, je l'ai dit, « l'Enlèvement de Proserpine ».

Sur un char à quatre chevaux dont Mercure tient les rênes, Pluton, protégé par Minerve, entraîne vers les Enfers la fille de Cérès ; celle-ci poursuit le ravisseur ; elle est dans un char tiré par des serpents ailés que guide Hora, symbole du Temps et de la Rapidité, et excités par Iris, qui vole devant eux ; dans le bas se voient deux des têtes de Cerbère et le haut du corps du géant Encelade, enseveli sous l'Etna ; au-dessus des coursiers de Platon plane un Amour qui porte le flambeau de l'Hyménée ; sous leurs pieds git Tellus. Diane et Vénus, le front ceint de diadèmes, se tournent vers Cérès ; entre les deux déesses, un Amour est agenouillé près d'une

corbeille de fleurs ; un autre se trouve dans le char du dieu des Enfers, un autre encore auprès de Minerve.

Sur l'un des petits côtés sont représentés un jeune homme et deux jeunes filles ; sur le second, un autre jeune homme, un génie qui porte une corne d'abondance, un pâtre.

La Louve, en bronze, date de l'époque romaine ; elle a donné son nom à l'entrée principale du Dôme, la « Wolfs-thür » près de laquelle elle est placée ; elle décorait jadis, paraît-il, une fontaine, au milieu du parvis du Dôme actuel ; des jets d'eau s'échappaient de ses mamelles et de sa gueule.

Les dix-sept plaques de la « Table d'or » représentent : le Christ juge du monde, la Vierge, Saint-Michel, les quatre Évangélistes figurés par leurs symboles, l'Entrée du Christ à Jérusalem, la Cène, le Lavement des pieds, Jésus au Mont des Oliviers, son Arrestation, la Flagellation, le Couronnement d'épines, le Portement de la Croix, la Crucifixion et les saintes Femmes au Sépulcre. Jadis ces plaques, qui peut-être avaient constitué dans le principe un *antependium*, étaient isolées et déposées dans le Trésor du Dôme ; c'est au moyen d'un don fait par le D^r von Olfers que l'on a pu les assembler pour en former un dessus d'autel, sur le modèle du célèbre « *paliotto* » donné vers 855 par l'archevêque Angilbert Pusterla à l'église Saint-Ambroise de Milan ; leur encadrement d'or ciselé et enrichi de pierreries est donc moderne.

La couronne de lumière, chef-d'œuvre de l'orfèvre Wibert, fut offerte à la cathédrale en 1168 par Frédéric Barberousse et sa femme Béatrix.

Je vous ai entretenu longuement — trop longuement peut-être, Messieurs, — des châsses exposées à Düsseldorf; je ne puis cependant parler du Dôme d'Aix-la-Chapelle sans mentionner ses deux principaux reliquaires, aussi célèbres par leur beauté que par les restes vénérés qu'ils renferment.

La châsse de Charlemagne présente sur chacune de ses faces longues huit arcades à plein cintre portées par des colonnettes couplées encadrant des figures assises, en argent repoussé; d'autres figures décorent les pignons; chaque versant du toit porte quatre panneaux rectangulaires; ils figurent, en bas-relief, cinq batailles du grand empereur en Espagne, sa confession, l'acquisition des saintes reliques à Constantinople et la consécration du Dôme à la Vierge.

La châsse de Marie, dite aussi « des quatre grandes reliques », présente, au milieu de ses faces, un avant-corps à gâble répétant les pignons; à droite et à gauche de cet avant-corps, trois Apôtres sont représentés assis dans des niches dont l'arc est remplacé par deux rampants; des faisceaux de colonnettes séparent ces niches entre elles; de grandes figures sont assises aux quatre pignons, sous des arcs trilobés; celle de la Vierge avec Jésus est la plus remarquable. Chaque versant de la toiture porte six arcades trilobées avec colonnettes jumelles surmontées de petits bustes; sous les arcades, des bas-reliefs retracent des scènes de la vie de la Vierge et de Jésus.

La première de ces châsses fut exécutée vers la fin du ^{xii}^e siècle, probablement sous la direction de maître Wibert sinon par lui-même; la seconde est du ^{xiii}^e siècle, par ou sous la direction de maître Johannes. Toutes deux portent

cette riche ornementation de plaques d'émail que j'ai signalée déjà dans la plupart des chasses de Düsseldorf.

Elles ont été moulées, au moins partiellement; le Musée Suermondt en possède des fragments.

*
* *

La conclusion naturelle de ce rapport, Messieurs, est la proposition d'insérer à la liste des desiderata les moulages qu'il paraît désirable d'acquérir, autant que possible par voie d'échange; il y aura lieu d'attendre toutefois, pour entamer des négociations officielles à ce sujet, la décision de la Société Centrale d'Art industriel de Düsseldorf; cette Compagnie sera très probablement chargée, comme je l'ai fait entrevoir, de la vente et sans doute aussi de l'échange des reproductions d'objets d'art de l'Allemagne occidentale.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

Vu :

POUR LE PRÉSIDENT :

Le Membre Délégué,
AD. DELVIGNE.



TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1902	5
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1902	15
Marques et monogrammes de faïenciers andennais, précédés du tableau chronologique des fabriques de faïence d'Andenne, d'après des documents authentiques inédits, suivis d'une notice sur Jacques Richardot, sculpteur-faïencier, par M. E.-J. DARDENNE, membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Andenne	55
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1902	69
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1902.	105
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1902	155
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1902	165
Commission royale des monuments. — Séance générale préparatoire du 4 octobre 1902. Procès-verbal.	195
Commission royale des monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 6 octobre 1902. Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT	195
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1902.	529

	Pages.
Nécrologie	559
Rapport sur les travaux de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1900, par M. HENRY ROUSSEAU	565
Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux. — L'art ancien de l'Allemagne occidentale (Exposition de Düsseldorf, 1902), par M. HENRY ROUSSEAU	595
Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux. — Moulages de monuments français au Trocadéro. — Moulages des fouilles de Delphes au Louvre, par M. HENRY ROUSSEAU.	447
Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux. — Les musées de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, par M. HENRY ROUSSEAU	457

PLANCHES.

	Pages.
Faïences, marques et monogrammes de faïenciers andennais, pl. I à V	67
Plan de l'ancienne forteresse de Logne	167

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00666 1025

